PUBLICATION DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

JOSEPH-SIFFRED DUPLESSIS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Frédéric Mistral, élève du collège royal d'Avignon. In-12.

Jules et Henri de la Madeleine, 1883 (épuisé).

Louis Brès. In-12.

Tancrède Martel. In-12.

Les raisons d'aimer Vaucluse. In-12.

J.-J. Balechou, graveur du roi. 1 vol. in-8°, 1909.

L'œuvre de Victorien Bastet, statuaire. 1 broch. in-8°.

Les œuvres de Bastet à l'Exposition d'Avignon. 1 broch. in-8°.

Antoine Grivolas, peintre de fleurs et paysagiste. 1 broch. in-8°.

Les artistes du Gard et de Vaucluse aux Salons de 1911. 1 broch. in-8°.

Une lettre de M. J.-F. Raffaëlli et le paysage historique. 1 broch. in-8°.

René Seyssaud : le peintre, le poète ; avec plusieurs reproductions et des poésies inédites. 1 broch. in-8°.

Paul Vayson, avec plusieurs reproductions. Une plaquette in-8°.

Paul Vayson : l'homme, l'artiste. Paris, A. Blaizot, gr. in-4° illustré.

Paul Vayson : en guise de préface. 1 broch. in-8°.

Le peintre Louis Gautier. 1 broch. in-8°.

JULES BELLEUDY

J.-S. DUPLESSIS

PEINTRE DU ROI

1725-1802

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 25 PLANCHES HORS TEXTE



A CHARTRES

DE L'IMPRIMERIE DURAND

9, rue Fulbert

MDCCCCXIII



Photo J.-E. Bulloz

J.-S. DUPLESSIS, peint par lui-même, 1780

(Musée de Carpentras)

J.-S. DUPLESSIS

PEINTRE DU ROI

Quelques expositions récentes ont ramené l'attention des amateurs sur les œuvres et le nom de Joseph-Siffred Duplessis, membre de l'Académie royale de peinture, qui ne paraissait guère connu que d'un petit nombre d'écrivains et d'artistes. Moins de 15 ans après ses plus grands succès, lui-même se disait oublié.

Et pourtant, le directeur de l'Académie, Pierre, l'avait présenté à Marie-Antoinette comme le premier peintre de l'Europe. Diderot, à propos de son exposition au Salon de 1771, prononce le nom de Van Dyck. Mlle de Lespinasse, à la suite d'une visite faite à son atelier, répète ce nom, après avoir vu les portraits de l'abbé Arnaud et de Gluck. Dans les journaux et dans les brochures du temps, on appelle couramment Duplessis le Van Dyck de l'École française.

Peintre officiel de Louis XVI, il avait fait le portrait de la reine et deux portraits du roi. Il avait peint le comte de Provence, la duchesse de Chartres, la princesse de Lamballe, Franklin, Necker, Gluck, de Marigny, d'Angiviller, l'avocat Gerbier, le prévôt des marchands La Michodière, l'abbé Arnaud, l'abbé Bossut et plusieurs autres académiciens, Vien, Allegrain, etc. Et il faut bien dire que ces portraits ont les qualités les plus sérieuses.

Duplessis n'est pas un peintre de cour dont le souvenir doive s'effa-

cer avec l'engouement qui l'a mis à la mode, c'est un maître par le talent, par le caractère, par des connaissances scientifiques rares chez les artistes de son temps, par diverses recherches, inventions ou découvertes qui ne lui donnèrent point la fortune, mais qui témoignent de l'étendue de son esprit. Sa correspondance offre un intérêt que l'on appréciera par les extraits que nous en publions.

Sa vie mérite d'être écrite en détail ; c'est celle d'un noble artiste, d'un honnête homme, que ses succès n'avaient pas enrichi, que la révolution relégua dans le lointain d'un autre âge, qui parut se rendre importun à l'ancien régime et au nouveau par des sollicitations réitérées en vue de faire valoir des droits ou des considérations d'humanité : il lutta contre les bureaux des ministères et l'Institut, et ne put tirer ou conserver de ses travaux un morceau de pain pour ses derniers jours.

Il eut la fin la plus triste, la plus poignante qui soit et il n'est pas exagéré de dire qu'il mourut, dans le palais de Versailles, de misère et presque de faim.

CHAPITRE PREMIER

DÉBUTS. — SÉJOUR A ROME. — RETOUR A CARPENTRAS. — LES DONATIFS. — PREMIERS PORTRAITS. — PEINTURES RELIGIEUSES. — LA PHARMACIE DE L'HÔPITAL.

DUPLESSIS est né à Carpentras le 22 septembre 1725[1].

En dehors des pièces inédites que nous emprunterons aux archives locales et nationales et qui constituent un précieux dossier, il y a peu à glaner dans les biographies du peintre qui, selon l'usage, reproduisent des erreurs. Mais une notice nécrologique publiée dans le *Moniteur universel* du 10 messidor an X et signée de Lauzan, conservateur adjoint au Musée spécial de l'école française, « qui fut bien à portée, écrit-il, de connaître ses ouvrages et sa personne », inspirée assurément par des conversations avec Duplessis et les souvenirs de

1. Acte de baptême : Josephus Siffredus Duplessy. 1725. — Anno quo supra et die vigesima tertia septembris, baptisavi Josephum Siffredum, filium Dni Josephi Guillelmi Duplessy et domicellae Spiritae Reynard, conjugum, natum heri hora circiter secunda et tertia pomeridiana, cujus patrini fuerunt Dnus Josephus Reynard et domicella Anna Benoît. Claudius Siffredus Duplessy, presbiter deputatus.

Le prénom Siffredus se traduit aujourd'hui par Siffrein, comme l'évêque de ce nom. Mais nous adoptons la version de Duplessis : « Je vous prie de vous souvenir que mon nom s'écrit Joseph-Siffred Duplessis » (Lettre du 29 août 1784. Archives nationales, O1 1917, p. 2-3, no 296).

D'après les précieuses notes manuscrites prises par Barjavel pour la deuxième édition de son *Dictionnaire biographique*, Duplessis naquit dans la maison qui fait l'angle de la rue de l'Eau pendante et de la rue du Mont-de-piété, à l'extrémité occidentale de la rue Porte de Mazan. Le conseil municipal de Carpentras a donné le nom du peintre à une rue de la ville.

27 pauls ; plus, en deux fois, 6 pauls encore et un sequin. L'emprunteur paraît discret ; le prêteur tient exactement ses comptes, mais il ne se borne pas à rendre de légers services d'argent ; il s'intéresse à son compatriote et il s'occupe de ses travaux. D'après les souvenirs de Lauzan, que M. Lagrange a mis en scène, leur première rencontre eut lieu à Tivoli. J. Vernet fait l'éloge de l'étude que Duplessis terminait ; aux remerciements du jeune artiste et à l'accent qu'il y met, le peintre avignonais reconnaît leur commune langue maternelle. On est aussitôt en confiance et Vernet conseille à son nouvel ami de se vouer au paysage, pour lequel il le juge doué d'une aptitude réelle. Il semble que Duplessis ait regretté de n'avoir pas suivi cet avis. Il se peut que, comparant les vicissitudes de ses dernières années avec la vie heureuse et la fortune de Joseph Vernet, il ait cru pouvoir l'envier ; mais si nous en jugeons par les rares paysages qu'il a peints, mieux vaut pour sa gloire qu'il ait fait des portraits.

Lauzan dit que Duplessis passa quatre années à Rome. Nous n'avons aucune autre donnée sur son séjour en Italie et sur ses études dans l'atelier de Subleyras. Son retour précède de peu la mort de son maître survenue en 1749.

En retournant à Carpentras, vers l'âge de 24 ans, il reçut des hospices de cette ville la commande du portrait du chanoine Gualtéry, qui lui fut payé 24 livres[1].

L'usage était de garder la mémoire des bienfaiteurs des établissements charitables. Ceux qui avaient légué des sommes importantes avaient leur portrait dans la grande salle de réunion des administrateurs ; ceux qui avaient fait de moindres dons étaient honorés par la représentation de leurs armes ou par une peinture symbolique rappe-

1. Paul Achard, *Annuaire de Vaucluse*. 1865. *Notes historiques sur les peintres et les sculpteurs du département de Vaucluse*. Les prix payés pour les portraits de Collot, Costebelle, Gérenton de Saint-Vallier et du chanoine d'Inguimbert sont empruntés au même article et sont tirés des archives des hospices de Carpentras, E. 47, 123, 184 et 207. Quoi qu'il y ait peu à glaner après cet érudit archiviste, qui a ouvert la voie à toutes les recherches ultérieures sur les artistes du Comtat, j'ai pensé que l'on pouvait faire encore quelques trouvailles et je ne me suis pas trompé.

lant leur famille, sur un châssis qui orne encore les galeries de l'Hôtel-Dieu actuel, bâti par l'évêque d'Inguimbert ; ces toiles prirent le nom de *donatifs*. Elles ont peu à peu cédé la place aux hommages décernés à de plus récents bienfaiteurs et sont reléguées dans les greniers, sans dommage irréparable pour l'art.

J'ai vainement cherché quelques-uns des donatifs auxquels travailla Duplessis. Il eût été intéressant de voir comment un homme de talent s'acquittait d'une tâche qui ne rebutait point d'ailleurs les artistes d'autrefois, habitués à faire tout ce qui concernait leur état. La comptabilité des hospices de Carpentras contient un assez grand nombre de mandats délivrés à Duplessis, à raison de cinq livres royales pour chaque tableau de donatif. Il était apparemment le fournisseur attitré de l'établissement, d'après un tarif qui ne varie guère, si nous en jugeons par le mandat que nous reproduisons :

« E 175, n° 19. M. Balmelle procureur de cet hopital, payés à M. Duplessis peintre, la somme de soixante-neuf livres roy. pour deux portraits qu'il a fait, trois donatifs et quatre inscriptions à 30 s. la pièce. Et rapportant ce mandat ladite somme vous sera admise. Au bureau ce 15 janvier 1764. — Signé : Cabridet, Tissot. »

Si l'on remarque la date de cette pièce de comptabilité, on verra qu'à la veille de l'exposition de l'académie de Saint-Luc de la même année, où il envoya le portrait de Mme Lenoir, le peintre ne dédaignait point de se charger encore de travaux à bas prix, et même de simples inscriptions. Et ce n'est point accidentel : il reçoit, en 1762, de la confrérie du Saint-Sacrement « dix livres 16 sols roy. pour achat de neuf pans de taffetas blanc à raison de 24 sols le pan, plus douze livres royales pour avoir peint le dit taffetas qui a été posé à la fenêtre de la Gloire de l'autel de saint Joseph ». Quatre ans plus tard, il peint en marbre les soubassements d'une chapelle de la cathédrale de Saint-Siffrein, et cet ouvrage lui est payé 24 livres ; il peint aussi les armoiries de l'évêque, les écussons « qu'on a fait faire pour assister aux enterrements des personnes qui font des legs à cette maison » ; il répare les anciens écussons, et, agréé de l'Académie de peinture en

1769, il continue son service de peintre ordinaire de l'hôpital de Carpentras jusqu'à la fin de 1772, fournissant, quand on les lui demande, par obligeance et par nécessité sans doute — à moins qu'il n'exécute un traité, ce qui est probable — donatifs et inscriptions. Pour ces dernières, lettres d'or tirées sur planche, il eut, en 1771, un associé nommé Bernard.

Champfleury eût décrit certaines de ces toiles, où le peintre s'ingénie à rappeler la générosité des Carpentrassiens qui, fidèles à une louable tradition, léguaient à la Charité de leur ville une partie de leur fortune, et il est à regretter que quelques-unes des compositions d'un artiste tel que Duplessis n'aient pas été conservées. Les portraits aussi ont disparu, à l'exception d'un seul, celui de M. Jacques Vincent, que j'ai retrouvé et signalé à l'administration.

Avant son départ pour Paris, Duplessis eut à peindre un maître de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ayant servi sous les ordres du prince de Conti et du maréchal de Saxe, en qualité d'aide-maréchal général. La lettre qui suit — seul manuscrit du peintre que possède la bibliothèque de Carpentras — révèle à cet égard quelques particularités qu'il faut noter :

A Monsieur
Monsieur de Saint-Sauveur le père,
à Sarrian.

A Carpentras ce 2 Décembre 1751.

J'ay retouché la cuirasse de votre portrait avec des couleurs qui ont parfaitement bien séché, mais ayant oublié deux ou trois petits endroits qui en avaient besoin je viens de les retoucher aujourd'hui, de sorte que je vous le garantis en état d'être transporté dans 3 à 6 jours tout au plus et comme je pars pour Lyon samedi ou dimanche pour le plus tard, j'espère que vous aurez la bonté de m'en envoyer demain le payement par quelque personne de confiance et si je puis vous être utile dans le peis ou je vais, vous pourrez en même temps m'envoyer vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur.

Duplessis.



Photo J.-E. Bulloz

CHARLOTTE DE FLORANS

(Musée de Carpentras)

De tous les portraits du maître de Carpentras, c'est le deuxième en date qu'on puisse lui attribuer avec certitude. Une perfection qui s'étendait même à l'équipement militaire plut sans doute à M. de Saint-Sauveur et valut quelques commandes à l'artiste besoigneux.

C'est à ce moment que Duplessis dut peindre plusieurs personnes appartenant à la noblesse du Comtat et au clergé.

Où sont ces toiles dont nous connaissons quelques copies exécutées par un professeur de dessin au collège de Carpentras, Denis Bonnet, qui montra par là son goût et qui ne manquait point de talent? Plusieurs des originaux existaient encore dans le département de Vaucluse au milieu du XIXe siècle, d'après les mentions inscrites sur les châssis des copies, qui nous fournissent avec les noms des modèles, quelques indications utiles. C'est ainsi que l'on apprend l'existence de l'abbé de Bouchony, de la marquise de Saint-Paulet, et de Mme de Canillac.

Deux portraits sauvés de la dispersion enrichissent le musée de la ville et sont inscrits sous cette désignation au catalogue :

83. Portrait d'homme en costume de maréchal de camp.

84. Portrait de femme en robe bleue.

M. Louis Gonse, qui les a décrits dans *Les chefs-d'œuvre des musées de France* et qui les a reproduits, en parle de la manière la plus favorable :

« Une tradition ancienne, dit-il, les attribue à Duplessis ; l'exécution est cependant plus nerveuse et plus riche que la sienne.

« Les tons sont plus vifs, plus lumineux, le dessin est plus spirituel ; faute de pouvoir proposer une autre attribution, je les laisse à Duplessis. Ce sont, en tout cas, de véritables chefs-d'œuvre.....

« Le personnage en cuirasse Louis XV, selon un renseignement qui m'est communiqué, était un noble d'épée, Cavet de Vérot, qui fut deux fois consul de Carpentras, de 1756 à 1776 ; la dame en bleu ne serait autre que Charlotte de Florans, sa femme[1]. »

1. P. 57. — Il s'agit exactement, d'après une note très explicite que j'ai reçue de

C'est aller un peu vite que de parler à ce propos de chef-d'œuvre, mais ces peintures, qui ont frappé M. Gonse par leur qualité, sont incontestablement de Duplessis. Elles datent de 1763, un an avant que ses œuvres figurent à l'académie de Saint-Luc.

Il est étrange que ces deux portraits ne soient attribués à leur véritable auteur que comme par un pis aller. D'autres auront, on le verra, le même sort injuste. On les donnera d'abord à Chardin, et successivement à Louis Tocqué, puis à Aved ou à Greuze, jamais dans tous les cas, il faut le noter, à des artistes médiocres. Les termes de comparaison, avec d'authentiques toiles de Duplessis, étaient, à la vérité, assez rares, avant les expositions et les ventes de ces dernières années pour expliquer de telles méprises.

Auparavant se placent, dans l'ordre chronologique, quelques peintures religieuses demandées à Duplessis par des confréries pour leurs chapelles et pour la cathédrale de Saint-Siffrein, où l'on peut voir encore les plus importantes : l'*Invention de la Croix* et le *Cénacle*.

Ces toiles m'ont paru supérieures à celles qu'on trouve dans les églises du Comtat et dont l'attribution est généralement faite aux Parrocel, aux Mignard et à Philippe Sauvan ; elles marquent encore l'influence du frère Imbert et de Subleyras, mais elles frappent par une

M. Édouard Lautier, notaire à Noves (Bouches-du-Rhône), de Cavet (Joseph-Xavier-Nicolas), né à Carpentras le 18 février 1717, deuxième consul de cette ville en 1766 et 1776, décédé le 2 mars 1786; et d'Élisabeth-Charlotte de Florans, qu'il avait épousée le 16 février 1762; elle était née à Carpentras en 1735; elle y est décédée le 2 mars 1809.

De Cavet avait été lieutenant au Royal Comtois Infanterie; son fils Blaise de Cavet, décédé le 26 septembre 1852, sans avoir été marié, institua pour légataire universel le D[r] Mazen, son neveu, décédé à Carpentras en 1875. Quelques objets, sur lesquels les héritiers n'étaient pas d'accord, furent vendus aux enchères publiques, où M. Philippe Gaudibert acheta ces deux toiles; il en fit don au musée de Carpentras.

Le D[r] Mazen a dit souvent à M. Édouard Lautier, son petit-fils, que ces deux portraits étaient ceux de M. et M[me] de Cavet, ses grand-père et grand'mère, et qu'ils avaient été peints par Duplessis. L'inventaire dressé à la mort de Cavet par M[e] Quinquin, notaire à Mazan, les mentionne en ces termes : « Plus deux tableaux avec leur cadre sculpté et doré dont l'un représente le portrait de la dite dame (de Florans) et l'autre celui dudit feu S[gr] de Cavet. »

Cela fait deux personnages en uniforme militaire et cuirasse, que l'on pouvait confondre sans la précision des documents et des souvenirs de M. Lautier. Il faut noter encore, pour distinguer leur identité, que de Saint-Sauveur est chevalier de Saint-Louis.

entente sérieuse de la variété des attitudes, du groupement, en un mot de la composition et du dessin. S'il est difficile de les étudier à cause de l'éclairage défectueux de l'église, on observe aisément que l'esquisse du *Cénacle* a été fidèlement suivie : un apôtre, à genoux, prosterné, avec une foi ardente, drapé dans une robe rouge et un manteau grisâtre, est une très bonne figure. Pour d'autres personnages, Duplessis s'est souvenu que ce sont des hommes du peuple, et il les a caractérisés par un thorax puissant, une encolure de portefaix et des traits accentués. Quelques-uns sont vêtus sans élégance, mais les apôtres ne s'habillaient pas chez le meilleur faiseur de Jérusalem.

L'*Invention de la Croix* est une œuvre préférable à la précédente. Ste Hélène en adoration est d'une saisissante expression. Il en existe une étude à la mine de plomb, sur un grossier papier gris qui porte le n° 44 du catalogue du musée, et dont le dessin est déjà d'un maître par la décision et la souplesse.

Dans la même église se trouvait aussi une *Visitation* qui, d'après la monographie de la cathédrale Saint-Siffrein, aurait été exécutée à Rome pour les Visitandines de sa ville natale par Duplessis ; il aurait reçu, en outre du prix convenu, un supplément de neuf livres à la condition que le manteau de la Vierge serait peint en véritable bleu d'outremer.

De plusieurs autres toiles, le sujet seul est connu. J'ai trouvé dans un registre des archives départementales qui contient l'inventaire du mobilier du Directoire du district de Carpentras la mention d'une *Sainte Famille* et d'une *Sainte Hélène* provenant des établissements religieux supprimés ; il mentionne, dans la maison Cavet, une *Adoration*, d'après Carlo Maratta, qui, elle-même, est un pastiche de l'*Adoration des Mages* du Guide. Ces toiles sont attribuées, avec certitude, à Duplessis, qui collabora, comme nous le verrons, à leur inventaire [1].

1. Archives départ. Instruction publique, série L, registre 190. Directoire du district de Carpentras.

Il fit également un Saint-Marc pour l'oratoire champêtre de Saint-Marc, à Flassan, qui lui fut payé 15 livres royales [1].

Il nous reste à citer quelques toiles appartenant au musée de Carpentras : une tête d'apôtre (n° 86), un portrait indiqué sous le titre d'*Un vieux paysan* (n° 87) signé S. D. C'est l'auteur du catalogue, M. Jules Laurens, l'excellent peintre, le lithographe habile qui l'a inscrit sous cette rubrique. Il nous semble pourtant que ce vieillard chauve, aux yeux rougis et tout humides d'une dacryocystite, au front ridé et plissé, aux lèvres serrées, aux muscles saillants, est bien plutôt une étude destinée à un tableau d'histoire religieuse. On voit, dans tous les cas, comme Duplessis savait rendre les figures et comme ses études le dirigent dès lors vers le portrait.

Deux autres esquisses du même auteur réclament encore l'attention au musée :

Jésus donnant les clés à Saint-Pierre (n° 90), où se révèle une main qui ne tâtonne ni dans la composition ni dans l'exécution et *Un sacrifice à Pàn* (n° 88), où l'on sent toute la poésie que dégage encore un motif rebattu, sous le pinceau d'un artiste qui sait créer de fines silhouettes de femmes gracieusement drapées.

Il y a, à Carpentras, d'autres œuvres de Duplessis que j'ai eu la bonne fortune de découvrir.

L'Hôtel-Dieu, fondé par l'évêque d'Inguimbert, et dont la façade est si sobre et si noble à la fois que M. André Hallays la juge digne de Gabriel [2], commençait à s'édifier sous la direction de l'architecte Lambertin, d'après les plans de l'ingénieur Antoine d'Allemand, lorsque Duplessis revint dans son pays natal. Son talent y fut utilisé, non seulement pour les portraits dont j'ai déjà parlé, mais aussi pour la décoration.

La salle de la pharmacie, où le silence n'est troublé que par le pas

1. Archives départ. de Vaucluse, n° 46. Confrérie de Saint-Marc de Flassan. Comptes de 1758-59. — Il toucha trois livres pour la planche sur laquelle il a peint ledit tableau. Son acquit est du 26 mars 1759 (Communiqué par M. l'abbé Requin).

2. Elle a tenté le pinceau de Fragonard : 2e *vue de Carpentras*, gravée par Vieille.

léger de quelques religieuses, est un assez vaste local du rez-de-chaussée, contenant, dans un bel ordre, une précieuse collection de vases, de pots, de cruches en faïence de Moustiers.

Au milieu du panneau principal de la pharmacie, au-dessus des étagères garnies de bocaux, trois amours, peints à la façon de Boucher, ont cueilli des simples, en ont rempli une corbeille, les agitent et se les disputent ; au-dessous, flotte une banderole portant cette inscription : *Herbis non verbis fiunt medicamina vitæ.* D'autres amours ornent les dessus de portes ; les uns, endormis sur des gerbes de blé, sont éveillés à coups de javelles par un troisième ; ou, dans un cartouche, sont assis parmi des pampres et des fruits divers, et une fillette se réchauffe au feu que deux Amours ont allumé avec leurs carquois.

Toutes les boiseries, dont quelques-unes font office de portes de placards, sont ornées de paysages en camaïeu bleu, dont il est superflu d'entreprendre la description détaillée : ce sont des bords de rivières ou de lacs, avec des peupliers, des gondoles, des tours, des pêcheurs à la ligne, des cavaliers, et, à divers plans, des châteaux, des monastères, des cascades, des ponts et des rochers, des chapelles rustiques, le tout, d'une certaine uniformité dans les arbres et les ciels, traité dans un parti pris de décoration, où l'on chercherait vainement des vues de Carpentras faites d'après nature.

Il y a exactement quatorze de ces panneaux, d'un ensemble agréable et intéressant, parce que rien ne peut être quelconque chez Duplessis, en qui Joseph Vernet avait cru voir un paysagiste d'avenir, mais il faut bien reconnaître que s'il est bon de les restituer à leur auteur, ils n'ajouteront rien à son mérite.

Pourtant, voici un petit problème qu'il conviendrait de résoudre avec une complète certitude. Alternant avec ces paysages, quatre panneaux en camaïeu d'un rose fané représentent des singes qui se livrent à des travaux où il n'est pas interdit d'entrevoir des intentions satiriques de nature à égayer les malades de l'hôpital : ces singes vont et viennent autour des cornues et des alambics, manœuvrant un pilon dans un mortier ou une seringue, attisant le feu d'un fourneau, sur-

veillant ou exécutant des préparations pharmaceutiques qu'ils administrent avec entrain à un de leurs congénères effaré.

Ces singeries sont-elles de Duplessis, de même que les paysages?

La question se pose parce qu'un peintre de Mazan, Alexis Peyrotte[1], excella à peindre des singeries, mais rien ne vaut un document pour lever tous les doutes et attribuer une peinture à son véritable auteur. Voici ceux que nous avons extraits des archives :

E 173, n° 60. — M. Balmelle, procureur de cet hôpital, payés à M. Duplessis, peintre, la somme de cent deux livres roy. pour avoir fait toutes les peintures qui sont à la pharmacie. Et rapportant ce mandat, la dite somme vous sera admise. Au bureau le 14e février 1762.

Signé : Bimard. Tissot.

N° 391. —	Pour le dessus du miroir.	12 liv.
	Pour 9 païsages à 40 sols.	18
	Pour les deux embrasures des fenêtres à 6 l. chaque.	12
	Pour avoir marbré 18 panaux, les deux portes et embrasures.	18
		60 liv.

M. Balmelle, procureur de cet hôpital, payés à M. Duplessis la somme de cinquante quatre livres roy. pour le compte ci-dessus réduit à cette somme, et en rapportant le présent mandat la dite somme sera admise à vos comptes.

Au bureau le 10e Octobre 1762.

Signé Guillomont, Cabridet.

Si j'ai prononcé le nom de Peyrotte, ce n'est point pour compliquer une question qui, à la lecture de ces deux mandats, semble fort claire, puisque Duplessis y est donné comme ayant fait toutes les peintures qui sont à la pharmacie. On remarquera cependant que

1. Peintre du roi. Voir Nouvelles archives de l'Art français, 1885, t. XI, p. 434 et 1888, p. 200; l'*Artiste*, mai 1888. Mazan est à peu de distance de Carpentras.

cette pièce de comptabilité porte la date du 14 février 1762, mais que dans la pièce qui suit et qui est du 10 octobre de la même année, on mandate au peintre d'autres peintures que celles du mois de février, notamment neuf paysages de plus.

Or, aussi bien par cette indication des paysages — car il n'y en a point d'autres dans l'établissement — que par les autres mentions, il s'agit toujours de la pharmacie, dont la décoration a été exécutée en deux fois.

Il est difficile de deviner, soit par la disposition des panneaux, soit par l'état des peintures, quels sont les neuf paysages qui ont été exécutés en dernier lieu. Il y a exactement quatorze paysages et quatre panneaux de singeries, plus un panneau entre les deux fenêtres, qui ne porte plus de trace de peinture.

Si l'on considère que Duplessis n'a pas l'esprit tourné vers la caricature, qu'il est plutôt sérieux et même grave dans la correspondance que j'ai sous les yeux, on hésite à le donner pour l'auteur des scènes spirituelles qui alternent avec ses paysages. Pour ne rien dissimuler de ce petit mystère, j'ajoute que la peinture des paysages est bien mieux conservée que celle des singeries ; celle-ci est décolorée en grande partie, moins bien distincte que l'autre.

On ne doit pas repousser tout à fait l'idée d'une collaboration de Peyrotte à cette décoration ; il n'est mort que six ans plus tard. Je dois pourtant reconnaître que son nom ne figure pas dans les comptes de l'hôpital, et, qu'après tout, Duplessis a pu s'amuser à peindre des scènes de ce genre.

Quoi qu'il en soit, le jeune artiste aspirant aux succès que quelques-uns de ses compatriotes avaient déjà obtenus, et partageant leur ambition de briller dans les académies et dans des emplois profitables, s'était dirigé vers Paris[1].

En quittant Carpentras, Duplessis s'arrêta à Lyon, où, dit Lauzan,

1. D'Andrée et Lauzan disent qu'il avait alors 27 ans : c'était donc en l'année 1752, où Joseph Vernet, mentionnant dans son Livre de raison les personnes qu'il ira voir à son arrivée à Paris, cite Duplessis.

« l'amitié le retint plusieurs années ». Il n'a laissé dans cette ville aucune trace, et on n'y possède de lui aucune œuvre[1]. Toutefois son séjour, dont la durée n'est pas exactement connue, ne fait point de doute, après sa lettre à Saint-Sauveur, ses confidences au conservateur adjoint du musée de Versailles, et, ce qui le confirmerait, à défaut de ces témoignages, c'est que plusieurs portraits qui lui sont attribués par tradition de famille, et qui ont été vendus, il y a quelques années, venaient de cette région.

1. Les artistes de passage annonçaient généralement leur arrivée dans les *Annales de Lyon*. La collection de ce journal contient de grandes lacunes, notamment de 1771 à 1804; les recherches qu'a bien voulu faire à ce sujet M. Eug. Vial, si versé dans l'histoire des artistes lyonnais dont il prépare un répertoire pour la Bibliothèque d'art et d'archéologie, n'ont donné aucun résultat.



Photo J.-E. Bulloz

SAINT-PIERRE

(Musée de Carpentras)

CHAPITRE II

DUPLESSIS A PARIS. — EXPOSITION DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC. — LE SALON DE 1769. — L'ABBÉ ARNAUD. — Mme LENOIR. — LES LIVRETS DE GABRIEL DE SAINT-AUBIN.

C'est donc en 1752 que Duplessis arriva à Paris.

Il paraît bien que le jeune artiste carpentrassien, timide et gauche, y débarqua sans être muni de pressantes lettres de recommandation, ou qu'il n'ait pas osé en faire usage. Il avait pourtant des compatriotes qui étaient en état de le servir de leur influence.

Depuis longtemps, la Faculté de Médecine de Montpellier (qui avait et qui a gardé une grande réputation dans la thérapeutique) fournissait aux rois de France des médecins, et certes on devait faire grand cas à Carpentras du docteur Lassone, alors médecin de la reine Marie Leczinska, qui, à la suite de d'Aguin, médecin avignonais de Louis XIV et de Joannis, un Comtadin, médecin de Louis XV, pouvait répandre les faveurs royales sur ses compatriotes. Or, le père de Joseph Siffred n'était-il pas lui-même quelque peu chirurgien ou chimiste, et jugerait-on indiscret de sa part d'écrire à son éminent confrère pour lui recommander sa progéniture ? Rien n'est certain à cet égard, mais une hypothèse fondée sur les mœurs de l'époque, qui sont les mœurs de tous les temps, est assez vraisemblable et un érudit d'Avignon, M. Illy, l'a risquée dans la seule monographie connue de

3

Duplessis[1]. Cette notice contient malheureusement des erreurs nombreuses qui ne permettent pas de la consulter sans défiance.

Il y a aussi l'abbé Arnaud, né à Aubignan, près de Carpentras, à peu près du même âge que Duplessis, et dont le nom retentira bientôt dans la presse, dans les Académies, à l'Opéra ; il dut être d'un grand secours au peintre, si l'on remarque les personnes chez qui fréquente l'abbé et dont la plupart se feront peindre par cet artiste : d'abord les ecclésiastiques, tels que l'abbé de Véri, conseiller de Maurepas et qui lui recommandera le choix de Turgot pour le contrôle général des finances ; personnage influent à la cour et à la ville, à qui l'abbé Nardi, agent des consuls d'Avignon, rapporte tout le succès de ses négociations[2] ; l'abbé Jourdan, chanoine de l'église Saint-Louis, qui passe pour avoir été un des directeurs de conscience de Marie-Antoinette ; le chanoine la Monnoye, du chapitre de Notre-Dame de Paris ; l'évêque de Cahors, Mgr de Cheylus, un Avignonais aussi.

Il y avait à Paris bien d'autres connaissances utiles pour notre artiste, gens du Comtat ou de l'État d'Avignon :

L'architecte François Franque, qui sera de l'Académie d'architecture, inspecteur des bâtiments de l'hôtel des Invalides ;

Le vieux maître de J. Vernet, Louis-René Viali, qui malgré son extrême vieillesse, expose le portrait de Mme Franque ;

Aubert, joaillier de la couronne, logé aux galeries du Louvre, dans l'appartement portant le n° 13, et le Carpentrassien mettra sans doute son ambition à voisiner un jour avec lui ;

Peilhon, conseiller secrétaire du roi (c'est pour lui que Vernet, en 1757, peint la vue d'Avignon, dont la gravure seule nous reste) ;

1. *Bulletin archéologique de Vaucluse*, 1884, p. 475 à 484.

2. C'est une surprise de ne pas avoir le portrait par Duplessis de cet abbé Nardi, dont Carmontelle nous a laissé une si fine silhouette : abbé diplomate, modèle de savoir faire. M. Duhamel, archiviste de Vaucluse, a commencé à publier sa correspondance. En voilà un qui savait faire le rapport, comme on dit dans la carrière. Et adroit ! et donnant de ses démarches une opinion favorable !

il fait de son fils un trésorier des bâtiments et c'est là encore une précieuse relation ;

Il y a enfin les frères Fontaine, élèves de Philippe Sauvan et qui ont gravé les œuvres des Van Loo ; les frères Trial, dont l'un dirigera l'académie de musique... et puis, dans le cabinet de toilette du roi, il y aura bientôt pour les Comtadins un protecteur de plus, son valet de chambre, Diet, dont la femme est de l'Isle-sur-Sorgue ; et tous ces personnages, depuis le médecin de la reine, jusqu'au valet de chambre du roi, en passant par les Académies, les églises et la presse, ont un sourire, une poignée de mains et des commandes pour les cadets de leur province qui viennent après eux chercher fortune à la cour.

Pendant onze ou douze ans, Duplessis travailla assez obscurément[1]. Ce n'est qu'en 1764 que ses œuvres paraissent pour la première fois en public, à l'exposition de l'académie de Saint-Luc. Les cinq portraits qu'il y envoie ne font pas sensation. L'exposition elle-même a lieu sans grand bruit. L'*Avant-coureur* lui consacre à peine quelques paragraphes, et, pour ne pas allonger son compte rendu par une longue énumération, il allègue que cela ne saurait beaucoup intéresser ses lecteurs, attendu qu'il s'agit des portraits de gens peu notoires.

En 1769, peu de temps avant l'ouverture du Salon, Duplessis, malgré sa défiance de lui-même et l'hésitation qu'il a montrée jusque-là, se décide à présenter quelques ouvrages de lui à l'Académie de peinture. C'est à l'unanimité, paraît-il, d'après ce que rapporte Lauzan, qu'il est agréé, et, dès lors, il peut se faire connaître.

Cette première exposition fut une révélation et un éclatant succès. Il envoya au Louvre jusqu'à dix portraits, dont trois avaient été déjà vus à l'académie de Saint-Luc et sont venus jusqu'à nous : ceux de l'abbé Arnaud, du chanoine Jourdan et de Mme Lenoir ; ce sont assurément des œuvres qui suffiraient à la réputation d'un grand peintre.

1. « Voici un peintre appelé Duplessis, qui s'est tenu caché pendant une dizaine d'années. » Diderot, *Œuvres complètes*, t. XI, p. 449.

Au moment où ils furent exposés, il n'y eut du reste qu'une opinion, exprimée dans toutes les brochures consacrées au Salon, et aussi favorable que possible au nouvel agréé.

C'est d'abord l'auteur des *Réflexions sur quelques morceaux de peinture et de sculpture, etc.*, Pingeron, qui, pour être capitaine d'artillerie et ingénieur au service de la Pologne, paraît fort bien renseigné, et a eu peut être un entretien avec l'artiste dans son atelier. Comment, sans cela, connaîtrait-il l'humble maître de Duplessis et en parlerait-il, dans les termes où celui-ci exalte toute sa reconnaissance, comme d'un homme « qui aurait fait la gloire de son pays, s'il eût vécu hors du cloître où ses talents se concentrèrent ». Quand il passe à l'œuvre de l'élève, « ses portraits, dit-il, sont ressemblants et chauds de couleur ». Sur l'absolue ressemblance, il n'y a qu'un cri, pour tous les portraits que Duplessis exposera durant plus de vingt ans. Sur la couleur, on différera parfois, mais en ce qui concerne l'abbé Arnaud, « on y trouve tout le feu que cet auteur a mis dans ses écrits ».

Un autre critique, B***, dans sa *Lettre sur le Salon de peinture*, précise : « Il semble avoir peint la tête de l'abbé avec les couleurs mâles dont cet écrivain anime son style pittoresque » et il ajoute : « M. Duplessis n'est encore qu'agréé, mais on peut répondre d'avance qu'il se verra proclamé avec toute la distinction que méritent les vrais talents et dont ils sont assurés auprès de juges que la rivalité ne rend que plus empressés à les couronner. »

L'auteur des *Sentiments exprimés sur les tableaux exposés* dit de l'ensemble de ces portraits que « leur couleur vraie, lumineuse ne fait qu'ajouter au mérite de la ressemblance : et qu'ils sont saisis par des détails finement exprimés qui rendent si bien jusqu'au caractère même des modèles. »

Le *Mercure de France* est plus enthousiaste encore : « Ce portrait étonnant, de la couleur la plus vigoureuse, est plein de vie ; la main est belle et la tête digne de Rembrandt. »

Diderot, enfin, écrit : « Je reviens sur le portrait de l'abbé Arnaud ;

c'est, en vérité, une belle chose pour la ressemblance, le caractère et la vigueur du pinceau[1]. »

Nous avons sur l'auteur de *La soirée perdue à l'Opéra* quelques pages de son ami Suard, écrites à Léonard Boudou, éditeur des œuvres de l'abbé, publiées en 1808, où l'éloge le plus affectueux s'inspire d'un tel souci de retracer une physionomie fidèle, que nous devons surtout chercher là le modèle qu'avait à peindre Duplessis. Les circonstances où Suard voit Arnaud pour la première fois lui laissent un souvenir ineffaçable :

Il m'accueillit avec une extrême bienveillance. Le dîner, chez un ami commun, fut très animé, et il en fit tout le charme ; il parla de poésie, de musique, de peinture, tantôt avec enthousiasme et sensibilité, tantôt avec une gaieté vive et brillante, et toujours dans un langage pur et correct quoique continuellement figuré. J'avais connu quelques hommes qui se faisaient remarquer par l'élégance et la chaleur de l'élocution ; Diderot était celui qui, sous ce rapport, m'avait le plus frappé ; mais je trouvai l'abbé Arnaud supérieur à lui par la facilité et la promptitude du *boute-hors,* par le bonheur et l'abondance des images et des figures qui donnaient à tout ce qu'il disait du mouvement et de la couleur ; mais surtout par ce mélange de gaieté vive et naturelle qui se mêlait à l'enthousiasme et se communiquait à tout ce qui l'environnait. J'étais charmé et il s'en aperçut aisément. Il m'adressait presque toujours la parole, et je ne lui parlais que pour offrir de nouveaux textes à ses lumières et à son éloquence[2].

Cette silhouette est complétée par d'autres touches qui donnent de l'abbé, non une image embellie, Suard se refuse à cette complaisance, mais une physionomie rendue dans toute l'animation de la vie :

L'abbé Arnaud aurait volontiers, comme Shakespeare, regardé l'homme qui n'aimait pas la musique comme un être incapable de bonté et de vertu ; il l'aurait haï, s'il avait pu sentir la haine ; mais ce sentiment ne pouvait entrer dans son cœur, et c'était un trait distinctif de son caractère. Il portait

1. La simplicité de Duplessis était si grande que, dans les dernières années de sa vie, il disait naïvement à ceux qui louaient devant lui ce tableau : « Il n'y a pas bien longtemps encore que j'ai cru y reconnaître le même mérite que vous. » — Lauzan.

2. Œuvres complètes de l'abbé Arnaud; Léopold Collin, de l'imprimerie Valade, 1808, Paris, t. I, p. 13.

au plus haut degré toutes les affections sociales, et même à l'excès le besoin de plaire à tout le monde ; il aimait ou croyait aimer quiconque lui présentait un visage ami ; il n'aurait pas pu soutenir un quart d'heure de suite la conversation, la présence même d'une personne en qui il aurait soupçonné de la malveillance ; et si l'homme qui lui avait fait le plus de mal et de qui il en pensait davantage, fût venu à lui en lui tendant la main, il se serait jeté dans ses bras et l'aurait embrassé avec la plus sincère cordialité. Cette disposition tenait à une organisation extraordinairement délicate, à une sensibilité exquise, à une singulière mobilité d'imagination, qui lui faisaient recevoir, de tout ce qui frappait actuellement ses organes, des impressions si vives et si fortes que l'effet ne pouvait en être balancé par aucune autre considération. Je n'ai jamais vu à personne une bienveillance si naturelle et si générale ; elle était accompagnée de manières extrêmement caressantes et il n'y avait aucune hypocrisie dans ses caresses, tout excessives qu'elles pussent paraître. Après quelques jours de connaissance, on pouvait être tenté de le croire son ami ; mais cette prompte et extrême sensibilité ne comportait guère des affections profondes : ces impressions si vives, qu'il recevait des objets présents, s'effaçaient avec la même facilité par l'absence ; et rarement éprouvait il le besoin de revoir l'homme dont la conversation lui avait plu davantage quelques jours auparavant.

Qu'on ne croie pas cependant que cette légèreté de disposition influât sur ses véritables affections : il était ami tendre, dévoué, fidèle ; et si ses amis eurent quelquefois à se plaindre de lui, ce ne pouvait être que pour des négligences qui tenaient à son caractère, jamais pour un tort grave qui vînt de son cœur. Peu d'hommes ont eu plus d'amis et il n'en a perdu aucun par sa faute ; il portait dans le commerce intime une douceur inaltérable et une confiance sans bornes ; et c'est pour moi un devoir impérieux que de lui rendre ce témoignage. Pendant plus de 23 ans que nous avons habité ensemble, je proteste qu'il ne s'est pas élevé un nuage entre nous et qu'il n'y a pas eu un seul jour de refroidissement dans notre affection mutuelle ; je dois ajouter ici, sans aucune affectation de modestie ni de générosité, que si cette constance, cette égalité de sentiment ne s'est jamais démentie, le mérite lui en appartient presque en entier [1].

1. *Œuvres complètes* de l'abbé Arnaud, p. 29. Voir aussi les *Lettres d'un philosophe et d'une femme sensible* (Condorcet et Mme Suard), *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre 1911, publiées par M. René Doumic, au sujet de ce curieux ménage à quatre.

C'est cet homme complexe, vibrant, enthousiaste, mobile, cet improvisateur égalé à Diderot par Suard, ainsi que par Grétry, et dont Dacier parlait avec la même admiration dans l'éloge qu'il lut en 1787, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; c'est cet amateur d'art très avisé, très compétent, répandu dans tous les salons, recherché et choyé partout, connu de tous, que Duplessis eut à peindre, dès les premiers temps de son arrivée à Paris. S'il échouait, il ne se relèverait probablement jamais de cet insuccès ; s'il réussissait, c'était une brillante recommandation aux yeux du monde.

Il dut mesurer ses forces, et la tentative fut heureuse. Il fit ce portrait de noir et de blanc. D'un corps enveloppé d'une soutane, l'artiste ne pouvait peindre que la tête, où éclataient les dons de l'intelligence, des yeux ardents, un front vaste et une bouche d'orateur aux lèvres entr'ouvertes ; il projeta une vive lumière sur ce visage inspiré, lumière qui flotte à peine sur les lisérés du rabat, sur l'épaule droite et descend brusquement sur la main droite laissant, sauf la manche de dentelles et les papiers placés sur la table, tout le reste dans une ombre profonde, ne devant rien gagner à en sortir ; lumière qui est un artifice du peintre, car elle paraît ainsi ne jaillir qu'à travers deux fentes. Mais qu'importe ? c'est un portrait d'intérieur, éclairé selon la fantaisie de l'artiste et qui nous donne l'impression la plus aiguë de la vie intense qui anime ce type de méridional doué de tant de séduction [1].

Ceci n'est point un panégyrique ; M. André Hallays, qui connaît tous les trésors d'art de la province, a écrit dans un chapitre qui venge Carpentras de railleries légendaires :

Les portraits de Duplessis conservés à Carpentras ont je ne sais quoi de brusque et de hardi qui sent son Midi. Ils sont exécutés d'une manière al-

1. La main droite de l'abbé Arnaud tient une plume. On m'excusera de citer en note ce paragraphe de la lettre de Suard : « Ce qui contribuait à entretenir sa paresse, était l'éloignement qu'il avait contracté pour l'opération manuelle de l'écriture. Plus d'une fois, étant dans sa chambre et voulant écrire une note ou un billet, il m'est arrivé de ne trouver ni plume ni encre sur son bureau. » Suard lui ressemblait sous ce rapport : « Sa paresse était proverbiale, dit M. Doumic ; il était de ces écrivains que la vue d'une plume et d'un encrier rend malades. Il serait mort de faim plutôt que de travailler ». — Cf. *Lettres d'un philosophe*.

lègre et brillante. Ils ont en même temps de la grâce, de l'esprit, de la pénétration. Mais le chef-d'œuvre, c'est le portrait de l'abbé Arnaud. Quelle belle peinture et quel type admirable !... Pas un trait de caractère de cet étrange personnage qui ne se retrouve dans la vivante peinture de Duplessis. Ce visage brun et charnu, ces yeux ardents, cette attitude passionnée, tout trahit le Provençal imaginatif, cordial, sensuel, avec des velléités de génie, dévoré de la passion de plaire, éloquent, paresseux et dissimulant mal, sous des airs d'indomptable énergie, la plus incurable des neurasthénies. Voilà l'homme des immenses projets, des desseins encyclopédiques, mais qui se résout à n'être qu'un amateur, journaliste et homme de salon, car son tempérament oratoire et voluptueux lui défend les longs efforts. Voilà le causeur entraînant dont Carle Van Loo disait : « En l'écoutant, je fais mieux et plus vite », et à qui le sculpteur Vassé adressait cette étonnante invitation : « Venez m'aider à achever ma Psyché ; j'ai besoin de vous entendre ; mon ciseau se retrempe au feu de votre imagination ». Cet abbé Arnaud fut un des hommes les plus séduisants de son temps ; il écrivait une langue admirable ; il parlait mieux encore ; il aimait la Grèce jusqu'au fanatisme ; il commandait la troupe des Gluckistes ; il composait de petits essais, de brèves dissertations ; il fut académicien ; on lui attribua beaucoup de maîtresses ; on le rechercha dans beaucoup de salons ; les Piccinistes l'accablèrent d'injures. Le portrait du musée de Carpentras raconte toutes ces choses et bien d'autres encore ; car il parle comme Arnaud lui-même et Arnaud ne devait savoir ni garder ses secrets ni taire ses aventures [1].

Ce dithyrambe si alerte n'a rien d'exagéré. Diderot avoue qu'il n'aime pas l'abbé, mais il rend hommage à son mérite.

Vers cette fin d'un siècle où tant d'esprit se dépense, Arnaud est par excellence l'homme de goût et d'esprit.

Quand Valperga grava ce portrait, le marquis de Montesquiou composa les vers suivants pour être mis au bas :

Né pour tous les beaux-arts, pour leur culte enflammé,
Adorateur des Grecs et Français plein de grâce,
Il eût également charmé
Le siècle de Platon, de Voltaire et d'Horace.

1. ANDRÉ HALLAYS, *A travers la France*, p. 346.



Photo J.-E. Bulloz

L'ABBÉ ARNAUD
(Musée de Carpentras)

Du jour où l'artiste a peint son ami Arnaud, il a cause gagnée ; il règne pendant quinze ans sur le portrait, ne pouvant suffire aux commandes officielles, à celles du monde des arts et de la littérature. Partout où brille l'abbé Arnaud, il appelle son compatriote à jeter aussi son éclat, et cela va ainsi jusqu'à la mort de l'académicien, survenue en 1784, époque vers laquelle le silence commence à se faire peu à peu sur Duplessis déclinant. En somme, celui-ci vit dans l'orbite de l'astre des Académies et des salons, et c'est ce qui explique la place importante qu'on doit donner à Arnaud dans la biographie du peintre du roi.

Arnaud était l'ami de l'avocat Gerbier chez qui, avec Suard, il s'était même installé pour quelque temps. Quelles obligations Gerbier lui avait-il ? Celle d'une collaboration à sa plaidoirie dans le procès soutenu contre les Bénédictins ? Toujours est-il que l'avocat du clergé obtint de l'évêque d'Orléans pour Arnaud, l'abbaye de Grandchamp. Et le nouvel abbé pense à Duplessis pour le portrait du célèbre avocat, dont les débuts avaient été si retentissants, mais dont le caractère n'égalait pas le talent. Cette toile est de celles qui avaient paru en 1764 à l'académie de Saint-Luc, sans retenir l'attention. Cinq ans après, elle est jugée remarquable. Les *Mémoires secrets* disent que le peintre « a rendu Gerbier dans toute la noblesse de sa physionomie ». *L'exposition des tableaux* par M. Camburat le célèbre en petits vers ·

De Gerbier, dont la voix m'a souvent enlevé,
Je goûte encore ici la tacite éloquence... [1]

Mais voici la contre-partie qui ne paraît être qu'un jeu littéraire : « N'y a-t-il pas des avantages qu'il faudrait peindre si l'art pouvait aller jusque-là ? demande l'auteur de la *Lettre sur le salon de 1769*. Par exemple, lorsque le même M. Duplessis nous donne le portrait de M. Gerbier, dans la plus grande ressemblance, quoique avec un

1. Voir sur les bustes de Gerbier, attribués à Houdon et à Le Moyne, la communication de M. Brière à la Société de l'Art français, Bulletin de 1912, p. 73.

peu plus d'embonpoint que ne lui en laissent prendre ses travaux continuels au barreau, je regrette que l'on n'ait pu nous peindre en même temps les paroles éloquentes de cette bouche d'or; les tons pathétiques dont il émeut chaque jour les voûtes du Temple de la Justice. Je sens bien que c'est trop demander; mais pourtant ne conviendrez-vous pas avec moi, que tout portrait d'avocat qui ne nous l'a point rendu parlant, semble manquer son objet. »

C'était sans doute demander beaucoup, avant la création du musée de la parole.

Diderot signale ce portrait comme « vraiment beau », avec ceux de l'abbé Arnaud et de Le Ras de Michel « blanc de cheveu et de peau, écrit-il, vêtu de blanc et cependant sortant de la toile. » Les *Mémoires secrets* en parlent dans ces termes : « M. Le Ras de Michel est remarquable par le fané d'une tête de près de cent ans, dont toute la vie n'est plus que dans les yeux encore tout pétillants de feu. Une pareille figure quelconque est intéressante pour l'humanité en général, et les détails en sont curieux pour les connaisseurs. Mais pourquoi avoir peint en peignoir comme un petit maître, un vieillard caduc qui ne doit plus s'occuper de toilette? C'est manquer aux bienséances pittoresques. »

A cela, le *Mercure de France*, après avoir constaté que le portrait « est de la plus grande vérité », répond par des considérations du même ordre, que nous citons pour donner une idée de la critique d'art en ce temps-là : « On voit que la robe de chambre en satin blanc est certainement ouatée, et que la propreté règne autour de l'aimable vieillard[1]. »

Duplessis exposait aussi quelques-unes de ces figures peu connues qui n'intéressent que la famille et les proches : M. Couturier, ancien notaire et M[me] Couturier, apparentés sans doute à J. Couturier, prieur de Sainte Geneviève, dont une gravure de Maleuvre nous fait voir la mine assez renfrognée ; M[me] Freret-Dericour, sur le compte de qui

1. La propreté est, à cette époque, remarquée et le sera encore quand Aimée de Coigny écrira son roman d'*Alvare*, où elle fait une réflexion de cette nature.

nous ne savons rien ; l'abbé Jourdan, qui est un compatriote de l'abbé Arnaud, né à Aubignan comme lui. Il avait un emploi de lecteur dans la famille royale et on croit, nous l'avons dit, qu'il a été le confesseur de la reine. Son portrait existe encore ; il est revenu (comme le modèle, pendant la période révolutionnaire, mais après quelles vicissitudes) au pays d'origine du chanoine ; nous en connaissons aussi un autre, au pastel, supérieur au premier ; le grain des crayons n'est pas émoussé ; il est souple, fin et doux avec des nuances délicates dans le rose de la peau d'un homme en bonne santé, et il y a de belles parties lumineuses du visage, sur un fond brun et noir, comme dans la plupart des œuvres de l'artiste.

Notons encore : le Dr Majault, un des commissaires chargés par le roi, en juillet 1784, de l'examen du magnétisme animal[1] et dont la critique en vers, déjà citée, dit :

> D'Esculape, voilà le favori certain ;
> Aux secrets de son art aucun mal ne résiste ;

Le marquis de Rasilly, très ressemblant, lui aussi, d'après le *Mercure*[2]. La *Lettre sur le Salon de peinture de 1769* par M. B*** nous apprend une particularité sur le personnage : « Je sais gré à l'artiste de ce que, pour rendre ce guerrier, il n'a pas suivi la politique de ce peintre de l'antiquité qui peignait Philippe de profil. Une difformité honorable fera toujours une grâce de plus, aux yeux de l'appréciateur des hommes ».

1. Grimm, *Correspondance littéraire*, t. III, p. 11. — Portrait qu'on avait déjà vu à l'exposition de l'Académie de Saint-Luc et que signalent *les Petites affiches* à cette époque, 1764, comme peint avec beaucoup de soin.

2. Louis-François, marquis de Rasilly (1718-1804); né le 2 mars 1718, il fit toute sa carrière dans le régiment des gardes françaises où il fut nommé capitaine d'une compagnie avec grade de colonel le 16 mars 1760, puis brigadier des armées du roi, le 20 avril 1768. Il mourut le 21 juin 1804. Il appartenait à une vieille famille de Touraine connue depuis le xe siècle et était petit-fils de Gabriel, marquis de Rasilly, lieutenant général de la province de Touraine, sous-gouverneur des enfants de France, petits-fils de Louis XIV, et premier écuyer du duc de Berry.

Il avait épousé en premières noces la veuve de Georges Maréchal, seigneur de Bièvre, et était ainsi le beau-père du marquis de Bièvre, connu par ses bons mots.

Il y avait encore, à ce Salon, un autre portrait, dont l'authenticité est indiscutable, puisqu'il n'a pas quitté la famille et pourrait être identifié aisément : c'est celui de Mme Lenoir, née Adam, mère d'Alexandre Lenoir, fondateur du Musée des monuments français ; ce portrait a été souvent, et récemment encore, confondu par des écrivains d'art, avec celui de la femme inconnue, de la salle La Caze, au musée du Louvre. Il fut mis pour la première fois à l'académie de Saint-Luc (1764) sous le n° 90 et n'excita aucun intérêt. Au salon de 1769, Diderot ne le mentionne point parmi les autres œuvres de Duplessis. Il a fallu l'exposition des Cent portraits de femmes en 1909, pour faire éclater toute sa valeur. Je me rappelle sa place au fond de la salle du Jeu de Paume, à gauche, assez mal éclairée ; on traversait la partie consacrée à l'école anglaise et on arrivait à l'école française : après J. M. Nattier « le plus effronté des imposteurs », comme dit M. Roujon, un saisissant contraste vous arrêtait devant cette toile, si différente des peintures voisines : une figure simple et naturelle de bourgeoise égarée dans l'Olympe fardé de Louis XV ; des petits yeux gris bleu et vifs d'une malice pétillante mêlée à la franchise, à la douceur et à un étonnement qui semble s'éveiller : une bouche aux lèvres un peu pincées dont l'expression spirituelle et taquine a peine à se contenir, une fossette à la joue gauche, un nez droit, aminci à la base et légèrement pointu, un menton qui indique de la décision forment la plus agréable des physionomies dans un ovale allongé, sur un buste un peu maigre et des épaules de jeune fille. Elle doit avoir une trentaine d'années, au moment où Duplessis travaille à son portrait [1].

La coiffure est faite d'un petit bonnet de dentelles qui laisse voir une partie de ses cheveux poudrés : des brides terminées par un nœud de faille l'attachent devant et une fanchon de tulle noir entoure la coiffure et vient s'ajuster à la faille. Sa robe est d'un satin bleu pâle un peu passé de fraîcheur ou de ton ; elle est garnie de légères dentelles et de nœuds de satin blanc devant le corsage et aux manches. Le mo-

1. Son état civil est de ceux qui n'ont pu être reconstitués, après l'incendie de l'hôtel de ville, en 1871. Alexandre-Marie Lenoir, son fils, est né le 26 décembre 1761.

deste décolletage est orné de quelques renoncules ou roses jaune paille naturelles qui intercalent une couleur plus chaude dans les chairs blanches de la gorge et du bras droit et dans les dentelles, le tout avec des demi-teintes qui se fondent et se pénètrent harmonieusement. A la main droite, Mme Lenoir tient un livre qu'elle vient de fermer pour nous regarder en face. Est-ce un accessoire de l'atelier de Duplessis ou la marque d'un goût très vif pour la lecture ? On ne sait. Rien de plus poussé et de plus méticuleux que le dessin de ce portrait. Dans le corsage, on reconnaît des dentelles de Valenciennes. Tout y est précis sans sécheresse et cela ne nuit aucunement à l'ensemble qui est remarquable par le naturel et l'air d'intimité[1].

Un livret du salon de 1769, qui a appartenu à Gabriel de Saint-Aubin et qui est dans les collections du cabinet des Estampes, porte en regard du nom de Mme Le Noir : (écrit en deux mots) *marchande de bas, près des Quinze-Vingts*.

C'est bien cela. D'après des souvenirs de famille, la boutique de Lenoir, bonnetier, fournisseur de la cour[2], se trouvait rue Saint-Honoré et l'hôpital des Quinze-Vingts était alors situé entre le Louvre et le Palais-Royal. La silhouette tracée par G. de Saint Aubin, en marge du livret, pour si effacée qu'elle soit actuellement, ne laisse aucune hésitation sur la personne et si nous insistons sur ce point, c'est que des écrivains, pourtant fort avisés, s'y sont mépris et ont cru y voir un autre portrait dont nous parlerons.

En résumé, Duplessis expose à ce Salon huit portraits d'hommes et deux de femmes. G. de Saint-Aubin nous les conserve à peu près tous, en les notant d'un trait fidèle, aux pages 30 et 31 de son livret. On y retrouve aisément le marquis de Rasilly, l'abbé Arnaud, l'abbé

1. Quand il fut exposé aux Tuileries, M. P.-A. Lemoisne (Revue de l'Art ancien et moderne, 10 juin 1909), dit qu'il était impossible d'exprimer la vie qui se dégage de cette figure… où tout nous charme, depuis le demi-sourire un peu étonné jusqu'à la couverture du livre, d'un si joli ton. M. Armand Dayot déclara ce portrait « un pur chef-d'œuvre d'esprit et de vérité et un exemple éternel de ce que peuvent la science et la conscience du métier unies à la vision saine de la nature. »

2. Marchand des six corps de la ville, dit Alexandre Lenoir.

Jourdan, Mme Lenoir, et pour les croquis qui sont exactement en face d'un numéro du catalogue ou que le costume ou l'uniforme permet de distinguer, on peut penser qu'ils reproduisent les personnages indiqués. Mais on demeure embarrassé pour déterminer les autres portraits de femme de la page 30 qui sont au nombre de trois, alors que Mme Couturier est seule nommée.

Ces croquis n'en sont pas moins fort précieux, car ils servent, dans certains cas, à déterminer une identité discutée et douteuse et à rectifier des erreurs. Ainsi l'abbé Arnaud, pourtant facile à reconnaître, au moyen de la gravure de Valperga, a, pendant plusieurs années, figuré à la fois aux Musées de Carpentras et d'Avignon sous des images bien différentes. C'est Carpentras qui a la véritable et celle d'Avignon représente un ecclésiastique à l'air bonasse qui était l'oncle du peintre.

CHAPITRE III

SALON DE 1771. — LE REGARD DES PORTRAITS.
PORTRAITS DE MARIE-ANTOINETTE.

Duplessis expose, au Salon de 1771, un nombre de portraits qu'on ne sait pas exactement, car plusieurs sont sous le même numéro 212. « Il y en a de très bons parmi ceux-ci et qui doivent être frappants de ressemblance ; ceux que je connais, écrit Diderot, m'ont paru tels. »

De ceux que nomme le livret, il n'en reste aucun, à moins qu'ils ne soient conservés dans des cabinets de famille inaccessibles. Nous les avons vainement recherchés.

On en prend son parti pour celui de l'abbé *** « peint un an après sa mort, avec l'aide de divers secours », mais le portrait de M. de Héricourt et surtout celui du sculpteur Caffieri, alors « adjoint à professeur de l'Académie », on peut regretter d'ignorer ce qu'ils sont devenus. Diderot est seul à s'occuper de celui-ci. « La tête est bonne et ressemblante, dit-il ; mais l'auteur en pouvait tirer meilleur parti ; plus de vigueur, plus d'effet et plus d'harmonie, en la piquant davantage de lumière principale. »

On s'accorde à trouver remarquable le marquis de l'Hôpital, lieutenant général des armées du roi « dont la couleur et le détail sont si merveilleusement rendus[1] », « tête frappante de ressemblance, une

1. *Plaintes de M. Badigeon, marchand de couleurs, sur les critiques du salon de 1771*, p. 15.

expression, un caractère, une vérité dans les chairs singulières[1] ». Diderot, à son tour, le juge dans ces termes : « C'est un bon portrait en lui-même ; il est d'un ton de couleur vrai et d'une bonne touche ; la ressemblance s'y trouve fidèle, et c'est la partie la plus nécessaire. Par un peu plus de commerce avec Van Dyck, M. Duplessis ferait un grand peintre dans ce genre. »

Et il ajoute entre parenthèses (ressemblance, expression, caractère, vérité, sans regarder les passants)[2].

Sans regarder les passants, note Diderot, avec l'intention à laquelle il ne donnera pas suite, de développer ce point. Daudé de Jossan, à qui est attribuée la lettre de Raphaël le jeune, et le rédacteur des *Mémoires secrets* font simultanément la même remarque : « On loue M. Duplessis de s'être affranchi du ridicule usage de faire toujours regarder le public par ses personnages. Son portrait de M. le marquis de l'Hôpital est une preuve qu'on peut conserver la plus parfaite ressemblance sans s'asservir à cette règle[3]. »

Et ailleurs les *Mémoires secrets* y insistent : « En général, toutes les portraitures ont un défaut. Le héros est toujours peint faisant quelque chose et jamais n'en étant occupé. Il regarde le public. Est-ce dans la vraisemblance ? Et le faiseur de portraits a-t-il plus droit qu'un autre d'y manquer ? »

Diderot ne s'est pas arrêté à cette observation de médiocre importance et il a eu raison.

Le portrait du marquis de l'Hôpital n'était pas le premier que Duplessis eût peint de cette façon : celui de l'abbé Arnaud, exposé deux ans auparavant, était de même ; il y en a sept. venus jusqu'à

1. *Lettre de M. Raphaël le jeune*, p. 24.

2. Diderot, édit. Assézat, t. XI, p. 525. — Walferdin, en publiant le salon de 1857, faisait observer qu'il n'était pas adressé directement à Grimm, mais qu'il devait lui revenir ; le jugement placé entre parenthèses diffère quelquefois du premier et il est résumé avec plus de vigueur et de liberté. Nous croyons plutôt avec Assézat que ce sont là des notes.

3. *Mémoires secrets*, 14 septembre, p. 96.



Photo Braun & Cie.

MARIE ANTOINETTE DAUPHINE

(Collection de la Marquise de Ganay)

nous, qui sont ainsi, mais le peintre a presque toujours montré les figures de face, convaincu sans doute qu'elles ont plus de vie[1].

Mais de quoi s'avisait le rédacteur des *Mémoires secrets* en attribuant à Duplessis, comme une nouveauté, ce qu'avaient fait si fréquemment avant lui Holbein, Van Dyck, Rigaud, Largillière, Sébastien Bourdon, Aved, Autreau, Roslin, La Tour, Perronneau, etc., dans des portraits bien connus ? C'était laisser entendre que ce critique d'art, assez frais émoulu, ne connaissait guère les œuvres les plus célèbres, et cela diminue notablement l'importance de ses appréciations qui, disons-le d'une manière à peu près générale de toutes les productions suscitées alors par les Salons, étaient assez puériles.

*
* *

La réputation de Duplessis est telle, dès ce moment, qu'il est chargé d'exécuter un portrait de Marie-Antoinette, dauphine, à cheval, destiné à Marie-Thérèse[2]. Contrairement à l'usage, le prix n'est pas stipulé : « le dit tableau, d'après un projet de mémoire, sera estimé lorsqu'il sera fait et livré ». L'esquisse est immédiatement commencée ; le Directeur de l'Académie annonce, dès le 3 septembre 1771, au Directeur des Bâtiments, qu'elle sera bientôt en état de lui être présentée, et « si cet ouvrage, ajoute-t-il, réussit comme la plupart de ceux de cet artiste qui sont au Salon, il y a lieu d'espérer qu'il rétablira la réputation que le Sr Ducreux a laissée à la cour de l'Impératrice-mère ». Marigny donne aussitôt des instructions pour que cette esquisse lui soit envoyée à Fontainebleau, avant le 5 octobre, dans le but de la soumettre à la princesse.

Nous savons explicitement par une lettre d'Angiviller à Pierre du

1. Si cela ne devait nous entraîner trop loin de notre sujet, il serait intéressant de traiter cette question, qui a non seulement occupé Xavier de Maistre, peintre autant qu'écrivain, mais aussi le chimiste Chevreul.

2. M. Furcy-Raynaud, Correspondance de M. de Marigny avec Coypel, Lepicié et Cochin. *Nouv. Archiv. de l'Art français*, 1904. — Lettres du 5 et du 15 août 1771. Sur la proposition de Pierre, il est agréé par de Marigny.

12 septembre 1785, au sujet d'une commande faite à M[me] Vigée Le Brun, de quelle façon devaient s'y prendre les peintres à cette occasion. Leur esquisse de la composition du tableau était mise sous les yeux de Marie-Antoinette pour avoir son approbation, « et l'esquisse une fois arrêtée, ils pouvaient travailler de façon à n'avoir plus besoin que des études de têtes[1] ».

Duplessis, avant d'obtenir les séances de pose nécessaires, désire avoir sous les yeux un original peint d'après Marie-Antoinette par Michel Van Loo. Le premier commis des Bâtiments, Montucla fait remarquer que des deux qui ont été faits, l'un est à Vienne, et l'autre en possession de M[me] du Barry. Il suggère qu'on pourrait emprunter celui-ci, les héritiers de Van Loo n'ayant « aucune tête ressemblante ». La démarche paraît risquée ; il n'en est plus question, et les choses en restent là pendant quelque temps.

Le peintre officiel s'occupe pourtant des études, avec toute l'activité qu'il était en lui de dépenser. Nous avons à cet égard le témoignage du comte d'Angiviller. Quatorze ans après, quand Duplessis ayant éprouvé des pertes d'argent dans la faillite du prince de Guéméné et dans la liquidation des affaires du duc de Choiseul, sera à bout de ressources et implorera la bonté du directeur des Bâtiments, dans les termes de la supplication la plus pressante, celui-ci fera valoir, par un mémoire au roi, paraphrase vraisemblable d'un mémoire annoncé par l'artiste et qui n'a pas été retrouvé, que « pendant une révolution de cinq ou six mois, le S[r] Duplessis a multiplié des voyages et des séjours à Versailles, tant pour des séances que la reine voulait bien accorder que par des études au manège d'après des chevaux choisis ».

Le mémoire ajoute :

Il est sensible qu'éloigné si longtemps de son atelier à Paris, il lui est échappé une multitude de travaux utiles dont la perte est irréparable, parce que l'exécution d'un portrait est toujours l'affaire des moments et que cette

1. J.-J. Guiffrey, *Notes et documents inédits sur les expositions du XVIII[e] siècle.*

perte est devenue presque incalculable pour le S[r] Duplessis quand une fois l'idée du portrait de la reine a été abandonnée et que les gens non instruits ou malveillants ont pu introduire l'idée que les talents du S[r] Duplessis n'y auraient pas suffi.

L'exécution du portrait de la reine, dans le costume indiqué eût pu lui valoir 20 à 24 000 ₶ et le point auquel ses études avaient été portées, combiné avec les frais de ses voiages, équivalant au moins au tiers de ce qu'il aurait gagné, semble pouvoir être la mesure de la grâce qu'il implore et dont ses malheurs lui font un besoin qu'il avait presque oublié depuis cinq ou six ans.

Le mémoire porte de la main du roi le mot *Bon,* de la main du comte d'Angiviller : « Sa Majesté a fixé à huit mille francs le dédommagement demandé par le S[r] du Plessis » et la date du 25 septembre 1785[1].

M. P. de Nolhac a eu l'heureuse fortune de pouvoir acquérir une des préparations exécutées pour ce portrait, à une époque qui doit être fixée, d'après le document reproduit ci-dessus, vers les premiers mois de l'année 1772. Marie-Antoinette va avoir 17 ans ; l'esquisse, qu'il m'a été permis de voir, donne bien cette impression de jeunesse[2].

Elle a un incontestable caractère de vérité, ainsi que le dit M. de Nolhac, et sans doute Duplessis, averti qu'il ne devait point perdre de temps, a noté sur sa toile, aussi vite que sa lenteur proverbiale le lui permettait, les traits caractéristiques de la Dauphine : « les yeux gros et ronds, le front bombé, la lèvre autrichienne, son pinceau sincère a tout dit ; les lignes très longues du cou, le blond poudré de ses cheveux, le bleu caressant des regards sont indiqués également... »

Le morceau est gras, enlevé et habile. Marie-Antoinette est placée à son avantage, tournée en face de manière à réduire dans une lumière

1. Arch. Nat., O[1] 1918, pl. 3, n° 374.

2. *La Gazette des Beaux-Arts,* de février 1909, en publie la reproduction avec un article de M. P. de Nolhac : *Trois portraits inédits de Marie-Antoinette.*

adoucie des traits bien accusés déjà. L'ovale de son visage, qu'allonge une coiffure haute, n'a rien pourtant que d'agréable. On retrouve tout cela dans la peinture de la collection de Mme de Ganay, dont Flammermont a dit : « Ce gracieux visage de blonde, au teint frais et naturellement coloré, est la vie même[1] » et M. de Nolhac s'accorde à y voir avec lui, une « qualité extraordinaire ».

L'auteur du catalogue de l'exposition des Portraits de Marie-Antoinette et son temps (1894) a proposé d'attribuer cette toile à Ducreux, qui l'aurait peinte à Vienne, avant le mariage de la princesse, alors qu'elle avait à peine 15 ans. Cela paraissait bien inadmissible, mais depuis le rapprochement fait par Flammermont, dans l'article cité, de ce portrait avec la tapisserie d'Audran, chef d'atelier à la manufacture des Gobelins[2], il ne peut plus exister aucun doute à cet égard, et c'est certes à Duplessis que revient, sans contestation possible, le mérite de cette peinture. La découverte de l'esquisse de M. de Nolhac vient confirmer surabondamment cette attribution.

MM. Vuaflart et Bourin, qui ont étudié le plus récemment et avec la plus riche documentation, l'iconographie de Marie-Antoinette, n'éprouvent, à ce sujet, nulle hésitation[3] ; pour eux le portrait de la collection de Ganay, qui leur semble avoir été peint en 1773 « est le résultat de la mise au point de l'étude originale, en sorte que les trois œuvres : l'esquisse, le tableau de chevalet et l'image tissée doivent être attribués au même artiste, dont le nom nous est enfin révélé par la légende de la tapisserie : *Duplessis pt. Audran ext. Gobelins, 1774.* »

Duplessis a peint une autre fois la reine, après l'insuccès du portrait fait par Drouais, qui fut exposé au Salon de 1773 et jugé avec rigueur par la critique. Marie-Thérèse réclame avec instance les portraits de son gendre et de sa fille. Son ambassadeur, le comte de

1. *Les portraits de Marie-Antoinette.* Gazette des Beaux-Arts, t. XIX, 1897.

2. Collection de M. le Prince d'Arenberg.

3. MM. Vuaflart et Henri Bourin, *Les portraits de Marie-Antoinette*, Paris, Marty, 1910, t. II. La dauphine, p. 69 à 73.

Mercy, s'empresse de répondre le 19 janvier 1775, « qu'il n'y a pas à Versailles et à Paris un seul portrait de la reine par un bon peintre ». Il annonce au baron de Neny, secrétaire de l'impératrice, que Duplessis, dès le dernier coup de pinceau qu'il donnera au portrait du roi, commencera pour la cour de Vienne la copie qui lui est destinée « et il en sera de même du portrait de la reine, que le S[r] Duplessis fera également ».

Deux mois plus tard, le portrait du roi n'est pas plus avancé, mais l'ambassadeur a obtenu d'envoyer la semaine suivante — à la fin de mars — le peintre près de la reine « qui avait promis de lui donner séance ». Cette fois, Duplessis fait diligence ; le 18 mai, le comte de Mercy annonce que le portrait va partir par le premier courrier qui se mettra en route « si toutefois il est assez sec pour être emballé ». Sec ou non, il est expédié, et il parvient à la fin de mai à Vienne.

Dès le 1[er] juin, le baron de Neny annonce que l'impératrice l'a reçu, mais « qu'il lui avait paru mauvais, tant pour la ressemblance que pour l'exécution ». Entre autres choses à reprendre, Marie-Thérèse trouvait le visage de la reine « trop raccourci et sa parure peu avantageuse [1] ».

Ce n'est guère l'avis de l'ambassadeur, et il réplique le 23 juin :

« J'avais bien prévu que S. M. ne serait pas trop contente du portrait de la reine ; cependant il a été travaillé par le meilleur peintre, le seul au moins qui ait le plus approché de la ressemblance de la reine et, tel qu'est ce portrait, il est inutile de penser à en avoir un meilleur de la main des peintres de ce pays-ci [2]. »

Le jugement du comte de Mercy, plus impartial que celui de Marie-Thérèse, doit être considéré comme équitable. Il y a d'ailleurs plusieurs années que l'impératrice n'a pas vu sa fille, et la cour de

1. Celui de la collection de Ganay a plutôt le visage d'un joli ovale. Duplessis a embelli la Dauphine qui, dans l'esquisse de M. de Nolhac, a le menton rond et le nez assez court.

2. Flammermont, *Marie-Antoinette au printemps de 1775* (Archives impériales de Vienne). *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX.

Vienne a des exigences qui feront dire à Liotard ce mot significatif :

« On ne me fait plus peindre des archiduchesses ; je ne les fais pas assez belles ! »

La discussion qui s'est engagée au sujet de ce portrait est assez contradictoire. Flammermont croit l'avoir découvert au château de Laxenbourg, avec celui de Louis XVI, du même peintre, dont le comte de Mercy a indiqué les dimensions à Duplessis : le portrait de la reine a les mêmes mesures (0m,495 sur 0m,39). Il a été mis à l'Exposition des portraits de Marie-Antoinette et son temps, sous le n° 101, sans nom d'auteur[1]. Il ne rappelle en rien la préparation dont j'ai parlé et le portrait qui appartient à Mme de Ganay ; le dessin en est dur ; il n'a ni charme ni fraîcheur de jeunesse. M. de Nolhac pense que ce n'est pas celui qu'a fait Duplessis, et je partage son avis.

Enfin Flammermont signale encore un autre portrait de la reine, par le même peintre, qui aurait été exécuté à la fin de 1778 et qui parvint à Vienne en février 1779. Il serait placé à la Hofburg, dans l'antichambre de *Sophien appartment*. Pas plus que le précédent, il n'est signé. L'examen auquel l'historien a pu se livrer a été, à la vérité, un peu sommaire ; aussi est-il moins catégorique et « par acquit de conscience » met-il un point d'interrogation à la légende de l'image qu'il publie[2]. Il se base sur l'usage de commander en même temps aux artistes les portraits du roi et de la reine : or Duplessis a exposé en 1777 un grand portrait du roi en pied. D'autre part, on sait que l'auteur du portrait envoyé à Vienne a reçu 15 000 livres de Marie-Antoinette, à qui Marie-Thérèse manifeste l'intention de les rembourser. Et cette somme importante « s'accorde bien avec les habitudes de Duplessis, peintre excellent, le premier de son temps,

1. Il est reproduit dans l'article rappelé ci-dessus de la *Gazette des Beaux-Arts*. Ne serait-ce point celui de Michel Van Loo qui, d'après la note ci-dessus de Montucla, avait été envoyé à Vienne ?

2. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 389.

qui était en situation de se faire payer fort cher et n'y manquait pas ».

Ces raisons sont plausibles, mais je ferai remarquer qu'une somme de 15000 livres aurait laissé des traces dans la comptabilité de la maison du roi et qu'aucun paiement de ce genre à Duplessis ne s'y trouve mentionné, hormis l'indemnité de 8000 livres qui lui fut allouée en 1785 pour le projet de portrait abandonné. Il est donc prudent d'écarter cette dernière attribution [1].

1. M. Engerand, qui a consulté le registre des Ampliations, n'a rien publié au sujet du paiement qui aurait dû être fait à Duplessis pour ces deux portraits. Je n'ai rien trouvé dans les mémoires des artistes certifiés par le Directeur de l'Académie. Si Duplessis eût fait un travail qui n'eût pas été rémunéré, il eût, on le verra bien par la suite, réclamé maintes fois ce qui lui était dû, or il ne fait pas la moindre allusion à une créance de cette nature. Le mémoire du comte d'Angiviller n'en dit rien non plus.

CHAPITRE IV

LES SALONS DE 1773 ET 1775. — PORTRAITS DE MARMONTEL, DE L'ABBÉ DE VÉRI. — ALLEGRAIN ET SA BAIGNEUSE. — LES PORTRAITS DU CHEVALIER GLUCK.

Au Salon de 1773, le livret mentionne divers portraits exposés par Duplessis avec le nom des personnages et, sous le n° 172, plusieurs portraits sans désignation. Nous avons pu en identifier deux.

Le premier tableau est un souvenir de famille « où l'on voit feue Mme la duchesse d'Aiguillon, à l'âge de 32 ans, et M. le duc d'Aiguillon, son fils, à l'âge de 14 ans ». Les têtes sont peintes d'après Nattier.

Un autre représente M. Roux, secrétaire du roi, correspondant de l'Académie royale d'architecture.

L'un et l'autre sont à peine cités dans les comptes rendus, si ce n'est la duchesse d'Aiguillon. Daudé de Jossan prête ce dialogue aux interlocuteurs qu'il met en scène :

« *Mylord.* — Voilà un beau caractère de tête de femme.

L'abbé. — Mylord, cette dame avait la tête aussi bien meublée au-dedans qu'elle était belle au-dehors[1]. »

1. *Éloge des tableaux exposés au Louvre,* suivi *de l'Entretien d'un Lord avec M. l'abbé A...,* p. 52.

L'abbé Bossut, de l'Académie royale des sciences, collaborateur pour les mathématiques à l'*Encyclopédie*, qui devint membre de l'Institut et examinateur à l'École polytechnique, a plus de succès. *Les Mémoires secrets*, non sans une restriction, l'admirent à leur façon : « M. Duplessis se distingue toujours par ses figures vivantes qu'anime son coloris vigoureux. L'abbé Bossut prend du relief sous son pinceau ; il respire et sa tête semble s'élancer hors de la toile. Des teintes trop claires sur sa soutane, lui donnent un éclat blanchâtre, qu'elle ne peut jamais avoir[1]. »

Daudé de Jossan fait dire de même :

« — Mylord, il me paraît détaché de la toile.

— Ce tableau est d'un maître qui a son faire à lui. »

Et l'auteur des *Dialogues sur la peinture* écrit de son côté :

« *Milord.* — Je confierais volontiers... ma tête au peintre de cet abbé que vous voyez là près.

M. Remi. — C'est M. l'abbé Bossut par M. Duplessis, dont voilà encore quelques autres portraits ; mais on les trouve froidement et gauchement composés.

Milord. — A la bonne heure, M. Remi. Mais je vous parle têtes et celles-là sont bien faites. »

Le Devidoir du Palais royal donne la palme à ce *portrait frappant* (p. 13).

Enfin, dans les lettres sur les Salons de 1773, 1777 et 1779 à la Margrave de Bade par du Pont de Nemours, on trouve la même note élogieuse. L'auteur ne sait lequel nommer le premier des deux peintres de portraits qui exposent, « tous deux ayant un si grand mérite[2] » et il suit l'ordre « qu'indique le rang qu'ils tiennent dans l'Académie ». Au sujet du portrait de l'abbé Bossut, il déclare que M. Duplessis « simple agréé, ne laisse personne devant lui ».

La gravure d'Henriquez nous montre ce savant en soutane et rabat, assis devant une petite table, manœuvrant un compas de mesure ; ses

1. 17 septembre 1773, p. 139.
2. L'autre est Roslin, *Nouv. archives de l'Art français*, 1908, pp. 25-26.

grands yeux regardent au loin, à droite. Figure pleine, grasse même de l'homme de cabinet, à double menton.

Parmi les portraits inscrits sans désignation sous un même numéro est celui de Marmontel. Les comptes rendus du Salon veulent voir là une marque de modestie ; ce portrait, d'après *le Devidoir du Palais royal,* « est assez médiocre ». Les *Mémoires secrets* en disent quelques mots de plus : « On le reconnaît pour un écrivain à la plume qu'il tient, plus qu'au feu dont ses yeux sont animés ; ce qui donne de l'esprit à cette tête, mais en ôte la ressemblance, l'académicien ayant, au contraire, l'air extrêmement froid[2]. »

A la galerie des portraits nationaux (Exposition universelle de 1878), M. Alf. Firmin-Didot avait envoyé un portrait de Marmontel, dont l'auteur inconnu paraît bien être Duplessis. Il est assis devant une table et tient une plume. Derrière lui, un rideau couvre à demi une bibliothèque ; trois volumes portent le titre des trois tomes des *Contes moraux.* C'est bien Marmontel, et c'est bien le procédé de notre peintre : front en pleine lumière, bon dessin, coloris sobre. L'habit et la culotte sont d'un rouge vermillon qui n'offense pas le regard. Le gilet est de soie verte à broderies d'or, soignées, ainsi que les dentelles, comme à l'ordinaire.

L'abbé Arnaud dit, sur un portrait de Marmontel, un mot qui manque de charité chrétienne. L'homme de lettres refusait de le payer, alléguant qu'il était affreux, avec des yeux énormes : « Et de quoi se plaint-il, s'écria son confrère, excité par les polémiques sur la musique de Gluck ; il a voulu qu'on lui fît des yeux de génie ; il fallait bien les lui mettre hors la tête[2]. »

Si l'on rapproche cette anecdote de l'article des *Mémoires secrets,* on peut croire que l'abbé Arnaud, en assénant ce trait au partisan de Piccini, a voulu en même temps prendre la défense de son ami Duplessis, et que la toile impayée était celle de son compatriote. C'est vraisemblable, car le portrait de la collection Firmin-Didot a des yeux

1. 14 septembre 1773, p. 140.
2. *Paris, Versailles et les provinces au XVIIIe siècle,* t. I, p. 173.

gris bleu réellement un peu gros. Il est à comparer avec celui du Louvre, par Roslin ; celui-ci symphonie de vert ; celui-là symphonie de rouge, plus académique, plus sérieux : l'autre plus familier avec son foulard autour de la tête, et plus vivant ; tous deux ayant leurs qualités, mais le portrait de Roslin, plus éclatant, devant plaire davantage au public ; celui de Duplessis étant mieux dans le caractère du personnage[1].

Nous savons par les *Mémoires secrets* qu'au Salon de 1773, parmi les toiles de Duplessis exposées sous le même numéro sans désignation, pour ménager, paraît-il, la modestie du modèle, figurait le portrait de M. de Boullongne, intendant des finances, « qui par son nom seul mérite les hommages de la peinture »[2]. Figure grave, visage plein et gras, double menton, corps replet, bras gauche campé sur le dossier du fauteuil où est assis en habit gris de fer, ce personnage de la finance ; c'est une de ces curieuses figures que Duplessis a laissées du personnel administratif de l'ancien régime et qui, pour la plupart, ont perdu leur état civil.

Ce portrait était resté dans la famille et c'est en 1856, à la vente après décès du mobilier d'Anne Chaperon, épouse de Paul-Esprit-Charles de Boullongne, comte de Nogent, fils légitime de Jean-Charles de Boullongne, ancien conseiller d'État et intendant des finances, qu'il a été acquis[3]. L'identité du modèle est certaine et le nom du peintre ne saurait faire aucun doute. Dans le même lot de mobilier,

1. Diderot est fort sévère pour Roslin qui expose ce portrait en 1767. « Il est ressemblant, mais il a l'air ivre, ivre de vin, s'entend ; et l'on jurerait qu'il lit quelques chants de sa *Neuvaine* (*de Cythère*) à des filles. Le bleu fort de ce mouchoir de soie qui lui ceint la tête, est un peu dur, et nuit à l'harmonie. »

2. Il descend de Louis Boullongne, peintre illustré par Louis XIV (note des *Mémoires secrets*). Il est conseiller d'État ordinaire et au conseil royal. Le procès-verbal de la séance tenue le 27 janvier 1787 par l'Académie énumère tous ses titres et qualités, parmi lesquels sa famille ayant omis celui d'Honoraire Amateur de l'Académie, cet oubli avait donné lieu à un incident ; la remarque en avait été faite à Madame de « Boullongne » par le secrétaire ; non seulement elle avait répondu en faisant réparation de cet oubli involontaire, mais encore son fils était venu « pour confirmer de bouche ce qu'elle lui avait écrit ».

3. Collection de M. Huillier, notaire.

était aussi un portrait de Paul de Boullongne, à l'âge de 7 ans, par Drouais, signé, et reconnu authentique par M. Gabillot.

*
* *

Le Salon de 1775 est de ceux où Duplessis a mis quelques-unes de ses plus belles œuvres.

Il y avait d'abord quelques personnages dont nous ne savons que les noms et les titres :

M. le comte d'Usson, qui appartenait au corps diplomatique ; M. le marquis de Croissi, au nombre de ceux que « leur naissance ou leur mérite » fait citer par les *Mémoires secrets*. Un critique traite de chef-d'œuvre ce portrait « auquel il ne peut refuser son admiration[1]. »

Voici l'un des ouvrages commandés au peintre pour sa réception à l'Académie : Allegrain en pied. Il est au Musée du Louvre. Nous le connaissons, mais il ne nous est pas indifférent de lire ce qu'on imprima au moment où il fut exposé.

Dans les *Mémoires secrets,* une simple mention, un coup de chapeau à Allegrain, « sculpteur estimable, dont on aime à voir la figure au Salon, à défaut de ses œuvres. »

L'*Entretien sur l'exposition des tableaux de l'année* porte principalement sur Allegrain, mais ne refuse pas un éloge au peintre :

« L'Abbé. — M. Allegrain, sculpteur du roi, est un de nos plus grands artistes et d'un mérite rare, à qui l'âge n'a point affaibli la force du talent ; il finit une Vénus en marbre blanc pour le château de Lucienne, et cette figure est encore supérieure à celle qu'il fit, il y a quelques années, pour le même lieu.

« *Fanfale.* — Vous nous parlez du modèle, et je vous demandais votre avis sur le portrait.

« L'Abbé. — Ils ne sont pas indignes l'un de l'autre. Le portrait est du meilleur ton de couleur et de la plus parfaite vérité. »

1. *Observations sur les ouvrages exposés...*

Dans les *Observations sur les ouvrages exposés...* ce portrait est proclamé « à tous égards d'une beauté supérieure à tout ce que je pourrais vous en dire ». C'est l'éloge sans phrase. Heureusement, Diderot sait trouver des termes pour exprimer ses idées : « Le portrait d'Allegrain, dit-il, est une chose admirable pour la tête et la ressemblance ; mais un seul défaut dépare toute sa composition : c'est son froid. Au lieu de la faire violâtre, pourquoi ne lui avoir pas donné une autre couleur? Je ne comprends pas cette bévue de la part d'un aussi habile homme[1]. »

N'oublions pas que ceci est le langage prêté par Diderot à Saint-Quentin, « jeune homme fougueux, jetant un coup d'œil rapide et sévère, *et très résolu de ne rien approuver* ».

Christophe-Gabriel Allegrain, sculpteur du roi et recteur de l'Académie, au moment où Klauber grave ce portrait pour sa propre réception, est représenté assis, son ciseau à travailler le marbre dans la main gauche; il essuie sa main droite à un linge. Il se repose devant la selle où il achève sa statue de la Baigneuse, que Diderot voit au Salon de 1767, et en l'honneur de laquelle il entonne un hymne enthousiaste : « Les belles épaules ! qu'elles sont belles ! Comme ce dos est potelé ! etc. »

Nous voyons, dans le tableau du Musée du Louvre, les jambes de cette admirable baigneuse dont Duplessis a tenu à rappeler ainsi le prodigieux succès.

Allegrain est vêtu d'un habit de velours gris, culotte de même. Sa baigneuse, les ombres, les fonds, tout est gris. C'est un camaïeu monotone, que relève à peine le petit galon d'or qui borde l'habit. J'ai quelque idée que c'est chose voulue, une difficulté que le peintre ou le statuaire se sont créée, une gageure d'artistes : un atelier de sculpteur garni de plâtres, de marbres, éclairé par le haut, ne peut présenter de

1. Salon de 1775, t. XII, p. 21. Il avait écrit ailleurs : « En quelque genre que ce soit, il vaut encore mieux être extravagant que froid. »

Théophile Gautier admirait dans la Joconde, « cette délicieuse harmonie *violâtre*, cette tonalité abstraite qui est le coloris de l'idéal ». *Guide de l'amateur au musée du Louvre*, p. 28.

teintes très colorées. La tête est fort belle, et Allegrain dut être enchanté de son modelé. Il paraît froid, en vérité, et le peintre eût mieux fait assurément de nous montrer le statuaire rayonnant de satisfaction devant son œuvre.

Au même salon, Duplessis avait envoyé le portrait d'un de ses compatriotes du Comtat, l'abbé de Véri, auditeur de Rote, qui était un personnage considérable par son influence politique. Sa mère sortait de la famille du brave Crillon. Il avait eu comme condisciple à la Sorbonne et comme ami, Turgot. Docteur en théologie, il fut député à l'Assemblée générale du clergé en 1745, par la province ecclésiastique d'Embrun; il obtint un certain nombre de bénéfices: abbé de Saint-Satur, diocèse de Bourges; abbé commendataire de Saint-Père de Chartres; abbé de Saint-Augustin, diocèse de Limoges; abbé de Granselve, diocèse de Narbonne; abbé de Saint-Martin de Troam, diocèse de Bayeux; il était le vicaire général du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, en 1749, lorsque Maurepas y vint disgracié.

Comment ce jeune prêtre de 25 ans prit-il sur l'ancien ministre un tel ascendant? C'est le secret que révéleraient les mémoires de l'abbé de Véri, écrits au jour le jour, s'ils étaient publiés par le membre de sa famille qui les détient[1], mais nous savons par la *Correspondance entre Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*, par la *Correspondance secrète*, par les lettres de Mlle de Lespinasse, par les rapports de l'abbé Nardi aux consuls d'Avignon de quel crédit il jouissait. Il réussit à faire nommer Turgot contrôleur général des finances[2]. Quoiqu'il cherche personnellement à s'effacer, sans être insensible aux abbayes qui vien-

1. M. de Ségur en a eu connaissance et en cite des passages dans son livre publié en 1913 : AU COUCHANT DE LA MONARCHIE.

2. L'abbé Véry, un de ses camarades, homme d'affaire, de coup d'œil juste et sûr, sentit là le génie, la force, et fort habilement le fit accepter de Maurepas, de sa femme, leur montrant bien surtout que c'était un sauvage, un homme gauche, impropre à la cour, qui ne pouvait porter ombrage, un travailleur terrible, mais ne visant rien, si bien qu'une fois en Limousin il n'avait pas voulu des grandes intendances de Rouen, de Lyon même; qu'enfin il était seul, sans appui, et que Maurepas le renverserait quand il voudrait. — MICHELET, *Histoire de France*, t. XIX, p. 184.

nent à lui comme l'eau va à la rivière, il est question en 1774 de l'envoyer à Rome, remplacer le cardinal de Bernis, notre ambassadeur, « mais seulement pour être cardinal et préparer la besogne à M. le duc de la Rochefoucauld. Voilà la conversation d'hier, au coin de mon feu, et si je vous nommais les personnes qui y étaient, écrit Mlle de Lespinasse à Guibert, vous trouveriez que si cette nouvelle ne devient pas vraie, du moins elle n'est pas absurde[1] ». A la retraite de Malesherbes, Turgot voulut lui en faire accepter la succession.

On doit croire que Duplessis donna tous ses soins à la peinture d'un grand seigneur ecclésiastique qui pouvait lui être utile de tant de façons. Il a fait de lui plusieurs portraits ; j'en ai vu deux, le premier, qui est signé, appartient à la famille ; le second a été légué par M. Paul de Faucher au musée Calvet d'Avignon ; il n'est point signé, mais il est de Duplessis, cela est certain. Ce n'est point une copie ou une réplique du premier ; il s'en différencie par le costume, et les armes des de Véri y figurent[2].

L'abbé est vu de trois quarts, mais la tête tournée de face, en buste, sans les mains. Les yeux bleus sont vifs. La lèvre supérieure est mince, sèche, mais non méchante et la physionomie est empreinte de quelque malice souriante. Il a environ cinquante ans quand il est exposé au Louvre ; et il paraît plus âgé.

Figure de politique et de diplomate qui ne laisse rien deviner derrière un masque impénétrable, malgré toute la lumière dont le peintre l'environne. Sous ce camail violet déteint, qui est le costume de sa fonction, en petit rabat, on devine cette incomparable discrétion, prolongée au delà d'un siècle et qui ne laisse des traces que dans les souvenirs de l'abbé Nardi et les annales de quelques mémorialistes.

Diderot, qui le connaît, proclame ce portrait admirable comme tous ceux qu'expose Duplessis, cette année 1775, avec la réserve

1. Lettres de Mlle de Lespinasse, 20 septembre 1774.

2. Il existe aussi de l'abbé de Véri deux portraits qui sont attribués à Greuze et un troisième dessiné par C.-P.-C. de Tersan qui a été gravé par N. Cochin.



Photo Braun & Cie.

GLUCK

(Musée impérial de Vienne)

qu'il fait sur la couleur de celui d'Allegrain, et il ajoute que l'abbé de Véri est « d'une ressemblance incroyable ». C'est un chef-d'œuvre, d'après l'auteur des *Observations sur les ouvrages*...

Le rédacteur des *Mémoires secrets* écrit que l' « on contemple sur cette physionomie tranquille l'ami du ministre expérimenté, dont la sagesse invisible dirige notre jeune monarque ».

Mais il y a, au même Salon, une autre œuvre du peintre qui excite au plus haut degré l'attention ; c'est un portrait de Gluck, qui vient d'arriver à Paris, et qui va déchaîner des polémiques retentissantes entre l'abbé Arnaud, Suard d'un côté, Marmontel et La Harpe de l'autre. La figure du grand musicien a le plus préoccupé Duplessis, avec celle de Franklin ; il en fait diverses études, au crayon, au pastel, à l'huile et il n'exécute le grand portrait de 1775 qu'après l'avoir tenue longtemps devant lui et observée soit chez l'auteur de *La soirée perdue à l'Opéra,* soit chez le compositeur.

Parmi les préparations de cette toile, poussées jusqu'au point où elles sont elles-mêmes des œuvres accomplies, il y a une sanguine[1] qui nous montre un Gluck en quelque sorte inédit, qui ne ressemble ni au pastel qui a appartenu à M. Doisteau, ni au portrait à l'huile acquis par M. le Dr Tuffier et exposé en dernier lieu à Berlin : c'est l'auteur d'*Orphée* en méditation, grave et abstrait. Le pastel qui a atteint le prix de 71 000 francs à la vente de la collection Doisteau est manifestement une esquisse du grand portrait qui est au musée du Belvédère, un Gluck inspiré et composant au clavecin.

Cet homme laid, assis devant un fauteuil de velours rouge, enveloppé dans une robe de chambre à ramages, avec un foulard passé autour du cou, a les deux mains croisées sur les partitions reliées d'*Iphigénie* et d'*Orphée*; ses petits yeux un peu obliques sont bridés par une forte patte d'oie, mais sa bouche est régulière et d'un pur dessin, son front est proéminent et l'ensemble est sérieux et pensif; c'est Gluck dans l'intimité.

1. A M. André Dormeuil, acquise de M. Beurdeley.

Le même homme, vêtu d'un habit bleu vif à reflets saumon, les yeux levés au ciel, aux traits qui portent l'empreinte de l'âge et sont comme sillonnés par tout le labeur d'une vie, au front bombé, aux lèvres entr'ouvertes, c'est Gluck à son clavecin, transfiguré par l'inspiration et dominé par le démon de l'harmonie. C'est une interprétation, une mise en scène de Gluck pour ses admirateurs, le petit groupe artistique qui entoure Arnaud ; c'est l'étude qui a servi à la composition, d'un des rares portraits de genre qu'ait peints Duplessis, celui de ce salon de 1775, que Mlle de Lespinasse est allée voir chez le peintre avec ses familiers et qui a excité leur enthousiasme[1]. Dans ces deux toiles, Duplessis a déployé toutes ses facultés et employé toutes ses ressources et il a réussi à nous présenter le même personnage dans une heure de repos, de détente et de paix et dans une heure de création, de joie et d'inspiration.

Voici l'appréciation des *Mémoires secrets* sur le tableau de 1775 :

« On voit que l'auteur s'est complu à tracer le portrait de M. le chevalier Gluck, tête de caractère, où il a voulu faire passer le génie de ce grand musicien. Il le représente assis, devant son clavecin, au moment de la composition. Il ne lui donne point cet air d'énergumène, ces tons forcés et violents qui annoncent plus l'impuissance que la véritable fécondité[2]. Il a cette chaleur douce et soutenue qui produit sans effort. Tout ce que je critiquerais c'est la perruque, accessoire dans le costume, sans doute, mais non essentiel. Il n'aurait pas été contre l'usage de le montrer tête nue ou enveloppée simplement d'un mouchoir, attribut plus pittoresque. »

Un autre critique écrit que dans ce portrait « toutes les vérités de la

1. « On m'a interrompue, on est venu me proposer d'aller chez Duplessis. C'est un peintre de portraits qui sera à côté de Van Dick. Je ne sais si vous avez vu le portrait de l'abbé Arnaud peint par lui. Mais, mon ami, ce qu'il faudra voir, c'est Gluck; c'est un degré de vérité et de perfection qui est mieux et plus que la nature. Il y avait là des têtes toutes de caractères différens; je n'ai jamais rien vu de beau et de vrai à ce point-là. »

Lettres de Mlle de Lespinasse, 9 octobre 1774.

2. 23 septembre 1775, p. 188. — Le portrait du Louvre attribué à Greuze répond assez à ce signalement.

nature sont rendues avec un art infini ; on voit de plus dans cette tête l'expression d'un génie inspiré[1] ».

Lesuire, de son côté, dit : « On aime à voir M. Gluck, peint dans un moment d'inspiration et l'on pense que le peintre, qui en a donné à cette figure, devait en sentir lui-même[2]. » Le *Mercure de France* est également élogieux.

L'entretien des grands peintres sur le salon est assez piquant[3]. Mercure les conduit devant Gluck :

« *L'Argilière.* — Par mes pinceaux ! Je voudrais pour beaucoup qu'Orphée fut ici ! Oh ! le beau portrait ! Quelle âme ! Quel feu ! Quelle nature dans cette tête !

Rigaud. — Je vois la vérité de ce qu'on m'a dit. L'ami Duplessis est long à opérer. Voyez-vous comme cette main paraît fatiguée ?

L'Argilière. — Morbleu ! C'est une furieuse envie de critiquer que de prendre garde à cela ! Pour moi, la tête m'empêche de voir la main. C'est un portrait superbe !

Rigaud. — Et bien ! ne voilà-t-il pas l'Argilière qui s'emporte comme une soupe au lait !

L'Argilière. — C'est que je ne suis pas jaloux, moi.

Rigaud. — Ni moi non plus.

L'Argilière. — Hum ! je ne sais qu'en dire... »

Le peintre Gabriel Bouquier, qui siégea à la Convention nationale, et dont on a publié une *Épître à M. Vernet* et un poème sur les *Charmes de la peinture,* a écrit sur le salon de 1775 une appréciation demeurée inédite, mais dont on connaît les lignes suivantes :

« Le portrait du chevalier Gluck est un chef-d'œuvre digne d'entrer en comparaison avec tout ce que Van Dyck a fait de plus beau ; personne n'a rendu avec plus de vérité les différentes étoffes, le linge, les dentelles et les accessoires ; mais les mains sont incorrectes : que Duplessis s'en corrige et il obtiendra le titre de roi du portrait. »

1. *Observations sur les ouvrages exposés,* p. 33.
2. *Coup d'œil sur le Salon de 1775,* par un aveugle, p. 15.
3. *La Lanterne magique aux Champs-Élysées, ou l'Entretien,* etc., p. 19.

Cette réserve au sujet des mains est aussi faite par l'auteur de *l'Entretien sur l'exposition des tableaux* et par Diderot lui-même qui écrit : « Disons tout, cette main du chevalier Gluck n'est pas digne de lui. » [Duplessis.]

Nous signalons les observations critiques comme les éloges et notamment ce qu'on dit de l'incorrection des mains, car c'est là uniquement ce qu'on trouve à reprendre chez ce peintre, mais tous les connaisseurs qui ont vu le portrait de Gluck au musée du Belvédère ont passé sur cette imperfection de détail et ont admiré la toile à l'égal du *Jeune homme aux fourrures* du Titien et des Vélasquez dont elle a à supporter le voisinage redoutable.



Avant de clore ce chapitre sur le salon de 1775, je dois signaler une singulière omission du catalogue, qu'il faut attribuer apparemment au retard mis à son envoi par Duplessis : il y a plusieurs portraits sous le n° 212, formule qui permet aux académiciens et aux agréés d'attendre jusqu'au dernier moment pour compléter leur exposition, mais cette fois le portrait que le livret ne mentionne pas, et qui dans la plupart des comptes rendus déchaîne le lyrisme, c'est le portrait du roi ! Il vaut bien un chapitre à part.

CHAPITRE V

LES DEUX PORTRAITS DE LOUIS XVI ET LA MANUFACTURE DE COPIES

Le succès obtenu par Duplessis avec ses expositions aux trois précédents Salons, le désignait au choix du roi pour faire son portrait. On en demandait déjà des copies. Marie-Thérèse réclamait l'effigie de son gendre. Les ministres, principalement M. de Vergennes, les gentilshommes de la cour, les prélats, tous ceux qui pouvaient invoquer quelques titres à cette faveur la sollicitaient; des présents diplomatiques étaient attendus. Il fallait, sans plus tarder, choisir le peintre qui, à la suite de Rigaud et de Michel Van Loo, représenterait sur la toile la Majesté royale.

C'est le 11 décembre 1774 que le Directeur des Bâtiments donne avis au directeur de l'Académie que le roi, agréant sa proposition, « a jeté les yeux » sur Duplessis et sur Pajou, pour se faire peindre en pied et pour avoir son buste en marbre. Le comte d'Angiviller prie Pierre d'informer ces deux artistes « qu'ils se tiennent prêts au premier ordre pour commencer à travailler [1] ». Le roi ne tardera pas à leur donner un jour; pendant que Duplessis peindra, Pajou fera le modèle du buste.

Le jour de pose promis n'arriva pas vite, car un mois après la date

1. Nouv. arch. de l'art français, *Correspondance de M. d'Angiviller avec Pierre* publiée par M. Marc Furcy-Raynaud, 1905, p. 31.

de cette lettre, le comte de Mercy avouait au baron de Neny, l'un des secrétaires de l'impératrice que, malgré de vives instances, on n'avait pu déterminer Louis XVI à donner une séance aux deux artistes ; le 18 mars 1775, on n'en était pas au premier coup de pinceau.

Mais, à partir de ce moment, le roi consent à s'y prêter. Il voit le portrait de Marie-Antoinette que le peintre achève en un mois, et il lui plaît sans doute. Aussi, le 19 mai, le Directeur des Bâtiments peut-il répondre à une question du ministre des Affaires étrangères, M. de Vergennes, « que le portrait est fort avancé quant à la tête[1] ». Et comme il s'agit des copies dont le ministre a besoin et qu'il se propose de confier à l'auteur de l'original, d'Angiviller acquiesce. Le peintre tiendra le ministre au courant des progrès de son ouvrage « lorsqu'il sera prêt à finir » ; il ne perdra point de temps, mais quelle que soit sa célérité — les illusions du Directeur à cet égard se dissiperont bientôt — on ne peut avoir des copies avant un an, à cause de la grandeur des portraits de ce genre et des accessoires dont ils sont chargés. Et d'ailleurs n'y a-t-il pas un de ces accessoires, celui des fourrures « qu'il n'est pas possible de traiter avant la fin de l'automne ? »

Indifférence du roi au sujet de son portrait ; préoccupation excessive de Duplessis à cet égard, car il a une réputation à soutenir, d'illustres devanciers à égaler ; difficultés apportées aux études par le cérémonial et les fêtes de la cour[2], tout vient à la traverse du projet, jusqu'aux préparatifs du sacre de Louis XVI. Duplessis songe pourtant à mettre cette cérémonie à profit et, dans une supplique motivée et discrète, il demande à être envoyé à Reims[3]. Voici la correspondance qu'il engage alors avec le Directeur des Bâtiments :

1. A. N., O^1 1913.

2. Les séances de pose données à Callet en 1779 ont lieu pendant les déjeuners aux petits appartements de Versailles. Louis XV était plus accommodant avec Lemoyne, si nous en croyons la conversation du statuaire avec Diderot. ŒUVRES, t. XII, p. 96.

3. Archives nationales, O^1 1913.

Monsieur le Comte

Occupé à chercher pour le portrait du Roy une attitude qui ne ressemblât pas de trop près à ce que nous connaissons des portraits de Louis XIV et Louis XV, j'ay pensé qu'il ne seroit peut-être pas inutile que *je visse la cérémonie du sacre.* Selon moy, Rigaud a du les plus grandes beautés de son portrait de Louis XV qui est à la surintendance, à l'idée de luy mettre à la main gauche ce baton qui élevant cette main, attire à elle le manteau, luy donne le plus beau jeu de plis possible, et découvre en même tems les deux jambes et une cuisse, avantage prétieux et qui auroit été perdu si le manteau tombant perpendiculairement les eut cachées. Je désirerois bien de trouver quelque pareille ressource et je crois que la vue de la cérémonie pourroit me fournir quelque idée que je chercherois inutilement dans mon cabinet ; s'il y avait moyen qu'on m'envoyat à Reims aux moindres frais possibles ; si enfin ma demande ne souffre pas de trop grandes difficultés, je puis vous assurer que mon motif n'est pas frivole...

Duplessis.

à Paris, ce 28 May 1775.

A Versailles, le 31 mai 1775.

M. Duplessis.

Je crois en effet, Monsieur, que le voyage de Rheims qui vous mettrait à portée de voir le Roy dans ses vêtements royaux et en différentes attitudes, pourroit vous être utile pour vous en suggérer une qui ne ressemblat point à celles que nous présentent les portraits connus de nos Roys. J'approuve donc votre voyage et je vous donnerai volontiers pour cet objet une gratification qui vous indemnisera de vos frais. J'ai fait plus, j'ay chargé M. Montucla d'écrire à une personne qui pourroit vous procurer un petit logement, et s'il en reçoit une réponse favorable, il vous écrira sur le champ pour vous en informer [1].

D'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Je sens come je le dois l'extrême bonté avec laquelle vous avez daigné répondre à mes désirs ; il me reste pourtant encore quelques embarras qu'il

1. Archives nationales, O^1 1913, n° 103.

ne vous sera pas difficile de lever, premièrement, il faut sans doute que j'aye un billet pour entrer dans l'église de Reims ; de plus il me parait nécessaire d'être recommandé à quelqu'un pour me faire placer, sans quoy il serait bien possible que je ne visse rien. Il ne restera plus après cela qu'une difficulté ; on ne done à la poste, des chevaux que par une permission extraordinaire et pour ceux qui sont du service de la cour. J'ay cru qu'en montrant vottre lettre à la poste je l'obtiendrais facilement, et en effet on a respecté vottre volonté ; mais on ne peut dit-on m'en donner que le neuf au soir, je ne pourrais parconséquent arriver que le dix fort tard ; n'ayant peut-être pas le temps de me reconnaître et de voir la personne à qui je seroy recommandé pour me faire placer, pour peu que quelque accident imprévu s'en mêle je m'expose à faire un voyage inutile, je désirerois donc que Mr D'Augny fut prié de me faire doner une permission pour prendre des chevaux à la poste le sept ou le huit ou tout au plus tard le neuf à 5 à 6 heures du matin[1].

DUPLESSIS.

Paris le 2 Juin 1775.

Je n'ay parlé à la poste qu'à des comis, j'ay voulu parler à M. D'Augny qui y était, mais je n'ay pas pu le voir.

Le comte d'Angiviller donne des ordres afin que Duplessis puisse partir comme il le désire, au plus tard le 9 juin, de grand matin pour Reims. Les lacunes de la correspondance empêchent d'avoir les impressions du peintre au cours du sacre. A-t-il été placé de manière à prendre des croquis suffisants ? Comment compte-t-il les utiliser ? Nous ne savons rien là-dessus et il faut regretter, au point de vue de l'art, qu'il manque les dessins de cet artiste à la collection des planches gravées du sacre de Louis XV, de Napoléon Ier et de Charles X[2]. Il assista à la cérémonie, c'est certain, puisque, afin de s'y rendre, l'artiste fut obligé d'entamer une somme qu'il avait en réserve pour payer une dette d'honneur (non point cependant une dette de jeu). Il rappela plus tard assez inopportunément, puisque c'était à la commission

1. Archives nationales, O¹ 1913, nº 109.
2. Chalcographie du Louvre.

de l'instruction publique de la Convention nationale, quelles économies il fit dans cette circonstance, pour ne guère coûter à la Direction des Bâtiments.

En effet, son mémoire ne dépasse pas trois cent soixante livres[1].

Il travaillait simultanément, à cette époque, à un portrait en pied et au portrait en buste, qu'il exposa au Salon de 1775. Il était loin d'en être satisfait, et il attendait une dernière séance promise par le roi. Six jours avant l'ouverture, il ne l'avait pas eue, et ceci explique le retard de son envoi et l'absence de toute mention au livret. Le buste fut donc placé dans l'état où il était[2] ».

Le Directeur des Bâtiments dit « que tout Paris vit avec transport au Salon le portrait du Roi ». Le monarque et la peinture inspirèrent un médiocre rimeur du nom de Nodille de Rosny qui fit imprimer une Épitre à Duplessis. Elle commence ainsi :

Quelle touche savante, et quel riche pinceau !
Duplessis, à bon titre, on vante ton tableau !
Quel ensemble plus vrai ! Conforme à la nature,
Des traits d'un Roi chéri c'est une image pure.

L'auteur s'exalte sur le talent d'un artiste qui a su rendre « cet air de majesté » et permis « de lire sur son front les vertus de son cœur ». Puis il réclame aussi la reproduction des traits de la Reine :

Louis, j'ose le dire, en serait enchanté,
De son auguste épouse, offre-lui la beauté...
Ton sublime pinceau lui doit, cher Duplessis,
L'hommage d'un sujet plein de zèle et soumis.

1. L'ordonnance est du 26 septembre 1775; elle a été publiée par M. Engerand.

2. Il fallut attendre la séance de pose pendant plus de sept mois encore. Aussi Duplessis ne revint-il pas sur ce buste, dont des copies lui furent immédiatement commandées et dont il fut sollicité de permettre la gravure. D'Angiviller à Duplessis, 19 avril 1775. — Lettre d'Angiviller, 5 nov. 1775.

Enfin, il suggère une idée :

> Maintenant il nous manque une autre jouissance ;
> Qu'une gravure exacte enrichisse la France,
> Que Wille soit chargé de suivre ton dessin,
> Pour le faire correct il n'est que son burin,
> Ton chef-d'œuvre, animé du feu de ton génie,
> Répandra par son art une nouvelle vie.

A la vérité et sans courtisanerie, la peinture est bonne ; elle est louée par tous les critiques. Celui des *Mémoires secrets* juge le portrait « infiniment mieux » que celui de Mademoiselle, par Drouais.

« En conservant la vérité de la ressemblance, il a donné à la tête un air plus auguste par son attitude noble et imposante. La main passée sous la veste est d'une grande correction[1] ; les étoffes sont d'une couleur vraie, mais n'ont point assez de grenu, ce qui leur donnerait le relief nécessaire pour faire illusion[2]. »

Le Mercure de France est plus élogieux :

« Le concours des spectateurs s'est arrêté devant le beau portrait de S. M. Louis XVI, peint à l'huile par M. Duplessis.

« Ce portrait ainsi que ceux de M. Allegrain, sculpteur, et de M. le chevalier Gluck par le même artiste, sont rendus avec une vérité dans la couleur, une fermeté dans la touche et une finesse dans la partie des détails, qui ne laisse rien à désirer. C'est la nature même, mais la nature animée et saisie dans son moment le plus heureux[3]. »

Dans *la Lanterne Magique aux Champs-Élysées* ou *Entretien des grands peintres sur le Salon de 1775*, l'auteur fait crier : *Vivat !* par tous et Van Loo ajoute :

« Par Duplessis, à coup sûr. Quelle couleur ! quel dessein ! quelle énergie ! »

*L'art de voyager au loin sans sortir d'une chambre — Lettre à Mlle de *** sur les tableaux exposés au Salon de 1775,* loue l'auteur et

1. Ceci est un peu exagéré, car on n'en voit qu'une petite partie.
2. 23 sept. 1775.
3. Octobre 1775.

répond à quelques observations qu'on a pu lire à l'occasion des expositions précédentes :

Les portraits de M. Duplessis ont, en général, paru l'emporter sur tous les autres, par cette ressemblance parfaite qui n'exclut point les agréments, auxquels beaucoup de ses confrères s'attachent avec une sorte de prédilection plus ou moins sensible. On voit dans ses portraits du Roy, de M. le marquis de Croissy, du Chevalier Gluck, de M. Allegrain qu'il a saisi le caractère de chacun de ses modèles, avec cette justesse de coup d'œil, que l'Art perfectionne, mais que la nature seule peut donner. Toutes ses draperies excitent l'illusion la plus complète, mais le moelleux du velours, le glacis du satin, le transparent du taffetas, les ondulations qu'il donne à toutes les étoffes, le mélange de plusieurs couleurs, le reflet de l'or et de l'argent, cette diversité de nuances et cette fraicheur de coloris qu'il saisit avec autant d'habileté qu'aucun de ses rivaux, ne semblent que des jeux de son pinceau. Les habits ne sont à ses yeux que des accessoires, c'est pour la tête qu'il réserve tous ses soins[1].

Flammermont cite également parmi les éloges qui accueillirent les envois de Duplessis à ce Salon un passage de *l'Almanach historique* : « Parmi les peintres de portraits, celui qui paraît l'emporter sur ses collègues par le fini le plus gracieux, c'est M. Duplessis. Cet habile homme possède l'art peu commun de varier son pinceau et de saisir la ressemblance. Le portrait de M. le chevalier Gluck, dont la tête est pleine d'expression, en est la preuve. Il est bien d'autres portraits de cet auteur qui annoncent une connaissance profonde des secrets de l'art : on doit mettre de ce nombre celui de notre auguste monarque, dont la ressemblance a frappé les moins connaisseurs. »

Le Directeur de l'Académie se fait l'écho de ces jugements favorables auprès du Directeur des Bâtiments qui, avant la fermeture du Salon, lui fait savoir « qu'il est charmé de l'effet que produit le portrait du roi[2] ».

Le buste, dans un cadre ovale, qui est au Palais de Versailles,

1. Ms. Cabinet des estampes.
2. Nouv. arch. de l'art français, 1905, p. 51.

n'ayant pas quitté les collections royales, dont il porte la marque MR, pourrait bien être le portrait original, exposé en 1775, et dont il a été tiré tant de copies : c'est Louis XVI à 21 ans, très imprévu, habitué qu'on est aux traits qu'il prendra plus tard avec l'âge et sous le pinceau de Callet, de Guérin, etc.

Il est en habit de velours légèrement rosé, avec la Toison d'or et la plaque de l'ordre du Saint-Esprit. M. Chevrie possède une étude peinte qui est sans doute une des premières auxquelles le peintre se soit livré, car le visage est un peu plus jeune, les traits n'en sont pas accentués comme dans les copies telles que celle du musée Condé ; la physionomie est douce et ne revêt pas encore l'air de souveraineté qu'il faudra lui donner pour le portrait en pied, aux attributs royaux, qui est au Grand Trianon. De reproduction en reproduction, la courbe du nez s'accentuera avec vigueur, la lèvre inférieure déjà forte deviendra une lippe et toutes les chairs s'empâteront et s'arrondiront. L'étude dont nous parlons est bien propre à nous faire juger favorablement le talent du peintre ; venue d'un jet, dans les rares séances de travail, qui lui étaient données par intervalles, elle fixe la physionomie du jeune roi à ce moment.

Quel que soit le succès du buste au Salon, Duplessis ne considère pas le portrait comme achevé. Le comte d'Angiviller l'écrit au Garde des Sceaux, qui s'était interposé pour en faire permettre la gravure à Lemire, en vue d'un livre d'un sieur Houard, dédié au roi ; il ne pourra être prêté, mais les demandes sont si pressantes qu'avant même la dernière séance promise par le roi, si on ne peut l'attendre, d'Angiviller en commandera une copie, pour que Hall, qu'il « croit le plus capable de nos peintres actuels en ce genre » puisse en faire une miniature, d'où le ministre des Affaires étrangères tirera « les copies qu'il a coutume de donner en présents[1] ». Quant au graveur Lemire, il demandera à Duplessis de lui permettre de faire son dessin « dans les moments où il ne travaillera pas ».

1. Ar. n., O[1] 1913, n° 228.

C'est dans ce sens que, le 8 novembre 1775, le Directeur des Bâtiments donne ses instructions au peintre :

« Je voudrais que vous en fissiez exécuter au moins une [copie] avec diligence pour être prêtée au peintre dont M. le comte de Vergennes fera choix. Je présume qu'il vous est facile d'en fournir une promptement, en vous servant d'une des têtes que vous avez à différents degrés de ressemblance et de perfection et que vous pouvez retoucher et amener au point de celle du portrait que vous avez mis au Sallon. »

Il lui demande en même temps *où en est son portrait du roi en pied pour le roi de Cartenate* : il s'agit de ce Rajah de l'Inde dont les bureaux des ministères ne savent pas au juste le nom du royaume. Il faut lire Carnatik, ou mieux Carnatique, comme l'écrit Élisée Reclus. La Compagnie des Indes veut lui faire ce présent ; elle s'est adressée à Turgot, qui en a entretenu le Directeur des Bâtiments. La chose est urgente, car il faut l'expédier par un vaisseau en partance prochaine.

Duplessis, ainsi relancé, ne paraît pas aller plus vite, et probablement ne le peut-il pas, débordé par des ordres successifs. C'est qu'il s'agit ici d'un portrait en pied qui devra donner au Rajah une idée grandiose du roi de France. Mais le roi ne pose pas et le peintre est de plus en plus embarrassé, lorsqu'une idée ingénieuse germe dans l'esprit d'Angiviller. Le Rajah n'y viendra pas voir. Eh bien ! il n'y a qu'à placer la tête de Louis XVI sur le corps de son prédécesseur. Le Directeur exposa avec ingénuité son plan à Turgot dans la lettre suivante :

7 Juillet 1775.

M. le Contrôleur général

En entrant dans vos vues, je n'ai pas perdu un moment à écrire au Sr Duplessis, chargé de faire le portrait de S. M. afin qu'il travaille à en exécuter un avec assez de diligence pour qu'il puisse partir par les premiers vaisseaux qui iront dans l'Inde. Cela serait de toute impossibilité s'il fallait se conformer pour cela aux accessoires particuliers de ce portrait dont à peine les

premiers traits sont jettés. Mais j'ai trouvé l'expédient d'employer celui du feu roy par M. Van Loo qui servira pour l'idée générale du portrait en y adaptant la tête du roy qui heureusement se trouve prise dans la même position. Le S[r] Duplessis va s'occuper de cet ouvrage avec toute la célérité que vous désirez, et je m'informerai de temps à autre de ses progrez pour m'assurer que vos intentions seront remplies.

Le peintre, qui reçoit les instructions du comte d'Angiviller, promet de s'y conformer et réclame aussitôt la copie de Van Loo. Tout cela serait peu croyable, si nous n'avions pas la correspondance officielle :

Monsieur le Comte,

J'exécuteray vos ordres avec touttes l'exactitude que vous devez attendre de moy. Il n'y a pas d'autre moyen come vous l'avez fort bien vû que de mettre la tête de Louis seize sur le corps d'un autre portrait, je n'en vois pas sur lequel ma tête allat mieux que sur le corps du portrait de Louis quinze par M. Vanloo, ma tête est nue, précisément la même chose. Indépendemment de l'original, qui est dans le grand apartement de Versailles, il y en a sans doute un autre au Cabinet de la surintendance ; je désirerois que vous me permissiés de le faire prendre et l'emporter chez moy ; par ce moyen je me ferois aider et je serois à même de diriger et retoucher tous les jours l'ouvrage qu'on m'auroit fait ; je vous prie d'avoir la bonté de me faire scavoir si la chose ne souffre point de difficultés, en ce cas on y mettroit la main tout de suitte.

Duplessis.

A Paris le 6 Juillet 1775.

8 Juillet 1775.

M. Duplessis

Il n'y a aucune difficulté, Monsieur, à vous préter la copie du portrait de Louis XV faite par M. Michel Van Loo, d'après un tableau original. Je donne à M. Jeaurat, garde des tableaux de la couronne, ordre qu'on vous la remette ; vous pouvez la faire prendre aussitôt que vous le voudrez, et je vous recommande la plus grande célérité pour remplir les vues de M. le contrôleur géné-

ral et de la Compagnie des Indes, qui payera aussitôt l'ouvrage fini, ce qui sera jugé par moi convenable [1].

D'Angiviller.

Ordre.

M. Jeaurat garde des tableaux de la couronne à Versailles, prêtera à M. Duplessis, peintre du Roy, la copie du portrait de Louis XV faite par M. Michel Vanloo, sur son original.

D'Angiviller.

A Versailles le 8 Juillet 1775.

Il fallut attendre la séance promise par le roi jusqu'au mois d'avril 1776. Nous en avons la date exacte dans la correspondance de la direction des Bâtiments avec le Directeur de l'Académie. Non seulement elle est annoncée pour le vendredi 5 avril, à Duplessis et à Pajou, mais elle a réellement lieu [2], ainsi que le peintre le dit dans la lettre ci-après, écrite probablement à Montucla, commis de la direction des Bâtiments, et qui contient des détails intéressants sur les accessoires nécessaires à l'artiste pour terminer le grand portrait dont il a reçu la commande depuis si longtemps déjà :

A Paris ce 27 Avril 1776.

Je suis embarrassé, Monsieur, pour vous faire une réponse précise sur ce que vous me demandés. M. le Comte de Vergenes désireroit que M. Hall

1. Archives nationales, O[1] 1913.

2. Le comte d'Angiviller l'annonce au comte de Vergennes, qui, on l'a vu, désire avoir une miniature peinte par Hall, et les détails qu'il donne sont assez importants pour être cités ici : « Il est vrai que M. Duplessis a eu une dernière séance de S. M., mais il résulte de l'éclaircissement qu'il m'a donné que le produit de cette dernière séance n'a pas été pour lui aussi avantageux qu'il l'espérait et que son inquiétude d'atteindre une perfection peut-être idéale le lui faisait désirer. Il pense que le portrait terminé qu'il a livré à M. Hall pour sa copie est aussi bien qu'il peut être, et désespérant de faire mieux, il est d'avis que M. Hall se contente de ce qu'il a déjà; il est certain, Monsieur, que le portrait d'après lequel ce dernier artiste a travaillé étant déjà amené à un point que tout autre que son auteur n'eût rien recherché de plus, et que vous ne risquez rien de vous en tenir là pour les copies dont vous avez besoin, puisque les artistes même ne voyaient plus rien à désirer dans l'original. » A. N., O[1] 1913, pl. 5.

put terminer sa copie en miniature d'après le produit de la dernière séance que j'ay prise de Sa Majesté ; mais le portrait que j'ay livré à M. Hall est un portrait terminé et d'après lequel il peut terminer son ouvrage, c'est une copie aussi fidèle que j'ay pu le faire du portrait que j'ay fait l'an passé, si j'ay fait tout récemment une nouvelle tentative elle ne m'a pas parfaitement réussi, si ce dernier a quelque chose de mieux que le premier, le premier a aussi quelque chose de mieux que le dernier ; pour avoir quelque chose de mieux que l'un et l'autre, il faudrait en faire un qui eut le bon de tous les deux, c'est ce que j'ai essayé à plus d'une reprise et jusqu'ici je n'ay pu trouver ce que je cherchois ; en attendant que je le trouve je crois qu'il faut que M. Hall s'en tienne à ce qu'il a.

M. le Comte de Vergenes demande encore dans quel tems je pourrai m'occuper des portraits tant en pied qu'en buste dont son département a besoin. Pour les portraits en pied il faut auparavant qu'il y en ait un qui puisse servir de modèle aux autres, je n'attends que les habits pour le commencer, pour les bustes je pourrois dire que je pourroi les faire ou les faire faire dès à présent si M. le comte de Vergenes s'accomodoit de copies telles que le buste qui a paru au salon, mais je tiens de M. Hall que les portraits du Roy pour les Affaires étrangères doivent être habillés en manteau royal, il faut donc attendre si cela est vray que j'en aye fait un en manteau royal ce que je n'ay pu faire jusqu'ici puisque j'attends encore ces habits.

M. le Comte D'angivillers demande quels sont les habits du sacre qui me sont nécessaires ; avant de recevoir vottre lettre j'en avois parlé à M. Pierre ; s'il en est besoin je vous en parleray ici.

Le manteau royal, la tunique de satin cramoisi, qui est dessous, la culotte, les bas et les souliers, les boucles ou agrafes, car je ne sçais dequelle de ces deux façons ces souliers sont attachés, le colier de l'ordre, les gands, les manchettes, les jarretières, la cravate.

Si j'oublie quelque chose, ceux qui ont habillié le Roy le jour du sacre n'oublieront rien s'ils sont consultés. Mon intention est de tenter de tirer parti de cet habillement, mais j'ay observé que mes prédécesseurs tels que M. Vanloo, Rigaud et autres n'ont pris de l'habit du sacre que le manteau royal et qu'ils ont mis dessous l'habit des novices du St Esprit ; si après avoir essayé de l'habit du sacre tel qu'il est dans toutes ses parties, je m'aperçois que ces Messieurs ont eu des fortes raisons de préférer ce mélange des deux habits, je prendrai come eux cette licence, et il faut par conséquent



LOUIS XVI

(Collection A. Chevrie)

que j'aye encore l'habit des novices du S[t] Esprit ; il est inutile que j'entre dans les détails de cet habillement, il me paroit qu'on doit demander que rien n'y manque puisque ceux qui le délivreront scavent mieux que moy de combien de parties il est composé. J'aurais du dire la même chose de l'habit du sacre que j'ay peut être imprudemment détaillé.

Je ne dois pas oublier que j'ay besoin de l'épée de Charlemagne avec son ceinturon, de la courone, du sceptre et de la main de justice[1].

Duplessis.

Il était d'usage de prêter aux peintres du roi tout ce qui pouvait leur être utile, et, après Duplessis qui suit la tradition, Callet et Guérin se feront aussi délivrer les accessoires du costume du sacre. Mais quelle correspondance cela occasionne! Les fonctionnaires de la cour, les ministres dont ils dépendent, les gentilshommes qui peuvent céder quelque objet en leur possession, les religieux qui gardent le Trésor de Saint-Denis sont occupés à rechercher « ces habillements sans lesquels il ne peut terminer un ouvrage dont tous les bons Français désirent avec impatience de pouvoir jouir[2] ».

Il faut une lettre de cachet du roi pour déplacer l'habit déposé à Saint-Denis. D'Angiviller la sollicite de M. de Malesherbes, ministre de l'Intérieur, et l'obtient, mais condition est faite à Duplessis d'aller retirer lui-même l'habit et le manteau royal et de les reporter lorsqu'ils ne lui seront plus nécessaires[3]. En lui notifiant le tout, le comte d'Angiviller dit au peintre : « Je présume qu'il ne vous manquera rien de ce que vous demandez, si ce n'est la couronne, l'épée de Charlemagne, etc., mais il me paraît impossible de les déplacer; je pense que vous pouvez y suppléer en prenant sur le lieu des desseins. » Il lui annonce qu'il écrit au duc d'Estissac afin que celui-ci lui remette l'habit de chevalier des ordres, et qu'il ait le choix entre ce

1. Archives nationales, O[1] 1913.
2. 3 mai 1776. D'Angiviller à M. de Malesherbes, O[1] 1913.
3. La lettre de cachet contresignée de Lamoignon est datée du 4 mai 1776.

vêtement et l'habit de dessous qui a servi le jour du sacre et il ajoute, dans une phrase qui dénote son impatience : « Je compte que lorsque vous serez en possession de ces secours pour achever votre ouvrage, vous ne perdrez point de temps à l'amener à sa fin, car de toute part on me demande des nouvelles de ce portrait ; tout le monde témoigne le plus grand intérêt à le voir fini, et vous pouvez aisément imaginer que je n'en prends pas un moindre[1]. »

Quelques jours plus tard, le 15 mai, d'Angiviller, dans une lettre traitant de plusieurs objets, écrivait à Pierre, afin, sans doute, qu'il tînt le même langage :

« M. Duplessis est actuellement nanti de la lettre de cachet nécessaire pour déplacer de l'abbaye de Saint-Denis l'habillement qu'avait le roi le jour de son sacre ; je ne sçais s'il comporte tout ce qu'il demande, mais, entre nous, il faut qu'il avise aux moyens de se contenter de ce qu'on peut lui donner et qu'il supplée à ce qu'on ne peut lui prêter. »

On n'était pas au bout des demandes de Duplessis ; il donne à Montuela une note des objets qu'il lui faut ; il la communique à Pierre qui la fait passer au Directeur. Il va à Saint-Denis et, nonobstant les observations du comte d'Angiviller au sujet des attributs qui ne peuvent être déplacés, il énumère à dom Forcade, garde du Trésor, le détail des pièces dont il dit avoir besoin : le manteau royal, l'agrafe qui sert à l'attacher, l'épée de Charlemagne, le ceinturon, le sceptre du sacre, la couronne de diamants. Il a vu dans le Trésor une agrafe à laquelle il n'avait pas songé, celle qui sert à relever probablement le manteau sur l'épaule ; elle lui est absolument nécessaire « et s'il en était quelqu'autre de ce genre quoi qu'elle ne fut pas sur la liste » le père Forcade est prié de ne pas oublier de la lui apporter, puisqu'il a consenti à se charger lui-même du transport de tout le costume.

Et le collier de l'ordre du Saint-Esprit? On n'y avait pas songé. Nouvelles lettres de Duplessis à d'Angiviller, de d'Angiviller à Bertin,

1. 6 mai 1776, O[1] 1913, pl. 5.

ministre d'État : « J'avais eu dessein d'emprunter celui du Roy, écrit le Directeur, mais on m'a dit qu'on ne pouvait le prêter. » On prendra celui du feu roi, si on le découvre et le peintre en aura « tout le soin convenable ». Duplessis court à Versailles, mais le Suisse du comte d'Angiviller l'éconduit ; il n'a que la ressource d'envoyer une longue lettre pour exposer les difficultés qu'il a essuyées et qu'il est pourtant nécessaire de surmonter.

Entre temps, il reçoit ce que la langue administrative nomme un rappel sévère :

« Je suis, monsieur, tellement pressé de toutes parts, lui écrit le Directeur, pour les copies du portrait de S. M. que le Roy a déjà promises à divers corps et à diverses personnes, que je me vois obligé de vous recommander de nouveau de mettre de la diligence dans l'exécution de cet ouvrage. Vous me ferez d'ailleurs plaisir de me marquer où il en est, afin que je puisse du moins fixer à peu près un terme à l'exécution de ces promesses[1]. »

La réponse du peintre n'est pas connue ; il poursuit de son mieux sa besogne sans doute, s'apercevant chaque jour que quelque chose lui fait défaut. Ainsi le 16 août, il demande à dom Forcade « la largeur du sceptre de Henri IV qui est au Trésor de Saint-Denis ».

Il s'est procuré un fauteuil de l'appartement du roi pour remplacer le trône — n'ayant pu avoir le trône lui-même — et comme ce fauteuil fait partie de l'appartement d'hiver, Duplessis, en homme prévoyant, craint qu'il ne soit réclamé, et, dès le 10 octobre, il fait expliquer au garde-magasin de Versailles, que « le manteau portant sur ce fauteuil, on ne peut retirer ce dernier sans déranger toute la draperie, ce qui le mettrait dans le cas de recommencer son tableau ». A cette menace, tout cède ; il gardera le fauteuil-trône. Il a aussi deux portières ; il peut les rendre, mais il les reprendra quand elles seront libres. D'Angiviller estime qu'il vaut mieux les lui laisser « afin que rien ne suspende l'exécution de ce tableau ».

1. 4 août 1776, A. N., O[1] 1913, pl. 6.

Duplessis va son train, mais le 23 octobre, nouvel arrêt. Il lui faut quelque chose encore et il écrit derechef au Directeur :

« En avançant mon tableau, dit-il, je me suis aperçu que pour produire l'effet que je souhaite, j'avais besoin de mettre à la main du Roy un chapeau de velours orné de plumes tel que les portent en cérémonie les chevaliers du Saint-Esprit; pour vous éviter cette recherche, je me suis adressé moy-même à l'hôtel d'Aumont; j'ai écrit à M. le duc de Villequier qui m'a fait l'honneur de me répondre qu'il n'avait point, parmi les habits qu'il avait reçu de M. le duc d'Aumont le chapeau que je demandais; j'ai écrit à M. le duc de Civrac, dont j'ay l'habit de novice et je n'en ai point de réponse, cependant je suis pressé d'avoir ce chapeau dont l'effet doit me conduire à d'autres choses et cette attente me fait perdre du temps. Si vous aviez la bonté de m'en procurer un vous me tireriés de l'embarras où je suis[1]. »

Nous voici au chapitre du chapeau. D'Angiviller écrit au duc de Fleury et lui fait connaître le désir du peintre. Il s'était d'abord adressé à la Garde-Robe où l'on avait répondu « qu'on ne l'y avait plus, et qu'il avait été rendu aux Menus plaisirs de S. M., dont on l'avait emprunté ». Et le duc de Fleury d'écrire qu'il va donner les ordres nécessaires aux intendants des Menus. Le directeur des Menus, de la Ferté, répond aussitôt qu'il n'y est rien resté des habits du sacre ; il pense que le chapeau ne peut être qu'entre les mains des officiers de l'ordre du Saint-Esprit, ou des officiers de la Garde-Robe du roi. Mais la Garde-Robe l'ayant rendu, il faut s'adresser aux officiers du Saint-Esprit ; c'est ce que fait courtoisement d'Angiviller. Mais, Duplessis montre de l'impatience à son tour, rappelle aussi le chapeau qu'il a demandé et sollicite entre temps quelque argent. Il obtient la promesse d'un acompte et, quant au chapeau, le directeur dit l'avoir demandé à de la Ferté : « C'est pourquoi, ajoute-t-il, il est à propos que vous voyiez M. de la Ferté qui certainement vous en fera remettre un, si

1. A. N., O[1] 1914, pl. 1.

cela est en son pouvoir. S'il vous dit qu'il n'y en a point au magasin des Menus, je ne vois plus d'autre moyen de remplir votre objet que d'en faire faire un, ce à quoi je vous autorise[1]. »

C'était une adroite défaite et le peintre enfin se tint coi. Il travailla avec plus de minutie que jamais à terminer un portrait qui lui avait causé tant de tracas, et jusqu'à la veille même de l'ouverture du Salon, on ne voit plus dans la correspondance de la maison du roi de ses lettres cérémonieuses, humbles et exigeantes. Mais au moment d'envoyer sa toile, il est repris de scrupules et fort alarmé d'un mot prononcé par le Directeur de l'Académie, qui est venu se rendre compte de l'avancement de l'œuvre. Il s'adresse une fois de plus au comte d'Angiviller pour lui faire part de ses perplexités et lui demander de venir voir le portrait dans son atelier :

Monsieur le Comte,

La tête du Roy que j'ay faitte en vottre présence n'ayant pu absolument selon moy s'ajuster sur la figure entière d'une façon suportable, j'ay été obligé d'y faire plusieurs changements qui se réduisent pourtant tous à un, c'est de la lever d'avantage ce qui occasione quelques changements dans tous les traits. Vous ne scauriés croire les peines et les tourments que je me suis donné pour surmonter les difficultés que ce changement occasionnoit, j'en ay fait des essais à l'infini. Je croyais enfin être parvenu à mon but et mon âme agitée pendant trop longtemps goutait un peu de calme lorsque j'ay reçu la visite de M. Pierre, la première chose qu'il m'a ditte, *vous n'avez plus que votre tête,* j'ay vu qu'il ne la supposait pas finie, je me serois consolé qu'il ne l'eut pas trouvée aussi finie qu'un autre et quand elle aurait été un peu heurtée cela aurait disparu à quatre pas et j'aurois été trop heureux qu'il lui eut trouvé autant de ressemblance de grâce et l'air ouvert que je luy trouvais. Le jugement de M. Pierre me décideroit absolument dans toutte auttre occasion ; mais nous somes si près de l'ouverture du Salon, je scais si bien ce que cette tête m'a couté, j'ay tant de sujets de craindre de faire pis si je la repeinds et de n'avoir plus le tems de réparer le mal que je prie Dieu de tout mon cœur que M. Pierre l'ait jugée trop rigoureusement et je désire

1. A. N., O[1] 1914, pl. 1.

avec ardeur avant de prendre un parti dangereux que vous la voyez vous-même, ce qui m'engage à prendre la liberté de vous écrire et vous prier, si vous venez à Paris d'avoir la bonté de me faire le sacrifice d'un quart d'heure.

Je suis avec...

DUPLESSIS.

A Paris, ce 12 Aout 1777.

Si vous m'accordez la grâce que je vous demande, je crois que si vous vous trouviez en compagnie, il n'y auroit pas de mal que vous l'emnassiez avec vous pour faire de plusieurs jugements réunis un jugement plus certain[1].

Sur cette lettre on a écrit : « M. le Comte a vu le tableau chez M. Duplessis et l'a tranquillisé sur ses inquiétudes. Ce 13 août ». Le portrait en pied est enfin terminé après un an et demi de travail. Mais le dossier de ses accessoires contient encore trois pièces qu'il faut analyser ou citer, car elles ont leur intérêt. C'est d'abord une lettre du peintre à dom Forcade qui commence ainsi : « Le portrait du roy est fini pour n'y plus revenir[2] ». Et il lui annonce le 25 août, — c'est le jour où s'ouvre le Salon — qu'il peut lui rendre ce qui lui a été prêté, mais il est urgent de donner le manteau royal au fourreur, « car les papillons, qui voltigent partout, font plus de ravages dans un jour qu'ils n'en pouvaient faire dans quinze, il y a un mois ».

Le procureur et garde du Trésor de l'abbaye royale de Saint-Denis dresse là-dessus un procès-verbal en forme de certificat relatant l'état du manteau, les réparations qui sont nécessaires et les frais qu'il y a à payer au fourreur[3].

1. Archives nationales, O[1] 1913, pl. 5.

2. Illusion, car Duplessis voudra obtenir deux ans plus tard une nouvelle séance du roi pour le retoucher. D'Angiviller parle de ce désir dans une lettre à Pierre du 12 octobre 1779.

3. Ce document (Arch. nat., O[1] 3054) indique le temps, du 29 mai 1776 à la fin d'août 1777, que demeura le manteau royal dans l'atelier du peintre, et le prix de 120 livres réclamé par le fourreur Lherbette pour sa remise en bon état.

Ce n'est pas tout : l'habit de novice des ordres du roi qui avait été prêté à Duplessis, avec les jarretières à rosette d'argent et de dentelles, les souliers en toile d'argent et dont il existe un reçu signé par le peintre, ne put être restitué « s'étant trouvé trop flétri ». Laisser les objets chez lui [Duplessis], dit d'Angiviller à Pierre « ce serait achever de les perdre ». Il charge le Directeur de l'Académie de les retirer de ses mains et de les déposer « au cabinet des tableaux » ou dans un endroit plus convenable : coût, d'après estimation, 782 livres qu'il fallut payer au duc de Civrac.

L'accueil fait au portrait par les critiques ne fut pas des meilleurs. L'écrivain des *Mémoires secrets* se prononce avec dureté sur l'œuvre de Duplessis (il est vrai que le buste confié à Pajou n'est pas mieux traité : « il exprime la popularité, mais si bénigne qu'elle en deviendrait niaise ») ; celui du sculpteur Boizot « a plus de noblesse, mais on y critique une certaine finesse qui, au gré des courtisans, ayant l'honneur d'approcher le monarque, n'est pas l'attribut distinctif de sa tête ». Le respect s'en va. La Révolution approche.

Voici la part faite à Duplessis dans ces comptes rendus :

Il ne faut point omettre le portrait en pied du Roi, trop remarquable et par la hauteur de la machine, et par la beauté du cadre, et par le personnage auguste auquel tous les Français viennent rendre hommage. Malheureusement on ne reconnait Louis XVI qu'aux attributs de la Majesté qui l'entoure : des plaisans ont prétendu qu'à la tête près, il était très ressemblant. C'est que M. Duplessis, au lieu de chercher à rendre l'homme, avait voulu peindre le Monarque. Il n'a pas senti que l'humanité, la bonté, la popularité, la familiarité, si l'on peut s'exprimer ainsi, étant le caractère distinctif de la physionomie de notre Roi, il ne pouvait s'allier avec celui de la grandeur, de la fierté imposante, repoussante même qu'il a voulu lui imprimer. Du reste les détails sont soignés avec l'exactitude qu'on connait à l'artiste : il a toujours le coloris vrai et vigoureux[1].

Regardez ce grand tableau, dit un autre écrivain[2]. C'est le portrait du jeune

1. Mémoires secrets, 15 septembre 1777, t. XI.
2. *La prêtresse ou nouvelle manière de prédire ce qui est arrivé,* p. 16.

Monarque, qui verra régner à la cour les vertus et les arts. Il n'aura point encore 23 ans, lorsque le fameux Duplessis, le Van Dyck de la France, fera cette image. M. Duplessis produira des morceaux dignes du peintre célèbre qu'il fera revivre, mais ce portrait a ses défauts essentiels ; il n'est pas d'a-plomb ; il est surchargé d'habillement. J'aimerais mieux qu'au lieu de ce fatras de draperies qui forment le fond, il y eut placé une statue de Minerve, symbole des vertus dont Louis XVI donnera un si bel exemple. En général, j'engagerai M. Duplessis à tendre un peu davantage à l'effet. Il croira sans doute que la Nation raffolera du blanc fade ; mais je lui démontrerai qu'elle préférera toujours le lumineux soutenu de grandes masses. Son exécution sera trop égale, et fera quelquefois l'ivoire. S'il apprend à s'arrêter à temps, ses couleurs conserveront plus de vivacité et ses productions plus d'esprit.

L'auteur des *Lettres pittoresques*... consacre au portrait un passage important de la quatrième :

Je vous parlerai d'abord des objets les plus considérables, soit par leur grandeur, soit par leur importance. De ce nombre, est le portrait de S. M. Il attire tous les yeux et cela doit être puisque ce sont des yeux français... mais indépendamment d'un intérêt si cher, l'ouvrage se fait distinguer avantageusement par son intérêt pittoresque.

Ce n'est pas qu'il ne pût donner lieu à quelques observations critiques. Des tons un peu trop clairs nuisent à la tête et lui font manquer son effet jusqu'à un certain point. Il est vrai, que le peintre ayant tenu le reste de sa figure, surtout le haut, très brillant, a été forcé pour faire sortir cette tête, de la piquer fortement de lumière. Je laisse à juger s'il est par là suffisamment justifié. Quant aux accessoires, ils sont admirables. On ne peut porter l'illusion plus loin dans tous les détails de la draperie, agencée d'ailleurs avec beaucoup de goût, de grâce et de noblesse. L'hermine, principalement, est d'une vérité frappante. On remarque dans tout ce tableau la touche libre, ferme et hardie d'un grand maître. Quoique peint assez clairement, il n'en est pas moins vigoureux, et il y a bien de l'art à savoir ainsi détacher les objets, sans recourir à des ombres trop fortes. Enfin, M. Duplessis auteur de ce beau morceau, n'avait pas attendu jusque-là pour être placé au rang des meilleurs peintres de portraits. Je ne dirai point que la tête de celui-ci

soit digne de Van Dyck, mais je crois que Rigaud n'en aurait pas désavoué la draperie[1].

Le *Mercure de France* consacre à « ce beau tableau » quelques lignes insignifiantes mais élogieuses.

Il y avait bien quelques fleurs parmi toutes ces épines, mais Duplessis avait eu raison contre d'Angiviller et il savait mieux que personne les défauts de son ouvrage ; il dut souffrir d'être loué pour des parties accessoires de ce portrait qu'il avait certes soignées et auxquelles il avait attaché trop d'importance (comme le manteau qui développe son ampleur dans toute la toile) et d'être critiqué pour cette tête royale qu'il avait si fréquemment et si consciencieusement cherché à rendre dans sa vérité, mais pour laquelle il n'avait eu du modèle que de rares poses échelonnées de loin en loin, avec une complète indifférence. Lui qui tenait le premier rang pour la ressemblance des figures, le voilà mis au niveau de Roslin, peintre tapissier !

De fait, le long labeur qu'a exigé ce portrait ne lui assure pas une valeur particulière dans l'œuvre de l'auteur[2]. L'idée étrange que le Directeur des Bâtiments avait suggérée, pour hâter l'envoi d'un cadeau diplomatique à un rajah, paraît être devenue pour Duplessis un programme.

On a vu pourtant quelle admiration il professait pour le portrait que Rigaud avait fait de Louis XV et quel avait été son désir d'imaginer à son tour pour celui de Louis XVI quelque heureuse disposition. Il n'avait pu rien innover, si ce n'est que le sceptre, tenu de la main gauche, était plus court et appuyé sur le siège d'un fauteuil. Son décor restait le même que celui des portraits solennels exécutés avant lui. Il aurait fallu, dans ce cadre classique, donner à la figure ses caractéristiques au lieu d'être réduit à la copier d'après celle du buste de 1775.

1. *Lettres pittoresques à l'occasion des tableaux exposés au Salon en 1777*, 4e lettre, p. 103.

2. Le portrait du Roy en pied a occupé Duplessis une année entière. Pierre à d'Angiviller, 4 décembre 1777.

Le roi n'avait point su s'y prêter. Les peintres officiels n'excitent pas toujours l'empressement des souverains, et pour faire passer certaines effigies à la postérité quelle ingéniosité mal employée! MM. de Nolhac et Pératé ont raconté certains de ces tripatouillages, mais lequel surpasse Louis XVI peint d'après les lignes générales de Louis XV par Hyacinthe Rigaud, d'après la stature et la corpulence qu'il prend ensuite sous le pinceau de Michel van Loo et d'après la tête, trop retouchée, d'un buste auquel le roi avait déjà cessé de ressembler! C'est donc avec beaucoup de réserve qu'il faut souscrire à l'opinion de M. J.-J. Guiffrey, quand il dit qu' « il s'en faut de bien peu que ce portrait soit un chef-d'œuvre [1] ». Mais nous savons du moins que, grâce aux scrupules de Duplessis, tous les attributs de la monarchie sont peints sur mesure.



Voici maintenant cet artiste occupé pour plusieurs années à la fabrication et à la surveillance des copies de ces deux portraits du roi, pour un dérisoire salaire et sans que sa réputation ait rien à y gagner non plus.

Les copies des portraits du roi demanderaient une étude spéciale où le Français, né malin, trouverait à se divertir.

Il est certain que l'œuvre d'art importe généralement assez peu à la plupart des solliciteurs. Ce qu'ils désirent, c'est une manifestation de la faveur royale. Il en est deux cependant qui préfèrent le portrait par Duplessis à tous les autres présents accordés dans certaines circonstances [2].

Le goût, de même que la vertu, ne trouve pas toujours sa récompense, car ils ne reçoivent que des exemplaires auxquels le peintre, à

1. *Nouv. arch. de l'art français*, 1878, p. 68.

2. Ce sont MM. de Saint-Didier, premier commis au ministère de la Marine, et du Bois, commandant de la garde de Paris. L'une de ces copies, léguée au duc d'Aumale par la baronne de Saint-Didier, est au musée Condé.

peine, a touché. Quelques personnages demandent à faire exécuter la reproduction à leurs propres frais ; ils forment deux catégories : la première comprend ceux qui acquittent le prix directement à l'artiste ; la seconde ceux qui en font l'avance, mais attendent qu'elle leur soit remboursée ; et ceux-ci ne manquent pas de jeter le comte d'Angiviller dans un cruel embarras, car il ne connaît pas cette rubrique. Dans certains cas, on livre le portrait sans la bordure, mais généralement c'est Butteux qui sculpte ce cadre, qu'il fait payer un tarif à peu près égal à la peinture, car son chiffre à lui n'est pas discuté.

Pierre, souvent secourable, conseille au directeur de « déclarer la liberté » c'est-à-dire d'autoriser Duplessis à exécuter les copies qui lui sont demandées. Ainsi, dit-il « les Bâtiments seraient soulagés », ce qui revient à ceci : d'Angiviller n'en entendrait plus parler et il n'aurait plus à s'occuper de la dépense.

En attendant qu'il prenne un parti, les commandes se suivent avec rapidité. Ce sont d'abord des lettres écrites en termes choisis, pour honorer les destinataires des copies, comme par exemple, celle qui concerne le cardinal de Bernis :

15 Mai 1776.

M. Duplessis.

J'ai besoin, monsieur, pour M. le Cardinal de Bernis, notre ambassadeur à Rome, d'un portrait en buste de sa Majesté, tel que vous l'avez fourni aux Affaires Etrangères.

Connaissant votre manière de travailler, je présume que vous avez déjà plusieurs ébauches de tête amenées à un point de ressemblance qui n'exige plus que d'être retouchées d'après l'ouvrage de votre dernièreséance. Il suffira pour abréger que la tête soit entièrement de votre main, le surplus peut être d'un de vos meilleurs élèves et retouché par vous ; je souhaiterai fort ne pas tarder d'être en état d'annoncer à cette Eminence le départ prochain de ce portrait, vu que les bontés dont il comble nos artistes à Rome me parait exiger de ma part cette marque de reconnaissance[1].

D'Angiviller.

1. 15 mai 1776, O[1] 1913, pl. 5, n° 120.

En même temps, Pierre est chargé « d'aiguilloner un peu M. Duplessis dont vous connaissez la lenteur », écrit d'Angiviller, en recommandant en post-scriptum de ne pas lui montrer cette lettre[1] !

Mais le flot monte, et alors le Directeur des Bâtiments ne prend plus la peine d'écrire une de ces épîtres courtoises dont l'Administration actuelle lui envie le secret ; il est contraint d'ordonner plusieurs copies à la fois, et pour aller plus vite et payer un moindre prix, il nous apprend le moyen qu'il a découvert :

A Versailles 15 Février 1777,

M. Pierre

Comme les besoins, Monsieur, de donner quelques portraits du roy en buste sont sans cesse renaissans, il seroit nécessaire que M. Duplessis exécutat trois nouvelles copies de ce portrait, dont une de sa main, et les deux autres comme à l'ordinaire, c'est-à-dire la tête simplement terminée par lui-même. Ces trois copies avec la quatrième déposée actuellement chez vous, en formeront quatre nouvelles qu'il portera dans ses nouveaux mémoires et que je vous autorise à certifier comme ouvrage fait pour le service de sa Majesté[2].

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis ... etc.

Enfin, débordé, le comte d'Angiviller prie le Directeur de l'Académie d'en ordonner à la fois « une demi-douzaine[3]. »

On arrivera vite à la douzaine, comme dans le commerce de gros, puisque les mémoires de Duplessis en citent 48 ; or, quelques copies n'y figurent pas, parce qu'elles sont à la charge soit du Ministère de la Marine, comme celles de MM. de Saint-Didier et du Bois, soit des intéressés eux-mêmes.

L'atelier du peintre du roi devient une manufacture de copies, qui fonctionne parallèlement au cabinet des copies de Versailles et à celui du « bon copiste » Lassave (pour les portraits en pied à qui ils sont payés 1 200 livres). On y emploie aussi Van Loo « le fils » pendant que

1. Cette copie, entièrement de la main de Duplessis, fut livrée au mois d'octobre de la même année.

2. Archives nationales, O[1] 1914, pl. 3, n° 57.

3. Lettre du 15 juillet 1780.

« la saison est belle ». Et il y a une copie destinée aux premiers gentilshommes de la Chambre « qui servira d'*original* aux portraits du roi qu'ils sont dans l'usage de donner[1]. »

Comme on ne s'est pas mis immédiatement d'accord sur les prix, il se produit, entre la Direction des Bâtiments et son peintre, un marchandage dont Pierre est prié de s'occuper. Avant de fixer son chiffre, Duplessis a pris des informations : « Feu Michel Van Loo, à ce que m'a dit Mme Berger, sa sœur, écrit-il, a été payé six mille livres de toutes les copies de pareille grandeur qu'il a faites du portrait de Louis XV ; mais M. Van Loo n'y avait point mis de prix ; il s'en était rapporté à ce que ferait M. le marquis de Marigny ; si je n'avais pas cet exemple, je le donnerais avec d'autant plus de plaisir et de confiance que je remets mes intérêts entre les mains d'un ministre amateur des arts et protecteur des artistes, dont j'ai déjà reçu tant de preuves de bonté[2]. »

Pierre expose, dans un rapport du 2 février 1776, le résultat de sa négociation, dans des termes qui font allusion à des faits ignorés, et qui montrent les ménagements dont usait le Directeur de l'Académie envers la chèvre et le chou :

Monsieur le Comte,

J'ay attendu le mémoire du sculpteur, et je le reçus hier ; ainsy, j'auray l'honneur de vous l'adresser dans le courant de cette semaine, avec celuy de M. Duplessis. Ce dernier m'a dit, lorsque je luy ay apporté des honoraires qu'il demandoit, que vos arrangemens étoient changés sur les copies dont il devoit être chargé ; d'abord en total, il s'en étoit tenu à vos derniers ordres : que vous l'aviés prévenu qu'il ne feroit doresnavant que des copies de marque ; qu'en conséquence, celle qui est destinée au rajah de Carnatic étoit totalement de sa main, le copiste n'ayant fait que préparer ; que, sans vouloir fixer le prix à 6 000 liv., il ne s'étoit fondé que sur les renseignemens de Mme Berger qui l'avoit assuré que feu son frère avoit été payé 6 000 liv., de

1. D'Angiviller à Pierre, 20 septembre 1776, pl. 6, n° 243.

2. Le portrait de Louis XV avait été payé à Michel Van Loo 10 800 livres ; l'unique copie « pour servir de second original au cabinet des tableaux de la couronne » fut payée 6 000 livres. Le portrait de Louis XVI, en pied, fut compté à Duplessis 12 000 livres, suivant un mémoire arrêté à cette somme le 30 mars 1779.

sa copie. Je lui ai répondu que j'ignorois le changement dont il me parloit ; que j'avois peine à croire que vous voulussiés courir le risque de voir renouveler les anciens manèges qui se faisoient, ny de vous exposer aux demandes indiscrètes dès que l'on sçauroit que l'ancien usage étoit rétabli ; qu'au reste, il s'agissoit d'une copie que, sans doute, vous n'aviés pas prétendu distinguer des courantes. Que même un prix trop fort étoit capable de vous engager de vous prêter aux insinuations des personnes qui débuteroient par montrer un faux désintéressement pour engrainer. J'ay tû les raisons du fort payement de feu M. Vanloo. Après bien des propos M. Duplessis (quoy qu'en me laissant le maître) s'est restreint à 3 000 liv., bien résolu de se mieux expliquer.

Voilà toute ma besogne, M. le Comte, et je crois ce que l'on peut faire de mieux, car dans le vray, la totalité des copies pouvoit faire espérer à M. Duplessis, un sort pareil à celui des Rigaud, Vanloo père, et Tocqué. Tandis qu'une copie de marque de tems à autre devient un ouvrage très soigné, et vaut des honoraires en conséquence [1].

Je suis, etc...

Pierre.

Une note du premier commis des bâtiments, le marquis de Montucla, écrite en marge, fait remarquer « qu'il n'y a nul moyen de charger M. Duplessis de faire des copies du portrait du roy au prix qu'il demande, même après la réduction consentie à 3 000 livres de celui destiné pour le roy de Cartenate ».

Il faut bien admettre que c'était un honoraire assez élevé, car d'Angiviller, en le portant à la connaissance de Turgot, lui fait remarquer que « ce portrait, exposé pendant quelques jours à la Compagnie des Indes, a été généralement trouvé très beau ; qu'en effet, M. Duplessis y a mis plus de soin que l'on n'en met d'ordinaire aux copies des portraits du roy destinés en présent, et que nécessité a été d'employer M. Duplessis à faire ce tableau, qui est en quelque sorte un original,

1. Par suite de quelques incorrections typographiques, cette lettre a été mal reproduite dans la correspondance du comte d'Angiviller avec Pierre (Arch. de l'art français, 1906, p. 79). C'est ainsi qu'on a imprimé M. Berger au lieu de Mme Berger, et que les prix cités sont de 600 et 300 livres au lieu de 6 000 et 3 000 livres, comme le sens l'indique et les mémoires le portent.

et qu'il ne peut apprécier son travail comme celui des copistes employés communément pour ces sortes d'ouvrages[2]. »

On fit une cote mal taillée. La Compagnie des Indes acquitta les 3000 livres, mais, pour les copies du buste qui suivirent, on imagina à ce moment la combinaison dont il a été parlé. Duplessis retouchait la tête des copies, et il devenait presque étranger aux détestables reproductions qu'on faisait de son œuvre.

Mais le jour vint où les principes d'économie en matière de présents royaux ne permirent plus d'accorder même des copies à 300 livres, et la Direction des Bâtiments donna à graver le portrait en pied à Muller. Il fut question de faire une correction à la figure, dont l'auteur de la peinture n'avait jamais été satisfait. Toutefois, Pierre fit valoir des considérations qu'on voudra lire dans leur texte :

Monsieur le Comte,

La répétition des raisons fondées sur l'Art, qui s'opposait au changement de la tête du portrait que grave M. Muller devient inutile, la décision presse. Si l'on se détermine pour le changement, quel sera l'artiste, capable de faire un dessein qui n'embarrassera point M. Muller, car il faut observer que la tête n'ayant que deux pouces et un quart, ne permettra aucune liberté.

Mais voici, Monsieur le Comte, de nouvelles observations qu'a fait naître l'exposition du portrait de la Reine.

Si M[me] Le Brun fait le portrait du Roy, elle et son mari désireront de le faire graver, si l'on donne dans le même tems des entraves à M. Muller, et que son travail, retardé, donne le tems à la seconde planche de paroitre ; vu l'enthousiasme, personne ne voudra du portrait de M. Duplessis, non seulement on ne le demandera pas, mais on le recevra de si mauvaise grâce, qu'on n'osera plus les offrir.

Si cette réflexion peut être de quelque poids, je ferai une lettre détaillée de toutes les observations que je croirai pouvoir être utile à M. Muller[1].

Pierre.

29 Janvier 1788.

1. A. N., O[1] 1913, 13 mars 1776.
2. Archives nationales, O[1] 1920, pl. 1.



Photo Braun & Cie.

BENJAMIN FRANKLIN

(Musée de Boston)

CHAPITRE VI

LES SALONS DE 1777, 1779 ET 1781. — PORTRAITS DE DUCIS « NOIR TRAGIQUE » ; DE MONSIEUR, FRÈRE DU ROI ; DE LA DUCHESSE DE CHARTRES ; DE BENJAMIN FRANKLIN ; DU COMTE D'ANGIVILLER. — DIDEROT ET LE PORTRAIT DE THOMAS.

Occupé à peindre Louis XVI en pied, Duplessis n'est représenté au Salon de 1777 que par quelques toiles. Nous connaissons seulement le marquis de Bièvre, Ducis et le président d'Ormesson. Il est vrai que, selon son habitude, et par suite probablement de ses retards fréquents, il a aussi sous le même numéro 123 plusieurs autres portraits. Une mention de la main de G. de Saint-Aubin, difficile à déchiffrer à la loupe, laisse entrevoir deux noms, celui de Saint-Maurice et celui de Lonjeau.

Le marquis de Bièvre, gendre du marquis de Rasilly, exposé en 1769, se distingue naturellement par « l'air sérieux et pincé qui contraste si fort avec ses calembourgs et leur donne tant de vogue[1] ».

Contraste aussi chez Ducis[2], l'adaptateur de Shakespeare, « le noir tragique » disent les *Mémoires secrets* « dont la face large et fleurie

1. *Mémoires secrets*, 1777, p. 36.

2. Il a fait jouer *Hamlet* et *Roméo et Juliette*, mais il ne sera qu'en 1778 au nombre des quarante : il est alors secrétaire de Monsieur, frère du Roi et associé de l'Académie de Lyon. M. E. Vial a relevé dans le compte rendu publié dans le *Journal de Lyon* du 17 septembre 1785 que Ducis et son ami Thomas assistent le 30 août 1785 à une séance de l'Aca-

annonce que son imagination (?) n'influe en rien sur son physique bien constitué ».

Quant au président d'Ormesson, il est l'occasion de nouveaux éloges que les *Mémoires secrets* adressent au peintre : « Si l'on pouvait révoquer en doute, écrit le rédacteur, le talent de Duplessis pour attraper les ressemblances, on serait forcé de lui rendre bientôt justice en voyant ce tableau, où se proportionnant à son sujet, il ne l'a point dépassé ; il a exprimé littéralement la franchise, la bonhomie de ce magistrat[1]. »

G. de Saint-Aubin a fait les croquis de Louis XVI, de Ducis, du président d'Ormesson et de deux femmes assez indistinctes sous son crayon et dont on ne voit qu'une pâle silhouette ; l'une est de profil à gauche ; l'autre, encore plus effacée, doit être une dame à sa toilette, dont Lesuire et le *Mercure de France* parlent, quoique le livret ne nous révèle point son nom.

« Duplessis est l'aigle de ce genre (le portrait). Aglantine observa .... celui d'une dame de bonne mine à sa toilette, où il a prouvé qu'il savait faire des mains ; elle y vit du naturel, point d'enluminure. — C'est presque un miroir, dit-elle, dans lequel on regarde la personne qui se mire[2]. »

Le *Mercure* n'est pas moins satisfait : « Son portrait d'une dame vêtue en partie de mousseline est étonnant pour la vérité et la fraîcheur des chairs, le relief de la figure et des mains, la finesse et la légèreté de ses draperies[3]. »



Les envois de Duplessis au Salon de 1779 sont assez nombreux et les plus importants nous ont été conservés ; deux portraits ont dis-

démie de cette ville ; et le 18 septembre suivant, Thomas est inhumé à Oullins en présence de Ducis.

1. *Mémoires secrets*, 1777, p. 36.

2. *Jugement d'une demoiselle de 14 ans sur le Salon de 1777*, p. 20.

3. *Mercure de France*, oct. 1777, p. 188.

paru et les gazetiers du temps n'en parlent point : celui du prince de Marsan pour la ville de Marseille et celui d'une Mme *** sur laquelle nous n'avons aucun renseignement. Les critiques pestent contre les portraits de gens inconnus et ne les mentionnent même pas. Mais l'image du prince de Marsan a un dossier aux Archives de la ville de Marseille, dont on verra aux Annexes un curieux extrait. Quant à la peinture, elle n'a pu être retrouvée.

Il y a un portrait de M. Fontanel, collaborateur du *Mercure de France* représenté, disent les *Mémoires secrets,* « en Gilles, avec un air railleur qui le caractérise à merveille ».

Nous avons peu de détails sur ce personnage ; il semble s'occuper particulièrement des questions de politique étrangère et n'aimer pas les Anglais. Les biographies n'ont rien recueilli de cet écrivain et on ne sait pas exactement s'il s'agit de J. Gaspard Dubois Fontanelle, né à Grenoble en 1737, qui collabora à plusieurs publications parisiennes, fut professeur de littérature à l'École centrale et, après avoir enseigné l'histoire, devint doyen de la Faculté de Grenoble, où il mourut en 1812, laissant un grand nombre d'ouvrages de théâtre, de philosophie, de contes et de mélanges.

Je l'ai cité parce qu'il a publié deux volumes de contes philosophiques et moraux en 1779, et que le *Journal de littérature, des Sciences et Arts* donne son portrait comme étant « dans la manière de Van Dick ».

Duplessis est en relations épistolaires avec un autre Fontanel établi dans la rue des Étuves, à Montpellier, et qui est aussi le correspondant de Mme Greuze, de Houdon et de Pajou ; il est libraire, marchand de tableaux et cumule ce commerce avec un emploi de « garde des dessins de l'Académie ».

Sur trois lettres seulement du peintre, passées en vente publique, il y en a deux qui sont adressées à Fontanel, et l'une a quelque intérêt puisque Duplessis l'entretient en 1778 d'un paysage qu'il fait, genre qu'il a abandonné depuis sa rencontre à Rome avec Joseph Vernet.

Mais voici de nouvelles figures officielles où il semble que l'auteur n'ait pas été à l'aise.

Monsieur, frère du Roi, d'une certaine ressemblance alors avec Louis XVI, même nez, même bouche, mêmes yeux, mais déjà plus gras et dont le bas du visage est surtout épais. Il porte le grand cordon sous un habit de satin blanc à broderies de fleurs. Les critiques des *Mémoires secrets* sont quelque peu embarrassés pour parler de cette peinture ; ils signalent « l'air de tête sage et le vêtement fastueux qui concourent à mieux exprimer le caractère physique et moral de son A. R. ».

Cette toile est au musée Condé de Chantilly, de même que celle où la duchesse de Chartres est si singulièrement représentée, en robe de satin, assise sur l'herbe et les pieds nus dans des sandales. Il s'agit de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, fille du duc de Penthièvre (1753-1821), qui épousa Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans, dit Égalité, père du roi Louis-Philippe. Nous savons par une lettre de Pierre au Directeur des Bâtiments que Duplessis obtînt une séance de son modèle au mois d'avril 1776 : combien d'autres en eut-il par la suite ? Je ne sais, mais le portrait ne fut exposé qu'au Salon de 1779.

Au moment où la duchesse pose pour ce portrait, à Versailles, Duplessis ne peut deviner que le duc de Chartres, un peu plus de deux ans après, assistera au combat d'Ouessant, sur le navire *le Saint-Esprit*, et que ce fait d'armes, du reste indécis quant aux résultats, devra nécessairement être rappelé sur sa toile. Mais comment ? Dans l'une des rares circonstances où le peintre est tenu de combiner un fond pour un portrait, il n'est pas heureux. Il imagina de nous montrer *le Saint-Esprit* s'éloignant de la côte et rejoignant l'escadre de l'amiral d'Orvilliers ; la duchesse, assise, a laissé échapper le livre qu'elle tenait à la main, et après avoir gravé sur un rocher ces quelques mots :

Vainement je veux lire
A chaque mot...

Évidemment elle est préoccupée du danger que peut courir son mari, mais elle tourne le dos au navire qui l'emporte. Les *Mémoires secrets* en font la juste remarque. « Le peintre, disent-ils, la laisse dans cet état de froideur, les yeux collés à terre, lorsqu'ils devraient se fixer sur les flots, suivre le vaisseau, tant qu'il est apparent, même longtemps après que tous les autres spectateurs l'auraient perdu de vue, une tendre illusion devrait le reproduire encore à l'imagination d'une amante cherchant à s'abuser. »

Ces beaux yeux ne nous montrent nulle crainte. Duplessis sans doute a dû transporter dans ce décor de la dernière heure un portrait terminé, avec une expression toute différente de celle qu'il devrait comporter, tout l'indique du reste : cette robe de satin, la position du corps et l'air parfaitement calme de la duchesse. Mais ceci est une fantaisie du duc ou de la duchesse et non l'erreur d'un homme avisé et réfléchi, tel que Duplessis. Ce qui est son œuvre personnelle, l'exécution, est remarquable : la construction et le modelé sont d'un statuaire qui d'abord aurait fait le nu et ensuite l'aurait drapé.

La duchesse, à 25 ans, était « belle surtout à force de bonté », écrit M. Gruyer. Il est vrai qu'elle paraît être une assez indifférente personne, mais ses traits sont réguliers, sa taille est élégante et souple, ses bras et ses mains sont la perfection même : elle est marmoréenne, sans vie extérieure.

Le temps n'est plus où l'on reprochait à Duplessis de peindre des inconnus. Voici, à ce Salon, le portrait de Franklin, dont la personne excitait la curiosité et l'enthousiasme. Il venait d'arriver en France pour chercher un allié à son pays. Les faiseurs de portraits se précipitent sur lui comme aujourd'hui les photographes sur l'homme du jour. Pour sa seule part, Duplessis fit au moins sept reproductions de celui qu'il exposa ; il en existe à New-York, à Boston, à Berlin, aux musées de Douai et de Brest, à Avignon. Ce portrait lui fut toujours très demandé, car une réplique en fut faite encore par Duplessis en 1801, peu de temps avant sa mort.

Je connais celui qui appartient à M. le Dr Alfred Pamard, et qui

est dans sa famille depuis un siècle, ce qui constitue une sérieuse présomption d'authenticité ; son grand-père était un amateur d'art qui forma une importante collection de tableaux[1] et il est à présumer que sa qualité de collectionneur et de médecin oculiste réputé dut lui assurer les visites de Duplessis. Cette tête de Benjamin Franklin est bien ce qu'il y a de plus sobre par le dessin et la couleur dans les œuvres de l'artiste, sobriété bien conforme au caractère du personnage.

Parmi les comptes rendus, l'un signale de notre peintre « des portraits de la plus exacte ressemblance et supérieurement peints » et quoiqu'il ne le juge pas sans défaut, il ajoute que celui de Franklin, « en veste de satin blanc, est plein d'âme et de vie : il n'y manque qu'un degré de coloris pour être digne de Van Dick[2] ».

Les *Mémoires secrets* font un éloge concis : « Le portrait de M. Franklin répond à la courte devise : *vir*. »

Dans les lettres à la Margrave de Bade écrites par du Pont de Nemours[3], après un parallèle de Duplessis et de Roslin sur lequel nous aurons à revenir, l'écrivain qui avait pour mission d'initier le prince héritier à l'économie politique et la Margrave au goût des arts, fait du portrait du fondateur de l'indépendance des États-Unis d'Amérique une description qui mérite la reproduction :

Ce n'est pas assez de dire que Franklin est beau : il faut dire qu'il a été un des plus beaux hommes du monde et qu'on n'en connaît pas de son âge qui lui soit égal. Toutes ses proportions annoncent la vigueur d'Hercule et, à soixante et quinze ans, il a encore de la souplesse et de la légèreté. Son large front peint les fortes pensées et son col robuste la fermeté de son caractère. Il a dans les yeux l'égalité de l'âme et sur les lèvres le rire d'une inaltérable sérénité. Il ne paraît pas que le travail ait jamais fatigué ses nerfs. Il a des rides gaies : il en a de tendres et de fières ; il n'en a pas une de

1. Il en existe un catalogue, imprimé chez François Chambeau, à Avignon, s. d., mais probablement en 1820. Ce portrait y est cité sous le n° 218 avec la mention que c'est celui qu'a gravé Chevillet.

2. *Ah ! ah ! Encore une critique du Sallon...*, p. 20.

3. *Nouvelles archives de l'Art français*, 1908.

laborieuse. On voit qu'il a plus conçu qu'étudié, qu'il a joué avec les sciences, les hommes et les affaires. Et c'est encore presque en jouant qu'au déclin de ses ans il travaille à fonder la plus imposante république. On a mis au bas de son portrait cette laconique inscription : *Vir*. Il n'y a pas un trait de sa figure ni de sa vie qui la démente[1].

Une figure que le peintre du roi entreprit de faire avec des sentiments d'affection et de reconnaissance et qui fut apportée au Louvre peu de jours avant la clôture du Salon[2], ce qui explique le silence gardé sur elle par la plupart des critiques, c'est celle du comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtiments, depuis 1774. Duplessis avait trouvé auprès de lui un accueil bienveillant et, si habitué qu'on soit à toutes les démarches et sollicitations des artistes de ce temps, auprès du Directeur qui, par ses commandes, assurait leur prééminence sur leurs confrères et leur existence matérielle, on est émerveillé de la patience avec laquelle d'Angiviller écoute toujours les doléances si fréquentes de Duplessis, et donne souvent une satisfaction presque complète à ses réclamations.

Le peintre lui prodigue dans chacune de ses lettres les marques de gratitude, et on peut penser que leur sincérité n'exclut pas une phraséologie que les notaires appellent « clause de style ». Mais notre artiste était pénétré de ce qu'il écrivait et il ne faisait rien à la légère. La preuve en est que 12 ans plus tard, quand la Révolution gronda et que se déchaînèrent les mécontentements légitimes comme les fureurs vindicatives et que les libelles et les pamphlets déchirèrent les réputations, Duplessis éleva sa voix ferme et courageuse et prit la défense de d'Angiviller qu'on accusait de divers côtés. Il écrivit à Barère une lettre retentissante de protestation contre le langage qu'une feuille avait prêté au représentant surnommé depuis l'Anacréon de la Guillotine et il l'amena à désavouer les paroles qui lui avaient été attri-

1. Citons pour être complet sur la même œuvre l'opinion de Lesuire, dans *le Mort vivant au Salon* : « Je le trouve très bien; cependant je le crois encore plus ressemblant de la main de Mme Filleul; on dit que M. Cathelin l'a exposé ici, gravé d'après elle. »

2. Notes des *Petites affiches* (1779, p. 276).

buées. Cette correspondance est si honorable pour Duplessis en même temps que si intéressante pour l'histoire de l'art, à la fin du XVIII[e] siècle, que nous la donnons aux Annexes de cette notice.

Nous connaissons du portrait du comte d'Angiviller deux esquisses; l'une est au musée Condé et l'autre est la propriété de M. P. de Nolhac. La première est très bien venue, composée avec beaucoup de soin, nette, décisive et qui sera fidèlement suivie dans le portrait d'apparat. Sauf la tête, qui exigera quelques séances de pose, rien n'y sera changé. Si la lumière y est trop uniformément distribuée, un peu différente de celle qu'il concentre dans ses autres toiles, il y a de bien agréables touches où le pinceau exercé de Duplessis se reconnaît mieux que dans d'autres portraits, dont la perfection paraît monotone.

La toile de M. de Nolhac est plus poussée. La figure est faite et ressemblante quoique un peu congestionnée. C'est autre chose qu'une esquisse, car la première aurait suffi au peintre. Je suis porté à y voir une réduction de l'original, que Duplessis, dans un sentiment affectueux, aurait voulu conserver pour lui.

Le portrait fut trouvé « beau, mais froid comme le héros » par le rédacteur des *Mémoires secrets* ; c'était la caractéristique du Directeur des Bâtiments, d'après le même auteur, qui dit de lui : « personnage sec, froid, nullement parlant. » Quand il s'agit d'un homme mêlé autant aux affaires que l'était d'Angiviller, on peut toujours penser que la critique du portrait est influencée par le rôle que joue le ministre. Ses amis l'admirent et ses adversaires le décrient. L'usage n'a pas beaucoup changé. Du Pont de Nemours, plus élogieux, paraît plus impartial, parce qu'il donne les raisons de son estime. Voici, dans la correspondance adressée à la Margrave de Bade, le passage qui a trait à cette toile :

Il y a cependant un portrait dont je veux vous parler parce qu'il est très bien fait et parce que j'aime l'homme qu'il représente. C'est celui de M. le Comte d'Angivillers. V. A ne dira point que je fasse passer sous ses yeux de vilains visages. M. d'Angivillers a toujours eu de la beauté et Duplessis l'a fait ressembler en le rajeunissant. Il tient le plan de la galerie où doivent



LE COMTE D'ANGIVILLER
(Collection du Comte Moltke)

être les statues des grands hommes. C'est de la part du peintre une idée heureuse, un éloge délicat, une manière ingénieuse de mettre le nom sur le tableau. Il était cependant très suffisamment dans les traits du visage. Les accessoires en sont superbes. De même que Roslin a joué avec Duplessis pour la tête de Linné, Duplessis a joué avec Roslin pour l'habillement de M. d'Angivillers et, sans un raccourci peu agréable dans la cuisse gauche, ce serait un des plus beaux portraits qu'on ait vus et même un très beau tableau.

Nous n'en pouvons point juger, car la toile du musée de Versailles (n° 3926), attribuée pendant de longues années à Roslin, semble n'être qu'une copie, ainsi que l'ont fait remarquer MM. Maurice Tourneux et Brière, dans les notes dont ils ont accompagné la publication des *Lettres sur les Salons* de Du Pont de Nemours[1].

L'original était demeuré la propriété du comte d'Angiviller, et il figure dans l'inventaire dressé le 3 germinal an II, après son émigration[2]. Comment redevint-il en sa possession après la Révolution? Je ne puis le dire, mais il fut légué par le comte à Amélie von Ompteda (1767-1814) veuve du conseiller intime comte de Munster (1751-1801) qu'il avait eu l'intention d'épouser et à qui il garda jusqu'à la dernière heure une vive amitié. Il avait vécu pendant son exil à Kiel sous le nom de Charles Früeman (homme fidèle et sincère) et il mourut à Altona le 11 décembre 1809. Son testament est daté d'Altona le 22 août 1808[3].

L'extrait suivant d'une lettre annonçant au comte d'Angiviller l'envoi de ses portraits, montre à quel degré Duplessis portait le soin de

1. Cf. *Archives de l'Art français*, 1908, p. 108. Le mémoire de l'artiste, publié par Engerand dans l'*Inventaire des tableaux commandés...*, s'élève à 2 000 livres.

2. Registre de réception des objets d'art et antiquités trouvés chez les émigrés et condamnés. Arch. nat. (Copie de la bibl. d'art et d'archéologie).

3. Je tiens ces renseignements de M. Louis Bobé, docteur ès lettres, membre de l'Académie royale pour la langue et l'histoire nationale de Danemark, qui m'a également signalé les lettres de Duplessis à Barère. D'après le même, le portrait du comte d'Angiviller est au château de Nörager Seeland, près de Copenhague; le comte Carl' Émile Moltke, ministre d'État du roi de Danemark, grand-père du propriétaire actuel, avait épousé la fille de la comtesse de Munster.

perfectionner ses œuvres et avec quelle difficulté il s'en séparait, n'en étant jamais satisfait. La lettre est du 5 septembre 1790, onze ans après ce Salon :

Désespérant de rien faire de mieux sur vos portraits que j'ay depuis si longtemps, je prends le parti de vous les renvoyer tels qu'ils sont ; un des deux est pour vous, selon vottre intention et l'auttre pour l'Académie d'architecture ; celuy qui vous étoit destiné est fait avec un soin particulier ; il est tout entièrement d'après nature et l'auttre est simplement copie ; je marque le premier avec de la craye et par derrière, de la lettre A, et le second de la lettre B ; cependant comme en fait de portraits la ressemblance est le premier mérite et qu'il est inévitable quand on la cherche sans croire la tenir, qu'il ne se trouve pas des différences dans deux tableaux faits ainsi, vous choisirés celuy qui vous paroitra moins mal à cet égard [1]. Il est triste pour moy de n'avoir pu me satisfaire dans une occasion où j'aurois voulu me surpasser. Vous ne douterés point, M. le Comte, des efforts que j'ay faits ; mais vous ne les imaginerés pas tous [2].



Au Salon de 1781, Duplessis expose cinq portraits désignés au livret et plusieurs autres sous le même numéro 77, dont un portrait de femme au nom ignoré.

Il y a celui de Mme Hü : ce doit être Mme Hue, la femme du peintre, élève de Joseph Vernet, qui continua la série des ports de France ; il venait d'être agréé à l'Académie et devait y être reçu le 7 décembre 1782. Il avait alors 30 ans ; Mme Hue était donc une toute jeune femme. Il est grand dommage que ce portrait se soit perdu ; nous n'avons plus de portrait de jeune femme par Duplessis, sauf celui de Marie-Antoinette. Les faiseurs de comptes rendus ne donnent sur Mme Hue aucun détail qui permette de la reconnaître un jour ; ils disent seulement

1. Archives nat., O¹ 1920, pl. 4.

2. M. Pératé, conservateur-adjoint au palais de Versailles, a bien voulu m'écrire que toute vérification à cet égard était impossible, la toile ayant été reportée sur un châssis neuf.

que son portrait est « d'un goût et d'une ressemblance parfaite ». C'est du reste l'éloge que fait avec ensemble la presse sur l'exposition de Duplessis, jugée très favorablement, avec quelques réserves sur les ombres, que le *Journal de Paris* voudrait plus transparentes. « Il est un peu difficile de mieux faire la ressemblance et de mieux imiter les étoffes », dit-il. « Sa réputation est faite et son talent connu », lit-on dans la *Patte de velours*. Par malheur, c'est Carmontelle d'après les *Mémoires secrets*, qui écrit (est-ce croyable?) « le genre du portrait n'est pas digne d'intéresser généralement ».

Panard au Sallon adresse au peintre son compliment le mieux tourné :

C'est la Nature,
Duplessis, dont tu rends les traits ;
Trompé par ta douce imposture,
On dit, en voyant tes portraits :
C'est la nature.

L'auteur de *La vérité critique des tableaux exposés au Louvre en 1781* esquisse un parallèle entre Duplessis et Roslin, que nous retrouvons à chaque page de ces brochures, puis il ajoute :

« Plus sagement, vous répandez de la vapeur dans vos fonds, vous y mettez de l'accord, et vous évitez par là le dur des tableaux à beau satin. Ainsi, monsieur, malgré les acclamations et les grands cris du public : *Ah! le beau satin!* je n'hésite point à vous rendre la justice qui vous est due. Vous êtes, sans contredit, le plus grand peintre en portrait du royaume; vous êtes certainement le Van Dyck de la France; mais un moment, vous êtes encore loin du véritable Van Dyck. »

Deux portraits fort loués sont ceux de M. de Tavernery, aide-major des gardes du corps du roi, et celui de Thomas, l'académicien.

Le premier était encore dans le département de Vaucluse, à Orange, en 1852, puisque le 20 octobre, Denis Bonnet, ce professeur de dessin au collège de Carpentras, dont j'ai déjà parlé, en a fait une copie, sur le châssis de laquelle j'ai relevé la curieuse mention ci-après :

« La reine Marie-Antoinette aimait à parler à M. de Tavernery, pour entendre son accent provincial. »

Ce lieutenant des gardes était né à Mazan, commune voisine de Carpentras. Duplessis avait rencontré un compatriote de plus, et il est remarquable qu'on ne connaisse aucune trace de la réunion à Paris de tant de Comtadins, désireux « de ne pas perdre l'accent », comme plus tard les fondateurs de la *Cigale*, puisque c'était s'assurer un si vif succès auprès de la reine.

Quant au portrait de Thomas, on le trouve « frappant », et Diderot, qui, à propos de l'*Essai sur les femmes*, avait écrit : « J'aime Thomas ; je respecte la fierté de son âme et la noblesse de son caractère ; c'est un homme de beaucoup d'esprit ; c'est un homme de bien ; ce n'est donc pas un homme ordinaire », il n'a garde de le passer sous silence :

« Le plus étonnant de ces portraits, écrit-il, est celui de Thomas, dont la tête est si commune, les traits naturellement si embrouillés, la physionomie si peu sensible ; et l'artiste a trouvé le secret de saisir cette physionomie, de caractériser ces traits, de donner à cette tête une expression noble, élevée, et de la rendre en même temps fort ressemblante ; c'est Thomas, mais c'est lui tel qu'on le voit dans la société après l'avoir vu dans ses ouvrages[1]. »

Il a aussi les honneurs de la poésie et le *Journal de Paris* lui dédie ce huitain, après avoir constaté « qu'il est peint supérieurement » :

Il respire : c'est lui. De ce charmant tableau,
Aux pieds de Marc-Aurèle, et près de d'Aguesseau
La place est retenue au temple de mémoire.
Bon et sage Thomas ! tes écrits et tes mœurs
A la vertu forcent de croire...

Qu'est devenu ce portrait? J'ai quelques raisons de penser qu'il est à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, ville natale de Thomas. Il

1. Diderot, Œuvres, t. XII, p. 42.

provient d'un don de Mme Verdier, petite-nièce de Ducis, à qui Thomas en avait fait présent.

Cette toile a figuré à l'Exposition universelle de 1878, dans la galerie des portraits nationaux et M. Jouin la décrit ainsi : « En buste, tête nue, tournée vers l'épaule droite; vêtement de velours de couleur foncée; perruque à queue; jabot de dentelle. Figure grandeur nature. »

CHAPITRE VII

LE PORTRAIT DE DUPLESSIS PAR LUI-MÊME EN 1780. — SES LOGEMENTS AU LOUVRE. — SES INFIRMITÉS. — SA BAIGNOIRE.

Duplessis fit, en 1780, son propre portrait, qu'il signa à droite à mi-hauteur de la toile, et il l'envoya au Salon l'année suivante. Depuis le mois de janvier, il avait succédé à Chardin en qualité de conseiller à l'Académie. Il occupait son logement aux galeries du Louvre. Il était à l'apogée de sa réputation, à 55 ans.

Autant qu'on peut en juger par le buste, sa taille dépassait la moyenne; il était bien proportionné et, quoique grassouillet, n'avait aucune tendance à l'obésité. Vêtu, avec une grande recherche, d'un habit de satin groseille, orné de nœuds à rosettes et à torsades de franges et bordé d'un liséré d'hermine, il montre un riche jabot en dentelle au point d'Irlande. Il n'a pas préféré pour lui d'autre attitude que celle qu'il a, depuis longtemps, fait adopter, avec réflexion, par ses modèles : son visage, tourné de face, est en pleine lumière. Son front est très découvert sous la perruque poudrée. L'arcade sourcilière droite paraît un peu plus élevée que celle de gauche; les yeux sont assez grands et vifs; l'œil droit est un peu moins ouvert que l'autre et les mouvements des paupières ne se font sans doute pas avec égalité; il doit y avoir dans l'une un pli professionnel. Le regard est doux, ferme, franc et attentif. Le nez est bien fait, plutôt fin. Sa bouche, avec des contours bien dessinés, est ponctuée, en quelque

sorte, aux commissures ; la lèvre inférieure en est épaisse et grasse. Le menton est rond, à fossette, et le cou assez fort. Le teint est florissant. Cela forme un ensemble aimable, calme, et d'une élégante distinction.

La tête est éloignée d'un fond olivâtre par un frottis d'ombres légères.

Cette peinture fut-elle critiquée dans quelque brochure qui n'est pas venue jusqu'à nous? ou une raison mystérieuse fit-elle agir Duplessis? Toujours est-il qu'il se livra à un acte que, certes, on n'attendait pas de son caractère sérieux et réservé. Il revêtit l'habit dans lequel il s'était représenté et il alla se placer au Louvre auprès de son tableau, afin que le public pût juger de la parfaite ressemblance[1].

Ressemblant, il devait l'être, et cependant ce port assuré, cette bouche sensuelle ou gourmande, cette spirituelle sérénité ne sont-ils pas imprévus chez cet artiste, que sa correspondance officielle montre si infiniment respectueux de la hiérarchie nobiliaire et des hautes fonctions de l'État, que ses sollicitations fréquentes révélaient sous l'aspect d'un humble quémandeur?

C'est la correspondance qui risquerait de nous tromper, si nous ne considérions qu'elle est écrite selon la tradition des artistes du temps[2] et sous le coup de la nécessité pour se faire payer des honoraires qu'on n'offrait jamais spontanément. L'État peut acheter à des artistes leurs œuvres aujourd'hui encore, mais a-t-il jamais eu le geste généreux qui dispense des démarches et des réclamations où une détresse parfois se trahit? On verra, dans d'autres circonstances, Duplessis parler un autre langage au ministre, maintenir une dignité parfaite et

1. Ce trait est rapporté dans une lettre manuscrite de l'abbé d'Olivier-Vitalis, bibliothécaire de la ville de Carpentras, adressée le 22 juillet 1842 au Dr Barjavel, auteur du *Dictionnaire historique* de Vaucluse. Olivier-Vitalis se dit le cousin du peintre. C'est lui qui aurait obtenu de la veuve de Duplessis le don de son portrait et de celui de l'abbé Arnaud pour le musée de Carpentras.

2. Quoiqu'elle ne soit pas écrite de sa main, c'est le style de la lettre de Chardin, en date du 16 avril 1777, publiée par M. Marc Furcy-Raynaud. Or, Chardin prend soin d'y faire remarquer qu'il a eu pour principe, toute sa vie, de s'observer dans ses démarches.



LA PRINCESSE DE LAMBALLE
(Musée de Metz)

défendre ses droits dans des lettres dont, cette fois, le style sera l'homme.

Le plus surprenant, c'est que ce visage ne révèle rien des infirmités dont Duplessis est atteint dès cette époque et qui sont connues par une des plus utiles publications de M. J.-J. Guiffrey[1]. Il n'est pas généralement maladif et une seule fois il est empêché, par la fièvre, d'aller à une séance de pose accordée par le roi, mais depuis 1778, la fatigue de ses yeux ne lui permet plus la lecture sans imprudence; son état s'aggrave lentement ; en 1785, l'abbé Soulavie en exprime le regret publiquement, dans ses *Réflexions impartiales*... « Quel malheur pour l'art, dit-il, que M. Duplessis ait la vue courte, comme on l'assure ; s'il avait pu jouir de l'aspect d'un grand ensemble, il eût rendu d'autres belles choses. » Mais il ne s'agissait pas d'une anomalie facile à corriger. En 1787, il fut sur le point de perdre la vue, comme son père et sa mère l'avaient perdue, et il y avait là pour lui un grand sujet d'angoisse.

Nous savons de plus que le peintre était sourd : « Je déteste le jeu, écrit-il à d'Angiviller, je ne m'amuse pas dans la société parce que la dureté de mon oreille m'empêche de prendre part à ce qui s'y dit ; le spectacle a le même inconvénient pour moi. Me voilà donc réduit, dans les longues nuits d'hiver, à un ennuy mortel et je deviens un être misérable, digne de votre pitié. »

Le peintre pouvait, dans son portrait, nous apitoyer sur ses yeux malades en les abritant d'un vaste abat-jour, comme Chardin, mais la surdité, qui le retranche du monde, n'est point visible ; elle n'a pas marqué ses traits d'un air d'isolement. Enfin, il ne s'est pas embarrassé, comme d'autres artistes, d'une palette emblématique. Nous croyons avoir devant nous un gentilhomme aimable.

A la vérité, pour les soins d'une santé délicate à ce moment, et par goût naturel, Duplessis, ayant des habitudes sédentaires, ne voisinant au Louvre qu'avec Joseph Vernet qui vient parfois dîner chez lui[2]

1. J.-J. Guiffrey, Logements d'artistes au Louvre. Nouv. arch. de l'art français, 1873, p. 189.

2. Lettre d'Olivier Vitalis.

goûte le confortable, ce qu'on appelait alors « les commodités ». Avant d'être installé au Louvre, il a un appartement de 8 ou 9 pièces qui lui sont indispensables, ainsi qu'il l'expose : d'abord une antichambre et un salon pour les personnes qu'il reçoit ; un atelier qui ne peut servir qu'à lui et *à son mannequin :* « Je n'y entre moi-même qu'en tremblant, dit-il, par la crainte d'élever la poussière sur des habits que je peins, que je ne puis épousseter et qui restent étalés plusieurs mois de suite. » S'il a des copistes pour de grands tableaux, il faut une grande salle pour eux seuls ; une autre est nécessaire pour ses élèves, car il en a une demi-douzaine, sinon il est obligé de les congédier et de se priver du revenu de ses leçons ; enfin une chambre pour lui, une cuisine et deux pièces pour coucher ses domestiques, « pour tout ceci, des greniers sont assez bons, encore faut-il les avoir ».

Il avait demandé un atelier et le Directeur des Bâtiments lui « a fait espérer un logement ».

« Vous ne feriez pas un ingrat, lui écrit Duplessis, mais je crains que vous ne fassiez un indiscret. Vous ne connaissez peut-être pas tous mes besoins et je vais tenter votre générosité en vous les faisant connaître. » Toute cette lettre est adroite, insinuante et souple. Jugez-en : « Je ne demande rien, monsieur le Comte, et je recevray avec reconnaissance et avec respect ce que vous aurez la bonté de me donner ; mais je ne veux pas m'exposer à vous entendre dire un jour ce que votre bonté pourrait vous dicter si vous me voyez manquer du nécessaire : — Que ne parliez-vous ? Dans le temps on aurait pu vous donner facilement ce qu'il vous fallait, mais à présent il n'y a plus moyen[1]. »

Il semble que sa surdité n'empêche pas Duplessis d'entendre parfois à demi-mot.

Cette question d'un appartement au Louvre a une telle importance

1. Ceci fait corps avec une lettre du 12 octobre 1775 relative à un portrait de Turgot, dont Duplessis entretient d'Angiviller. La décision qui lui attribue le logement est du 26 novembre 1775.

pour les artistes et particulièrement pour celui dont nous nous occupons, qu'on nous permettra de lui consacrer quelques pages de cette notice. On y verra des détails curieux et piquants sur les *Commodités* de ce temps, dans les maisons de Paris. Du reste le caractère se révèle mieux dans les actes de l'intimité que dans le monde où l'on se compose un maintien. Les devis d'une installation, les inventaires fournissent des détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

Donc, la Direction des Bâtiments s'occupant de la concession de quelques logements dans le palais du Louvre, Pierre est naturellement consulté sur leur répartition. Il est favorable à Duplessis et, vraiment, il lui rend toujours justice ; il a même quelque bienveillance pour lui. Il propose de lui réserver un appartement, mais aussitôt il se ravise, il a oublié un candidat, qui est Durameau, son élève ; il ne peut le passer sous silence ; il doit s'y intéresser. Toutefois ne faut-il pas que les peintres de portraits aient le plus bel escalier pour les personnes de qualité qu'ils ont à recevoir ? Duplessis aura donc le logement que Pierre occupait lui-même ; on lui en donnera ce qui lui est nécessaire [1], et puisqu'il lui faut un atelier pour ses copistes, on le formera d'une partie du vestibule, qui est éclairée par une fenêtre. Dans le reste de l'ancien logement de Pierre, le S[r] Hacquin fera le transport sur toile des peintures sur bois de Le Sueur que les Chartreux viennent de donner au roi. Hacquin est un homme honnête et discret ; il n'usera de l'entrée par l'unique antichambre que le jour, et c'est Soufflot qui l'installera lui-même. La lettre du Comte d'Angiviller informant Duplessis de cette mesure, afin qu'il débarrasse le logement des quelques objets qu'il a pu y placer, est vraiment d'un ton fort courtois et on est charmé des ménagements dont il use envers le peintre du roi.

Le peintre prend possession de l'appartement, rembourse à Pierre, suivant un mémoire acquitté le 9 mai 1776, diverses réparations qu'il a fait faire [2] et en fait exécuter quelques autres ; il choisit la salle à

1. Félix reçoit une autre partie.
2. A. N., O[1] 1674 Le mémoire s'élève à 599 livres 8 sous.

manger pour atelier et il fait du salon un cabinet pour son usage. Le mémoire des dépenses prouve que les deux peintres aimaient les belles choses : lambris de chêne de trois pieds de haut, baguettes d'encadrement de la tapisserie, tablettes de marbre de brèche violette, il y en a pour 418 livres encore, que Pierre aime mieux se faire rembourser par Duplessis que par Vien, Directeur de l'Académie de France, à Rome, à qui cet appartement est réservé[1]; enfin les peintures, les portes, les papiers à coller font encore environ 400 livres.

Mais quatre ans à peine depuis que cet aménagement est terminé, Vien rentre à Paris ; Duplessis doit lui céder ce logement agréable. C'est alors qu'il réclame ; il adresse au comte d'Angiviller cette supplique où il invoque ses infirmités pour renoncer « à la nouvelle faveur » qu'il reçoit en échangeant le logement du Louvre contre un logement aux Galeries ; celui-ci ne lui convient pas aussi bien, il va être obligé à de nouvelles dépenses pour s'installer de nouveau et il écrit d'une façon touchante :

Je n'ai pas reçu cette nouvelle faveur sans verser quelques larmes... Je vous prie pourtant de ne pas croire que ce soit l'ambition qui m'ait aveuglé ; c'est un désir violent de jouir de certaines commodités, désir qui n'a rien de frivole.

Toutes mes passions, tous mes goûts se réduisent à un, celuy de m'occuper utilement ; si la nuit me force à quitter le pinceau, je prends la lime, la scie et le compas. Mes occupations n'ont pas pour objet ma seule utilité ; je travaille pour la peinture en général et si la difficulté de m'y livrer, faute d'espace et de commodités ne surmonte pas cet amour de m'occuper utilement qui m'est naturel, vous sentirés peut-être un jour que je méritois d'être encouragé.... (ici les détails que nous avons déjà reproduits sur sa surdité et ses maux d'yeux). Si ces raisons ne peuvent rien auprès de celles qui vous ont porté au déplacement que vous avez ordonné, je ne me plaindray jamais que du sort qui se plaît si rarement à faire des heureux ; je respecterai comme

1. Vien n'hésite pas à refuser le remboursement à Duplessis qui, malgré ses sollicitations pour obtenir ce qui, en somme, lui est dû, n'est pas un homme d'argent. D'Angiviller le reconnait en lui allouant une indemnité spéciale.

je le dois ce que votre sagesse vous aura dicté, et je me dirai toujours avec toute la reconnaissance et le respect possible...[1]

Le Directeur des Bâtiments ne put revenir sur sa décision ; il paraît bien qu'il ait cherché une autre combinaison, car sa réponse se fit attendre jusqu'au 27 février ; il n'en trouva aucune, car il rappela à Duplessis que son logement lui avait été attribué sous réserve de le rendre à Vien, dès son retour de Rome. Il lui fit remarquer que ses confrères Vernet, Roslin et d'autres peintres, logés aux Galeries, avec une nombreuse famille, avaient une grande pièce bien éclairée pour peindre, et que, célibataire, il pourrait « à plus forte raison y trouver des commodités pour les diverses occupations qui lui servent de délassement après avoir peint ». D'Angiviller ajoutait une considération qu'il jugeait capitale : « C'est que ce logement est pour votre vie au lieu que plusieurs événements pouvaient vous déplacer de celui du Louvre... et je ne doute pas qu'envisageant les choses de telle manière, vous ne cessiez d'avoir regrets à celui du Louvre[2] !... »

Notre peintre se résigne : il le fait savoir le 15 juillet 1781 « non sans supplier le directeur général de lui accorder quelque acompte sur ses ouvrages, vu les dépenses qu'il est obligé de faire », et incontinent il reçoit 2 000 livres.

Le voilà donc aux Galeries, mais il n'y peut être fait le moindre travail de réparation sans l'autorisation du Directeur, aussi celui-ci est-il réellement importuné pour des riens ; c'est la cheminée de l'atelier où on ne peut faire de feu sans qu'elle fume ; c'est un maçon qui doit sceller les boiseries... « Lorsque vous m'avez accordé ce logement, écrit Duplessis à d'Angiviller, avec quelque malice, j'ai bien pensé que vous m'accordiez la permission tacite de le fermer de portes et fenêtres[3]... » Il y a une pierre à poser à l'appui de la fenêtre de la

1. Archives de l'art français, 1873, du 8 janvier 1780. Le brevet, du 30 janvier 1780, a été publié par M. J.-J. Guiffrey.
2. Arch. de l'art français, 1873.
3. O^1 1674^2, 14 mars 1782.

pièce qui donne sur le quai; il désire aussi pour rendre saine une salle qui ne l'est pas, un plancher « à la manière de M. L'Oriot, le neveu, qui entend la manière de pratiquer des courants d'air qui le tiennent toujours sec... » Dans une note qu'il laisse au comte d'Angiviller, Duplessis dit de lui-même : « Tel est l'état de ses affaires, que les plus petites dépenses commencent à lui paraître dures, en ayant déjà fait de considérables dans ce même appartement; quatre mille livres les payeraient à peine, et il n'est question que de trois à quatre toises de planches[1]. »

Le peintre obtient satisfaction, et il s'enhardit à demander un atelier; il y en a deux vacants : « J'espère que vous aurez la bonté d'approuver que je vous rappelle, dans cette circonstance, ce que vous m'avez permis d'espérer; je n'ajouterai rien pour vous engager à m'accorder cette grâce, puisque vous me l'avez promise; mais la première fois que j'aurai l'honneur de vous entretenir, je pourrai vous prouver, si vous daignez m'entendre, qu'il n'y a pas d'indiscrétion à vous le demander, et que personne n'a plus besoin que moi d'un atelier. »

Cette fois, d'Angiviller estime qu'il faut d'abord loger les peintres d'histoire qui travaillent pour le roi[2].

Au mois de juillet 1788, Duplessis s'avise qu'il a oublié « un article qui entrait dans son projet » au moment où il a demandé le parquet de L'Oriot : c'était de profiter de l'occasion pour faire placer une baignoire perdue sous le plancher et une chaudière à chauffer le bain : « La conservation de ma santé, ajoute-t-il, en exige l'usage, et cependant, depuis que je suis logé aux Galeries, elle est restée inutile dans un grenier, faute de place. Ce que je vous demande est un très petit objet de nul inconvénient et dont il y a plusieurs exemples dans les Galeries[3]. »

1. A. N., O[1] 1674[6], sans date, mais paraît être de la fin de 1786, d'après un autre document.

2. A. N., O[1] 1674[4], 18 octobre 1784.

3. Arch. nat., O[1], 1674.

La supplique porte en marge : *Répondu le 6 août par un refus très mesuré*. On ne connaît pas les termes de cette réponse, mais Duplessis les discute dans une longue et intéressante lettre inédite et qui est d'un intérêt bien supérieur à l'objet qu'elle traite. Ce serait mal juger le peintre que de douter de sa persévérance, de son énergie et des ressources de sa dialectique, lorsque l'affaire est pour lui de quelque importance :

A Paris, ce 15 aoust 1788

Monsieur le Comte,

Pardonez moy de revenir encore après vottre déclaration ; peut être lorsque je me seray mieux expliqué ne trouverés vous pas ma prière indiscrette.

Dans la réponse dont vous m'honorés vous paroissés craindre deux grands inconvénients, le danger du feu et les infiltrations. A l'égard de ce dernier, je vous prie d'observer, Monsieur le Comte, que l'idée d'un réservoir d'eau que vous cités ne m'est jamais venue à l'esprit, à moins qu'on ne voulut appeler de ce nom, la chaudiére dont j'ay parlé ; mais alors l'idée d'infiltration ne peut absolument pas s'unir avec celle de ma chaudiére si l'on ne s'en forme une tout à fait différente de la vérité. Quant au danger du feu... eh bon Dieu ! comment a-t-on pu, Monsieur le Comte, vous donner cette crainte : personne ne connoit, personne n'a vu cette chaudiére et personne n'a demandé à la voir : après l'opinion qu'on vous en a donné vous seriez sans doute surpris de ne voir qu'un cilindre au milieu de l'eau dans une caisse de cuivre, et c'est ainsi que par un exposé sans connoissance de cause on arrête l'exercice de vos bontés à l'égard d'un homme qui je pense n'est pas sans discrétion et a qui depuis longtemps sont accordés vottre protection.

Pour écarter d'un seul mot toutte idée d'infiltration et d'incendie après avoir déclaré que je n'avais jamais pensé à un réservoir, je déclare encore que je renonce à la chaudiére : je me borne à vous prier de permettre de faire placer ma baignoire ; je chaufferay alors mon bain à la manière ordinaire ou avec un cilindre ou avec un chaudron sous la cheminée comme vous voudrés bien me le prescrire.

Vous avez la bonté, Monsieur le Comte, de m'indiquer les ressources que l'on trouve aujourdhuy à Paris pour prendre des bains. Je les connois ; mais vous n'en connoissés pas sans doute les inconvénients. Il suffit de dire qu'il

faut en se présentant à la porte prendre un numéro et attendre son tour, et ce tour ne vient le plus souvent en été qu'au bout de 2. 3. 4 heures ; vous sentés, Monsieur le comte, que ce temps ne peut être perdu sans inconvenients et sans regret que par ceux qui n'ont absolument rien à faire. Quelque peu que je sois occupé, il peut m'arriver et il m'est arrivé que les bains m'ont été ordonnés dans un temps où je l'étois beaucoup. L'effet ordinaire d'une pareille rencontre est de n'en point prendre et de négliger sa santé. C'est ainsi que j'ay passé cinq mois de l'année dernière sans en prendre un quoy que j'en eusse besoin ; non à la vérité que mon ouvrage m'en empêchat, mais par une raison encore plus forte : il m'étoit deffendu de sortir. Dans ce cas il est évident que les bains publics n'étoient plus une ressource pour moy. Cette deffense étoit si bien motivée que je ne l'ay point enfreinte impunément ; je voulus sortir pour voir au moins une fois le salon dont on venoit de faire l'ouverture ; le salon est bien plus prés que ne le sont les bains, et cette sortie me causa une rechute qui me tint enfermé deux mois trés complets. Aprés cette épreuve qui étoit la seconde, il est certain que c'eut été une témérité d'aller chercher des bains hors de la maison.

Vous me dites, Monsieur le Comte, que ce que je demande est une aisance très rare dans les maisons de Paris, et vous avés raison, j'ajouteray que si on la considère comme un objet de sensualité il seroit ridicule de voir un petit bourgeois se tourmenter et indécent de chercher à vaincre vottre répugnance lorsque vous en montrés, pour jouir d'un pareil avantage ; mais si vous voulez bien la considérer comme un moyen de calmer les douleurs d'un homme souffrant pour lui conserver la vue et la santé, vous en penserés bien différemment. D'ailleurs si rien n'est si rare que de trouver chez les bourgeois de Paris ce qu'on pourroit appeler un cabinet de bains, permettés moy de vous observer que rien n'est si commun que de trouver chez eux une baignoire quand le médecin les a ordonnés et c'est tout ce que je demande.

J'ay toujours redouté, Monsieur le Comte, de vous faire des demandes de cette nature : non que je ne connoisse toute l'étendue de vottre bonté, non que ma conscience m'accuse d'indiscrétion, mais par la difficulté seule de ne pouvoir vous en faire connoître au juste la nature, lorsque je ne puis vous mettre l'objet sous les yeux et le refus que j'éprouve aujourd'hui est bien propre à justifier cette crainte. Pourquoy donc et comment ai-je pu m'y déterminer ? je vais vous le dire.



Gazette des Beaux-Arts

NECKER

(Collection du Comte d'Haussonville)

La maladie qui m'a affligé et dont j'ay encore le germe ! étoit une humeur qui m'a fait souffrir dans plusieurs parties de mon corps et qui dans un temps s'est jetté sur mes yeux et me les a si horriblement maltraités qu'une personne qui me chérit frappée à mon aspect se détourna pour pleurer dans un coin, de la perte de ma vue qu'elle croioit certaine ; et les bains étoient indiqués, et je ne pouvois sortir pour aller aux bains publics. J'ay guéri à la vérité sans les bains ; mais peut être un jour ce sera l'unique moyen de me sauver les yeux.

Forcé aujourd'huy par le mauvais état de mes affaires de me soulager d'un petit loyer de 50 écus, prix d'un logement ou j'ay tenu, depuis que vous avez eu la bonté de m'en donner un aux galleries, ce que celuy-ci ne pouvoit contenir et contraint à présent d'en retirer ma baignoire j'ay désiré de la placer sans embarras dans celuy que j'habite pour la trouver au besoin et non pour en abuser. Quoyque chaque bain ne me coûte que quinze sols, l'état de ma fortune me rend économe et vous pouvez être assuré que je n'en prendray point sans nécessité. Ce que j'ay demandé n'est pas sans exemple on en peut voir une chez M. Robert, une autre chez M[de] Vallayer Coster peut être d'autres encore placées comme je désirerois que le fut la mienne.

Aprés ces observations, j'ay l'espoir que vous céderés à ma prière ; mais si mon attente étoit trompée, je gémirois sans doute de n'avoir pu dissiper une prévention qui me priveroit d'un moyen de conserver ma santé ; mais en respectant vos motifs, je n'en conserverois pas moins vivement les sentiments de reconnoissance que tant de bontés ont du faire naître et que rien ne scauroit affoiblir ainsi que le profond respect avec lequel...

DUPLESSIS.

P. S. Permettez-moy, Monsieur le Comte une courte récapitulation.

J'ay eu l'honneur de vous représenter que je n'avois point demandé un reservoir, je n'en ay jamais désiré d'autre que la rivière.

Ma chaudière n'est qu'un moyen de chauffer complettement un bain avec trois sols de charbon, moyen très commode, très économique et très innocent ; moyen infiniment et je le repette infiniment plus sur que celuy pratiqué si longtemps et si généralement de chauffer l'eau sous la cheminée et auquel je renonce pourtant si vous gardés votre prévention. De tout ce que je vous

ay demandé ou paru vous demander il ne reste donc plus que la permission de placer une baignoire comme elle l'est chez mes voisins.

Sur ce seul et unique objet daignez, Monsieur le comte consulter Monsieur Brebion, je me livre au rapport de l'homme qui doit connoître mieux que personne ce dont il s'agit, il ne peut vous être suspect, il connoît ses devoirs, et il n'existe aucune liaison entre luy et moy qui puisse le porter à m'épargner. Quoyqu'il soit extremement honête, je l'ay toujours vu cependant pencher à nottre égard vers la sévérité ; il vous dira donc la vérité et j'attendrai vos ordres avec respect et soumission ; mais n'oubliez pas, je vous prie qu'il peut être question de la conservation de ma vue et qu'ayant toutte ma vie vécu loin de la société et de ses amusements j'ay senti plus que personne le prix de cette faculté et qu'aujourd'huy vieux et sans fortune ce n'est que par elle que je puis trouver encore quelque douceur à exister.

Permettez-moy, Monsieur le Comte, de vous rappeler que vous m'avés promis il y a plus d'un an un petit chien que je puisse élever moy même, d'une race dont vous avés mâle et femele, c'est des braques de la petite espèce ; ne voulant pas alors ajouter aux infirmités de ma vieille chienne les tourments de la jalousie, je vous priai de m'en réserver cette faveur pour un auttre temps. Aujourd'huy elle est morte et me trouvant dans la solitude par le mariage de ma pupile, je sents plus que jamais le besoin d'une pareille société ; si je la tenois de vous, je l'en aimerois bien davantage, et ce seroit alors que je pourrois dire avec vérité que je ne possède rien, pas même mon chien, que ce ne soit un de vos bienfaits[1].

Hâtons-nous de dire qu'il lui fut « laissé toute la liberté qui doit dériver de ses explications ».

On sait qu'après les journées d'Octobre, le retour du roi à Paris y ramena les personnes de la Cour installées au palais de Versailles. Les artistes ne furent pas délogés du Louvre, et ils en exprimèrent au roi une reconnaissance qui se ressentait un peu de l'alerte qu'ils venaient d'éprouver, mais ils furent tenus de recevoir *le service du roy* qu'on n'avait pu caser ailleurs. Duplessis eut à héberger un officier du Gobelet. Il écrivit à ce sujet un billet qui n'est pas dépourvu d'intérêt, et auquel on eut égard, puisque quelques-uns des voisins de Duplessis,

1. O[1], 1674.

notamment Hubert-Robert, Roslin, Joseph Vernet et Mme Coster, furent dispensés de cette prestation[1] :

A Paris, ce 24 octobre 1789.

C'est avec un vray plaisir, Monsieur, que je me trouve dans le cas de vous faire des remerciemens sur un pareil objet. Il est bien digne de vous d'avoir si bien et avec autant de succès secondé les intentions de Monsieur le comte Dangivillers qui nous protège tous. A mon égard je puis vous dire que j'avois prévenu et vos désirs et les ordres du Roy dès le lendemain de son arrivée ; un fourrier des logis vint me demander si je n'aurois pas quelque pièce dont je pusse me priver pour loger un officier de chez le Roy ; je luy offris de bonne grace ce que la circonstance et l'exiguité de mon logement me permettoient de luy offrir, ce qui fut accepté. J'ay fait un lit à mon hote aux dépends du mien, et je vais au devant de tous ses besoins. M'étant mis ainsi à l'abri de tout reproche je n'aurois plus rien à dire ; mais j'ay remarqué que vottre lettre étoit vraisemblablement circulaire et que la condition à laquelle on nous conserve dans nos logemens est impérieuse. Moy qui ne puis être suspect, conduit par l'amour de la vérité, je crois pouvoir vous dire que le plus grand nombre de mes voisins est dans l'impossibilité absolue de loger quelqu'un, que moy même avec une personne de plus, j'étois forçé de tenir dans le quartier un loyer de cinquante écus pour y déposer ce que mon apartement ne pouvoit contenir, qu'à la veille de m'en debarrasser la venue d'un hote m'a forcé de le garder. Je supporteray volontiers cette dépense tout le temps que les circonstances l'exigeront et il ne sera pas dit que j'auray manqué de zèle pour le service du Roy ; mais vous verrés qu'il est plus facile d'envoyer des hotes aux habitants des galleries qu'à eux de les recevoir. Je vous présente ces considérations affin que vous puissiés en faire usage s'il en est besoin.

Je ne suis lié avec aucun de mes voisins, ce n'est que l'amour de la vérité et de la justice qui m'engage à appuyer de mon témoignage les représentations qu'ils pourroient faire à ce sujet[2].

J'ay l'honneur d'être, etc.

Duplessis.

1. J.-J. Guiffrey, État des logements du Louvre en 1790. *Archives de l'art français,* 1873, p. 151.

2. A. N., O1 1674.

CHAPITRE VIII

LES SALONS DE 1783, 1785, 1789, 1801 ET LES DERNIERS PORTRAITS EXPOSÉS : M. ET M[me] NECKER ; GUY DE CHABANON ; VIEN. — LE DOCTEUR LASSONE, PREMIER MÉDECIN DU ROI. — ERREURS D'ATTRIBUTION.

A ce Salon de 1783, Duplessis, toujours en retard, ne peut donner à temps les indications nécessaires pour le livret, et, une fois de plus, ses envois figurent avec la mention : *plusieurs portraits sous le même numéro, 50*. Combien? on ne sait. Ils disparaissent dans le rayonnement de M. et M[me] Necker. Le peintre n'était pas homme à s'inspirer de l'actualité, mais il était servi par les circonstances. On était au lendemain de la première démission de Necker.

Si l'on veut se rendre compte de la popularité du ministre, il n'y a qu'à voir au cabinet des Estampes la collection de ses portraits et des gravures faites d'après la toile de Duplessis : celles d'Augustin de Saint-Aubin, en trois dimensions; celles de Nicolas de Launay, que Saint-Aubin accusa de plagiat; l'eau-forte de Sergent-Marceau, tirée en couleurs, et toutes leurs variantes et les légendes qu'on ne saurait énumérer sans monotonie. La politique aidant, le succès de ces portraits fit sensation.

Les Salonniers le constatent :

« Je vais chercher ailleurs de quoi mordre[1]. Ce ne sera pas vous,

1. *Sans quartier au Sallon*, p. 30.

Monsieur Vernet... ni vous, Monsieur Duplessis : le mérite de vos portraits et celui des personnes qui en sont les modèles me ferme la bouche. »

Pour l'auteur des *Entretiens sur les tableaux*... « les portraits sont ressemblants et frais de couleur » ; il n'aime pas les mains qui lui paraissent « trop fortes ».

L'écrivain qui publie *la Critique est aisée, mais l'art est difficile* est du même avis. La tête de Necker lui semble bien faite, « mais la bouche a une étrange expression. Les mains sont lourdes et celle qui pose sur la table ne produit pas un bel effet. Le portrait de Madame est plus naturel ; la tête a beaucoup de vérité, et le satin est très bien fait ».

Voici des éloges, avec quelques restrictions encore au sujet des mains. L'auteur en est le peintre Renou, qui dédie sa feuille, *l'Impartialité au Salon*, à tous les critiques présents et à venir. Il est membre et secrétaire de l'Académie et se pique de littérature :

« M. Duplessis a montré, comme à son ordinaire, avec quel art, sans ton outré, ni sans noir, il fait saillir les objets de la toile ; tout y est rendu sans sécheresse et avec fidélité. On croit pourtant voir ses figures plus grosses que nature ; ses mains surtout, quoique d'un ton fin et moelleux, paraissant un peu fortes... Ceci n'est qu'une observation dont je ne garantis point la solidité[1]. »

Le *Journal de Paris* juge que le portrait de Necker est de « la plus grande beauté » et que ces deux toiles « sont très propres à augmenter encore la réputation de Duplessis ».

L'Anglais mis en scène dans les *Peintres volants ou dialogue entre un Français et un Anglais sur les tableaux exposés*... s'exprime avec admiration :

1. Renou a raison de dire que la main droite ne fait pas très bon effet ; elle est un peu étalée sur la table ; il a raison aussi de ne pas garantir la solidité de son observation sur la dimension des mains. Toujours les mains paraissent trop fortes, mais c'est généralement la critique le moins fondée, parce qu'on les examine isolément ; on verra du reste que d'autres écrivains louent beaucoup ces mêmes mains.

« Je m'arrête... et considère avec surprise les portraits de M. et Mme Necker. Les carnations fraîches ! et les belles mains, comme de Van Dyck ! La vie respire dans les traits de la femme. A ces lèvres légèrement entr'ouvertes, ne dirait-on pas qu'elle va parler ? Le coloris de M. Duplessis est doux et harmonieux. »

Le *Véridique au Salon* s'exprime ainsi :

M. Duplessis était bien sûr de nous plaire, en nous donnant les portraits de deux personnes si chères à la nation... De tous les portraits de M. Duplessis, celui de Mme Necker est le plus fin, le plus harmonieux. Cet ouvrage est digne de son célèbre auteur. Coloré sans aucune de ces teintes dures et noires qui sert tant la plupart de nos peintres, M. Duplessis sçait arrondir et faire saillir les corps tout à fait blancs. Personne ne le surpasse dans l'art de rendre les étoffes et nul ne l'égale dans celui de peindre et de dessiner ses têtes. Si ses attitudes sont peu recherchées, au moins elles sont vraies. S'il était possible de conseiller à cet habile homme de négliger quelques unes des parties qui le distinguent pour en rechercher d'autres, on l'engagerait à acquérir du côté de la richesse et de la puissance des couleurs. On aurait désiré que les mains du portrait de Mme Necker fussent un peu plus délicates.

Sans que nous ayons besoin de rien souligner, on voit par la diversité de ces citations à quel point les avis sont contradictoires.

Il y a encore des compliments sans réserves à noter :

« Que de droits n'a pas pour nous plaire M. Duplessis, qui, à la sublimité de ses talents, à la vigueur de son pinceau, à la chaleur de son coloris, à la vérité qui fait l'ornement de ses portraits, à la légèreté de ses draperies, à l'intelligence parfaite des effets et à l'enchaînement des lumières, joint un choix de modèle si beau et si agréable ! Il n'a pas été difficile de reconnaître l'original des portraits de M. et Mme Necker. Ils sont extrêmement ressemblants[1] ! »

Le Mercure de France est à l'unisson :

« Le Van Dick de l'École française, M. Duplessis, a orné le Salon de portraits admirables. On n'a point traité ce genre avec plus de

1. *Messieurs, ami de tout le monde*, p. 15.

vigueur de coloris, plus de vérité, plus d'intelligence dans le caractère de tête et dans l'art de rendre des étoffes. Qui n'est point frappé dans ces deux grands tableaux de la ressemblance parfaite de M. et Mme Necker ? »

Aujourd'hui encore, les visiteurs du château de Coppet, où les originaux des deux portraits, séparés par celui que le baron Gérard fit de Mme de Staël, ornent un Salon, sont frappés de la franchise de ces figures auxquelles Duplessis a donné la vie immortelle des chefs-d'œuvre. M. Ed. Rod, dans ses Souvenirs, insiste sur le portrait de Mme Necker, qui lui paraît admirable : « La beauté, écrit-il, a disparu de ce visage fané ; il a conservé beaucoup de charme. Il est d'une douceur infinie, un peu triste, sans amertume, animé par un sourire amical et désabusé. »

Je n'ajouterai rien à cette appréciation.



Au Salon de 1785, encore plusieurs envois sous le même numéro.

On remarque, en outre d'un grand portrait de femme inconnue, mal placé entre une toile de Roslin assez noire et une toile ardente de Mme Vigée-Lebrun, ceux de Chabanon, de Ducis *l'Américain*[1], et celui de Vien, qui avait été commandé à l'artiste quatorze ans auparavant pour sa réception à l'Académie et dont il n'avait pu s'acquitter, à cause du départ pour Rome de ce peintre. Il y a aussi celui de Lassone, qui est demeuré le médecin de Marie-Antoinette après avoir été celui de Marie Leczinska.

La critique est toujours favorable à Duplessis, non sans lui adresser quelques reproches mêlés à de vifs éloges.

Le *Mercure* dit que, malgré leur air de vérité, ces portraits « ont le

1. On a confondu ce personnage avec le poète Jean-François Ducis, dont le portrait fut peint aussi par Duplessis et exposé en 1777. Il s'agit de l'un de ses frères, procureur au siège royal de Saint-Louis, à Saint-Domingue, d'où lui vint ce surnom d'*américain*, selon un usage, assez répandu, d'appeler les gens du nom des pays qu'ils ont habités.



Gazette des Beaux-Arts

MADAME NECKER

(Collection du Comte d'Haussonville)

défaut d'être gris et de ne produire à l'œil qu'un effet monotone. La ressemblance est quelque chose, ajoute-t-il; mais c'est dans l'intérieur des familles que cette qualité acquiert du prix; le connaisseur ne vient guère juger le peintre de portraits; c'est à l'artiste qu'il veut parler ».

Même note dans le *Discours sur l'origine, les progrès et l'état actuel de la peinture en France* : « Nous ne pouvons que louer l'extrême vérité qui règne dans les portraits de M. Duplessis; nous désirerions qu'il y mît quelquefois plus de chaleur, et qu'il sacrifiât un peu plus aux grâces, surtout dans les portraits de femmes. »

Ce sont des termes à peu près identiques qu'emploie le même auteur des *Observations critiques sur les tableaux du Salon,* pour servir de suite au *Discours sur la peinture* :

« Les portraits de M. Duplessis sont toujours remarquables par des vérités précieuses de détail, mais son pinceau, très esclave de la nature, ne copie rigoureusement que ce qu'il voit, sans rien embellir, ce qui l'empêche de mettre plus de chaleur dans ses ouvrages. »

L'abbé de Fontenay, qui écrit ses *Observations sur le Salon* d'après les appréciations des artistes qu'il connaît, est leur écho en disant :

« M. Duplessis, dessinateur pur et exact, dont la couleur est plus fine que puissante, dont le pinceau est si précieux, doit être vu de près. On a été à portée de sentir tout son mérite dans les portraits de M. Chabanon, de M. Ducis l'Américain et autres dignes de sa réputation. »

Les *Réflexions impartiales sur les progrès de l'Art en France* traduisent le sentiment unanime par ce jugement : « Tous ces tableaux sont dignes du mérite de leur auteur si généralement avoué. »

La plupart des toiles exposées à ce Salon existent encore et nous pouvons en avoir une opinion personnelle. De Chabanon, académicien influent au *Mercure,* où il a introduit Chamfort, et qui, d'après Voltaire, fut musicien, poète, philosophe, homme d'esprit, et joua la comédie infiniment mieux que Molé, nous connaissons deux exemplaires, l'un au musée d'Orléans, l'autre légué par le baron Malouet.

au musée du Louvre, et dont le Conseil des musées n'a pas voulu[1].

« La peinture en a souffert, écrit M. H. Roujon, elle n'offre plus aux yeux qu'une grâce défraîchie. Telle qu'elle est, cette œuvre, à demi morte, reste évocatrice d'une âme qui fut d'une parfaite innocence : ce joli homme rose, aux yeux humides, a été une aimable créature. Il est équitable de donner, à défaut de gloire, un peu d'estime et beaucoup de tendresse, à Michel-Paul-Guy de Chabanon. » Et le délicat écrivain a consacré à celui qu'il appelle le « petit fantôme » un article étincelant d'esprit qui fait regretter l'ostracisme dont son image a été l'objet. S'il est vrai que par places, la peinture de cette toile soit un peu écaillée, les parties essentielles du visage sont intactes, et tout est souple, vif, fin et spirituel. Un compte rendu du Salon de 1785 donne ce portrait comme le plus remarquable de ceux qui y sont exposés.

Comment Duplessis a-t-il tant attendu pour envoyer au Louvre celui qu'il dut faire un peu plus tôt, du célèbre D[r] Lassone, son compatriote et sans doute un de ses protecteurs? Depuis longtemps, le premier médecin du roi et de la reine était en pleine notoriété ; il avait, à 21 ans, partagé avec Lecat un prix de l'Académie de chirurgie, il était entré à l'Académie des sciences avant d'avoir 25 ans. Il avait pu ranimer, au moment même de le disséquer, un corps où il avait reconnu quelque vie. Sa réputation s'était accrue de cent incidents faits pour la chronique. Les journaux de l'époque et les *Mémoires secrets* ne tarissent pas de récits et de racontars sur son compte. Songez que sa fonction consistait à examiner les remèdes secrets, les eaux médicinales, à surveiller les épidémies ! Il eut l'habileté de passer ces occupations absorbantes, mais qui étaient une source de revenus, à la Société royale de médecine. Il essaya un traitement contre la rage. Il écrivit plus de quarante mémoires.

Ses travaux sur l'extirpation du cancer de la matrice avaient fait mettre dans ses attributions de médecin de la reine la conservation de

1. Il est au musée de Versailles.

l'hérédité monarchique et il y veillait avec autorité, au point d'interdire à Marie-Antoinette, à cause de sa grossesse, d'aller à un bal du comte d'Artois[1].

On lui reproche ses airs despotiques, sa morgue, son avarice et son faste. Il ne supporte guère la contradiction; il y voit une *injure indirecte* et, pour ce crime, il obtient une lettre de cachet contre le Dr Hallot qu'on jette en prison et qu'on prive de feu, au mois de février. On fait rougir Lassone de cette vengeance, qui dénote son puissant crédit.

Il a temps pour tout, le premier médecin du roi; et lorsque Mlle Olivier, qui a créé le rôle de Chérubin, accouche, la *Correspondance littéraire* prétend que Lassone et le comédien Dazincourt se disputent l'honneur d'être le père de l'enfant; qu'on doit choisir des arbitres pour examiner les titres respectifs des parties et que, pour les concilier, le nouveau-né recevra le nom de *Crispin-Médecin*[2].

Les querelles des médecins amusent le public. Le médecin du roi fut l'un des plus attaqués. On le mettait en chansons, on écrivait sur lui de nombreux pamphlets, et on racontait les anecdotes les plus curieuses et les plus diffamatoires; on le représentait comme un gros scarabée dont on citait les métamorphoses. On écrivait une comédie intitulée *Lassone ou la séance de la société royale de médecine,* due à la plume inépuisable en méchancetés, disent les *Mémoires secrets,* du Dr Le Preux. C'est aussi à ce confrère qu'on attribue *La Lettre d'un*

1. Il (le Dr Lassone) dit qu'il ne répondait pas de la vie de la Reine si elle allait chez le comte d'Artois au jour indiqué... S. M. a eu beaucoup de peine à se rendre à ses raisons. Le Roi en a été enchanté et a dit : Lassone est bien hardi... c'est fort heureux qu'il ait obtenu cela. *Mémoires secrets.*

2. Mlle Olivier, qui en savait là-dessus un peu plus long que les arbitres, légua à sa mort sa chevelure d'or au Dr Lassone. M. Jules Claretie a récemment conté dans la *Vie à Paris* comment on lui a porté, en lui demandant si la Comédie française ne voulait point l'acquérir, — « un coffret contenant, liées par des rubans fanés, de longues tresses d'une chevelure blonde », celle de Mlle Olivier, qui avait aimé le Dr Lassone, « et à en croire le billet qui l'accompagnait de par la volonté de la malade, avant l'agonie, l'avait adoré » (*Le Temps* du 30 juin 1911). Le médecin était septuagénaire à la mort de la comédienne qui avait 24 ans.

amateur où le président de la nouvelle société est raillé sur son mémoire relatif à la petite vérole, dont il prétend arrêter les effets avec du persil dans du lait. Il y est question de le couronner, pour les services qu'il rend à l'humanité, non de chêne, mais de persil. Les mêmes sarcasmes le poursuivent à propos de l'eau rose que Lassone conseille, en pareil cas, « comme un préservatif pour les yeux des belles ».

Et Paris commentait encore cette aventure et ces polémiques lorsque le portrait du médecin du roi paraissait au Salon du Louvre : il n'a nullement, à 67 ans, l'aspect d'un vieillard ou d'un vieux beau ; il ne porte pas de perruque ; il a tous ses cheveux qui sont blancs, mais longs et souples ; ses yeux sont vifs et perçants. Le front est vaste, la bouche bien faite ; seul le bas du visage est un peu flasque. L'air est impérieux, d'un homme qui doit ordonner à la reine et prompt à décider. Droit dans un buste vigoureux, vêtu d'un habit de soie rose, garni au jabot et aux manches des plus fines dentelles, son bras droit est placé sur des livres qui lui servent d'appui et il regarde en face, avec une résolution calme. Celui qui s'est élevé à l'un des postes les plus influents de la Cour, qui a su s'y maintenir, qui a signé un bulletin de la maladie de Louis XV, retrouvé par les Goncourt, où il estime « que les urines sont bonnes et que les vésicatoires vont bien » et qui a eu les confidences douloureuses de deux reines de France, devait avoir cette figure impénétrable et tranquille. « Le portrait de Lassone, lit-on dans *Minos au Sallon* ou *la Gazette infernale*, exprime jusqu'au caractère de cet homme si estimable. »

Vien, remplacé à l'École de Rome par de Lagrenée, reparaît aux séances de l'Académie, le 24 novembre 1781 [1], et Duplessis, qui n'a pas oublié la commande de son portrait pour sa réception, se met en devoir de l'exécuter : il ne le termine que pour le Salon de 1785, où aucun succès ne l'attend. On le trouve ressemblant par la tête, mais on lui prodigue des observations assez contradictoires. « Belle tête,

1. Il était parti avec Louis David le 2 octobre 1775 pour Rome.

dit *l'Aristarque moderne au Sallon,* draperies pesantes, la cuisse allongée, maigre et fluette. Cette vue de face ne s'ajuste pas avec la hanche. »

— « Le portrait de M. Vien est assez mal posé ; les demies-teintes sont toutes de la même couleur sur la figure, le taffetas, les meubles ; mais il présente le modèle d'une bonne manière [1]. »

— « L'attitude de ce portrait ne nous a point parue assez distinguée ; la tête même était susceptible de plus de noblesse. Néanmoins, nous ne pourrions lui refuser beaucoup d'éloges, ainsi qu'aux autres numéros de la même main, s'ils ne nous écartaient de notre but ordinaire [2]. »

— « Mais vraiment, c'est bien là M. le Recteur de l'Académie, dit le Provençal en apercevant le portrait de M. Vien. Cette ressemblance est frappante. Tous les portraits de M. Duplessis ont ce mérite, dit le Flamand, mais celui-ci me paraît bien sec. — Voilà, dit l'Anglais, une remarque qui sent encore le terroir. — Elle a, dit l'Italien, le même défaut que la peinture. Voici, dit le Provençal, deux autres ouvrages qui font foi que M. Duplessis est un excellent peintre de portraits [3]. »

— « Si l'on considère ce portrait du côté de la ressemblance, c'est un chef-d'œuvre ; si on le considère du côté de l'exécution, je n'en voudrais pas être le père. L'attitude entière du corps est forcée et les contours des membres n'ont point de souplesse. Si le modèle avait le bras droit comme dans la copie, M. Vien n'enfanterait plus de ces beautés qui font tant d'honneur à ses talents. Un homme plus adroit eût voilé le tout, et n'eût mis au jour que la tête qui est pleine de vérité. Il serait à désirer que chez M. Duplessis l'amour de la vérité n'y fût jamais au détriment de l'énergie et des grâces [4]. »

— « Je suis fâché que M. Vien ne soit pas rendu d'une manière plus avantageuse. Son attitude me paroit roide, contrainte et maniérée. J'ignore le motif qui a déterminé cet artiste à placer sur le dos d'une chaise le cordon de l'Ordre dont M. Vien est décoré ; quand cette marque de distinction est aussi bien méritée, il me semble qu'elle ne peut être mieux placée que sur le personnage même à qui elle a été accordée. Je puis reprocher à M. Duplessis

1. *Avis important d'une femme sur le Salon de 1785*, p. 22.
2. *Mélanges de doutes et d'opinions sur les tableaux exposés...*, p. 12.
3. *L'Exposé des peintres de l'Académie royale*, p. 24.
4. *Minos au Sallon ou la Gazette infernale*, p. 14.

d'avoir en général dans ses portraits un ton gris et dans ses demi-teintes un ton faux ; mais ces défauts sont rachetés par beaucoup de vérité et une grande ressemblance[1]. »

Enfin le *Mercure de France* porte le dernier coup à cette toile : « C'est avec regret, écrit-il, qu'à l'aspect du portrait de M. Vien, nous nous sommes rappelés celui de M. Allegrain par le même auteur. Personne mieux que M. Duplessis ne peut juger de l'extrême différence de ces tableaux. »

Deux écrivains seulement ne font pas chorus avec les autres critiques; ce sont les auteurs de la *Troisième promenade de Critès au Sallon* et du *Peintre anglais au Sallon de peintures*; celui-ci cite les portraits de Ducis et de Vien « très bien rendus, d'une belle couleur et qui font beaucoup d'honneur à l'artiste ».

Ce sont ces derniers qui ont raison. Quelle sotte querelle fait à Duplessis le *Journal de Paris* à propos de l'ordre de Saint-Michel ! Non, Vien ne le porte pas, car il est vêtu d'une robe de chambre ou d'un costume de travail de nuance fraise[2] ; il est assis devant sa toile, et il cesse de peindre pour servir lui-même de modèle; il regarde son œuvre et il s'est placé commodément dans un fauteuil. Jamais attitude ne fut plus simple ; sa main droite tient le pinceau et elle est vraiment jolie et modelée ; sa main gauche, appuyée sur la cuisse, maintient sa palette garnie de couleurs qu'on peut compter. Ce portrait en rose d'un homme qui est septuagénaire, est si discret de ton, si souple et si naturel en un mot : toute la tête est si solide, si vivante et empreinte de finesse que nous le mettons au rang des meilleurs qui soient de Duplessis.

Est-ce ce portrait ou celui que fit Roslin qui orna le salon où lui

1. *Journal de Paris*, 12 septembre 1785.

2. Si l'écrivain du *Journal de Paris* avait vu le portrait qu'Aved a fait du peintre de Troy, représenté dans une toilette de gala, habit de satin blanc, avec le grand cordon de l'ordre sur son habit, pinceau et palette à la main, il aurait jugé cette pose assez théâtrale. Les *Mémoires secrets* prennent la défense de Duplessis. Ç'aurait été prêter à Vien, disent-ils, une vanité assez ridicule, que de le barder de ce cordon dans son déshabillé.

fut donnée la fête de l'an IX, en qualité de « restaurateur de l'École française? » Le compte rendu du *Moniteur* ne le dit pas. Tous les deux sont au musée du Louvre, et l'on peut les comparer[1]. M. Roujon a rappelé que Vien est le seul peintre inhumé au Panthéon. Il veut qu'on ait accordé cette sépulture comme on donne « un prix de persévérance, un dernier avancement » à l'artiste lauréat « qui, de récompense en récompense, de décoration en décoration, arrive patiemment, correctement, tout doucement à l'apothéose [2] ».



En 1787, Duplessis ne fait aucun envoi au Salon. La maladie le retient à la chambre pendant la plus grande partie de l'année. L'état de sa vue ne lui permet pas de travailler. Malgré l'interdiction de son médecin, il sort pour assister à l'ouverture du Salon, et une rechute de deux mois s'ensuit. La perte de ses économies, les démarches auxquelles il se livre, les mémoires qu'il écrit et répand en plusieurs copies, ont absorbé son temps l'année précédente et il n'a rien de prêt.

Deux ans plus tard, il expose sous le même numéro plusieurs portraits, mais nous ne savons rien sur eux. Les comptes rendus, en ce qui le concerne, sont secs et brefs. « La réputation de M. Duplessis est faite[3] », dit l'un d'eux, et c'est tout. La carrière du peintre est terminée ; il ne donnera plus rien, sauf, en l'an IX, une réplique du portrait de Franklin.

Ce qu'on lui attribue, d'après les livrets, doit provenir d'homonymes divers, à partir de 1791, où les Salons deviennent libres. *Le Triomphe de Voltaire* n'est certes pas de cet artiste de talent, car il fait dire à un brochurier : « M. Duplessis? *Le Triomphe de Voltaire*

1. Le portrait de Vien par Roslin fut exposé au Salon de 1757.
2. *En marge*, 26 mars 1908.
3. *Remarques sur les ouvrages du Salon.*

et de l'ignorance; à eux trois ils ne feront pas le triomphe de la peinture[1]. »

Un autre Duplessis, sans prénom aussi, expose deux paysages avec figure, mais Vien étant mentionné au livret comme académicien, s'il s'agissait du peintre qui fait l'objet de cette notice, la même qualité lui serait reconnue. Sous le même nom, on voit, en 1793, deux toiles représentant *Un quartier de vivandières*, des *Haltes d'armée*, une *Caravane*, des *Ruines* avec figures et animaux, *le Passage d'un guet* (sic).

De Chennevières-Pointel a eu sous les yeux un petit dessin dans ce genre qu'il croyait être de Duplessis; cette *Cavalcade de Bohémiens*, de même que l'*Éclaireur militaire*, du musée de Besançon, et la *halte de soldats* qui, sous le n° 800, figura à l'exposition dite des Alsaciens-Lorrains me paraissent être de Michel-A. Duplessis, élève de Descamps, professeur à Rouen, qui se révèle en l'an VI comme l'auteur de *Haltes de cavalerie* et de *Soldats arrêtés devant une hôtellerie*.

Un troisième Duplessis (G. M. H.) né à Versailles et, comme le précédent, élève de Descamps, expose aussi des cavaliers.

Nous avons énuméré toutes les œuvres qui sont mentionnées sur les livrets. Duplessis a peint d'autres personnages qui n'ont pas été mis au Salon du Louvre, et parmi ces portraits plusieurs sont au musée Carnavalet, au musée Condé ou dans des musées de province: d'autres nous sont connus uniquement par des estampes.

1. *Sallon de peinture*, p. 9.
On le confond aussi avec Duplessis-Berteaux. Vérification faite, ce dernier peintre est l'auteur des décorations qu'on peut voir au Théâtre-Français, et que M. Illy a attribuées au maître de Carpentras.



Photo Braun & Cie.

FEMME INCONNUE

(Musée Condé)

CHAPITRE IX

LES PORTRAITS DES MUSÉES CARNAVALET, CONDÉ, DE METZ, D'AVIGNON ET DE CARPENTRAS. — PORTRAITS IDENTIFIÉS ET PORTRAITS D'INCONNUS. SÉNAC DE MEILHAN.

C'EST au catalogue que l'on aura la nomenclature de toutes les œuvres de Duplessis que nous ne pouvons citer à cette place, sous peine de donner à ce dénombrement trop d'aridité.

Pourtant les toiles qui sont dans nos musées sont les seules que le public puisse voir aisément et, dès lors, nous les mentionnerons : le comte de la Michodière, prévôt des marchands[1], en robe noire et perruque, mais souriant et de physionomie encore jeune ; beaux yeux et teint rosé ; l'abbé Duplessis, oncle du peintre[2], qui passa pour l'abbé Arnaud jusqu'en 1880, époque où une rectification du catalogue publié par M. Aug. Deloye, rétablit son identité ; mais le cartouche a survécu à la rectification encore pendant de longues années et de très érudits critiques ont diaboliquement persévéré dans l'erreur.

Ce prêtre avait mission de prêcher aux Juifs le samedi de chaque semaine, et il se reposait de cette sinécure en composant des Noëls en langue provençale, dont l'un a été recueilli par un éditeur Carpentrassien, en 1850. C'est une figure calme, au regard pénétrant, faite

1. Musée Carnavalet.
2. Musée Calvet à Avignon.

pour l'étude plus que pour l'apostolat et, selon la formule du peintre, inondée de lumière dans le haut du visage, avec un relief de ronde-bosse.

J'ai pu découvrir le personnage représenté par Duplessis sous les traits d'un ecclésiastique en surplis tenant des deux mains un plan déployé et qui est inscrit avec le n° 143 au musée de Picardie, à Amiens. C'est grâce à ce détail que j'ai mis avec certitude un nom sous cette effigie. De nos jours, un plan serait figuré par des lignes quelconques et ne fournirait aucune indication utile, le peintre considérant la chose comme sans importance. Félicitons-nous que Duplessis, homme méticuleux, ait agi autrement. Sur l'image qu'il a tracée, on lit distinctement, avec une loupe, les mots *Trésor, Sacristie* sur divers emplacements et au bas *Soufflot*.

Il s'agit du plan dressé par l'architecte du Panthéon pour la sacristie de Notre-Dame de Paris. En consultant M. Marcel Aubert, pour qui Notre-Dame de Paris n'a pas de secrets, j'ai appris que la première pierre des travaux de construction de cette sacristie fut posée le 12 août 1756, qu'ils furent achevés en 1758, et que l'abbé de Saint-Exupéry, doyen et les chanoines Guillot de Montjoye et de Corberon furent chargés de la surveillance des dits travaux.

C'était certainement un de ces chanoines qui avait eu en mains le plan de la construction, comme le comte d'Angiviller avait celui de la galerie du Louvre, mais lequel des trois J.-Siffred Duplessis avait-il peint? Il existe un procès-verbal d'inventaire du 18 novembre 1790, dressé en l'église de Notre-Dame, mentionnant un portrait de l'abbé de Montjoye qui lève toute incertitude à cet égard [1].

Le catalogue du musée de Picardie décrit ainsi ce portrait : « l'abbé, assis devant une table à gauche, tient un papier sur lequel est figuré le plan d'un grand édifice ; sa tête, vue de face, annonce un âge proche de la quarantaine ; ses cheveux sont poudrés, et sous son rochet, il porte une robe grise avec parements rouges aux poignets. »

1. H. Stein, État des objets d'art placés dans les monuments religieux et civils de Paris, au début de la Révolution française.

Ajoutons un détail qui corrobore notre opinion : sur la table, où l'abbé appuie son avant-bras droit, sont posés deux fort volumes reliés et l'on peut lire leurs titres respectifs : *Inventaire du Trésor* et *Bréviaire de Paris*.

Ce portrait fait partie d'une collection léguée au musée de Picardie, en 1890, par les frères Lavalard de Roye, et qui avait été commencée en 1856. Comment l'avaient-ils acquis ? Leur catalogue assez sommaire n'en dit rien, mais ils avaient été guidés par les conseils de leur ami La Caze[1]. On croyait qu'il représentait l'abbé Barthélemy, garde des médailles du roi, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie française, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*.

Le musée de Carpentras, patrie de Duplessis, a de lui, en outre de son propre portrait, de ceux de la famille de Cavet, de l'abbé Arnaud, celui de Joseph Péru, architecte, peintre et statuaire.

Ce Péru, frère du sculpteur qui a fait de Calvet[2] un buste romantique, était un ami intime de l'artiste ; dans un voyage en Italie, il avait connu Joseph Vernet et Vien et il était resté en relations avec eux. Nommé professeur de dessin à l'École centrale du département de Vaucluse, il retrouva à Carpentras Duplessis, qui y était revenu en 1793. C'est à cette époque, où l'ancien peintre du roi manquait de tout, où sa santé se ressentait d'une telle misère, et à l'âge de près de 70 ans, qu'il fit le portrait de Péru, son contemporain.

Ce portrait est impressionnant. Brossé largement, par plans très accusés, il est traité à la manière de tous ceux que nous avons déjà décrits, construit de cette façon invariable qui est la marque, assez uniforme, mais solide, de Duplessis, sur un fond sombre, sans accessoires. La tête se détache très nette et énergique sous le flot de lumière qui la frappe sur la droite ; le nez est puissant et deux yeux que la vieillesse a bridés sont enfoncés sous des arcades sourcilières

1. Je tiens ce renseignement de M. Delambre, conservateur du musée de Picardie.
2. Créateur à Avignon du musée qui porte son nom.

profondes. Le pinceau de l'artiste ne paraît rien avoir perdu de sa fidélité ordinaire et, loin de faiblir sous les atteintes de l'âge, de la maladie et d'une détresse inouïe, il accuse plus de vigueur qu'il n'en a montré jusqu'ici.

Le musée d'Avignon a, du même peintre, une préparation pour un autre portrait de Péru qui a eu les honneurs de la Centennale à l'Exposition universelle de 1900, et qui n'est pas moins intéressant que celui de Carpentras. Il en diffère peu en ce qui concerne l'attitude ; il regarde à gauche ; une main est passée dans l'habit ; on y voit à merveille comment procède Duplessis, les habiles touches de couleur recouvrent à peine la toile. Quelques blancheurs sont placées sur le front et l'œil gauche ; les dépressions molles des chairs marquent profondément le visage ; tel qu'il est, ce portrait campé du premier coup est plus qu'une esquisse ; il a non seulement la ressemblance, mais la vie et il ne lui manque aucun accent essentiel.

La princesse de Lamballe, du musée de Metz, ne nous apparaît nullement comme l'épileptique incurable que des intrigues de Cour voulaient éloigner de la reine pendant une de ses grossesses, ou comme la léthargique que nous connaissons par la relation du médecin allemand Jean-Geoffroy Saiffert.

Elle paraît vive, douce et gaie ; elle est jolie plus que belle ou bien sa beauté réside « dans son teint éblouissant et dans l'abondance de ses cheveux blonds [1] ». Rien « du tout petit œil et du très gros nez savoisien » que Edmond de Goncourt signale dans le portrait peint par Danloux « et qui est une affreuse calomnie [2] ».

La princesse est coiffée à l'anglaise ; ses boucles tombent au delà des épaules et ses cheveux sont entourés d'un ruban. Son bras gauche se pose sur un dossier un peu trop élevé d'où penche une main irréprochablement dessinée ; sa main droite tient un léger bouquet sur ses genoux.

1. Ed. de Goncourt, *La maison d'un artiste*, t. II, p. 142.

2. Il n'est pas le seul à calomnier la princesse ; le portrait du musée de Versailles est une vraie diffamation.

On ne peut se défendre de voir cette jolie tête, dépositaire de tant de secrets, d'après le Dr Saiffert, au bout d'une pique rougie de son sang.

Les inconnues de Duplessis sont nombreuses. Toutes n'ont pas le don de nous préoccuper autant que celle du Louvre ; le champ des recherches est du reste immense. Edmond de Goncourt souhaitait de voir « un jeune érudit qui, consacrant des années à cette monographie, et lisant tous les livres et regardant toutes les gravures, et consultant tous les portraits conservés dans les familles historiques, apporterait la certitude à tant d'attributions douteuses ». Et il lui traçait un programme dont la réalisation absorberait la vie de plusieurs hommes, en admettant que toutes les portes s'ouvrissent devant eux et qu'ils pussent deviner du reste à quelles portes il faudrait frapper. *La loupe entêtée*[1] n'y suffit pas. On ne peut compter pour ces sortes de découvertes que sur la vulgarisation de certains portraits par la photographie et sur un hasard particulièrement heureux, car l'érudition et le labeur intelligent n'ont pas manqué jusqu'ici.

Qui donc est, par exemple, cette grasse personne bien mûre, en robe de soie cerise à fleurettes blanches, qui tient devant elle une couronne de lauriers ? L'a-t-elle reçue ou va-t-elle la donner ? Quelle est cette muse bourgeoise décolletée, au visage plein, au menton rond, aux yeux noirs et vifs, aux lèvres de bonté, et coiffée de dentelles rigides, éployées ? Qui nous dira son nom ? Qui même nous donnera pour le découvrir, un fil conducteur ? M. Gruyer, dans le catalogue descriptif qu'il a dressé du musée Condé, en attribuant cette peinture à Duplessis, écarte le nom de Mme Geoffrin ; vers l'époque où ce portrait a été exécuté, elle était, en effet, d'une maigreur excessive.

Autre inconnue entrevue dans une vente[2]. C'est un pastel. On compte les pastels de Duplessis, et celui-ci est des plus admirables. Nous n'avons aucune curiosité de savoir le nom de cette gracieuse enfant, et, Dieu merci, nous ne tenons pas précisément ici à avoir

1. *La maison d'un artiste*, t. II, p. 146-160.
2. Collection F. Doisteau, juin 1909.

un portrait psychologique. Il nous suffit de voir ee minois d'une quinzaine d'années, aux beaux yeux noirs, à la bouche qui retient diffieilement le sourire ; eoiffé d'un grand ehapeau à plumes noires et blanehes, traversé d'une bande de velours blane, et qui deseend sur son front jusqu'à ses sourcils, sans l'assombrir. Elle est déeolletée déjà comme une femme et sa jeune poitrine se modèle, ferme, entre les dentelles d'un eorsage à reflets ehangeants fermé par un nœud. Si eette poitrine est d'une jeune fille, la tête est d'une enfant. Ses mains se réehauffent dans un grand manehon d'hermine. Et ces taehes elaires du manchon, du nœud, de la peau fraîehe, des plumes d'autruehe, eernées par les ombres, la robe et la ehevelure en boueles font de cette figure le plus agréable des portraits ; il n'a aueune date, il est de tous les temps ; e'est la jeunesse et la grâee à l'heure de leur épanouissement ; e'est délieieux.

Il fait infiniment regretter que nous n'ayons pas plus de portraits de ee genre par un peintre dont le pineeau avait tant de souplesse et d'éléganee jointes à une sobriété parfaite de eouleur.

Ineonnue également eette femme au manehon de la colleetion Rouart, attribuée à Duplessis, et qui est bien de lui sans nul doute, par sa parenté avee la Dame au livre : même attitude, mêmes clartés du visage, mêmes façons de traiter les mains et les draperies, les étoffes et les dentelles.

D'autres seraient à eiter si cette nomenelature de portraits anonymes ne devenait fastidieuse. Nous mentionnerons pourtant la jeune femme au ehapeau à la Gainsborough, de la eolleetion de Mme Rogers-Doueet, paree qu'il est signé ; il est plein de grâee juvénile dans le décolleté et le léger fard des lèvres et des joues, et eelui de la eolleetion de M. Jules Cambon, ambassadeur de Franee, qu'on a vu à Berlin à l'Exposition d'art français, et en qui on eroit retrouver Mme Neeker, plus jeune que dans le portrait de Coppet.

Et eette autre femme, bien étonnée de se trouver, un moment, dans la salle des modes et costumes parisiens du musée Carnavalet, et qui, mieux à sa plaee dans une autre partie, y brille d'une façon discrète ?

C'est encore une inconnue de Duplessis ; dans son ajustement, nous remarquons des nœuds de ruban bleu qui rappellent la dame au livre. Un de nos collègues de la Société de l'histoire de l'Art français, qui m'a prodigué ses bons avis pour ce livre, M. F. Portefaix, s'en est épris et il en a fait une description que je suis heureux de publier :

On gagerait qu'il n'y a pas là une commande ; que le peintre s'est donné le plaisir d'un tête à tête avec une femme qui, à l'agrément d'une physionomie piquante, devait ajouter les grâces de l'esprit. Et cette femme s'y est prêtée tout naturellement, sans aucun souci de parade, sans la moindre recherche de toilette, comme certaine de triompher avec ses avantages personnels... Le nez occupe peut-être un peu plus de place dans le visage qu'il ne conviendrait, mais pas assez pour l'enlaidir. D'ailleurs une femme qui a le charme ne saurait être laide et celle-ci en a à revendre. Je serais bien embarrassé de vous dire son âge, mais elle n'accuse aucun signe de déclin et n'en paraît même pas menacée. Regardez son front si pur, si lumineux, que les cheveux rejetés en arrière, au plus loin, et pour ainsi dire effacés, dégagent et mettent en relief comme un titre de noblesse. Et quelle clarté dans ses yeux, quelle franchise du regard, quelle aimable vivacité ! Tout cela rehaussé d'une pointe de malice dans le sourire. Mais cette malice n'a rien d'inquiétant ; elle peut saisir un ridicule, souligner un travers, pétiller dans la conversation, elle se garde de blesser. Ce visage reflète autant de qualités du cœur que de l'esprit. L'enjouement qui l'anime semble vouloir dissimuler celles-ci pour écarter tout pédantisme.

J'imagine que le peintre a dû trouver bien court le tête à tête des séances de pose. En tout cas, il a déployé toutes les ressources de son art pour faire valoir son modèle. Il avait devant lui une femme petite, menue, légère de substance, dont tous les avantages résidaient dans la tête. On peut supposer du cou, cravaté de dentelles jusqu'au menton, qu'il était plutôt maigre, et de la gorge que la forme en était schématique. Il fallait dissimuler ces insuffisances. Il a eu soin d'incliner le buste en avant et de projeter, pour ainsi dire, la tête en dehors du cadre, afin que l'agrément de cette physionomie si éveillée, de ce sourire mutin, saisît le spectateur et, en l'absorbant, l'empêchât de s'occuper du reste. De même la simplicité de la mise s'imposait : une étoffe sombre qui n'attirât pas le regard, et, comme parure, rien que de

discret, une dentelle qui se garde de bouillonner et deux nœuds de ruban d'un bleu sans éclat.

On ne peut tout citer, et pourtant aucune toile de Duplessis n'est indifférente ; il faut mentionner, sous peine de négliger des chefs-d'œuvre, les rares peintures qui existent dans les collections particulières et que nous avons eu la bonne fortune de pouvoir examiner : ainsi Louis Dussieux[1], un des rédacteurs du *Journal de Paris,* qui, pour quelques plaisanteries contre La Harpe, fut par lui menacé de coups de bâton, et en obtint des excuses, l'Académie ayant pris parti pour le journaliste contre celui de ses membres qui jouait au grand seigneur impertinent ; rien de plus aisé, de plus naturel, de plus expressif que cette figure d'homme d'esprit ; ainsi de Garipuy, ingénieur[2], un peu engoncé dans son habit, mais clair, blanc et rose, sous sa perruque de neige, vigoureux et puissant, aux yeux dominateurs, tête où les calculs se superposent sans fatigue ; ainsi Le Blanc de Castillon, procureur général au parlement de Provence, que nous connaissons seulement par la gravure d'Étienne Beisson[3], un Aixois qui a gravé également le Mirabeau de Boze ; c'est une belle figure de parlementaire, déridée par la jovialité méridionale ; mais sachons nous borner, pour consacrer quelques pages à un fonctionnaire de l'ancien régime de plus grande notoriété ; l'histoire de son portrait peut être faite grâce à plusieurs documents inédits.

Le Conseil particulier de Valenciennes, dans le but de reconnaître les services rendus à la ville par Senac de Meilhan, pensa que la plus heureuse forme qu'il pourrait donner à son hommage, serait celle d'un portrait allégorique gravé par un artiste ; il s'adressa à C.-N. Cochin, qui accepta de dessiner ce portrait. Mais le Conseil se ravisa et pria Cochin de le peindre en pied. Le secrétaire de l'Académie n'eut aucune mauvaise humeur de cette démarche inattendue, et il écrivit une lettre empreinte de la plus gracieuse courtoisie, par laquelle

1. Vente Sedelmeyer, mai 1907, n° 194.
2. Collection de M. Charles Oulmont.
3. Publiée par M. Audouard, dans son étude sur *le rétablissement du Parlement de Provence.*



Photo Giraudon

MADAME LENOIR

(Collection de Madame Lenoir)

il engage son correspondant à faire choix de Duplessis pour la peinture désirée. Voici cette lettre qui fait le plus grand honneur à la confraternité de son auteur. Si l'on ne savait pas Cochin « serviable jusqu'à la générosité » comme l'a dit M. S. Rocheblave, on en aurait là une preuve de plus [1]. Il faudra se souvenir de la supériorité qu'il accorde à Duplessis sur Roslin :

Monsieur.

Je me hâte d'avoir l'honneur de vous répondre pour diminuer s'il est possible les torts que m'ont fait avoir auprès de vous et ma négligence et les affaires dont je suis surchargé.

Il est vrai que M. le Baron de Tot m'avoit fort dérouté par la modeste délicatesse de M. de Meilhan ; Je ne sçavois presque plus qu'imaginer, je me disposois cependant à commencer dans peu, malgré l'Embarras ou me mettoient des engagements précédemment contractés. En renonçant au projet d'allégorie vous me soulagez, beaucoup, car j'aurois peut-être impatienté par ma lenteur, et vous Monsieur, et le corps municipal et M. Aliamet.

Le nouveau projet qu'on a formé me paroit en effet plus convenable à la modestie de M. de Meilhan et plus agréable pour lui et pour sa famille ; mais il est au-dessus de mes forces. Le Portrait en grand est un genre dans lequel je ne suis point du tout exercé. Je n'ai fait que des petits portraits de Société en buste ou dans un ovale, et beaucoup plus en profil qu'autrement. Ce ne seroit pas un Cadeau bien intéressant que la Ville feroit à M. de Meilhan, qu'une pareille Bagatelle.

Je m'étois proposé à la vérité de dessiner le Portrait de M. de Meilhan, mais comme c'étoit pour un dessin allégorique, je ne comptois faire qu'un médaillon de profil, et mes petits talens suffisoient pour cet objet.

Maintenant il est question d'un ouvrage beaucoup plus considérable qui demande et d'autre soins et d'autres Talens, pour arriver à une heureuse Exécution.

1. Précédemment Cochin avait rendu un service du même genre à son confrère, avant même qu'il fût agréé, le 18 mai 1768 :

« M. Cochin informe M. le Directeur g[al] qu'il a trouvé le S[r] *Duplessis* qui pourrait se charger du portrait de M[gr] l'archevêque-duc de Rheims, à faire en pied d'après l'esquisse de Roslin, mais que, au lieu de 2 000 liv., il serait avantageux pour le bien du portrait de porter le prix à 2 400 liv. — M. Furcy-Raynaud, Correspondance de M. de Marigny avec Coypel, Lépicié et Cochin. Nouv. arch. de l'art français, 1904, p. 149.

Il faut premièrement faire peindre un portrait de M. de Meilhan de grandeur naturelle, par un des meilleurs peintres de Portrait. On ne peut pas graver un beau Portrait au Burin, d'après un simple dessein, il faut un tableau, et il le faut beau et bien peint.

Les deux meilleurs peintres de Portrait que nous ayons, sont M. Rollin et M. Duplessis. Je crois M. Duplessis le plus excellent des deux, ainsi ce seroit à lui que je désirerois que vous vous adressassiez ; c'est une affaire de cinquante louis pour le Tableau, mais on seroit assuré d'avoir une belle chose, qui décoreroit honorablement l'hôtel-de-Ville.

Quant, à la gravure, comme il y faudroit un très beau Burin et que les Bons graveurs en ce genre sont rares et conséquemment chers, il faudroit regarder cette gravure comme un objet de cent cinquante louis ou au moins de mille Ecus, ainsi le tout feroit environ Deux Cent louis.

On ne peut pas penser à M. Ville, à qui son âge sa Santé et plus encore l'affoiblissement de sa vue, ne permettent pas de l'entreprendre.

Il y a ensuite M. Chatelin qui a fort bien gravé le Portrait de M. L'abbé Terray ; mais dont cependant les Talens ne sont pas aussi assurés que ceux de M. Ville. D'ailleurs il est engagé dans un grand ouvrage, et il ne pourroit commencer le votre que dans un an parce qu'il y a un dédit.

Je vous conseillerois pour lever ces difficultés, de vous adresser à un jeune graveur, nommé *Bervich,* qui depuis quelque tems paroit avec beaucoup d'Eclat dans la gravure au burin. C'est en effet, après M. Ville, le burin le plus ferme et le plus pur que je connoisse, et l'on peut être sur d'avoir une belle chose, si le Tableau est beau. Il a gravé depuis peu le portrait de *Linneus,* qui est d'un très beau Travail. Il est vrai qu'on a poussé l'Estampe un peu trop au noir, mais c'est la faute du Peintre qui a retouché les Epreuves et non celle du graveur.

J'ai été bien fâché d'apprendre qu'avant votre départ, vous aviez passé chez moi prendre Jour, pour que J'eusse l'honneur de vous dessiner, comme nous en étions convenus, Je n'en avois rien Sçu par la Bétise et la négligence des Domestiques, Je désire ardemment de réparer cette faute, et Je vous Suplie, lorsque vous reviendrez à Paris de m'en procurer l'occasion.

J'ai l'honneur d'Etre, etc.

Signé : Cochin

20 Juillet 1779.

La suscription est : A Monsieur, Monsieur de Pujol, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, commissaire des guerres, à Valenciennes[1].

Après avoir pris connaissance de cette lettre, le Conseil particulier de la ville délibéra le 12 août 1779 de faire présent à Sénac de Meilhan de son portrait peint par Duplessis et gravé par le jeune Berwick, selon l'avis émis par Cochin. Il ne restait qu'à obtenir l'autorisation de l'Intendant de Hainaut, qui fut donnée par la lettre ci-après :

Paris le 21 Août 1779.

J'ay recu, Messieurs, la lettre dont vous m'avez honoré, et par la quelle vous me demander de faire faire mon portrait. Je suis touché au de là de tout ce que je puis vous exprimer des motifs qui vous inspirent un désir si flatteur pour moy. Je n'ay point acquis assez de droits sur votre reconnoissance, mais vous avez lû dans mon cœur, et vous avez égard à mon zèle, à mes intentions. je vous supplie d'être persuadés de la sensibilité qu'excite en moy, la résolution dont vous me faites part. Si j'osois, je vous prierois de me permettre de me contenter des sentiments dont votre demande est une preuve si touchante et de me refuser à l'exécution du projet ; mais je craindrois d'avoir l'air de n'en pas sentir tout le prix ; je me préteray donc à ce que vous daignez désirer, en vous suppliant cependant de faire pour cet objet, la plus petite dépense possible. Je m'occupe de rétablir les affaires de la Ville, et la plus grande preuve que je puisse vous demander de vos sentiments pour moy, c'est de mettre des bornes, en ce moment au prix que vous accordez à mes faibles Services.

J'ay l'honneur d'être avec le plus parfait attachement, Messieurs, votre très humble, très obéissant serviteur.

Sénac de Meilhan[2].

Le portrait est sans date, mais nous savons qu'il fut achevé en temps utile pour que la gravure en fût faite et les exemplaires fussent prêts au commencement du mois de novembre 1783. L'échevin Blondel fut chargé de porter 50 épreuves à Sénac de Meilhan qui adressa aux magistrats de la ville une lettre de remerciements ainsi conçue :

1. Archives de Valenciennes, série AA, n° 176 (ancien B, 61).

2. Lettre autographe adressée par M. Sénac de Meilhan à « Messieurs Les Magistrats de Valenciennes ». Archives de Valenciennes, série AA, n° 176 (ancien B, 61).

A Paris ce 8 9bre 1783.

J'ay reçu, Messieurs, le portrait que Mr Blondel, m'a remis de votre part, comme une marque des sentiments dont vous m'honorez, j'en suis pénétré de reconnoissance, et mon désir le plus vif est d'être à portée de les justifier. Soyez en je vous supplie, Messieurs, bien persuadés, ainsy que des sentiments d'estime et dattachement, que je vous ai consacrés, et avec lesquels j'ay l'honneur d'être votre très humble, très obéissant serviteur.

SÉNAC DE MEILHAN [1].

Comme tant d'autres toiles de Duplessis, celle où Sénac de Meilhan est représenté a été perdue [2], mais la gravure n'en est pas introuvable et elle a été décrite par Sainte-Beuve dans des termes qu'il faut citer :

« Ce portrait est d'une magnifique exécution. Le jeune administrateur, comme on l'appelait encore, s'y montre avec tous ses avantages de physionomie, de regard, de représentation : il est peint assis, jusqu'à mi-jambe, en habit habillé avec des dentelles, coiffure du temps ; la main gauche est étendue sur une console d'où tombe en se déroulant une carte de la province ; ses doigts distraits s'y posent et s'y déploient quelque peu complaisamment. La main droite est appuyée sur le bras du fauteuil, et non pas sans coquetterie. La tête est fort belle, la physionomie vive, animée, parlante, la figure assez longue ; on n'y prend nullement l'idée que donnerait de M. de Meilhan le duc de Levis, lorsqu'il a dit : « Sa figure, quoique expressive, était désa-« gréable ; il était même complètement laid, ce qui ne l'empêchait pas « d'ambitionner la réputation d'homme à bonnes fortunes ». Cette idée de laideur ne vient pas à la vue de ce portrait ; mais on y reconnaît avant tout ce bel œil perçant, plein de feu, ces *yeux d'aigle pénétrants* dont le prince de Ligne était si frappé. Tel nous apparaît à cette date de 1783 cette fleur des intendants de province [3].... »

1. Lettre autographe adressée par M. Sénac de Meilhan à « Mrs du Magistrat ». Archives de Valenciennes, série AA, no 176 (ancien B, 61).

2. Elle avait été placée à l'hôtel de ville de Valenciennes.

3. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, 3e édit., t. X, p. 98.

CHAPITRE X

LA FEMME INCONNUE DU MUSÉE DU LOUVRE

La Femme inconnue de la salle La Caze, au Louvre, dite aussi la Dame au livre, offre à la sagacité des écrivains d'art une énigme qui jusqu'ici n'a pu être éclaircie.

Duplessis en est-il le peintre ?

Pendant de longues années, cette toile a été mentionnée dans les catalogues sans autre attribution qu'à l'École française du XVIII[e] siècle. Depuis l'édition du catalogue sommaire de 1909, elle est attribuée à Duplessis, mais aucun document positif n'ayant été produit, on est réduit à des présomptions.

Nous allons résumer ce qu'on sait, rectifier quelques erreurs, écarter définitivement tous les prétendus auteurs de cette peinture et essayer d'appuyer sur des raisons qui n'ont pas toutes été émises quelques conjectures personnelles.

Ce portrait, découvert et acheté par La Caze, fut d'abord donné comme étant celui de M[me] Le[noir], femme du lieutenant-général de police, qui fut exposé par Chardin au salon de 1742, et gravé par Surugue l'année suivante ; il fut donc aisé à Edmond et Jules de Goncourt de contester et de détruire cette attribution dans la page irréfutable que nous reproduisons :

L'autre portrait attribué à Chardin est le portrait de M[me] Lenoir, de la galerie La Caze, portrait admirable auquel ce nom de M[me] Lenoir prête, en

dehors de toute beauté intrinsèque, une authenticité presque incontestée jusqu'ici. Mais ce nom de Mme Lenoir, quelle raison pour le donner à ce tableau ? C'est une désignation de personnage absolument gratuite. Le portrait de Mme Lenoir qu'a peint Chardin, nous le connaissons, si nous ne l'avons pas. La gravure n'en est pas rare, c'est *l'Instant de la Méditation*. La voici, comparez : il n'y a pas la moindre ressemblance, je ne dis pas seulement dans la figure, mais même dans l'arrangement. Dans le portrait possédé par M. La Caze, la femme est de face, le tableau est en hauteur et sans accessoires. Dans le portrait de Chardin, portrait en largeur, la femme est assise de côté, avec un paravent derrière, un écran et une cheminée devant elle. Toutes deux, il est vrai, tiennent à la main une brochure couverte de papier peigne ; mais cela est trop peu vraiment pour confondre les deux tableaux. Evidemment nous n'avons point affaire ici à Mme Lenoir ; ce chef-d'œuvre, dont le faire d'ailleurs est entièrement contraire au faire de Chardin, n'est point le portrait exposé en 1742 ; il n'appartient pas, nous avons le regret de le dire, à Chardin [1].

La Caze le reconnut et, quelques années avant sa mort, il raya le nom de Chardin [2].

Un peu plus tard, un article sans signature du *Magasin pittoresque* [3] donnait à entendre qu'on était sur la trace du véritable peintre de cette toile et qu' « un connaisseur très éclairé était porté à attribuer cette œuvre excellente à Aved ».

« On a vu dans quelques châteaux, ajoutait l'auteur anonyme, des peintures d'Aved qui paraissent être entièrement du même pinceau que celle de la Dame inconnue. Il existait entre Aved et Chardin des relations assez intimes et, d'après l'*Abecedario* de Mariette, ils n'auraient pas été sans exercer beaucoup d'influence l'un sur l'autre. Nous nous bornerons à ces indications, voulant laisser toute la primeur d'une dissertation approfondie sur ce sujet au savant conservateur du musée Lorrain, M. Cournault, dont Aved était le trisaïeul... »

1. Ed. et J. de Goncourt, L'art du xviiie siècle, t. I, p. 131.
2. Notice des tableaux légués au Louvre par M. Louis La Caze, 1874.
3. 1877, p. 148.

C'est, en 1879, à la réunion des sociétés savantes et des sociétés des beaux-arts des départements, que M. Cournault fit sa communication et sa proposition [1]. Il en avait, disait-il, entretenu La Caze, qui réserva son avis jusqu'au moment où des preuves matérielles lui seraient présentées, pensant justement que l'examen de la seule œuvre d'Aved qui fût alors au musée du Louvre ne fournissait pas cette preuve. M. Cournault avoue lui-même que le portrait du marquis de Mirabeau, «peinture sèche et froide», dit-il, ne peut étayer son attribution. Mais il conseillait aux amateurs d'aller voir les portraits des peintres de Troy et P.-J. Cazes, qui étaient alors dans la salle du conseil de l'École des beaux-arts (et qui se trouvent maintenant au musée du Louvre); l'étude pour le portrait de Jean-Baptiste Rousseau, qui est au musée de Versailles et surtout le « chef-d'œuvre du maître, le portrait en pied de Méhémet-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane près de Louis XV [2] ». M. Cournault avait aussi établi son opinion d'après 16 portraits d'Aved possédés par sa famille et il présentait à la réunion *Une jeune fille* occupée à dessiner une tête au crayon rouge. Il tenait à faire constater « la qualité supérieure de cette peinture et son étroite parenté avec celle de Chardin ». Mais la parenté qu'il invoquait ne saurait être retenue comme un argument valable. Nous nous en rapportons à l'arrêt rendu, à cet égard, par les frères de Goncourt. De plus, aucun des portraits cités à l'appui de la thèse chère à M. Cournault, celui de Saïd-Pacha (Méhémet-Effendi) moins que les autres, ne peut prétendre à égaler la Femme inconnue; celle-ci ne peut dériver de ceux-là ; nous établirons que son portrait ne peut être antérieur à 1760, qu'il est vraisemblablement un peu postérieur. Aved, à cette époque, a atteint 65 ans ; ce n'est pas l'âge auquel on fait son premier chef-d'œuvre ; c'est le temps où Duplessis est à son apogée et où il peint l'abbé Arnaud [3].

1. Note sur J.-A.-J. Aved, membre de l'Académie royale....
2. C'est sans doute le portrait de Saïd-Pacha que voulait dire M. Cournault.
3. M. Maurice Tourneux, dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1909, p. 492, dit qu' « il n'y a en faveur de l'attribution à Jacques Aved de l'incomparable liseuse de la

M. Paul Mantz, en étudiant la collection de La Caze, ne dissimulait pas [1] quel problème irritant posait notre inconnue et quelle humiliation c'était pour la critique d'art de ne pas mieux connaître l'École française. Il risquait à son tour une hypothèse, à laquelle il ne paraissait croire qu'à demi, formulant lui-même des objections, mais renonçant avec peine pourtant à attribuer à Louis Tocqué le fameux portrait. Voici le raisonnement qu'il fait et que nous publions en entier :

Nous voyons avec émotion qu'en 1751, Tocqué expose au Salon le portrait de Mme Tocqué tenant une brochure. Il me semble que ces mots devraient nous faire ouvrir les yeux. Le costume, qui est celui d'une bourgeoise chez elle, robe bleue avec nœuds de ruban, mante noire, bonnet blanc, et le caractère de la peinture, la tendresse du modelé, l'intimité de la physionomie, l'occupation que le peintre a donnée à son personnage, qui était une femme lettrée, tout concourt à faire admettre notre hypothèse. Le nom de Tocqué ne révolte point l'esprit ; malheureusement, nous n'avons pas de certitude. Nous ignorons quel âge avait Mme Tocqué en 1751 [2] ; nous savons seulement qu'elle s'est mariée le 7 février 1747. Elle devait en 1751 être plus jeune que la charmante liseuse de la galerie La Caze. Ressemblait-elle à son père Nattier dont les traits nous sont connus? Ce sont là autant de questions qui s'imposent à la critique et qu'elle devrait résoudre, car il est lamentable de ne pouvoir nommer le peintre de la charmante liseuse, un des plus délicats chefs-d'œuvre de l'École française.

L'attribution de Paul Mantz se réfute non seulement par les dates, mais par la comparaison qu'on peut faire des portraits de Louis Tocqué, dont le Louvre est abondamment pourvu, avec la Femme inconnue.

galerie La Caze que des présomptions et que la cause n'est nullement instruite. » Nous croyons avoir écarté ces présomptions.

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1894, t. II, p. 464.

2. Malgré l'abondance des travaux publiés depuis sur Nattier, nous ne sommes pas plus avancés que Paul Mantz à cet égard, et nous ignorons laquelle des fillettes peintes dans le tableau l'*Auteur et sa famille* est devenue Mme Tocqué. On sait pourtant que les huit enfants de Nattier sont nés entre le 27 juillet 1725 et le 12 avril 1734. La femme de Tocqué avait donc, en 1751, quand son portrait fut exposé, 17 ans au moins et 26 ans au plus.



Photo Braun & Cie.

LA DAME AU LIVRE

(Musée du Louvre)

Marie-Caroline Nattier, qu'il épousa le 7 février 1747 — il avait alors 51 ans — ne peut avoir des cheveux gris, comme ceux qui répandent tant de douceur sur le visage de la Dame au livre. Non ce n'est point Mme Tocqué. Et, non seulement il ne s'agit point de la fille de Nattier, mais il ne s'agit pas d'une œuvre de Tocqué. Le portrait de Mme Danger pourrait seul avoir suggéré cette idée, par les ajustements de la coiffure, et c'est tout, car il est un peu superficiel ; il n'a pas dans les chairs la finesse de ton de l'autre et dans les étoffes la même souplesse. Le portrait de Dumarsais, qui a un doigt passé dans les feuilles d'un livre, est plus solide et robuste que délicat de couleur, et dans celui de Louis Galloche, quelles lourdes draperies ! quelle pâte épaisse ! Le Dauphin et Marie Leczinska, raides dans leurs armures somptueuses de satin brodé d'or, n'ont aucunement les luminosités douces des figures que peint Duplessis. On voit en Mme de Graffigny, du reste, qu'il y a chez Louis Tocqué une manière bien différente, un reflet de son beau-père Nattier, dont notre peintre est à l'antipode.

Le portrait d'une autre Mme Lenoir contribua à faire prononcer enfin le nom de Duplessis qui, en 1764, à l'académie de Saint-Luc et, en 1769, au Salon du Louvre, avait exposé une effigie de la mère d'Alexandre Lenoir ; et, quoique ce dernier portrait ait été vu à une récente exposition et qu'il ait été fréquemment reproduit par la gravure et la photographie, on le confondit avec celui de la salle La Caze.

A l'heure actuelle, Chardin, Aved et Tocqué ayant été écartés, Duplessis demeure seul candidat à la gloire que ce chef-d'œuvre assure à son auteur. Il faut dire que, parmi les artistes, une tradition qui est presque contemporaine du peintre, le lui attribue formellement [1].

Quelques objections nous ont été opposées : les mains de la Dame au livre n'auraient pas la perfection ordinaire des mains peintes par le maître de Carpentras et, d'une manière générale, la facture serait différente de celle d'un des plus authentiques portraits qu'on ait de ce peintre, celui de Mme Lenoir précisément.

1. Je tiens ce renseignement de M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet.

Examinons impartialement ces observations.

La Dame inconnue vient d'interrompre sa lecture ; elle va la reprendre, car l'index de sa main gauche fait office de signet et marque la page où elle en est restée. Dans cette position, la brochure recouvre tous les autres doigts de cette main, à l'exception de la première phalange de l'index et du pouce, à la vérité un peu court. Cette main est ainsi comme tronquée et déformée ; le pouce appuyé sur la couverture du livre s'y élargit sensiblement et peut laisser l'impression éprouvée par quelques connaisseurs. Les doigts de la main droite qui soutiennent la brochure ne prêtent point à la même critique.

En réalité, l'objection tirée des mains de la Femme inconnue tient à bien peu de chose, à la disposition seule de la brochure qui n'eût pas été remarquée sans le soin méticuleux que l'artiste mettait toujours à reproduire les parties secondaires dans ses portraits.

La comparaison avec Mme Lenoir accuse-t-elle un antagonisme de facture et doit-elle faire écarter Duplessis comme auteur de l'autre portrait ?

Quand on met en présence les deux images, on est frappé assurément d'une dissemblance, non dans la technique des deux morceaux, mais dans la personne physique et morale des deux femmes : elles n'appartiennent pas tout à fait au même monde ; elles n'ont pas le même âge et les mêmes goûts.

L'une, encore jeune, n'est pas dépourvue d'une certaine coquetterie que révèlent les fleurs de son corsage décolleté ; elle doit aimer la conversation plus que la lecture et, si elle lit, c'est pour nourrir ses idées et ses propos ; la discussion doit lui plaire ; peut-être même y est-elle piquante. Ses yeux décochent l'épigramme et ses lèvres la retiennent : c'est Mme Lenoir.

L'autre, l'inconnue, n'est plus jeune ; elle lit ou elle relit par goût, pour elle-même. Coiffés d'un bonnet de dentelles à brides, avec un papillon de petits diamants piqué dans un nœud de ruban, ses cheveux gris légers sont peignés au naturel ; elle est vêtue d'une robe de satin bleu pâle passé que recouvre un mantelet de satin

noir[1]. C'est une délicate, fine et captivante physionomie de femme.

Son visage, dont tous les traits sont sans apprêt, ne respire plus que la bonté et la douceur : elle a une figure maternelle. Ce n'est point une désabusée ; elle ne paraît pas avoir traversé les orages de la

1. M. Adrien Marcel, qui a publié une précieuse étude sur la Vierge de Pradier à N.-D. de Doms, à Avignon, et sur les peintures d'Eugène Dévéria dans une chapelle de la même basilique ; qui nous a dotés d'un Répertoire des *Artistes décorateurs du bois* et qui est l'auteur, avec Mme Gabrielle d'Eze, d'une *Histoire de la coiffure des femmes en France*, a apporté à l'appui de mon avis, sans le connaître d'avance, en étudiant la toilette de la *Femme inconnue*, une contribution que je résume en quelques lignes :

1° La coiffure est basse, à chignon plat, avec le toupet formant croissant, dont la pointe s'appelait *la physionomie* ; elle régna depuis la chute des Fontanges jusqu'aux échafaudages du temps de Marie-Antoinette, vers 1772.

2° Le bonnet de dentelles, avec nœud de ruban sur le front et brides nouées sous le menton et retombant sur la poitrine, est le bonnet imaginé par Mme de Graffigny et qui fut adopté par la mode lors de la publication des *Lettres péruviennes* (1747). Peut-être est-il tiré d'Hogarth où on le voit dès 1745. C'est en 1760 que les bourgeoises l'adoptent, tandis que les grandes dames ne le conservent plus que dans la chambre ; néanmoins, en 1762, la duchesse de Choiseul-Stainville le portait encore à la messe du roi (Lettre à Mme du Deffand, décembre 1762).

3° La palatine qui entoure le cou était un collier de fourrure l'hiver, de blonde, ruban, chenille ou taffetas l'été. On la voit dans les croquis faits par Joseph Vernet pour ses figures des Ports de France (1753-1763).

4° Le corsage est garni de nœuds de rubans étagés « en échelle ». D'après Quicherat, c'est après 1760 que ces échelles de ruban furent ajoutées au devant de gorge. Marie-Louise, qui épousa en 1765 Léopold II, empereur d'Allemagne, a cet ornement dans son portrait du musée de Versailles.

5° Les épaules et les bras sont couverts en grande partie par une mante sans capuchon ou plutôt par une de ces grandes mantilles en usage dans la première moitié du dix-huitième siècle.

(Voir *Histoire de la coiffure des femmes en France*, Ollendorff, 1886, p. 143-144, et fig. p. 145, et Racinet, pl. 369, 372, 378.)

Ainsi, le portrait de la salle La Caze ne peut être antérieur à l'année 1760, et il est fait vraisemblablement plus tard, vers 1765, car il ne s'agit pas d'une mondaine, et si elle adopte l'usage de ces nœuds en échelle, ce ne peut être dès leur apparition, car nous voyons qu'elle conserve de ses anciennes toilettes ce qui lui seyait si bien, et notamment le bonnet à la Graffigny qui fait un cadre si gracieux à sa chevelure blanche. Quel goût dans ce mélange de choses nouvelles avec des modes déjà un peu anciennes ! Comme tout s'accorde bien à son âge et à sa physionomie ! Comme elle a bien su, avec des éléments disparates parfois, se composer, écrit M. Adrien Marcel, une toilette personnelle, élégante et discrète ! Que n'avons-nous un portrait de la même personne jeune ! Je suis sûr que sa mise seule eût été un régal pour nos yeux !

Une lithographie de Goupil et Vibert, datée de 1842 (Cabinet des estampes), appelée bien à tort *Une Dame de la cour du régent*, réaliserait à peu près le vœu de M. Ad. Marcel, si on savait d'après quelle peinture elle est faite.

passion. Ses yeux sont limpides comme l'est son cœur. Sa toilette n'a que l'éclat atténué des qualités bourgeoises et peut-être bien ses mains ne sont-elles pas d'une patricienne.

Si la psychologie des deux femmes paraît offrir ces contrastes, elles ont, d'autre part, des analogies qui portent à la confusion des deux portraits dans le vague des souvenirs.

Elles ne sont pas tournées du même côté, mais elles regardent de face d'un œil franc. L'une et l'autre tiennent un livre broché — accessoire de l'atelier du peintre peut-être — et l'index y est introduit à la dernière page lue. Ces minimes détails, plus apparents que des traits de physionomie, sont de telle nature et sautent aux yeux à ce point qu'un connaisseur de grande autorité, le comte Delaborde, et, après lui, nombre d'écrivains qui sont pourtant bien renseignés sur la peinture du XVIII[e] siècle, ont confondu les deux portraits et ont cru voir M[me] Lenoir dans la Femme inconnue du Louvre, et cela non plus par une simple erreur de nom, mais à la suite d'un examen assurément superficiel.

M. Adrien Moureau, conservateur adjoint au Cabinet des estampes, a créé cette confusion, au cours de la monographie qu'il a consacrée aux graveurs Augustin et Gabriel de Saint-Aubin :

Gabriel de Saint-Aubin ne s'est pas borné à nous retracer l'aspect d'ensemble des Salons, il s'est encore amusé à reproduire dans la marge de ses catalogues les tableaux les plus remarquables vis-à-vis leur indication écrite. Après avoir résumé au moyen de quelques traits les principales lignes des compositions les plus intéressantes, il reprenait plus à loisir ces croquis sommaires, les terminait de mémoire en les rehaussant de traits de plume, de toucher de lavis ou de gouache et parvenait, en des surfaces grandes comme l'ongle, à donner l'exacte impression des œuvres exposées. En comparant quelques unes de ces minuscules réductions aux originaux conservés au Louvre, l'on demeure émerveillé de la fidélité du dessinateur jointe à une pareille délicatesse d'organes...

... Ces croquis instantanés ne révèlent pas seulement une rare sûreté de regard et une merveilleuse prestesse de main : qui refusera de leur accorder un plus sérieux intérêt ? Qui ne saisira leur importance au point de vue de l'histoire

de l'art, lorsqu'il s'agit de reconstituer l'œuvre mal connu de certains peintres du xviiie siècle ou de rendre à d'autres ce qui leur revient dans l'attribution de toiles anonymes ? Un œil exercé n'a-t-il point déjà reconnu, dans l'un de ces croquetons, ce portrait de *femme au livre*, l'une des perles de la collection La Caze, portrait figurant sous la simple rubrique : « École française du 18e siècle ». L'auteur de cette peinture exquise est Duplessis, un délicat physionomiste, moins célèbre pour le nombre que pour l'excellence de ses portraits ; le modèle est une Madame Lenoir, à tort confondue avec la femme du lieutenant de police.

Soit dit en passant, ces mêmes artistes si empressés à glorifier la jeunesse n'ont point toujours eu peur des rides. Plus d'un parmi eux a compris la beauté spéciale provenant du reflet de l'intelligence et du rayonnement de l'âme apaisée ; plus d'un a rendu en virtuose non seulement le modelé des chairs pâlies, mais encore la sérénité dont sont empreints certains visages de femmes âgées, visages qu'illumine une expression d'infinie bienveillance et qu'adoucit encore la blancheur des cheveux poudrés sous une fanchon de dentelles. Telle apparaît l'aimable aïeule qui posa devant Duplessis.

Et, en note, M. Moureau ajoute :

« M. le comte Henri Delaborde a le premier reconnu, dans un catalogue de Gabriel, la peinture de Duplessis. C'est de lui-même que nous tenons ce détail, qu'il nous a fort obligeamment autorisé à divulguer. »

Si la personne représentée dans le croquis de Gabriel de Saint-Aubin, en marge du livret du Salon de 1769, à côté du nom de Mme Lenoir était, comme l'a cru le comte Delaborde, le modèle du portrait du Louvre, il n'y aurait qu'à s'incliner devant une telle démonstration. Ces dessins ont été étudiés par M. Stryienski et par M. Émile Dacier et ont pu servir à des identifications précieuses[1]. Mais ici il y a une méprise difficile à expliquer. Je n'ai pas voulu me fier à ma vue ; j'ai fait faire un agrandissement photographique du croquis de Saint-Aubin ; il ne peut y avoir le moindre doute : il s'agit de Mme Lenoir et non de la Femme inconnue, qui demeure inconnue.

1. Émile Dacier, *Les croquis de G. de Saint-Aubin.*

Certes, en repoussant un témoignage qu'il était commode d'accepter (les yeux fermés) et en contestant l'avis d'un ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts et d'un conservateur du Cabinet des estampes, je rends moins aisée l'admission des simples présomptions que je présenterai moi-même en faveur de l'attribution de cette toile à Duplessis. J'invoque cependant à l'appui de ma proposition une erreur où n'ont pu tomber tant de critiques et d'amateurs éclairés, qu'à cause des similitudes offertes par les deux portraits, non seulement dans l'aspect de certains contours et de leurs accessoires, mais surtout dans leur peinture.

A quel point ne faut-il pas que des connaisseurs bien informés soient victimes, en quelque sorte, d'une parenté, d'une identité de facture pour s'y méprendre, malgré des disparates physiques accusées par les traits, par l'âge, l'ensemble, en un mot, de la physionomie et les différents détails de toilette ? Ils ont été sensibles surtout aux mêmes qualités du modelé et à ces marques réunies, plus certaines qu'une signature, que sont un dessin impeccable, une couleur fluide et sobre ainsi qu'un accent ému de vérité.

Le comte Delaborde et M. Moureau ont pu se méprendre sur le modèle ; ils ne se sont pas trompés sur le peintre.

Les deux toiles ont donc des traits communs qui s'imposent d'emblée et que confirme un examen approfondi[1]. Nous les observons dans

1. M. Louis Demonts (cf. Bulletin de la société de l'histoire de l'art français : *Nouvelles attributions et rectifications du catalogue sommaire du musée du Louvre*, 1908, p. 242) rappelle l'ancienne attribution à Chardin ; il ajoute « qu'il [ce portrait] est identique de facture avec un portrait de Mme Lenoir par Duplessis, qui appartient encore à la famille Lenoir ».

M. André Michel est un amoureux, comme M. Louis Brès et moi-même, de la Dame au livre. Quand il vit Mme Lenoir à l'Exposition des Cent portraits de femmes, il s'écria : « Du coup, l'exquis chef-d'œuvre de la galerie La Caze a retrouvé son maître ». Et l'on sent son admiration quand il décrit « son teint de perle, encadré de toutes ces blancheurs, qui a des finesses si subtiles et rayonne d'une si douce splendeur qu'on croit y voir transparaître, comme dans la tendresse de son regard, toute une âme aimante et rêveuse. »

Journal des Débats du 12 mai 1909.

M. Armand Dayot s'exprime ainsi qu'il suit dans une étude consacrée à l'Exposition des *Peintres de la femme au XVIIIe siècle :*

« Les images de femmes exécutées par ce remarquable artiste (Duplessis) sont d'une rare

tous les portraits peints par Duplessis et le moment est venu de les noter.

C'est d'abord la préparation sur une toile assez grossière et dont la trame transparaît souvent, tant la touche du peintre est légère et assurée. Malgré ce qu'on sait de sa lenteur, il est certain qu'il n'a ni hésitation ni *repentir* et que cette lenteur tient plus à son observation et à sa méditation, à sa recherche du mieux qu'à des tâtonnements. On le voit attentif et grave devant le modèle, son infirmité le défendant contre le charme et la distraction des conversations. Il ne procède guère par esquisses ; on n'en connaît que trois : la reine, d'Angiviller, Péru (et cette dernière, magistrale, est plutôt un portrait inachevé qu'une esquisse). En quelques coups de brosse, il embrasse les contours, en réservant les traits du visage pour les reprendre à l'improviste, quand l'expression habituelle illuminera le regard, dominera et apaisera les traits.

C'est la construction de la tête qui le préoccupe tout d'abord ; il s'y emploie par un dessin au pinceau et il l'obtient par ce modelé profond nécessaire également à la peinture et à la statuaire, qui fait qu'à travers les outrages des siècles, malgré les dégradations naturelles et le vandalisme des hommes, malgré la pluie qui creuse la pierre et le vent qui l'effrite, aux porches des cathédrales, l'expression subsiste parce qu'elle n'est pas chose superficielle et qu'elle résulte de l'anatomie et non d'une grimace de circonstance.

beauté, d'une beauté faite d'une science de métier consommée, d'un respect profond de la vérité, d'une analyse aiguë, d'un réalisme expressif et presque attendri sous sa gravité souriante...

« Je ne connais guère, parmi les portraits de femmes de cette époque, et il en est de prodigieusement beaux, deux spécimens du genre plus séduisants et plus forts, plus obsédants par l'intensité de vie qu'ils dégagent, de nuances plus délicates et de dessin plus ferme, et, disons le mot, plus foncièrement français, que ceux qui sont représentés par la femme en corsage bleu et en mantille de la galerie La Caze, et par la ravissante image de Mme Lenoir. »

L'art et les artistes, t. IX, p. 70.

M. Léandre Vaillat dit à son tour, à propos de Mme Lenoir : « L'exécution du bras et de la main qui tient un livre, et le livre lui-même comme toute l'effigie, évoque la manière de l'artiste qui a exécuté le portrait de femme de la salle La Caze. »

La Société du XVIIIe siècle et ses peintres, p. 79.

Entre temps, l'attention du peintre se porte sur certains points qui relèveraient de la caricature, que la caricature accuserait du moins et que le portrait n'a garde d'oublier en les réduisant toutefois à leur importance relative : c'est la lèvre et le maxillaire inférieur des Habsbourg chez Marie-Antoinette, c'est la force du nez et la puissance du regard chez Péru, c'est la voûte palatine en ogive qu'on devine chez Necker ; c'est le crâne et le menton chez Franklin ; c'est la vivacité extraordinaire du regard chez l'abbé Arnaud ; c'est le front volontaire et despotique chez Lassone ; c'est l'air d'église chez l'abbé de Véry et l'abbé Duplessis.

On comprend que le peintre s'arrête à ces accents caractéristiques, car c'est par là qu'une première ressemblance apparaît tout d'abord.

Ceci trouvé, il s'applique à découvrir les autres traits essentiels. Comme si son personnage était placé sous la suggestion du peintre pour l'empêcher de disperser sa pensée, il le ramène à une idée unique où il l'attache, où il s'attache lui-même patiemment, négligeant les impressions fugitives et ne peignant que lorsque le modèle a été rétabli dans sa nature essentielle.

C'est ainsi que s'expliquent la plénitude et l'ampleur que Duplessis donne à l'expression intime pourtant de ses portraits : la souveraine douceur de la Femme inconnue, la noblesse de Mme de Cavet, la satisfaction de Vien, la choquante débonnaireté de Louis XVI, l'ensemble de fermeté et de bonhomie de Franklin, etc.

Quand on sait, par les confidences faites à Lauzan, et mieux encore par la correspondance que Duplessis entretient directement avec le comte d'Angiviller, avec quelle minutie il s'entoure de toute la garde-robe royale pour peindre le portrait du sacre, quelle conscience méticuleuse, et presque puérile parfois, il apporte à ne reproduire rien que d'après nature (le fauteuil, la fourrure et les dimensions du sceptre), on a le secret de sa peinture. Pendant des semaines et des mois, il attend qu'on lui délivre hiérarchiquement un objet, que tout autre que lui eût fait de *chic* pour ne pas ralentir la verve de l'exécution. Mais il n'a rien d'un virtuose et d'un improvisateur, et c'est



FEMME INCONNUE

(Collection S. Propper)

vraiment chez lui que le génie, ou, si l'on préfère, le talent, est une longue, une très longue patience.

Aussi ne peut-on se ranger à l'avis d'après lequel Mme Lenoir étant incontestablement l'œuvre de Duplessis, la manière sage, appliquée, serrée de ce portrait, exclut sa paternité de celui du Louvre, qui serait une peinture chaude, *emballée,* d'une seule venue, où l'on sentirait la fougue et la passion.

Il n'en est rien, selon moi. La Femme inconnue est une œuvre d'attention, de pénétration lente où la touche de couleur n'est posée qu'avec réflexion. Duplessis a autant et plus de grammaire et d'école que tout autre artiste de son temps, mais il n'est pas un homme de métier seulement; sa main n'est pas emportée par l'ivresse de triturer les couleurs et de les disposer sur la toile ; il n'a pas le coup d'aile et les jours d'inspiration; il est égal à lui-même toujours. M. L. Gonse cite comme des chefs-d'œuvre deux de ses premiers portraits exécutés à Carpentras ; les derniers qu'il exposera ne trahissent aucun déclin chez leur auteur.

Voilà un peintre qui n'a ni le coloris puissant ni la précision un peu sèche de certains de ses confrères ; qu'on ne reconnaît pas à ses défauts autant qu'à ses qualités ; une vertu lui appartient bien en propre, celle de s'adapter au personnage qu'il va peindre. Il n'est pas de ceux qui se mettent eux-mêmes tout entiers dans ce personnage, si bien qu'il disparaît en quelque sorte dans la virtuosité de l'exécutant et que c'est le peintre qu'on retrouve plus que son modèle. Non, Duplessis n'a aucun de ces grands partis pris, de ces dons prodigieux impartis aux maîtres de tout premier ordre ; et pourtant il est reconnaissable à quelques signes particuliers, au naturel et à la simplicité, à un air de vie familière dans l'attitude et à une souplesse extrême dans l'exécution. Ses portraits sont vraiment tels qu'on se représente les personnes. Quand on connaît sa probité d'artiste, on a la certitude de leur ressemblance fidèle, et non pas bien entendu superficielle, par l'expression qu'il a su fixer dans la « minute heureuse » qu'attendait de ses modèles Chassériau.

Versé dans l'étude des sciences et accoutumé aux expériences de chimie et de physique, il sera toujours occupé de recherches relatives aux arts, de la restauration des toiles des Maîtres, du nettoyage des marbres incrustés de mousses ; il écrira des mémoires sur la gomme élastique ou le caoutchouc, sur les laques et l'outremer et sur l'utilisation de la garance.

Ces derniers mémoires, malgré quelques erreurs que relève Montucla, donnent à penser que, comme les grands peintres de la Renaissance, Duplessis préparait lui-même ses couleurs ou certaines de ses couleurs dont on admire la fluidité, pour obtenir des produits plus fixes et plus durables et, en quelque sorte, personnels et différant de ceux de ses confrères.

Quand on compare les *bleus* de Duplessis, par exemple, avec ceux de Nattier ou de Roslin, on n'a aucune hésitation à les trouver plus souples et plus doux, et, particularité digne d'attention, les nœuds bleus du corsage de la Femme inconnue du Louvre sont tout à fait semblables à ceux du portrait de Mme de Cavet (musée de Carpentras) et du portrait de l'autre inconnue du musée Carnavalet. La forme de ces nœuds n'est qu'une coïncidence et une rencontre, mais l'identique nuance n'est pas due à un simple hasard, et j'y vois, avec les autres présomptions que j'ai énumérées, un motif de plus pour attribuer à Duplessis, avec l'approximation de certitude qu'on a, en pareil cas, le portrait de la salle La Caze.

Du reste, dans l'attribution d'une toile anonyme, s'il y a une grande part de sensation et d'intuition guidée par des connaissances générales sur l'histoire de l'art et sur certains peintres, qui vous dirigent vers leurs œuvres instinctivement, on y est aidé aussi par quelques indices. Duplessis se reconnaît à ceux-ci :

Ses portraits sont sans apparat, à l'exception de quatre ou cinq qui ont une allure officielle : Louis XVI, la duchesse de Chartres, M. et Mme Necker, le comte d'Angiviller. Lorsqu'on ne lui a tracé aucun programme, ils ont un caractère d'intimité et de naturel incomparable ; ce sont des portraits de famille, dans un intérieur. Ni architec-

ture de palais, ni vastes tentures ; aucun décor ; point d'accessoires ou accessoires réduits au minimum : un attribut professionnel comme la palette de Vien, le ciseau d'Allegrain, l'écritoire de l'abbé Arnaud, un livre pour occuper les mains ; les fonds bruns ou noirs, toujours sombres où se confond souvent et rarement se détache le personnage représenté, à l'exception du visage qu'une distribution de lumière bien ordonnée éclaire de face, surtout le front et les yeux. En un mot, nulle recherche d'effet dans la peinture (on le lui reproche) mais un constant effort vers la ressemblance et la vérité.

Qu'il peigne des ecclésiastiques en soutane ou en rochet, la reine Marie-Antoinette sans atours, la duchesse de Chartres en robe de satin blanc, le roi lui-même dans la pompe du costume du sacre, la justesse du ton est la seule préoccupation du peintre, sans qu'il veuille profiter de l'occasion qui se présente pour nous éblouir par des jeux de couleurs ou pour se livrer à la peinture solennelle et à panache. Ce n'est point par impuissance ; c'est par une réaction voulue et visible contre le mauvais goût et l'artifice qui sévissaient encore, à ses débuts, des portraits mythologiques et allégoriques.

Si l'on étudie, à ce point de vue, les peintres du milieu du XVIII[e] siècle, combien en est-il qui, dès la première toile et en toute occasion, soient plus que Duplessis, préoccupés de la vérité, non seulement par la ressemblance, mais par l'intimité du portrait? Nous ne nous ressemblons que dans notre intérieur, dans notre mise habituelle, dans nos occupations quotidiennes.

Assurément ce Maître n'a pas fait que des chefs-d'œuvre. Le notaire Couturier, l'abbé Bouchony ou Valadier de la Bonette n'ont peut-être rien qui l'inspire, car le génie n'illumine pas leur front. Mais ce serait une erreur de croire que la *Dame au livre* est un accident dans sa carrière. Que se présente à lui, homme ou femme, quelqu'un dont l'âme transparaisse dans le regard, Arnaud, Gluck, Lassone, Franklin, de Véry, M[me] Necker, M[me] Lenoir, la princesse de Lamballe, Péru ou simplement l'enfant ingénue de la collection Doisteau, et il fera une œuvre éternellement vivante et digne d'une admiration

profonde. Il suffira qu'on la voie parmi d'autres chefs-d'œuvre pour que les amateurs la remarquent, que la critique soit émerveillée et que Diderot s'émeuve comme devant le portrait de son ami Thomas.

Rappelez-vous la surprise de l'auteur du Salon de 1781 en présence de *cette tête si commune aux traits embrouillés* : « L'artiste, dit-il, a trouvé le secret de saisir cette physionomie, de caractériser ces traits, et de donner à cette tête une expression noble, élevée et de la rendre en même temps fort ressemblante. » Oui, c'est le secret de l'Art et de l'artiste de révéler ainsi une figure dans la *minute heureuse*.

La *Femme inconnue* a toutes les qualités des plus beaux portraits de Duplessis : finesse du dessin, sobriété et pure harmonie des couleurs, simplicité, grâce de l'attitude, perfection rare des détails comme de l'ensemble, et surtout concentration et force du sentiment à traduire. La technique n'en diffère en rien : les bleus et même les noirs à reflets grisâtres du portrait de la collection Rouart s'y retrouvent dans la finesse de leurs tons [1].

On a donc le droit d'éliminer des attributions hasardeuses à des contemporains, qui auraient signé cette toile de leur talent propre et il est temps de la restituer au seul portraitiste que tous les journaux et mémoires de l'époque s'accordent à surnommer le Van Dyck de l'École française.

1. J'ai déjà fait, à la page 126, le rapprochement de ces deux toiles.

CHAPITRE XI

HONORAIRES. — PENSIONS. — LA FAILLITE DU PRINCE DE GUÉMÉNÉE. EMBARRAS FINANCIERS.

Les mémoires des travaux exécutés par Duplessis pour le compte de la Direction des Bâtiments s'élèvent à un total de 33 800 livres et comprennent les deux portraits de Louis XVI, leurs copies, les portraits de d'Angiviller et la copie de Marigny ; en y ajoutant l'indemnité de 8 000 livres qui lui fut accordée pour le projet de portrait de Marie-Antoinette[1], on obtient le chiffre de 41 800 livres. Avec les secours alloués au peintre à l'occasion de son installation aux galeries du Louvre et pour le remboursement des réparations que Vien lui refusait, le total monte à 45 400 livres, qu'il ne peut se faire payer qu'au prix de sollicitations répétées, avec de longs retards et par acomptes. L'État en usait avec ses créanciers comme les grands seigneurs.

Disons cependant que d'Angiviller fut parfait toujours avec Duplessis ; malgré ce que de fréquentes démarches ont d'importun pour les gens en place, il ne marqua jamais d'humeur contre lui, répondant à toutes ses lettres avec une réelle courtoisie et ne l'oubliant pas dans la distribution des pensions.

1. Le portrait envoyé à Marie-Thérèse ne figure pas dans les mémoires que j'ai eus sous les yeux.

A la vérité, il ne le comble point de faveurs. L'appartement de Chardin au Louvre ne lui est donné, « pour avoir eu l'honneur de peindre le roi » qu'en 1780. Il ne reçoit point l'ordre de Saint-Michel; sa première récompense, en outre de ses honoraires, ne lui est décernée qu'en 1783; et c'est sur l'initiative de Pierre, qui propose de lui accorder 600 livres, à cause des pertes qu'il vient d'éprouver dans la faillite de Rohan Guéménée. Au lieu de 600 livres, on ne lui en donne que 500.

Il est traité comme Beaufort et Machy, ni mieux ni plus mal. C'était une aubaine peu commune que la mort de trois académiciens, faisant vaquer 1 400 livres de pensions d'artistes, ce qui permettait, avec un reliquat antérieur, de dispenser 2 200 livres aux membres de l'Académie. La formule du Brevet porte que « S. M. informée du zèle avec lequel le S[r] Duplessis, etc... consacre ses talents au progrès des Arts, avait voulu lui donner une marque de sa bienveillance et de la satisfaction qu'elle ressent de ses services ». La lettre d'envoi du Directeur y ajoute : « Je suis en mon particulier charmé d'avoir ici ce moyen de vous donner une marque du cas bien véritable que j'ai toujours fait de votre talent distingué. » Les révolutions n'ébranlent pas les formules administratives.

Le 1[er] août 1784, il a une augmentation de 300 livres, et sa pension est portée à 800 (Brevet du 31 août).

« C'est avec un vrai plaisir, lui écrit d'Angiviller, dès le 19 juillet, que je vous fais part de cette nouvelle grâce du Roy. » Duplessis lui répond avec une effusion de reconnaissance, où l'on voit que sa situation était devenue très précaire :

A Paris, ce 20 juillet 1784.

Monsieur le Comte

L'absence de Monsieur Pierre ne luy a pas permis de m'anoncer plutôt que ce matin ce que vous avez eu la bonté de faire pour moy. Oui, Monsieur le Comte je l'ay dit, je ne périray pas puisque j'ay eu le bonheur de vous intéresser en ma faveur. Le sort le plus cruel paroissoit me menacer, je voyois prospérer autour de moy ceux qui courent la même carrière je ne leur por-

tois point envie, mon ambition étoit modérée, je me bornois à ne pas manquer de pain, quelques efforts joints aux occasions que vous m'aviez procurées commençoient à m'ouvrir une perpective riante lorsque la faillitte du prince de Guémenée m'a plongée dans les ténèbres, je me suis vu à l'age de prés de soixante ans sans un sol de revenu avec la crainte de manquer d'ouvrage, crainte qui devient horrible lorsque les personnes les plus chères tienent de nous leur existance... Mais de quoy vais-je vous entretenir, il est question aujourdhuy de vos bienfaits, il est question de vottre belle ame sensible et compatissante, il est question de mon immortele reconnoissance et du profond respect avec lequel, etc [1].

Duplessis.

En faisant passer son brevet de pension à la Direction des Bâtiments, pour qu'on y mentionnât le nouveau chiffre, Duplessis se livrait à quelques observations donnant à comprendre qu'il prenait au sérieux les mots *sans retenue* répétés à deux reprises dans le titre et qu'il s'efforçait d'éviter le retranchement d'un tiers qui était pratiqué au contrôle général :

A Paris, ce 29 aoûst 1784.

Monsieur,

Je vous envois le brevet de pension que vous m'avez demandé pour y ajouter l'augmentation dont Monsieur le Comte m'a fait gratifier. Je désirerois qu'il fut fait de façon qu'il n'y eut pas de perte à essuyer ; si cela dépend de vous, j'ose me flatter que je seray contant. On est dans l'usage au bureau du controle général de faire perdre aux pensionnaires et du temps et de l'argent ; à l'égard du temps on ne peut gueres se refuser aux raisons qu'on en donne parceque ne pouvant payer toutes les pensions dans le même mois il paroit naturel que si le brevet porte son payement à un mois trop chargé on en remette à un autre qui le sera moins, mais l'usage de retenir un tiers de la première année et ne payer que les deux tiers, je vous avoue que je n'en scaurois découvrir une bonne raison.

Si les choses se faisoient comme je le désirerois, on ne me retiendroit rien ; en second lieu l'époque du payement du premier brevet de 500 ᵗᵗ ayant

1. Archives nationales, O[1] 1917, pl. 3, nº 253[4].

été fixée au premier may de chaque année, je désirerois que cette époque ne fut pas changée et lorsque nous serons au premier may de 1785 qu'on me payat les cinq cent livres de la première pension pour le courant d'une année auquel payement on ajouteroit le payement d'autant de mois qu'il s'en seroit écoulé depuis le jour que le Roy a signé l'ordre de l'augmentation de trois cent livres ce qui me paroit naturel et dans les règles de la justice, je vous seray obligé si par les expressions du brevet vous pouvez me conduire à cet arrangement[1].

Duplessis.

Je vous prie de vous souvenir que mon nom s'écrit Joseph Siffred Duplessis.

Il faut arriver au 11 septembre 1785 pour que la pension du peintre du roi soit portée à 1 200 livres (jouissance du 1er septembre. Brevet du 20 du même mois). La lettre de remercîments de Duplessis, en date du 14, paraîtrait dépasser les bornes de la gratitude humaine, si l'on ne songeait à la détresse où est réduit l'artiste sexagénaire au lendemain de la déconfiture du prince de Guéménée. C'est ce qu'il faut voir surtout dans la lettre suivante :

Monsieur le Comte,

Après les assurances que vous avez bien voulu me donner dernièrement, pour prévenir mes inquiétudes, que vous m'accordiez huit mile livres lors même que mon mémoire n'en portoit que quatre, ce bienfait accru encore par une augmentation de pension me met dans l'impossibilité de vous exprimer dignement ma reconnoissance. Je vous prie d'y suppléer vous même, et je me borneray à une reflexion que j'ay déjà faitte dans une pareille occasion.

Il semble que le Ciel qui ne veut pas ma perte, m'a ménagé dans sa bonté vottre puissante protection pour réparer touttes les injustices que le sort me fait éprouver ; je la trouve partout et en toutte occasion, et je serois tenté de le remercier de mes malheurs puisqu'ils ont servi à faire éclater des témoignages si flatteurs de vottre bonté à mon égard. Ils sont en effet si prétieux

1. Archives nationales, O1 1917, pl. 3, n° 296.

pour moy, que si le ciel me réserve encore quelques faveurs je le prie de les faire passer par vos mains, il me sera plus doux de tenir tout de vous, mais la première (et la seule pour laquelle je pourrois l'importuner) ce sera de vous combler de ses bénédictions tous les jours d'une longue vie, et la seconde quil ne permette jamais que vous puissiés douter de ma vive reconnoissance et du profond respect avec lequel...

Duplessis[1].

A Paris ce 14 septembre 1785.

Le comte d'Angiviller, dans sa réelle sollicitude envers Duplessis, s'était efforcé de reconstituer la somme perdue par le peintre et il lui avait opportunément fait allouer l'indemnité pour l'abandon du portrait de Marie-Antoinette, dont il a été parlé déjà. La réponse du peintre fait connaître quel est l'état de ses affaires :

A Paris, ce 14 novembre 1785.

Monsieur le Comte,

J'ay reçu il y a trois à quatre jours l'ordonance pour être payé des huit mile livres que vous m'avez fait obtenir de la bonté du Roy. Vous mettez le comble à la vottre par la lettre dont vous accompagnez ce bienfait. L'intérêt que vous daignez prendre à la conservation de mon petit trésor en est une marque bien prétieuse pour moy. J'iray toucher aujourd'huy ; mais il ne m'est pas permis de placer encore cette somme ; je puis tout au plus la joindre à une auttre qui est déjà déposée au Mont de piété, pour attendre le jugement d'un procès.

Si justice m'est rendue je pourray alors la placer plus avantageusement et je ne feray rien que par vos ordres, trop heureux que vous voullez bien m'en donner en pareille occasion.

S'il paroit superflu, il est cependant vray que ce sera toujours avec un nouveau plaisir que je vous repeteray les assurances de ma vive reconnoissance et du profond respect avec lequel, etc...

Duplessis[2].

Dans la correspondance relative à ses affaires financières, Duplessis

1. Archives nationales, O[1] 1918, pl. 3, n° 345.
2. Archives nationales, O[1] 1918, pl. 4, n° 454.

nous apparaît comme un homme préoccupé de ses intérêts et qui entend les défendre malgré une certaine inexpérience. Il est vrai que, pendant qu'il est encore jeune ou dans l'âge mûr et qu'il travaille, nous n'entendons pas parler de ses besoins. Mais plus tard, quand il approche de la vieillesse, que les commandes se font rares d'abord, puis cessent tout à fait avec la protection que la reine accorde à Mme Vigée Lebrun, avec l'engouement qu'on a pour le joli de ses portraits[1], quand l'oubli commence à se faire sur ce vieux peintre, sourd, près de perdre la vue, qui n'est jamais satisfait de sa peinture et qui n'en finit pas avec le modèle, Duplessis, ruiné d'ailleurs, ayant perdu toutes ses économies dans une banqueroute princière, se voyant sans ouvrage et sans ressources, est épouvanté de l'avenir de misère qui paraît l'attendre — encore ne peut-il prévoir la Révolution — et ses sollicitations prennent un ton désespéré.

Il n'a pas eu de chance en vérité. Il n'a tiré aucune illustration d'avoir peint le roi, ni ruban, ni titre, ni beaucoup d'argent. Sa pension est modeste et des artistes qui ne le valent pas ont des sommes supérieures à 1 200 livres. Les 41 800 livres payées par la Direction des Bâtiments représentent cinq ans de travail assidu et fastidieux ; il a fallu rétribuer les copistes et il n'a pas gardé grand' chose de ce petit capital. Au surplus, il est victime d'un vol avec effraction. Le 7 février 1777, Pierre avise le Directeur que des voleurs se sont introduits dans le logement de Duplessis au Louvre, par la terrasse, ont forcé son secrétaire, brûlé son coffre-fort, dont on a trouvé les serrures dans le foyer : ils lui ont pris une montre, quelques effets et le peu de numéraire qu'il avait en réserve. Il lui reste douze francs. A ce moment,

1. Mon talent pourrait bien ne pas me nourrir toujours; le temps viendrait que je serais négligé du public qui oublie souvent les vieux pour les jeunes gens qui montrent des talents, et ce temps paraît être déjà venu puisqu'à l'époque où j'écris il y a onze mois que le plus petit ouvrage ne m'a été demandé. J'y dis (dans un premier mémoire) que quand même le public voudrait bien m'occuper, il faudrait que le ciel me conservât mes facultés. Mon père est mort aveugle, ma mère l'est depuis plusieurs années : c'est un redoutable préjugé contre moi, qui doit me faire trembler pour l'avenir.

Duplessis à d'Angiviller, 13 juillet 1786.

il lui est dû, pour des ouvrages entièrement exécutés, 3600 livres. Pierre demande qu'on lui délivre promptement un acompte. Une note de Montucla, sur ce rapport du directeur de l'Académie, mentionne qu'on a ordonné le mandatement de cette somme le 15 février.

Notre peintre a des charges de famille. Il pétitionne un jour, au nom d'une pupille. Et nous savons par une lettre de sa mère aveugle, qui a l'idée de remercier le comte d'Angiviller de ses bontés, que Duplessis, lui cachant les pertes qu'il a éprouvées, n'a cessé de venir à son aide. Elle écrit de Carpentras le 20 mai 1783 :

« Vous rappelez à la vie une mère qui, après avoir donné l'être à son fils, reçoit de lui depuis maintes années de quoi fournir à un honnête entretien. Je puis dire en sa faveur qu'il a manifesté ses sentiments avant même de jouir d'un bien-être et que j'ai craint souvent qu'il ne se privât du nécessaire pour subvenir à mes besoins. » Cette lettre, dénuée de toute orthographe, est pleine de cœur et on ne peut la lire sans être ému. D'Angiviller y répondit dans ce sens : « Le talent distingué de M. Duplessis, dit-il, joint à ses qualités morales était bien fait pour intéresser, et vous pouvez compter sur la continuité des sentiments qu'il m'a inspirés à ce double égard ; ce sera toujours pour moi un vrai plaisir que d'avoir des occasions d'augmenter son bien-être [1]. »

Voici en quoi consistaient les pertes cachées par Duplessis à sa mère et réparées partiellement par d'Angiviller. Le malheureux artiste, peu expert en affaires, avait placé dix mille livres en une rente viagère de cent pistoles ; il avait eu l'idée de faire ce prêt assez avantageux, en réalité, pour l'âge qu'il avait atteint, au prince de Rohan-Guéménée, qui empruntait de toutes mains, et dissipait, avec son patrimoine, l'argent de ses créanciers [2].

1. Carpentras, 20 mai 1783. O[1] 1916, pl. 5, n° 149, et Versailles, 11 juin 1783, O[1] 1916, pl. 5, n° 150.

2. De plus, d'Angiviller exposait en ces termes d'autres embarras du peintre dans un mémoire au roi du 25 septembre 1785 : « Il partage toutes les inquiétudes et au moins le poids des lenteurs inévitables dans la liquidation des affaires de M. le duc de Choiseul, pour une autre partie des faibles économies qu'il s'était ménagées par le travail le plus opiniâtre... »

Il y eut plusieurs mémoires de Duplessis à ce sujet et de nombreuses suppliques adressées à son protecteur, le Directeur de Bâtiments. Quelques lettres et un seul mémoire nous sont parvenus, mais il n'est pas très aisé d'y démêler les détails de ce litige. On y constate de la part du peintre spolié une activité qui se dépense en démarches, en visites, en sollicitations persistantes et tenaces, en discussions sur son droit, et sa dialectique, vigoureuse autant qu'éplorée, se heurte aux pratiques de la procédure du temps, à la connivence des liquidateurs, des syndics, des commissaires. Quelle aubaine pour ces gens de loi : une banqueroute de 28 à 33 millions, la protection du roi assurée au failli et une procédure qui dura neuf ans et se termina en pleine Terreur. Il y a, dans le dossier de Duplessis, des traits essentiels pour l'histoire, qui auraient déjà leur intérêt, même s'ils ne concernaient que lui, et qui sont d'un ordre général.

Le second mémoire, le seul que nous connaissions, est présenté aux commissaires nommés par le roi au nom de Duplessis et de la demoiselle Jeannette Couillaux ; il est sans date, mais il est classé aux archives nationales immédiatement à la suite d'une lettre de Duplessis à d'Angiviller, qui porte celle du 18 décembre 1786 [1], ayant trait au même objet. Disons tout de suite que Jeannette Couillaux a prêté deux mille livres et Duplessis dix mille, peut-être parce que la somme recherchée était de 12 000 et que Duplessis ne pouvait seul la fournir. Pure hypothèse assurément, mais aucune ne présente plus de vraisemblance.

L'ouverture de la faillite est, croyons-nous, de septembre 1782. Mais la cessation de paiement est antérieure. Les réclamations de l'artiste ne paraissent commencer qu'en 1786. Sur la recommandation du comte d'Angiviller, la pension viagère avait été servie pendant douze mois à Duplessis par le prince Louis, cardinal de Rohan, frère du failli. Survient à ce moment l'affaire du collier, l'arrestation du

1. Les pièces de ce dossier sont au nombre de six. O[1] 1919, pl. 2, nos 218, 219, 220, 340, 341, 342.

Cardinal en 1785; la pension n'est plus payée et la créance de Duplessis doit être réglée.

En voici l'origine d'après le mémoire :

Nous déclarons que nous souscrivons volontiers à ce que le prince obtienne réparation des torts qui luy ont été faits (s'il a été trompé par son intendant) et d'autant plus volontiers que nous n'avons à nous reprocher envers lui d'autre tort, si c'en est un, que de luy avoir prêté douze miles livres en espèces bien sonnantes; non pour ses plaisirs à la vérité, mais pour une bonne action. Nous scavions que c'étoit pour payer une partie de ce qu'il devoit à une famille souffrante, qui en faisait, par contre coup, souffrir plusieurs autres; les constructeurs, on le scait, prenant à crédit chez les platriers, les carriers, employent une infinité de manœuvres vivant au jour la journée, et tout ce monde avoit besoin d'argent pour vivre. Nous avons donc cru faire une bonne action ainsi qu'une bonne affaire en donnant notre argent au prince. Qu'ensuitte on vienne nous dire : Si le prince a été trompé par le sieur Roland? Cela n'est nullement prouvé par parenthèse et nous croyons qu'il ne peut l'être, mais le fût-il, cela ne nous regarde nullement...

Le sieur Roland n'a été dans cette affaire qu'un courtier, un entremeteur pour faire trouver de l'argent au prince; il s'y portait avec d'autant plus de zèle, que le prince lui avoit promis que cet argent servirait à le payer.

... Le sieur Marchand dit à présent, après nous avoir fait luy-même plusieurs payements sans contestation, il dit n'avoir pas touché un sol de cet argent; il ne tenait qu'à lui d'y toucher, mais comme son intention fut d'en payer une dette pressante, il l'a donné tout de suite au créancier du prince...

Et on fait courir un bruit dans Paris, écrit Duplessis à d'Angiviller, que le prince de Guemenée paye ses dettes et l'on solicite les créanciers. O miséricorde! quelle façon de payer ses debtes! et l'on montrera au Roy un état des affaires du prince et on dira au Roy : — Voyez, Sire, le prince de Guémenée a été un homme malheureux, trompé par une foule de fripons, tandis que ce sera lui qui aura trompé et ruiné une foule d'honetes gens; et le Roy qui le plaindra, lui accordera des grâces et il insultera par son luxe les malheureux qu'il aura jettés dans la fange; il faira vivre les uns dans les larmes, jettera les autres au tombeau et l'on criera : Vive le prince! il a payé ses debtes!

Je puis sans doute, Monsieur le Comte, vous présenter sans danger les expressions de mon indignation !

Or, les syndics de la faillite objectent à Duplessis, en refusant de l'admettre au nombre des créanciers légitimes, qu'il a donné les 12 000 livres, non au prince, mais à Roland, maître maçon. Et Duplessis de répliquer justement, qu'il n'a rien donné à Roland, à qui il ne devait rien, mais qu'il a versé au prince le prix de son contrat de rente viagère, chez le notaire du prince, en présence du sieur Marchand qui représentait celui-ci :

« Si, ensuitte, il a plu au sieur Marchand, pour remplir les intentions du prince, de dire au Sr Roland : — Prenez, cela est pour vous, nous n'en avons pas été surpris, nous nous y attendions, mais c'est au prince que nous avons donné notre argent parce que nous le luy devions et non au Sr Roland, à qui nous ne devions rien, comme il a été dit. Voyez notre contrat. »

Par ces extraits, empruntés à diverses parties du mémoire, on parvient à voir clair dans cette affaire, obscure par suite des lacunes du dossier. Elle se réduit à ceci : le maître maçon Roland, qui a fait des travaux pour le prince de Guémenée, se rendant compte qu'il ne sera pas payé, s'il ne trouve pas quelqu'un qui avance les fonds, se met en rapports avec Duplessis, qui est à la recherche d'un placement de tout repos en rente viagère ; il le fait agréer par le prince ou son intendant ; le contrat accepté est régulièrement passé devant notaire, et Roland retire le montant du prêt. Il n'y a aucun doute que Duplessis a fait une opération honnête, régulière et qu'il ne saurait être assimilé à des fournisseurs qui subissent, parce qu'on la leur impose, la réduction d'une créance, qu'ils sentent eux-mêmes exagérée.

Or, voici ce que prétendent faire les liquidateurs : diminuer les créances de moitié, et dire ensuite au peintre : on vous a payé pendant deux ou trois ans comme si votre capital avait valu 10 000 livres ; vous avez donc reçu à chaque paiement la moitié en trop ; ce surplus sera porté en diminution sur votre capital, de sorte que, sans

tenir compte des intérêts impayés, depuis la déclaration de faillite, ce capital sera ramené à mille écus, qui, à 5 pour 100, rendront 150 livres, au lieu de 1 000.

Le malheureux peintre fait des démarches auprès des gens influents, et il les supplie de lire son Mémoire ; il lui semble qu'on n'aura rien à y répliquer, parce que son droit est évident. Mais qu'est le bon droit, si l'on n'est pas recommandé ? Il n'a pu réussir à faire présenter ce mémoire à Mme de Marsan « qui dirige ces opérations et qui a la libre disposition d'une partie des fonds qu'elle peut employer à sa volonté ». Il écoute tout le monde, et il tente tout ce qu'on lui conseille. On lui a parlé d'un maître des requêtes, M. d'Albert « qui est chargé de ces affaires ; il va chez lui quoique cette démarche lui ait paru plus que hasardée ». Il fait de cette visite un récit animé et curieux :

J'attendois chez luy M. Albert et je me trouvoy vis à vis d'un abbé qui me parut être de la maison ; sur quelques questions qu'il me fit je crus devoir m'ouvrir à luy et je me nommay ; voici ce qu'il me dit.

« C'est la première fois que vous alez voir M. Albert, vous n'avez point de recommandation auprès de luy ; il connoit san doute votre nom et vos talents ; mais ces mêmes talents qui pourroient vous servir de recommandation en toutte autre occasion vous nuiront dans celle-cy. Comment croire en effet qu'avec vottre réputation, vous puissiez vous trouver dans le cas d'avoir besoin de ces faveurs destinées aux malheureux ; vous luy paroitrez suspect quand vous vous plaindrés de votre fortune ; il faudrait que quelqu'un qui connut vos affaires se chargeat de la faire connoître à M. Albert ; vous avez peint le Roy, n'auriez-vous fait connaissance avec personne à la cour qui voulut parler pour vous ; je n'y connois luy, répondis-je, absolument que Monsieur le comte Dangivillers, mais je puis compter sur sa bonté dont j'ay reçu nombre de témoignages. Hé bien ! me dit-il, Monsieur le Comte Dangivillers connoit beaucoup M. Albert, croyez moy, ne le voyez point aujourd'huy et demandez à Monsieur le Comte Dangivillers une lettre de recommandation. »

Et Duplessis sollicite une fois de plus le Directeur des Bâtiments,

sinon de le recommander à M. d'Albert, du moins d'attester ce qu'il expose dans son mémoire.

Mais l'homme que nous avons toujours vu jusqu'ici délicat et discret, avoue au Directeur des Bâtiments, que, dans la nécessité où il est réduit, il n'a pas parlé de sa pension, puisqu'elle « n'est venue qu'après la faillite » et qu'en effet on a pris sa perte en considération pour la lui accorder :

Peut-être blâmerez-vous cette réticence ; mais j'en parlais dans le brouillon de mon mémoire et j'ay cru devoir le refaire. Il auroit fallu ajouter tant de choses après cette déclaration ; il auroit fallu parler de mes charges qui absorbent et vont bien au-delà de ma pension. J'aurois fait un long mémoire et on ne lit point les longs mémoires, et si on avoit eu le courage de commencer le mien on se serait arrêté au mot d'une pension de 1 200 # et on auroit peut-être pas lu la suitte. Cependant il est très vray qui si cette pension peut me donner du pain un jour, elle ne me l'assure pas, parce que il faudroit que je gagnasse un procès que je puis perdre, il faudroit que je perdisse ma mère qui peut vivre plus que moy. Je crois d'après cela, Monsieur le Comte, que vous ne me blamerés pas de n'avoir pas parlé de ma pension, et que vous pourrez en conscience me présenter comme un malheureux qui est bien loin de la fortune, que ses talents paroissaient luy promettre ; vous pourriez encore d'après l'opinion que vous en avez me montrer comme un homme qui n'a pas mérité ses malheurs.

D'Angiviller consentit à écrire la lettre qui lui était demandée, mais non à dissimuler la pension de Duplessis. Toutefois il n'en dit point le chiffre. Cette lettre est très importante pour la biographie du peintre, et nous la reproduisons :

Versailles, le 20 juillet 1786 [1].

M. d'Albert.

Il doit, Monsieur, vous être remis par M. Duplessis de l'académie royale de peinture, un mémoire relatif à sa créance sur le prince de Guémené ; je

1. Archives nationales, O[1] 1919, pl. 2, n° 218.

crois devoir aux sentimens que m'a inspiré cet habile artiste de vous le recommander et de vous prier de lui être aussi favorable qu'il vous sera possible; et pour cet effet, permettez-moi d'entrer avec vous dans quelques détails à cet égard.

Il peut paroitre du premier abord extraordinaire qu'un artiste du mérite de M. Duplessis, éprouve par la perte qu'il fait chez M. le prince de Guémené, un dommage semblable à celui qu'il éprouve et qui est une ruine totale. Cela est cependant vrai. M. Duplessis est du nombre de ces artistes qu'un sentiment vif du beau et de la perfection si difficile à atteindre, a rendu excessivement difficile à contenter sur leurs ouvrages et conséquemment très lents à travailler. Un peintre de portraits est même dans ce cas peu occupé, car la plupart des hommes regrettent presque le temps nécessaire à des séances multipliées.

M. Duplessis n'a en conséquence pas eu à beaucoup près autant d'ouvrage qu'il en aurait eu sans cela; il étoit d'ailleurs venu tard dans la capitale, enfin chargé depuis longtemps d'une mère infirme et aveugle qui habite la province, et précédemment aussi d'un père aveugle, une bonne partie de son gain étoit employée à secourir les auteurs de ses jours. D'après cela il est exactement vrai que ce qu'il avoit placé chez M. de Guémenée étoit tout ce qu'il possédoit, et qu'il est au nombre des créanciers les plus maltraités par la malheureuse catastrophe de cette maison.

J'ajouterai à cela que M. Duplessis est d'un age auquel les talens commencent à être d'une foible ressource, et que sa vue commence à s'affoiblir, en sorte qu'il est bien éloigné de pouvoir espérer de se rétablir de cette perte par un redoublement de travail.

Ces considérations m'ont engagé il est vrai, à lui procurer une petite pension du Roi, mais elle est bien audessous de ses besoins personnels augmentés encore par la charge d'une mère infirme qui vit encore. Ces mêmes considérations présentées par moi à M. le Cardinal de Guémené l'avoient engagé à le mettre au nombre des créanciers du prince de Guémené qu'il secouroit particulièrement, et je scais que son intention étoit de faire en sorte qu'à la liquidation finale des dettes du prince, cet artiste fut traité le plus favorablement possible. La malheureuse et étrange affaire que tout le monde connoit le rejette dans la plus facheuse position.

Telles sont, Monsieur, les circonstances où se trouve M. Duplessis, et que je crois devoir vous attester. Je vous serai sensiblement obligé de les pré-

senter à Madame la princesse de Marsan, et faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour qu'il obtienne ce qu'il demande dans son mémoire. Vous ne pouvez d'ailleurs faire du bien à quelqu'un qui mérite davantage par toutes les qualités estimables du caractère et des mœurs.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Mr, votre etc.

Cette intervention du comte d'Angiviller fut sans effet. Nous savons, par une nouvelle démarche faite auprès de lui, que le peintre « est déchu de ses espérances ». Le traitement qui lui est offert lui causerait le plus grand préjudice. « Le travail qui se fait contre moi dans les bureaux de l'hôtel de Soubise paraît, dit-il, sorti des bureaux de l'enfer. » Il supplie de nouveau qu'on lise son mémoire : ses raisons sont sans réplique ; les magistrats sages et éclairés (qui doivent sans doute décider sur la répartition de l'actif) les entendront. Sinon il les portera devant le Conseil du roi : « Ces gens d'affaires, écrit-il, ont perdu toute pudeur. » M. du Tertre, premier commis des finances, qui doit présenter les créances au Conseil du roi, est sans doute irréprochable, mais il est prévenu. Duplessis reconnaît qu'il l'a impatienté, presque mis en colère en discutant avec lui la réduction qu'on lui fait subir. Donc, il craint tout ; il ne compte plus que sur la protection du Directeur auprès de M. de Calonne, qui exposera au roi les dires respectifs des parties. Que celui-ci lise son mémoire, qu'il demande son contrat, et tout est dit.

Mais on peut employer contre lui la perfidie. On peut le juger sans l'entendre « ou me souffler l'appel ». Et il dialogue avec d'Angiviller : — Oh ! quelle méfiance, dirés-vous, Duplessis, cela ne vous pas fait honneur ! — Monsieur le Comte, il n'y a pas trois ans que cette odieuse manœuvre a été employée contre moi dans une affaire tout aussi importante et j'ai failli en être la victime.

Et il ajoute, dans la détresse morale et matérielle de cette supplique un peu incohérente, un peu contradictoire, où la peur d'une vieillesse dénuée de tout dirige son esprit et sa main, et qui est navrante :

« Je crois devoir compter sur vos bontés : j'ay mes titres pour

avoir cette confiance. Vous avez voulu me faire obtenir faveur dans cette affaire ; comment pourriez-vous ne pas me défendre contre ce chef-d'œuvre d'iniquité, vous, dont la belle âme se révolte à la vue de la plus légère injustice ! »

D'Angiviller lui suggère de consulter un homme de loi. Duplessis qui a fait, il y a 24 ans, le portrait de Gerbier, va voir le célèbre avocat : « Je l'ai trouvé trop occupé, raconte-t-il, pour le faire expliquer ; à peine a-t-il eu le temps de lire mon mémoire : je crois, si je ne me trompe, lui avoir vu lever les épaules. » Il le soumet également à l'avocat Molé « qui n'a parlé qu'avec dérision de cette opération inique ». M. Demily, procureur, comme il exprimait devant lui son ressentiment et qu'il appelait atroce cette opération, lui dit : — Eh ! non, elle est trop bête pour être atroce ; cela ne passera pas, cela ne peut pas passer ! « L'opinion de tout le monde est qu'il n'y a pas de tribunal en France où une pareille réclamation de la part du prince peut être admise, et le roi voulant faire tout pour le mieux, nous ferme pourtant la porte de ses tribunaux et cet ordre dicté par sa sagesse peut pourtant devenir l'origine de notre ruine[1]. »

M[lle] Couillaux, l'associée du peintre dans cette affaire, va de son côté solliciter les commissaires et les syndics ; elle reçoit, comme Duplessis, l'accueil rude que les gens d'affaires réservent aux plaideurs importuns qui lassent par leur insistance les plus patients : « A la vue du traitement qui lui était offert, elle exhala son indignation par beaucoup de bonnes raisons ; enfin M. le Syndic ne put s'empêcher de lui dire : — Je conviens que c'est une coquinerie, mais que voulez-vous ? Je n'y puis rien. Présentez un mémoire. »

Un mémoire, mais Duplessis promène le sien partout. Il a foi, comme on l'a toujours, dans sa propre cause et dans les moyens par lesquels il la défend ; mais il est de son temps ; il entend, malgré sa mauvaise ouïe, ce qui se dit hautement dans les bureaux où il fait antichambre : « Ne comptez pas sur la bonté de votre cause ; si vous avez des protecteurs, tâchez de les intéresser : c'est l'opinion des gens instruits. »

1. A. N., O[1] 1919, pl. 3, n° 341.

Un notaire n'a-t-il pas dit à Mlle Couillaux : « Vos raisons seraient excellentes en justice réglée, mais ici, ils font ce qu'ils veulent. » Et Duplessis répète : « Remarquez bien, monsieur le Comte, ils font ce qu'ils veulent » et il se place de nouveau sous la protection du Directeur général, le 18 décembre 1786 ; celui-ci a bien voulu écrire de nouveau à d'Albert, mais le peintre aurait plus de confiance en de Calonne, car d'Albert « s'est imposé une tâche trop difficile ; il voudrait avec le peu que l'on a paraître avoir payé les dettes du prince. Cette opération est son ouvrage ; son amour-propre est intéressé à en venir à bout ».

Et il écrit cette phrase qui en dit long, de lui au ministre : « Je n'ose vous dire tout ce que je pense. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette créance : la lassitude gagna-t-elle Duplessis ou apprit-il que de nouvelles tentatives seraient infructueuses ? il n'y a plus rien dans le dossier, après le mémoire sans date dont nous avons parlé : on sait que la liquidation de la faillite du prince de Guéménée ne fut terminée qu'en 1792. D'ici là, le peintre devait voir augmenter ses soucis, ses craintes, ses besoins, pendant que diminuaient encore ses minimes ressourses. La réduction des pensions l'atteint durement et il appréhende non plus l'avenir, mais le lendemain immédiat.

Il passe alors son temps à quémander toutes choses ; places et traitements. Cochin meurt et laisse une pension vacante ; Duplessis tend la main vers le comte d'Angiviller ; c'est alors qu'il écrit la lettre déchirante du 29 avril 1790.

Le lendemain même, apprenant que l'emploi de garde des dessins du roi est libre, il se met sur les rangs pour l'obtenir, et il adresse (toujours au comte d'Angiviller) sa demande en termes qui font frémir par le dénûment qu'ils révèlent. C'est la seule circonstance où Duplessis, pour exposer ses titres, invoque son talent et montre quelque orgueil. Il ne peut avoir la place et sa situation devient de jour en jour plus misérable. Nous rassemblons ici cette correspondance dans l'ordre chronologique :

Le 21 mars 1790[1].

M. Duplessis,

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle en me faisant part de vos inquiétudes sur le sort de la pension que le Roi vous a accordée; vous m'exposez les motifs qui militent en votre faveur pour qu'elle n'éprouve aucune réduction ce que vous craignez. Tous ces motifs me sont dès longtems connus, et je pourrois vous tranquiliser en vous marquant ce dont je suis convaincu scavoir, que les pensions académiques, par leur nature très modiques ne sont point dans le cas d'éprouver aucune réduction. C'est un encouragement pour les arts que je ne doute point qui ne soit vu d'un avis favorable par MM. du Comité des pensions. Pour achever néanmoins de vous tranquilliser je me prête volontiers à vous donner par cette lettre le témoignage que votre pension vous a été accordée et successivement augmentée, à raison de la distinction de votre talent, et de votre ancienneté dans l'académie, et qu'elle est en partie représentative d'une indemnité que vous étiez fondé à prétendre relativement à l'estimation de quelques uns de vos ouvrages que des raisons d'économie ne permettoient pas d'apprécier à leur juste valeur; mais je vous le répète, les pensions des artistes de l'académie royale de peinture sont d'une nature qui les affranchit des réductions que vous craignez; au reste je ferai quand j'aurais plus d'éclaircissemens sur le travail du Comité des pensions, je ferai dis-je relativement à celles des artistes de l'académie, tout ce qui sera nécessaire pour que des hommes dont les talents en honorant la nation contribuent à sa prospérité ne soyent pas exposés à voir réduire les récompenses qu'ils ont méritées.

Je suis, M^r^, votre, etc.

D'ANGIVILLER.

A Paris, ce 24 mars 1790[2].

Monsieur le Comte,

O Monsieur le Comte! quil étoit lourd le fardeau dont vous venés de me soulager! je n'ay pas achevé vottre obligeante lettre sans me trouver les yeux mouillés de larmes. Ma pauvre mère! elle sera donc sauvée ainsi que moy... je connois tout le courage de cette tendre mère; elle auroit sçu se soumettre

1. Archives nationales, O¹ 1920, pl. 4, n° 25.
2. Archives nationales, O¹ 1920, pl. 4, n° 26.

à des dures privations; mais apprendre sans mourir que son fils eut été réduit à la plus profonde misère elle ne l'auroit jamais pu.

Monsieur le Comte je vous déclare que je ne veux point vous fatiguer par de nouvelles demandes; mais souffrés que je vous présente quelques réflexions dont il seroit possible peut-être que vous fissiez usage en faveur et de moy et de mes confrères, qui sont tous sous votre protection, si vous êtes consulté par le Comité des pensions.

1° Si vous pouvez persuader le Comité que nos pensions sont fondées sur des titres qui auroient du les mettre à couvert de toutte atteinte, il ne seroit peut être pas impossible de les faire rétablir dans leur intégrité. Ce qui est retranché sur la mienne n'est que 180 #, c'est peu de chose, mais c'est beaucoup pour qui a si peu, ce n'est que pour 5 ans, mais cinq ans sont peut être le reste de ma vie j'en ai bientôt 65.

2° Un décret de l'assemblée nationale soumet les pensionnaires à manger leur pension dans le Royaume. Les législateurs n'ont pas eu en vue nos petites pensions, je le crois; mais si la loi est générale il faudra la subir, et il arrivera que tel qui comme moy n'a pas assez pour vivre de sa petite pension, ne pourra aller gagner ailleurs le surplus qui luy manque sans s'exposer en renonçant à sa pension, à se trouver encore plus mal: car le voyage coute et puis il faut attendre l'ouvrage. On pourroit ce me semble motiver une exception en faveur des artistes et présenter un exemple que je vous ai déjà cité.

M. Roslin, après un séjour de deux ans en Russie doit avoir apporté au moins deux cent mile livres quil est venu dépenser en France. M. Toqué doit en avoir apporté au moins cent mile aprés un séjour à peuprès pareil. En ne citant que ces deux exemples auxquels on en pourroit joindre sans doute plusieurs autres il est prouvé que de ces deux faits seulement, il est entré en France un capital de 300 000 # : or je doute que le capital de touttes les pensions de l'académie servies, monte à une somme au dessus de 300 000 # ce seroit mal répondre de dire que puisque les artistes peuvent trouver en pays étranger de si forts bénéfices, ils peuvent bien renoncer sans peine à une petite pension; car on scait bien que de tous ceux qui courent la fortune, tous n'y parviennent pas et qu'il peut s'en trouver qui ayent le plus grand besoin de leur pension qui est d'ailleurs une véritable propriété si elle a été accordée sur des services réels. Il suffit donc d'avoir prouvé que des pensionnaires artistes peuvent en masse, faire rentrer plus d'argent dans le Royaume

qu'ils n'en fairont jamais sortir, et qu'il seroit aussi impolitique qu'il seroit dur de les empêcher en les genant d'aller gagner ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas dans leur patrie.

Je suis avec la reconnaissance d'un cœur que vous avez dilaté par vottre dernière lettre et avec un profond respect,

Monsieur le Comte,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,
Duplessis.

P. S. Les demandes plus qu'indiscrètes des académiciens et des agrées de vottre académie m'ont fait naître quelques réflexions que j'ay mises sur le papier. Quand je les auray mises au net, je prendray la liberté de vous les envoyer, vous les lirés si vous en avez le temps.

A Paris, ce 29 avril 1790[1].

Monsieur le Comte,

La mort de Mr Cochin laisse des pensions vacantes; je suis vieux et absolument oublié du public comme j'ay eu l'honneur de vous le dire dernièrement. Comme d'ailleurs vous connoissés tous mes malheurs et que je ne puis espérer que de vos bontés la portion du pain qui me manque, je prends la liberté de rappeller dans vottre souvenir celuy qui est avec un profond respect, etc.

Duplessis.

A Paris ce 30 avril [1790][2].

Monsieur le Comte,

Ou prendray-je assés de confiance pour vous faire une prière? Ma situation vrayment pénible est un éguillon qui me pousse, vos bontés m'attirent, et ce qui me paroissoit ci-devant si fort au dessus de moy, me paroit aujourd'huy une chose possible; il suffit que vous le vouliez. Ne serois-je point propre à être garde des desseins du Roi? il me semble que celui a qui vous avez reconnu assés de talents pour le choisir sur tant d'auttres pour peindre le Roy de France, celuy dont Mr Pierre a fait un éloge magnifique en parlant

1. Archives nationales, O1 1674, no 36.
2. Archives nationales, O1 1674, no. 35.

à la Reine, je puis tout vous dire, Monsieur le Comte, sans être accusé de vanité, et vous me permettrés de m'appuier de l'opinion d'autrui si la mienne ne m'est pas favorable. Feu Mr Pierre parlant à la Reine luy a tenu le même langage à deux époques différentes et à des années d'intervale : je me rapelle l'apropos de la dernière époque ; la Reine vantant devant Mr Pierre les talens d'un peintre qu'elle avoit vu à Vienne ; Mr Pierre luy répondit, Madame, je connois le mérite de cet artiste par ses ouvrages, mais je puis assurer vottre Majesté que Mr Duplessis est le plus grand peintre qui soit en Europe ; il me semble enfin que retranchant les exagérations de l'opinion de Mr Pierre, celuy dont on a pu tenir ce langage ne devroit pas mourir de faim.

Mourir de faim, est communément une exagération, mais icy elle n'en est pas une. J'ay tout récemment reçu une lettre d'une sœur veuve et malheureuse qui me demande des secours, pour adoucir mon refus j'ay voulu luy prouver que je ne le pouvois pas. Jusqu'ici j'avois vécu au jour la journée, et pour la première fois j'ay compté avec moy même et mon calcul m'a fait frémir. J'ai compté ce que je dépensois en bois, en vin, en blanchissage, gages d'une servante, etc. etc. je n'étois pas aux trois quarts de cette liste que mon revenu s'est trouvé épuisé : je ne me suis pas demandé d'abord sur quoy prendray un habit, des chemises ; mon esprit s'est porté au plus pressé et je me suis dit comment auray-je du pain. Il est clair, Monsieur le Comte, que si je veux manger du pain, il faut que je me soumette à ne boire que de l'eau, et que si je veux de loin en loin mettre un pot au feu il faut que je le prenne sur mon chauffage ! moy l'homme le plus frileux et le plus enrhumé de la France. Oui Monsieur le Comte, si je veux manger une bouchée de viande il faut que j'oeconomise sur mon feu, de sorte que n'ayant assés ny de l'un ny de l'auttre je mourroy indubitablement l'hiver prochain et de faim et de froid.

Voila la situation d'un homme qui a passé une longue vie dans le travail et qui a peu de chose à se reprocher envers luy même et rien à l'égard des auttres. Que pourrois-je ajouter à cet exposé si ce n'est que je suis avec un profond respect, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

Duplessis.

Hier je portay une lettre à vottre hôtel à Paris auttre que celle-cy ; le suisse m'ayant dit que vottre paquet de lettres étoit parti, ce qui me déter-



JEUNE FILLE

mine de la mettre moy-même à la poste pour ne pas perdre un jour. Il eut été nécessaire alors sans doute de mettre au bas de la lettre à Versailles ce à quoy je ne pensois pas; je ne la crois pas perdue pour cela, mais si la prière que je vous fais dans celle-ci étoit accueillie, la lettre de hier seroit bien supperflue.

7 mai [1790][1].

M. Duplessis, peintre du Roy,

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 30 du mois dernier à l'occasion de la mort de M. Cochin, je suis vivement pénétré de la peinture des embarras que vous éprouvez; personne ne souhaite plus que moi pouvoir vous procurer un bien être et une tranquillité que vous méritez à tant de titres; mais cela n'a pas été en mon pouvoir dans la circonstance que vous me présentiez. S. M. a jugé à propos de disposer comme sans doute vous le scavez déjà de la place de M. Cochin en faveur de M. Vincent qui lui a paru être en ce moment l'un des artistes de son académie réunissant le plus de titres à ses graces, sans en avoir encore obtenu aucune sinon un attelier au Louvre. Lorsqu'il se présentera d'autres moyens d'améliorer votre état, je les saurai avec plaisir, et je vous ai donné assez de preuves de mes dispositions favorables pour que vous puissiez compter sur mon envie de vous procurer une situation tranquille.

Je suis, M^r^, votre, etc.

D'ANGIVILLER.

1. Archives nationales, O[1] 1674, n° 37.

CHAPITRE XII

L'ACADÉMICIEN. — LES POLÉMIQUES DE DUPLESSIS.

Duplessis avait été agréé par l'Académie le 29 juillet 1769 et, nous l'avons dit, le Directeur lui avait ordonné, le 6 avril 1771, le portrait de Vien et d'Allegrain, pour ses ouvrages de réception. Voici les mentions du procès-verbal à cet égard :

Du Samedi 30 juillet 1774.

Demande de M. Duplessis accordée. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre adressée à la Compagnie par M. Duplessis Peintre, Agréé, dans laquelle il lui expose les obstacles qui n'ont pas dépendu de lui, et qui se sont opposés au désir qu'il avoit d'achever promptement les portraicts de M. Vien et de M. Allegrain, qui lui ont été ordonnés pour sa réception. Il demande si l'Académie veut bien lui faire la grâce de le recevoir sur le seul portraict de M. Allegrain, qui est achevé, promettant d'achever de remplir ses engagements.

L'Académie, après avoir pris les voix, a arrêté que, sans tirer à conséquence pour aucun autre cas semblable à l'avenir, elle procédera à la réception de M. Duplessis sur le seul portraict de M. Allegrain, ne doutant aucunement de sa fidélité à remplir sa promesse.

Peu de jours après, son admission définitive qui avait été saluée par les compliments de Diderot, dès 1771, était prononcée.

Aujourd'huy, Samedi 6 Aoust [1774], l'Académie s'est assemblée pour les Conférences.

Réception de M. Duplessis. — Le Sr Joseph Sifred Du Plessis, né à Carpentras, Peintre de Portraicts, agréé le 29 Juillet 1769, ayant présenté le portraict de M. Allegrain, Professeur, l'un de ceux qui lui ont été ordonnés pour sa réception, ainsi qu'il a été arrêté dans l'assemblée précédente, les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu et reçoit le Sr Duplessis Académicien, pour avoir séance dans ses assemblées et jouir des privilèges[1], prérogatives et honneurs attribués à cette qualité, à la charge d'observer les Statuts et réglemens de l'Académie, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. Pierre, Premier Peintre du Roy et Directeur de l'Académie.

A la mort de Chardin, c'est Duplessis qui le remplaça comme conseiller, et le roi autorisa, le 30 janvier 1780, son élection qui avait eu lieu le 8 du même mois.

Il remplit consciencieusement ses devoirs, assiste aux séances avec assiduité, fait partie des commissions d'examen des comptes, de jugement des concours, d'étude des couleurs soumises à l'Académie et, dans ce cas, signe le rapport le premier, ce qui donne à penser qu'il l'a rédigé ; il présente à ses collègues Piat-Joseph Sauvage, peintre de natures mortes, Vestier, peintre de portraits, et Dumont, peintre en miniature, qui sont admis. Parfois, il fait des réserves sur les délibérations et signe le procès-verbal comme assistant et non comme adhérent ; en somme, c'est un rôle modeste qu'il remplit et on doit l'attribuer à sa surdité qui ne lui permet pas de prendre part aux débats.

Il ne s'en désintéresse point toutefois, et lorsque l'agitation fomentée par David contre l'Académie commence à s'étendre, Duplessis se jette dans la discussion et écrit deux lettres et un mémoire, qui nous ont été conservés en manuscrits dans la précieuse collection de

1. Il n'a recours à ces privilèges qu'une fois.

25 février 1775, M. Du Plessis, peintre, académicien, a présenté à l'Académie deux estampes gravées d'après lui du portrait de M. Gluck, musicien célèbre, pour obtenir la jouissance du privilège accordé à l'Académie par l'arrest du conseil d'État du Roy du 28 juin 1714, ce que l'Académie a accordé.

pièces sur les Beaux-Arts, connue sous le nom de collection Deloynes, et d'après lesquels nous les reproduisons. Il s'y montre conservateur résolu des traditions, royaliste fervent, c'est-à-dire imbu du principe monarchique duquel relève la direction de l'Académie ; il est telle des phrases de son mémoire qui, prise à la lettre, ferait de lui une sorte de marquis de Bouillé de la peinture, menaçant d'un châtiment les académiciens révoltés.

Mais Duplessis ne connaissait la nature humaine que pour l'avoir observée du bout de son pinceau. On ne pouvait espérer que, de toutes les institutions de l'ancien régime qui allaient être emportées par les événements, l'Académie de peinture et ses privilèges subsisteraient seuls. L'Académie n'eut pas sa nuit du 4 août et elle disparut, supprimée le 8 août 1793, sur le rapport de Grégoire, inspiré, on a des raisons de le penser, par David, qui avait dit orgueilleusement : « Je fus de l'Académie. »

La publication des lettres et du mémoire de Duplessis montre le peu de vraisemblance qu'il y aurait à croire qu'il était un des signataires de la pétition d'artistes, en date du 24 novembre 1792[1], dénonçant l'Académie de peinture pour avoir nommé clandestinement un directeur de l'Académie de France à Rome. La comparaison des écritures montre que c'est un homonyme qui a signé cette pétition, le même sans doute qui, le 18e jour du premier mois de l'an II, avait été admis comme membre de la Commune des Arts, un de ces deux Duplessis qui exposent au Salon, depuis 1791, et qui se gardent de signer de leur prénom afin d'être confondus avec un grand peintre, dont la réputation, à ce moment, n'avait pas encore trop souffert de l'oubli :

Aux auteurs de la *Chronique de Paris,* ce 12 février 1790.

Messieurs

On a vu dans votre feuille du 6 février, une diatribe dirigée contre les

1. A. N., F17, 1002, no 188.

officiers de l'académie de peinture : on y porte les plaintes et les réclamations des simples académiciens ; on leur fait soutenir des principes et avancer des faits qu'il convient d'examiner ; il serait trop long de répondre à tout ; mais quand on aura discuté les principaux articles, on saura à quoi s'en tenir sur les autres.

Que demandent MM[rs] les académiciens? l'égalité, fort bien et à quel titre? ce n'est pas sans doute en vertu de nos statuts qui n'établit pas cette sorte d'égalité qu'ils demandent? non ; mais en vertu des droits de l'homme proclamés par l'assemblé nationale, c'est ainsi qu'ils l'ont déclaré ; à cela il n'y a que deux mots à répondre.

L'assemblée nationale a déclaré que tous les hommes étaient égaux, en droits bien entendu, mais non pas en fonctions : elle a déclaré que tous les citoyens sans distinction étaient admissibles à tous les emplois ; et pour le dire enfin de toutes les manières, l'égalité consiste, non pas à être admis, mais à être admissible, sortès de là et vous verrès quelles étranges absurdités il vous faudra dévorer.

Mais, dit-on, à l'académie des sciences.... j'entens et j'entens si bien que je puis achever pour vous. L'Académie des sciences composée de trois classes, c'est-à-dire d'académiciens, d'associés et d'élèves, vient de donner tout récemment le droit de suffrage à ses associés qui ne l'avaient pas ; n'est-ce pas ce que vous voulez dire? oui. Ayez la bonté de nous dire encore si elle ne l'a pas donné à ses élèves, et vous nous dirés ensuite ce que nous aurons à répondre en cas aux élèves de l'académie de peinture qui, éveillés et soutenus par cet exemple, joint aux droits de l'homme, ne manqueront pas de nous demander et le droit de suffrage et le fauteuil.

Quand nous écrivions ceci, nous avions un pressentiment de ce qui est arrivé depuis. MM. les agréés à qui on avait accordé quelques privilèges pour les soustraire à la poursuite des maîtres peintres ont prétendu faire partie intégrante de l'académie, prétention à laquelle nos statuts sont formellement contraires. Hier, 27 mars, MM. les élèves ont fait dans la salle de l'Académie la scène la plus scandaleuse, ils ont forcé les passages, pris le suisse au collet, se sont répandus dans les salles qu'ils ont remplies de leurs cris et enfin ils ont eu l'audace de dire à leurs maîtres : Messieurs, vous avez mal jugé ; il faut recommencer votre scrutin.

Voilà déjà de la part des élèves le premier pas de fait. Nous aurions beaucoup à dire là-dessus ; mais en voilà déjà trop, nous nous bornons à vous

présenter cette vérité : l'académie des sciences ne peut pas plus nous faire la loi, qu'elle ne doit la recevoir de nous. O vous qui invoquez l'influence de l'exemple, que feriez-vous aujourd'hui ; permettés que je vous le demande, si nos fondateurs se livrant au goût de l'imitation avaient constitué l'académie de peinture, non comme celle des sciences, ce qui aurait pu également arriver, comme l'académie française qui, bornant le nombre de ses membres à quarante, n'en peut admettre au delà. Loin donc de blâmer nos fondateurs, louons ensemble et la providence et nos fondateurs qui nous ont ménagé de bonnes places en attendant mieux, et permettés que je vous dise, puisque vous paraissez l'ignorer, que dans l'académie de peinture, il n'y a pas de places humiliantes et que cependant vous avez l'imprudence de le vouloir persuader au public. Nous croyons que, sans nous étendre davantage, il est clair que l'exemple cité, fût-il aussi vrai qu'il est douteux, ne prouve rien absolument ; il est démontré jusqu'à l'évidence, que messieurs les académiciens ne peuvent tirer des décrets de l'Assemblée nationale aucune induction qui leur soit favorable ; qu'ils abandonnent donc des prétentions chimériques, et s'ils persistent, que sans fatiguer inutilement les officiers qui ne peuvent rien pour eux, ils s'adressent directement au roi notre fondateur ; qu'ils lui déclarent, s'ils le veulent, qu'ils ne sont unis que par le bien de la chose et non par d'autres motifs, mais qu'ils soient avertis que tous ceux qui sauront ce qui a précédé cette réclamation de leur part, croiront difficilement à la pureté de leur zèle et à la justice de leurs plaintes et comment, en effet, croire à cette sensibilité affectée, à cette humiliation prétendue? Que disent-ils ! Écoutons ! « le silence nous est prescrit.... quand vous parlés ! quand vous avés le fauteuil.... on nous accorde à peine un tabouret, sur lequel nous avalons à longs traits et jusqu'à la lie... le calice amer de l'humiliation » ô ciel !

Rassurés-vous, âmes sensibles ; nous allons soulager votre cœur qu'on vient de déchirer. Sachés, sachés qu'il n'y a pas de place dans l'académie de peinture qui ne soit honorable, sachés que personne n'est forcé ni par son intérêt ni par celui d'autrui de se trouver à ces assemblées où ces Messieurs se disent humiliés, et que lors même qu'ils n'y sont pas appelés, cependant la moitié au moins de ces places sont pleines à presque toutes ces assemblées ; sachés enfin, et vous pouvés m'en croire, qu'avant de la posséder, tous ces messieurs regardaient comme le bonheur suprême une place d'académicien telle qu'elle est ; aujourd'hui qu'ils la possèdent, elle ne peut avoir changé à leurs yeux ; mais poussés par des motifs que nous ne pouvons que soup-

çonner, il leur importe d'en parler avec dédain, et il faut paraître oublier que tous ceux qui ont la parole et le fauteuil, ont commencé eux à garder le silence, et comme eux ont occupé le tabouret sans se croire humiliés.

Et si cette gradation a été ordonnée dans l'Académie pour soutenir l'émulation, pourquoi voudriés-vous éteindre l'émulation ? pour satisfaire une petite vanité ? un injuste ressentiment !

Que Messieurs les académiciens ne se plaignent pas que nous calomnions leur intention, nous les prions de se souvenir que c'est l'auteur de la lettre insérée dans la chronique que nous réfutons. Nous allons voir une preuve bien étrange de sa bonne foi « les officiers, dit-il, se partagent entre eux toutes les pensions ».

Quand on sait que c'est le roi qui les donne ; quand on sait qu'un aspirant aux pensions, ayant le vœu de 36 votants à l'Académie ne pourrait obtenir, par ce moyen, la plus chétive des pensions, parce qu'il n'est pas au pouvoir de l'Académie de les accorder ; que dire alors de cet esprit de vertige pour qui la vérité n'est rien, si le mensonge profite et qui se livre à la calomnie avec d'autant plus de maladresse qu'il est plus facile de la démentir.

Un officier qui aura obtenu une modique pension de 500 francs après avoir professé presque gratuitement pendant plus de 30 ans, sera jalousé par un jeune homme reçu depuis trente mois et qui n'a pas encore commencé à professer. Un vieillard à cheveux blancs, nous en avons un exemple récent, à la veille de quitter le pinceau par la faiblesse de la vue, sans fortune d'ailleurs et dans un état de dépérissement tel qu'il n'a pas joui une année entière de la petite pension qui lui fut accordée sera envié par la jeunesse ? Non, non, nous aimons à croire que cette lettre n'est pas l'ouvrage d'un académicien, et il serait déshonoré bien gratuitement puisqu'il n'y a pas d'apparence que jamais le roi, dans la distribution de ses grâces, se laisse conduire à préférer la jeunesse pleine de vigueur et d'espérance à la vieillesse peut-être indigente et dont l'espoir enfin, qui calme tant de peines, s'est éloigné pour toujours ; il y a donc autant de folies dans les motifs que de mauvaise foi dans l'exposition du fait.

Un article des statuts de l'Académie ordonne qu'à l'ouverture de chaque Salon, il sera nommé un comité pour examiner les ouvrages présentés et rejeter ceux qui seront jugés trop faibles ou qui représenteront des sujets indécens. L'auteur de la lettre anonyme se garde bien de combattre cet usage, ce serait une arme qui aurait pu se briser dans ses mains ; il trouve plus

sûr d'essayer de verser le ridicule sur cet usage ; il nous serait bien facile de le repousser, car malheureusement pour l'auteur, il y a des choses qui ne prêtent pas au ridicule : nous nous contenterons de lui dire que Mr David, sur la position duquel il paraît gémir, est à la veille d'obtenir le fauteuil et alors que lui restera-t-il à dire ? c'est ainsi que tous, chacun à son tour, parviennent à obtenir les honneurs de l'Académie ; mais j'entends crier de toute part, tous, c'est une erreur, ils n'y parviennent pas tous.

J'ai tort..... j'aurai dû me souvenir qu'il en est à l'Académie comme partout ailleurs et je sens bien que malgré les décrets de l'assemblée nationale qui ouvrent aux simples soldats le chemin des premiers grades, il me paraît certain que tous les soldats ne parviendront pas à obtenir le bâton de maréchal de France : que dis-je, je crains bien qu'ils ne parviennent pas tous au simple grade de capitaine, hélas, c'est ainsi que vont les choses dans ce chétif royaume de France.... eh ! ne vont-elles pas de même dans le royaume des cieux où tous sont appellés et où tous ne sont pas élus, sans qu'il nous reste la faible consolation d'exhaler quelques plaintes, en disant que ce sont des aristocrates qui gouvernent là-haut.

Duplessis.

Mémoire de Mr Duplessis, académicien et officier, lu à l'Académie de peinture et sculpture, le 7 août 1790[1].

Messieurs les officiers,

Depuis plusieurs mois, nous avons vu ici tant de choses étranges qu'il n'a pas manqué de matière à ceux qui aiment à observer : il me paraît qu'il est temps de rassembler dans un même tableau les observations que j'ai eu occasion de faire et de les présenter à vos yeux.

Je commence avant tout de vous assurer de mon sincère et profond respect. Après cette déclaration, si mon langage n'est pas toujours enveloppé de miel, si quelquefois il pouvait vous paraître un peu agreste, pardonnés, je vous prie, au zèle qui m'anime et lorsqu'il est question du salut de l'Académie, souffrés que je vous présente la vérité, lors même que n'ayant pas l'art de l'habiller, je vous la présenterai toute nue.

Messieurs les académiciens, dont je ne veux pas scruter ici les motifs, en

1. Le procès-verbal de la séance ne contient pas ce document.

nous accusant de tyrannie, ont l'air de s'en prendre à nous des règlemens que nous avons reçus de nos rois ; mais j'abandonne des vraisemblances pour venir aux faits.

Ils vous ont d'abord manifesté les prétentions les plus extraordinaires, ils ont voulu refondre nos statuts et faire approuver par le roi ces innovations ; je passe encore là-dessus ; mais qu'ils aient voulu vous faire coopérer à ce travail et malgré vous ; qu'ils aient voulu vous faire demander par vous-mêmes, pour leur utilité particulière, ce qui devait souverainement vous déplaire, certes ceci est un peu trop fort et je ne sais quel nom donner à ce procédé.

Tout vous disait : Messieurs, que vous ne deviés jamais consentir à cette union : nulle puissance sur la terre ne pouvait vous y forcer : mais enfin vaincus par l'importunité, vous pouviés y consentir : or, je demande si vous y avés consenti : me dira-t-on que oui ! moi je dis hardiment que non. Je fais plus, je le prouve, voici mes raisons :

Si ce consentement avait dépendu de la volonté d'un seul, il l'aurait donné ou refusé d'un mot, mais il dépendait de la volonté de 30 officiers ; il fallait bien par le scrutin connoître le vœu de la majorité de ces 30 officiers ; c'est ce qu'on a fait, ou pour mieux dire c'est ce qu'on a voulu faire ; mais en même temps, on a reçu dans ce même scrutin les fèves de Messieurs les académiciens et c'est très certainement ce qu'il ne fallait pas faire. Quoi ! quand on me demande mon opinion, on me donne deux acolites qui étouffant ma voix me font dire oui, quand je dis non, et puis on viendra me dire que j'ai consenti : non Messieurs ; je n'ai pas consenti, ni vous non plus, puisque cette opération est non seulement illégale, mais qu'elle choque encore les plus simples notions de la raison et du bon sens.

Voilà, Messieurs, une faute énorme, il faut la réparer. Ce que je viens de dire suffit bien pour vous engager à prendre un parti ; cependant je vous ai promis plusieurs observations. Elles peuvent être nécessaires pour fortifier ou déterminer quelqu'un de nous : je vais donc vous présenter les suites de ce faux pas et je poursuis.

Vous n'avés pas oublié l'attentat d'un académicien qui est venu prendre la place d'un officier, c'était bien assurément sans nécessité[1]. Quel motif pouvait-il donc avoir, si ce n'est de vous faire une avanie ? J'allais m'étendre

1. Il s'agit de M. Giroust qui, à la séance du 22 juin 1790, s'était assis à la place des professeurs adjoints. L'Académie, au vote, avait décidé « que les Académiciens s'assiéront, comme d'usage, dans le second cercle ».

là-dessus, mais je change d'avis, ce n'était là qu'un petit hors d'œuvre pour vous mettre en goût, je passe à des choses plus essentielles.

Après la seconde lecture du projet de comité, on a arrêté les 3 premiers articles. Ces arrêtés n'ont pas plu à Messieurs les académiciens ; le bruit s'en est répandu ainsi que de leur projet de les faire casser. Certes, ce projet m'a paru un peu hardi. Eh bien, Messieurs, vous l'avés vu ; à la première séance, ils les ont fait casser ; ils ont fait plus et tout cela dans une séance ; mais que ne feront-ils pas si vous restés dans cette apathie qui m'étonne ? Ils ont frappé d'inertie Mr le directeur sous prétexte de ménager sa poitrine, ils ont fait plus, ils ont paralysé notre secrétaire sous prétexte de lui épargner un excès de travail dont il ne se plaignait pas. Eh bien ! en est-ce assés ? non, Messieurs, je vous avertis qu'on vous en prépare encore ; mais ce n'est pas ici le cas de parler.

On dira peut-être que tout cela est du fait, non des académiciens, mais du fait d'un officier ; d'accord, mais si cet officier est le plus dangereux de nos adversaires, n'est-ce pas un malheur de plus ?

Personne n'a plus que moi une haute estime du talent de M. Vincent, personne n'admire plus son esprit, j'en fais l'aveu avec le plus grand plaisir, je voudrais bien ne pas m'exposer à lui déplaire : mais il est ici question des intérêts de l'Académie, et c'est un devoir pour moi de les deffendre. Je supplie Mr Vincent de me permettre de combattre ses erreurs en lui laissant la liberté de combattre les miennes.

Je viens de vous exposer, par ordre, ce qui s'est passé ; vous savés bien que ce n'est pas tout et vous pouvés vous attendre que je ne passerai pas sous silence ce qui doit vous paroître bien plus important.

M. le Comte[1] a vu que nous combattions ici à forces égales : il n'a vu sans doute que ce que tout le monde voiait comme lui ; mais il a été le seul qui vous ait proposé des moyens de rétablir l'égalité. Sa motion était tout ce que la raison pouvait vous proposer de plus sage et de plus juste. Sa motion a été pourtant repoussée, par qui ? par Mr Vincent lui-même. Quel était l'objet de cette motion ! était-il question de donner aux officiers quelque avantage dont la justice aurait pu gémir ? non, elle n'avait d'autre but que de vous préserver d'être écrasés par la majorité des académiciens. Eh bien, Mr Vincent n'a rien oublié pour leur conserver le pouvoir de vous écraser. Qui pourra me définir M. Vincent !

1. D'Angiviller.

Pour apprécier les moyens qu'il a emploiés, il faut nécessairement remettre sous vos yeux la motion de Mr le Comte.

Mr le Comte proposait de prendre séparément sur chaque article le vœu des officiers d'un côté et le vœu des académiciens de l'autre, sinon de n'admettre à voter, parmi les académiciens, qu'un nombre égal à celui des officiers. Voici ce que Mr Vincent a répondu à peu près dans les mêmes termes :

Je reconnais, a-t-il dit, toute la justice de la demande de Mr le Comte. Après cet aveu, qui assurément ne laisse plus rien à dire ; cependant, il a ajouté, mais je vois d'étranges embarras naître... des embarras ! pour Monsieur Vincent ! lui qui a donné tant de preuves des ressources de son esprit ! lui pour qui paraliser notre directeur, notre secrétaire, casser tout ce qui avait déjà été fait, n'a été qu'un jeu et l'affaire d'un moment.

Mais je vois d'étranges embaras, a-t-il dit, naître de l'acceptation de ces moyens. Mr Vincent s'est interrompu ici pour vous faire sentir combien il était possible pour lui de repousser ce que la justice exigeait. Surmontant cependant sa répugnance, il vous a montré ces embaras et vous a dit : comment parviendrés vous à exclure quelques académiciens du droit de voter ? Comment ! il fallait au moins le tenter. Ce n'aurait pas été nous qui les aurions exclus ; pour moi, je supposais et je crois ne m'être pas trompé, je supposais à ces Messieurs assés de pudeur pour arranger entre eux cette affaire, mais par la précipitation qu'on a mise à éluder la demande, on les a dispensé de prendre un arrangement : enfin, un embarras, petit ou grand, a prévalu dans l'esprit de Mr Vincent *contre ce que la justice commandait impérieusement.*

Quant à l'autre moyen proposé par Mr le comte, Mr Vincent a dit : dans quel étrange embaras n'allès-vous pas jetter Mr le comte D'angiviller, lorsqu'il verra sur plusieurs articles un vœu d'un côté et un vœu différent de l'autre ?

Je réponds que l'embarras eut été réel, mais qu'il eut été petit. Mr le Comte D'angiviller eut demandé tout simplement au roi sa volonté sur chaque article et le roi eut prononcé.

Les moins clairvoyans verront bien pourquoi ce moien à été rejetté.

Je me suis trompé en leur supposant cette pudeur, mais cette erreur de ma part ne justifie pas Mr Vincent.

Qu'il me soit permis de demander à mon tour, si vous ne jetterès pas monsieur le comte Dangivillers dans un bien plus grand embarras, lorsqu'on lui représentera, ce qui ne manquera pas d'arriver, qu'on a opéré ici contre

toutes les règles, que la justice y a été violée, qu'une assemblée générale est elle-même une erreur inconcevable, puisque ceux qui y font les demandes, y font encore les réponses, que notre consentement à cette assemblée générale n'a pas été donné, mais arraché par la forme la plus vicieuse, et qu'enfin, ce qui paraîtra notre vœu, n'est pas du tout notre vœu. l'embarras de Mr le comte d'Angiviller sera d'autant plus grand, qu'il lui en coûtera sans doute de vous dire : vous faites des fautes et puis vous venés me demander de les réparer. Son embaras sera d'autant plus grand qu'il n'aura que l'alternative, ou de refaire lui seul un travail auquel il a paru ne vouloir pas même prendre part, ou de vous laisser écraser sous le poids de vos fautes l'injustice d'autrui. Peut-on mettre en parallèle le petit embarras prévu par Mr Vincent avec celui que je viens de présenter à votre esprit. Enfin laissant de côté des embarras petits et grands et pour trancher là-dessus d'un seul mot, je vous demande si, dans le chemin de la justice, des embaras sont inévitables : si dans le chemin de la justice on doit évitablement rencontrer des ornieres, faut-il pour cela abandonner le chemin de la justice ? Quelqu'un oserait-il dire oui ?

Et cependant Mr Vincent. . . . . mais je m'arrête. Mr Vincent ayant été entendu, on a demandé d'aller aux voix. Aller aux voix !. . . . étrange absurdité !... mais c'est une fatalité... il était dit que nous ferions autant de fautes que nous ferions de pas. Je vais vous faire sentir par un exemple l'incongruité de cette proposition.

Dans le combat judiciaire, qui était jadis une aussi grande erreur que l'est aujourd'hui votre assemblée générale pour le dire en passant : si deux champions s'étaient présentés dans la lice pour en combattre un seul, les spectateurs indignés n'auraient pu se contenir que dans la confiance que les juges du camp auraient bientôt prononcé, que deux ne devant pas combattre contre un seul, l'un d'eux devait se retirer, mais si, comme dans votre salle, il n'y eut eu ni spectateurs ni juges pour garantir l'opprimé, il eut été plaisant, s'il n'eut pas été atroce, qu'on eut dit *allons aux voix*. il est indubitable que les deux champions assés peu généreux pour se présenter en force supérieures, auraient voté tous les deux de même manière et à la pluralité des voix, un seul homme eut été obligé de se défendre contre deux. Ce combat eut été sans doute un véritable assassinat. Si on avait crié vengeance, quelqu'un aurait pu répondre que les formalités étaient remplies puis qu'on avait été aux voix.

Ce que vous avés fait, messieurs, est exactement la même chose en matiere moins grave, à la verité. Serais-je donc le seul qui s'en fut apperçu ? et quand j'ai dit que nous ne faisions pas un pas que nous ne fissions une faute... et quelles fautes, grand Dieu !

Je vous l'avois prédit, elles sont la suite de votre assemblée générale, à laquelle je me suis opposé en vain.

Vous n'avés pas voulu voir, messieurs, que lorsque la demande d'une assemblée generale s'est mise en délibération, la dissention était déjà établie, que les esprits se montraient d'un côté ardens et irrités ; il était impolitique alors de leur ouvrir l'arène ; c'est pourtant ce que vous avez fait.

Ah ! messieurs, sortons de cet état pénible, rompons ces assemblées que vous n'eussiez jamais dù convoquer. Qui pourrait vous arrêter ! Vos engagemens ? J'ai prouvé qu'ils sont nuls parce qu'ils sont forcés ; mais votre engagement eut-il été volontaire, il n'est pas douteux que toute faveur est révocable quand on en abuse. Il n'est pas douteux que tout contrat est nul par le fait et par le droit, si une des deux parties est évidemment lezée.

Sortons enfin de notre léthargie et séparons-nous absolument de MM. les académiciens, en ce qui concerne ce travail qu'ils feront s'ils veulent, mais qu'ils feront seuls, c'est le seul moien de réparer nos griefs auxquels je ne saurais penser sans quelque confusion : c'est le seul moyen d'éviter ceux qu'on nous prépare encore ; c'est le seul moyen enfin de sauver votre académie qui est perdue, si nous avons l'air de demander aussi ce que ces messieurs demandent. Un châtiment que nous meriterions bien, serait de nous l'accorder.

Qui croirait, messieurs, que les raisons que j'ai emploiées jusques ici, toutes fortes quelles sont, sont cependant encore les moins fortes que je pourrais employer pour vous persuader, je puis vous en présenter de toute autre considération : mais en avés-vous assés ! je m'arrète : voulés-vous les entendre ?

Je poursuis.

Je vous prie, messieurs, de ne pas m'interrompre, en me disant qu'on a déjà dit ce que je vais vous dire ; si cela arrivait, je répondrais d'avance que, si une grande vérité n'a pas fait une grande sensation, c'est qu'on ne l'a pas assés dite ni assés entendue et vous la trouverés peut-être nouvelle, par les conséquences que j'en tirerai. Il est question des bienfaits de notre bon roi, dont l'énumération, quoique repetée devant vous, ne paraîtra jamais fastidieuse à des cœurs reconnoissans.

Le roi a formé des écoles pour votre jeunesse : il paye les maîtres, il paie les modèles : il vous donne des prix d'émulation pour stimuler ceux qui ont besoin de stimulans : il a pensé à tout pour favoriser vos succès.

Quand vos dispositions sont développées, il vous envoie et vous entretient à Rome, à grands frais. Vous parvenés, par sa puissante protection, à vous faire ouvrir toutes les portes, et toutes les richesses de Rome sont exposées à vos yeux pour servir à votre étude. A votre retour, fait encore à ses frais, si vous avés profité de ses bienfaits, il vous donne un état honnorable en vous admettant dans son académie : il fait plus encore, il vous occupe à des ouvrages dont il n'a certainement pas besoin, uniquement pour que vous ne manquiés pas d'occupations. Il fait plus encore, il vous loge dans son palais et finit enfin, par des pensions, à vous donner du pain ou des jouissances dans votre vieillesse.

Après tant de bienfaits..... mais..... je l'ai pourtant entendu et à plusieurs reprises et j'ai peine à y croire. Dites le-moi, vous, messieurs, me serais-je trompé ! n'a-t-on pas dit ici, n'a-t-on pas parlé dans cette salle, même avec irrévérence et une sorte de dédain, de l'autorité du roi et manifesté le dessein de s'adresser à l'assemblée nationale, si l'on n'obtient pas de lui qu'il nous gouverne à notre guise plutôt qu'à la sienne ! s'il en était ainsi, je m'abstiendrais de donner une qualification à ces projets et à ces sentimens ; mais je me hâte de vous faire observer que si le roi, instruit enfin de tout, s'avisait malheureusement de regarder ces projets comme l'effet d'une monstrueuse ingratitude, le roi pourrait bien aussi nous croire atteints de cette peste morale lorsqu'il nous saurait travaillant de concert avec ceux qu'il en pourrait accuser et faire tomber sur nous et sans distinction le poids de son ressentiment. O messieurs ! il ne suffit pas que nos cœurs aient été préservés de la contagion ; il faut encore qu'ils ne puissent jamais être soupçonnés. Ce n'est qu'en nous séparant que nous pourrons nous assurer que nous ne serons pas confondus.

Quel serait le fatal aveuglement qui vous retiendrait ici, j'ai prouvé que vous y étiés sans y avoir consenti. J'ai prouvé que vous y éprouviés tous les jours des échecs, des déboires, des injustices, etc. Je viens de prouver que votre honneur et votre existence sont compromis, et vous y resteriés ; non, non, vous n'y resterés pas.

Mais nos statuts sont détestables, dira quelqu'un peut-être. Il n'y a qu'un académicien qui puisse le dire et un académicien égaré par une tête chaude.

Je vais raisonner avec cet académicien, dans sa supposition même, et je dis : nos statuts fussent-ils encore plus mauvais que vous le prétendés, le tems n'est pas propre à demander une réforme ; ce qui aurait pu être présenté et accueilli dans un autre tems, n'est pas fait pour être vu de bon œil dans celui-ci, car, en supposant même, qu'on n'eut rien à vous reprocher sur vos sentiments, il sera toujours vrai qu'on ne peut aujourd'hui demander une réforme sans mettre en oubli tout ce que la délicatesse et la prudence vous ordonnent.

Je pourrais vous dire ici un grand mot ; je l'emprunterai de la Fontaine, il est d'un grand sens et d'une application frappante, mais de si puissantes considérations me défendent de vous le dire, quiconque voudra réfléchir, le devinera de reste.

Mais nos statuts sont détestables : eh bien. Voyons ce que vous metteriés à la place.

Je prends le premier article du travail du comité auquel cinq officiers ont eu la complaisance de se prêter. Vous savés que jusques ici, c'est presque tout ce qui a été mis à l'examen et je vois que ces messieurs nous donnent six adjoints de plus que nous n'avions. Oh ! oh ! certes ! c'est donc là ce que vous avés fait, dans votre profonde sagesse bien supérieure à celle de nos anciens, qui sans doute n'avaient pas le sens commun ; eh bien, les professeurs en déclarant eux-mêmes qu'ils n'avaient pas trop d'ouvrage, qu'ils ne s'étaient jamais plains, qu'ils ne se plaindraient jamais, ont prouvé sans réplique que ces six adjoints étaient tout au moins inutiles, et sans parler d'autres inconvéniens qu'ils ont fait sentir, ils ont avancé et appuié par de bonnes raisons, qu'avec ces six adjoints de plus, il était très probable que le service se ferait moins bien.

Après ce beau début, il est assés probable que ce travail sera depuis le commencement jusqu'au bout de cette même force.

C'était bien la peine, permettés-moi de vous le dire, de vous tant fatiguer, de nous tant fatiguer, pour ne rien faire de mieux et qui pis est de nous exposer encore à l'animadversion du roi et au châtiment qui peut en être la suite. En conséquence tout considéré, je proteste contre cette assemblée générale, à laquelle le consentement des officiers n'a pas été donné, mais surpris, par la forme la plus irrégulière. Je proteste contre tout ce qui a été fait en conséquence et contre tout ce qui pourrait-être fait encore, et je le regarde comme nul et non avenu, et j'invite ceux des officiers et même ceux des académi-



Photo Braun & Cie.

LE PEINTRE VIEN

(Musée du Louvre)

ciens qui, étant de mon sentiment, reviendraient de leur égarement de signer cette protestation que je laisse sur le bureau. — Ce 7 août 1790[1].

Signé : DUPLESSIS.

LETTRE DE M[r] DUPLESSIS, ACADÉMICIEN, DU 6 SEPTEMBRE 1790.

On lit dans le *Journal national* du 6 août un paragraphe qui commence par ces mots : « on sait quel despotisme les officiers de l'académie de peinture, chargés seuls des fonctions législatives et administratives exercent sur les académiciens et les agréés qui n'ont même pas voix délibérative. »

Définissons le mot despotisme : n'exprime-t-il pas le pouvoir qui n'a de règle que la volonté de celui qui l'exerce ? les officiers de l'Académie ne gouvernent que par des loix données et ecrites, ils n'exercent donc pas et ne peuvent exercer de despotisme. Je conviens qu'ils peuvent prévariquer, mais alors ils sont des prévaricateurs et non pas des despotes. mais vous dirés peut-etre que ces loix dictées par le despotisme, ceux qui les font exécuter sont des despotes. Je repondrai que celui qui fait les frais d'un festin est le maître d'assujettir ceux qui veulent etre admis à sa table aux regles qu'il a cru devoir établir. Les officiers sont seuls chargés des fonctions législatives et administratives : législatives, non, car ils ne font exécuter que des lois écrites. Administratives, oui, car il faut bien que quelqu'un administre. pourquoi seul ? dites-vous. par la même raison que les officiers municipaux administrent seuls, membres de la commune ; comme membres de l'Académie, puisque vous laissés la municipalité administrer seule, pourquoi ne laisseriés vous pas administrer seuls les officiers de l'Academie ? en vertu de quel droit, les académiciens et les agréés voudraient-ils parler et opiner ? ce n'est pas en vertu de nos statuts qui le leur défendent, mais c'est, disent-ils, en vertu des droits de l'homme et de l'égalité. Pretenderiez-vous, en vertu des droits de l'homme et de l'égalité, juger dans les tribunaux ? ignorés-vous que tous les hommes égaux en droit ne le sont pas en fonction ? pouvés-vous paré du titre de député, proposer des loix dans la tribune de l'assemblée nationale ? Convenés donc que vous n'avés nul droit, quoique membres ou agréés de l'Académie de peinture, de parler et opiner sans être du nombre des officiers à qui ces fonctions ont été attribuées.

1. On ignore si ce mémoire recueillit des adhésions écrites.

Je crois avoir suffisamment démontré la fausseté du paragraphe que je viens de citer. On lit dans le même n° du même journal le paragraphe suivant. « ces officiers veulent exercer encore aujourd'hui leur souveraineté et concourir seuls à la rédaction du projet de réglement que l'académie de peinture doit comme les corps savant et littéraires présenter à l'assemblée nationale dans le délai d'un mois. »

L'on confond toujours toutes les idées et tous les principes. L'Academie ne fait pas un travail en vertu d'un ordre de l'assemblée nationale, puisqu'elle n'en a reçu aucun ni directement ni indirectement. Il est vrai qu'elle fait un travail sur ses statuts ; mais ce travail est commencé depuis plusieurs mois et les officiers ne sont pas seuls. Il serait plus vrai de dire que les académiciens qui se plaignent le font seuls eux mêmes, puisque pouvant opposer soixante de leur classe contre trente de la classe des officiers, ils étoufferont toujours le voeu de ces officiers.

Si jamais l'assemblée nationale veut donner son attention à l'académie de peinture, voici la marche qui, ce me semble, devrait être tenue. Le corps administratif pourra représenter que l'école française de peinture et sculpture, à la faveur de son régime, s'est soutenue avec éclat et presqu'à l'égal des beaux jours de la Grèce et de Rome, tandis que les écoles, si justement vantées, les écoles de Bologne, de Venise, de Naples, de Rome même sont tombées dans le néant et qu'il n'y a aujourd'hui sur la terre que l'école française : voilà ; je pense, un puissant préjugé en faveur des anciens règlements ; il pourrait représenter que les innovations demandées par les académiciens n'ont pour prétexte que les droits de l'homme dont il est trop facile d'abuser ; et pour motif, que des passions de toutes espèces ; et selon toute apparence, de celles mêmes qu'on n'oserait avouer..... que le résultat de ces innovations proposées, si elles sont adoptées, serait infailliblement la perte de l'Académie ; il ne faudrait que l'admission d'un seul article de ces mêmes innovations pour produire l'effet le plus déplorable, et que dans moins de vingt ans, un habile homme trouverait audessous de lui d'y être admis, cette opinion peut être soutenue par les raisons les plus probantes.

Il serait nécessaire que le corps administratif fit une déclaration où il dirait qu'il n'adhère pas à la demande d'un nouveau régime et que l'adhésion présumée de la part du travail fait dans l'assemblée générale est une adhésion surprise par les formes les plus vicieuses ; que cette assemblée générale pèche par le fondement, qu'elle est illégale et parconséquent nulle ; qu'enfin cette

assemblée fut-elle légale autant qu'elle l'est peu, ce n'est pas de cela qu'il doit être question à l'assemblée nationale. Il importe seulement de l'éclairer, sur le régime qui convient à cette Académie, mais il est de son devoir de présenter son opinion séparée de tout le travail des académiciens auquel le corps administratif n'a coopéré que pour faire cesser les troubles et la discorde qu'on a pu écarter autrement.

Voilà le seul moyen d'épargner une erreur à l'assemblée nationale, le seul moyen de sauver l'Académie et d'éviter un reproche éternel au corps qui l'administre aujourd'hui.

CHAPITRE XIII

DUPLESSIS EST CHARGÉ DE L'INVENTAIRE DES OBJETS D'ART DU DISTRICT DE CARPENTRAS.

Nous arrivons aux dernières années du peintre, période douloureuse pour lui, faute de travail et de ressources. Il forme le projet de retourner en Italie et il écrit à de la Porte, successeur d'Angiviller, une lettre qui contient les renseignements les plus intéressants non seulement sur sa propre situation, mais aussi sur le peintre Doyen ; elle n'est point datée, mais elle se classe au mois de février 1792 par la réponse qui lui est faite. Voici l'une et l'autre :

A Monsieur de la Porte, Directeur général des Batimens.

Vous avés bien voulu me montrer des dispositions favorables lorsque vendredi 24 février, j'eus l'honneur de vous présenter mon mémoire concernant la demande d'une permission de sortir du Royaume ; vous avés eu la bonté de me dire que vous verriés le Ministre des affaires étrangéres pour me faire donner un passeport.

J'accepteray avec bien du plaisir tout ce qui me viendra de cette part ; mais je vous prie d'observer quil me faut quelque chose de mieux q'un passeport ; un passeport me procurera bien l'avantage de traverser le Royaume, et d'en sortir sans être inquiété ; mais il ne me donnera pas celuy de toucher en pays étranger le revenu que j'ay en france.

Une loy qui a prés de deux ans exige la résidence des pensionnaires pour

toucher ses rentes à l'hôtel de ville, mais je ne doute pas que ces loix générales n'ayent des exceptions : par exemple :

M. Doyen, mon confrére, demandé par l'Impératrice, vient de partir pour la Russie; il a ici un revenu et une petite pension académique qui le feroient vivre fort à son aise: je ne pense pas qu'il ait abandonné tout ce quil a ici pour passer en pays étranger. Par quel moyen aura-t-il conservé la faculté de toucher le revenu quil a en France? est-ce par un passeport du Ministre; je ne le crois pas; est ce par un congé? seroit-ce par une mission du Roy? je l'ignore. Je me remets en vos mains et me recommande à vos bontés, bien sûr que vous scaurés mieux que moy ce dont j'ay besoin.

Depuis l'établissement de l'Accadémie de peinture dont le Roy a fait jusqu'ici tous les frais et dont la bonté à nottre égard c'est étendue jusqu'à nous pensionner et nous loger, nous sommes plus particulièrement sous la main du Roy que les autres Citoyens et nous ne pouvons sortir du Royaume sans un congé signé Louis et c'est le Ministre des Bàtimens qui nous le fesoit accorder. C'est ce congé et non un passeport que je vous prie de me faire accorder, si cependant il ne faut rien de plus.

Je ne suis point tout à fait dans le cas de M. Doyen, mon confrére, nulle tète couronée ne me demande dans ses états; mais ma raison à moy est de touttes les raisons la plus impérieuse, c'est la nécessité, c'est le besoin de travailler ailleurs lorsque je ne travaille point ici où je ne fais rien depuis trois à quatre ans.

Vous m'avés fait l'honneur de me demander où je comptois aller ; un françois aujourd'huy n'a pas trop à choisir, il est suspecté et vu de mauvais œil un peu partout ; l'Angleterre paroitroit me convenir ; mais il y fait trop cher vivre, je ne scais pas la langue, et il y a d'assés bons artistes contre lesquels il faudroit lutter ; la Hollande n'a point d'artistes, j'y ai été demandé dans un tems où le Roy m'occupoit et je refusai. Aujourd'huy que personne ne m'occupe plus ici se seroit bien le cas de faire ce voyage ; mais il existe aujourd'huy en Hollande une fermentation qui peut bientôt amener des troubles qui sont la mort des arts; j'entends et parle l'italien, tout me conduit à préférer l'Italie, et Gènes, comme exigeant le moins long voyage, est la ville à laquelle mon choix s'est fixé jusqu'à ce que de plus mûres réflexions ayent approuvé ou fait changer cette résolution.

Je ne suis pas prêt à partir ; mais en même temps que j'arrange mes affaires j'ay dù me prémunir d'un titre (congé ou mission) pour 3 ou 4 ans, sans

lequel tous mes préparatifs deviendroient inutiles, d'un titre enfin qui me fasse jouir de la prérogative de toucher quoyque absent, mon petit revenu, ce sera au moment du départ que je demanderay un passeport s'il en faut un.

Il est sans doute douloureux d'être forcé de s'expatrier et de courir le monde à l'âge de 66 ans passés, âge où l'on ne demande que le repos ; mais combien ne le seroit-il pas davantage, si, apprés les frais d'un voyage, j'arrivois dans un pays où l'ouvrage ne venant pas au gré de mes désirs, je n'avois pas pour me soutenir le petit revenu que j'ay en France.

Je suis avec un profond respect, etc.

Duplessis, peintre du Roy.

Le 29 février 1792.

J'ai reçu, Monsieur, le mémoire que vous m'avez adressé pour m'exposer le dessein où vous êtes d'aller à Genes pour y exercer votre talent. Les membres de l'académie royale de peinture étant en effet censés spécialement attachés au service de S. M., il est d'usage qu'ils ne s'absentent point sans un congé particulier fixant à peu prés le temps de leur absence. Je vous ferai bien volontiers expédier celui que vous me demandez pour cet effet ; je présume que sur l'exhibition de ce congé, la municipalité ne fera pas de difficulté de vous accorder un passeport qui vous mettra à l'abri des suspensions que vous craignez. Il n'est pas possible que la loi portée sur les absens s'étende à des artistes qui vont par leurs talens faire honneur à la nation dans les pays étrangers [1].

L'intendant de la Liste civile.

Le peintre mit-il à profit ce congé? Je ne sais. Lauzan ne nous apprend point qu'il soit allé à Gênes ; il dit qu'en 1792, « Duplessis quitta Paris pour retourner à Carpentras ou plutôt pour fuir une tyrannie sous laquelle le mérite et les vertus étaient des titres à la proscription ». Il ne semble pourtant pas qu'il ait été inquiété [2]. Nous n'avons plus de correspondance de lui avant l'an II, où un billet à

1. A. N., O[1] 1920, pl. 6, nos 4 et 5.

2. Il demande le 4 mai 1793, de Carpentras, à l'Académie, un certificat de résidence à Paris, en double exemplaire, qui lui est accordé.

Fontanel, de Montpellier, l'entretient de son projet de retourner dans cette ville[1]. Il a fait, en 1778, pour ce marchand de tableaux, un paysage, genre qu'il avait abandonné depuis son séjour à Rome, malgré les conseils de Joseph Vernet, ou mieux depuis les panneaux décoratifs de la pharmacie de l'hôpital de Carpentras.

Ce billet est écrit de Villeneuve-lès-Avignon ; c'est là, dans la paix de la Chartreuse, qu'il a été l'élève du frère Imbert, il y a cinquante ans, et, à l'heure où souffle la tempête, il y vient chercher un refuge. Chez qui ? Il n'a pas été possible de le savoir. Il y passe au moins un an et le 13 vendémiaire an III, il pourra dire aux administrateurs du district de Carpentras, où il est arrivé depuis trois semaines : « J'avais à Villeneuve, d'où je viens, du bon pain ; j'en avais sans peine et tant que j'en voulais. Le secrétaire-greffier de la commission m'avait promis de me faire avoir du bois pour mon hiver et j'avais droit de compter sur cette promesse. Refuseriés-vous les mêmes avantages à celui qui a tout quitté pour se rendre à vos ordres ? »

C'est à Villeneuve-lès-Avignon[2] que les administrateurs du district

1. Communication due à M. Noël Charavay.

2. Les procès-verbaux de la Commission temporaire des arts montrent que Duplessis n'avait pas été inactif dans cette retraite et qu'il y avait rendu à l'art un service important :

Séance du 25 fructidor an II.

Le citoyen Duplessis écrit de Villeneuve-lès-Avignon, pour demander à la Commission si la fonction de commissaire artiste pour la réunion des objets de peinture, sculpture et gravure à laquelle il vient d'être nommé par le district de Carpentras, peut lui tenir lieu d'une réquisition qui le dispense de venir à Paris où il serait tenu de se rendre en personne pour toucher une somme de 1 500 francs, il joint à sa lettre un extrait des registres des arrêtés de l'administration du district de Carpentras et demande plusieurs exemplaires de l'instruction. Il sera envoyé à ce citoyen les exemplaires qu'il demande et il sera averti que le comité de salut public a seul le droit de mettre en réquisition.

Séance du 1er brumaire an III.

Le citoyen Duplessis, commissaire artiste, écrit de Carpentras et expose à la Commission qu'il a fait surseoir à la démolition du superbe portail de la Chartreuse de Villeneuve et demande la confirmation du sursis ; le rétablissement de ce qui a été démoli, qui occasionnera peu de frais ; 3° qu'il soit désormais défendu à tous acquéreurs de biens nationaux de détruire aucun des monuments compris dans leurs acquisitions, sans l'autorisation de la municipalité des lieux accordée sur la proposition du commissaire artiste ; 4° si l'architecture qui n'est pas nommée dans l'instruction y est comprise sous le nom général de monument des arts ; 5° si, en outre, de l'inventaire des objets de peinture et de sculpture, il faut envoyer



Photo J.-E. Bulloz

LE DOCTEUR LASSONE. Médecin du roi
(Musée Calvet, à Avignon)

de Carpentras lui notifient sa nomination, avec celle des citoyens Saint-Véran, Jourdan père, Antoine Raymon, Monsservin, en qualité de commissaires chargés de dresser un catalogue des objets intéressant l'instruction publique[1].

On connaît peu l'œuvre de la Commission temporaire des arts[2], qui, par décret du 28 frimaire an II, avait remplacé la commission des monuments et qui avait été chargée par la Convention « de l'exécution de tous les décrets concernant la conservation des monuments, des objets de sciences et d'arts, leur transport et leur réunion dans des dépôts convenables ». On sait qu'elle choisit Vicq-d'Azir pour rédiger une Instruction sur les inventaires qui devaient être faits dans tous les départements et « fondre dans son ouvrage » la première Instruction envoyée à la fin de 1790 aux corps administratifs. Les administrateurs de districts devaient se concerter avec les sociétés populaires « pour nommer trois commissaires, bons républicains, qui procéderaient aux divers inventaires ».

On ne regarda pas de trop près au civisme de Duplessis, qui reçut mission de s'occuper particulièrement des objets d'art. Il accourt aussitôt et se met à la disposition de ses compatriotes. Il est dans sa soixante-dixième année ; il a survécu à tous les siens. Sans parents, sans asile, sans ressources, il est réduit à courir les granges des environs pour se procurer quelques fagots de sarments et à solliciter de porte en porte un morceau de pain chaque jour : détresse inouïe ! Il expose son dénuement dans la lettre ci-après, qui a été publiée déjà par M. Labande, dans les *Mémoires* de l'Académie de Vaucluse et qui ne saurait être résumée ici :

comme pour les livres, les articles séparés sur autant de cartes. Cette lettre sera communiquée au Comité d'instruction publique, et il sera envoyé un exemplaire de l'instruction à Duplessis.

1. Circulaire aux républicains montagnards composant les sociétés populaires de leur arrondissement, 19 floréal an II; imprimé s. l. n. d , in-4° placard. Bibl. d'Avignon, ms. 2964, n° 129.

2. Mais on va pouvoir la connaître par la publication de ses procès-verbaux, confiée à M. Tuetey fils, bibliothécaire au ministère de la Guerre.

Duplessis aux citoyens composant le Directoire du district de Carpentras.

Ce 13 vendémiaire l'an 3 de la République. [4 Octobre 1794.]

Citoyens,

Rendu à vos ordres dans cette commune pour une opération ordonnée par la Convention nationale, et arrivé depuis trois semaines, tout le monde me demande si j'ay commencé mes opérations : non, dis-je, je cours au plus pressé, avant tout il faut que je vive.

Citoyens administrateurs, voici quelles sont mes occupations : Je cours toutte la ville et me présente à la porte de chaque boulanger : Citoyen, avez-vous du pain ? — Non, me dit-on partout. Il faut, quand j'ai fini ma ronde, en commencer une auttre ; je vais chez un homme de ma connoissance, je ne le trouve pas ; je vais chez un autre, je lui conte mon embarras, il n'a que deux pains et m'en donne un que je suis honteux d'accepter. Le lendemain, il faut recommencer : même réponse chez les boulangers ; la discrétion me deffend de retourner chez l'homme qui m'a prêté du pain la veille, je vais chez un auttre. Insensiblement j'épuise mon crédit et je ne sçais plus où en emprunter. Vous avès du bled, hélas ! pourquoy ne m'en donneriés-vous pas ?

Il faut du bois pour cuire les alimens : je demande à touttes mes connoissances où l'on peut en acheter ; personne ne sçait me l'apprendre. Je m'adresse au bureau des subsistances : des trois membres qui le composent, l'un est absent, l'autre est malade, et le troisième ne sçait, dit-il, ce qu'il y a à faire à cela. Cependant il faudra bien le savoir incessamment, l'hiver approche, il faudra chauffer vos bureaux, le besoin éveillera l'industrie, et vous trouverés surement les moyens de vous en procurer. Vous le mettrés en réquisition, je le présume : c'est ce que j'ay vu faire l'hiver passé aux administrateurs de la commune de Villeneuve. Il me semble que vous pourriés faire aujourd'hui pour moy ce que bientôt vous serés obligés de faire pour vous. Si le besoin de se chauffer n'est pas pressant, il faut cependant que je puisse faire ma soupe. J'ay parcouru la campagne, j'ay été de grange en grange demander du bois, sans avoir pu m'en procurer. Je me suis procuré un peu de charbon : on m'a prêté ou donné 50 sarmens, mais tout cela est épuisé ou prêt à l'être. Voila, citoyens, la situation où je me trouve pour avoir quitté Villeneuve à votre intention.

L'opération que vous m'avés confiée est sans contredit une des plus difficiles de touttes celles ordonnées par le Comité d'instruction publique. Je ne me trouve pas trop bon pour remplir ses intentions et je desirerois de tout mon cœur qu'un auttre plus capable fit ce travail à ma place. Cependant, j'ai pu croire que vous regardiés comme une bonne fortune de trouver à votre disposition un homme sorti du sein d'une Académie célèbre, et quelle que soit la méfiance que j'ay de mes lumières, je me dois à la justice de penser qu'à cinquante lieues à la ronde vous ne trouveriés peut-être pas un homme capable de me remplacer. Ces considérations et le désir de me rendre utile à ma patrie ont surmonté toutes mes répugnances et m'ont porté à faire toutes sortes de sacrifices.

Un voyage à Paris dans le plus bref délai possible m'était impérieusement ordonné pour la conservation de mes intérest : en l'abandonnant ou en le différant, je m'expose à des malheurs : le moindre de tous est une perte de 1 500 livres.

Le comte Oslap, connu de tout Avignon sous le nom du comte polonois, jaloux de profiter de la présence d'un artiste qui s'est fait un nom dans la capitale, m'avoit demandé son portrait ; je lui avois fait espérer que je le ferois, si je ne me trouvois pas obligé de faire le voyage de Paris. Je ne fais ni le voyage de Paris, ni le portrait demandé : cependant la Convention nationale ordonne que l'opération qui m'est confiée soit faitte dans quatre mois, et accorde 5 livres par jour d'indemnité, ce qui fait à peu près 600 livres pour les quatre mois. Or, depuis vingt ans je n'ai pas fait un seul portrait à moins de 600 livres, et le comte Oslap, à qui on donne cent mille francs de rente, ne m'eût pas, je pense, refusé mon prix ordinaire, et ces 600 livres je les eusse gagnées en moins d'un mois et sans sortir de mon cabinet. J'ajouterai qu'à peine la quinzaine étoit expirée depuis mon départ de Villeneuve pour me rendre ici, que j'avois déja dépensé deux cents livres, dont les trois quarts avoient été emportés par les frais de mon déplacement. D'après cet apperçu, il est clair que l'opération qui m'est confiée, bien loin d'être lucrative, sera onéreuse et peut même selon les circonstances devenir ruineuse pour moy. Je l'ai senti d'avance, mais si j'ai fait civiquement le sacrifice de mes intérets, je ne devois pas m'attendre qu'arrivé à Carpentras pour répondre dignement à la confiance dont mes concitoyens m'ont honoré, je ne devois pas m'attendre que je serois réduit à courir de porte en porte demander du pain, que je serois réduit d'aller de grange en grange demander

du bois et retourner ensuite chez moy avec la seule ressource de souffler dans mes doits, si j'ay froid.

Je n'ay point de vieux meubles à brûler pour faire ma soupe, rien n'est à moy dans la maison où vous m'avés logé. Ainsi point de ressource. Ah! qu'on ne me dise pas : Faittes comme les auttres. Tout le monde sentira que, quoique né à Carpentras apprès cinquante ans d'abcence, j'y suis comme étranger, que je ne puis par conséquent y trouver les mêmes ressources que mes concitoyens. Et quand je parviendrois à découvrir des magasins de bled et de bois, ce dont je suis loin encore, puis-je forcer les propriétaires à m'en livrer, s'ils ne le veulent pas?

Il n'y a donc que vous, citoyens, qui usant des moyens qui sont en votre pouvoir, puissiés me procurer, en payant ces deux objets de première nécessité : du bled d'abord pour faire du pain, du bois ensuite, en quantité suffisante, pour ne pas être obligé d'y revenir souvent et perdre du temps à solliciter pour le même objet.

Dans ce pays où souvent on ne brule que du bois verd, quelques sarmens deviennent nécessaires pour l'alumer.

J'espere, citoyens, que vous ne souffrirés pas plus longtemps qu'un homme que vous avés appelé pour une opération d'utilité publique, perde tout son temps à chercher (et à le chercher inutilement) les objets dont il ne peut se passer.

J'espère encore que vous voudrés bien considérer que le reste de la belle saison se passe sans rien faire, et que bientôt nous entrons dans celle où je ne ferois pas en deux jours ce que je puis faire à présent dans un seul.

J'avoue qu'on m'a déjà insinué que je pourrois trouver le moyen d'avoir du bled, mais on m'a dit à l'oreille qu'il faudroit le payer 12 à 15 livres. Douze à quinze livres! pour un objet que la loi a taxé à cinq! Non! citoyens, j'espere qu'après les sacrifices que j'ai déja faits, vous ne me livrerés pas à cette triste ressource, d'autant plus triste qu'en épuisant mes moyens, je violerois encore la loi.

J'avois à Villeneuve, d'où je viens, du bon pain, j'en avois sans peine et tant que j'en voulois. Le secrétaire greffier de la commune m'avoit promis de me faire avoir du bois pour mon hiver et j'avois droit de compter sur cette promesse. Refuseriés-vous les mêmes avantages à celuy qui a tout quitté pour se rendre à vos ordres?

Duplessis.

Je prévois quelques objections à ma demande, je les aurois prévenues et j'y aurois répondu d'avance s'il ne falloit pas finir ; mais je ne l'ay pas fait. Il me paroit qu'il suffira de méditer un moment le dernier paragraphe de ma lettre[1].

Les administrateurs du district[2] durent venir en aide à leur expert, car les opérations prescrites par la loi du 8 pluviôse an II commencèrent ; la correspondance du Directoire du district avec le Président de la Commission temporaire des arts, cite des rapports des 8, 25, 28 brumaire, 1er, 11, 21, 26, 27 frimaire, 11 nivôse [an III] accompagnés de plusieurs pièces. Une lettre du 19 nivôse annonce l'envoi très prochain du catalogue de la bibliothèque publique, d'un mémoire sur la situation de cette bibliothèque et d'une notice des manuscrits qu'elle renferme. Cet envoi doit être suivi du projet que l'administration attend de l'architecte qu'elle a désigné en vertu de la loi pour l'établissement et l'isolement du bâtiment qui servira de Museum.

Le Directoire du district rappelle le choix qu'il a fait de Duplessis et il ajoute :

« Si nos envois souffrent quelque lenteur, ne l'attribuez, citoyens représentants, qu'à la multiplicité de nos occupations et à la privation où nous nous sommes trouvés des principes de secours qui nous étaient nécessaires pour la prompte exécution de la loi du 8 pluviôse et soyez convaincus que le zèle que vous recommandez dans vos lettres des 9 et 20 thermidor auxquelles nous n'avions pas encore répondu, n'a cessé d'animer l'administration. »

Quelques jours après, une nouvelle lettre insiste sur les causes du retard, avec une note de la main de Duplessis ; elles sont inédites l'une et l'autre :

1. T. XVII des *Mémoires*. La lettre provient de la collection des autographes de Requien, n° 11089.

2. L'un d'entre eux porte le nom de d'Andrée, mais on ignore s'il s'agit d'un membre de la famille de d'Andrée, Paul-Félix-Xavier, qui avait épousé Claire-Thérèse-Aldoncine-Malachie Duplessis, sœur du peintre.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Carpentras, 14 Germinal, an 3 [3 avril 1795] de la République Française, une et indivisible.

Les Administrateurs du district de Carpentras, au Comité d'Instruction publique.

CITOYENS REPRÉSENTANS

Nous avons cherché dans la correspondance que nous avons entretenue avec la Commission d'Instruction publique et celle temporaire des Arts de les mettre à même de juger de nos opérations, de nos soins, de notre zêle dans la conservation des objets d'instruction publique, nous leur avons également fait part des difficultés que nous rencontrions dans l'exécution de la loi du 8 pluviôse, et nous sollicitions une décision que sur la plupart [des points] nous attendons encore[1].

Nous joignons ici une note qui nous a été communiquée par le Citoyen Duplessis, commissaire nommé pour le catalogue des objets intéressant les Beaux-Arts. Cet artiste estimable désire de pouvoir accomplir bientôt la mission dont il s'est chargé ; il n'a pas les moyens de faire de grands sacrifices pécuniaires à la nation, son revenu étant très modique, il fait avec plaisir, celui de son tems et de ses intérêts particuliers.

Nous avions transmis à la Commission d'Instruction publique, il y a plusieurs mois, nos observations sur la nécessité de ne point exiger des commissaires nommés en exécution de la loi du 8 pluviose, et qui se transporteraient d'une commune à l'autre, le sacrifice des frais nécessités par ces déplacemens ; il en est qui ne pourraient pas le faire, et il serait injuste de l'exiger de tous ; nous nous bornons en ce moment, Citoyens représentans, à vous demander l'autorisation du Directoire d'allouer au Citoyen Duplessis, les frais qu'il faira dans la tournée qu'il faira dans cet arrondissement. Nous sommes sûrs de la discrétion de cet Artiste et de son honnêteté qui nous déterminent à avoir recours à vous pour cet objet.

Salut et fraternité

DANDRÉE. MEISSONNIER.

1. Le comité d'Instruction publique avait renvoyé cette lettre à la Commission temporaire

On demande au Citoyen Duplessis, Commissaire nommé pour coopérer au catalogue des objets des Arts, concernant l'Instruction publique en vertu de la loi du 8 pluviôse, on lui demande ses réflexions sur l'indemnité qu'il réclame et le mode qu'il proposerait pour les Commissaires qui se déplacent.

Il répond pour ce qui le regarde personnellement, et observe que, lorsque la loi accordait cent sols par jour d'indemnité, alors cent sols pouvaient valoir cent sols et quelque chose de moins, mais aujourd'hui cent sols en assignats ne valent plus que cinq, contre la pluspart des denrées qu'ils payent. Cinq sols sont donc une indemnité insuffisante aujourd'hui. Le Citoyen Duplessis n'ayant jamais eu en vue le bénéfice qu'il pourrait faire avec la nation (le Citoyen Duplessis donne en preuve de ce qu'il avance, le sacrifice qu'il a fait de gagner en quelques jours avec un particulier, ce qu'il retirera de la nation après le travail de plusieurs mois) le Citoyen Duplessis ainsi décidé à faire le sacrifice de son tems et de ses talens pour le service de la nation ne demande pas une augmentation à cette indemnité fixée pour un travail sédentaire. Quelques mois plutôt, lorsque son petit revenu pouvait être suffisant pour le faire vivre, il eut volontiers renoncé à toute indemnité.

Aujourd'hui que tout lui devient necessaire, il accepte l'indemnité offerte par la loi, mais il observe que les frais de voyage étant aujourd'hui excessifs, et ses moyens insuffisans pour subvenir à cette dépense, il se borne à demander que, lorsqu'il voyagera, ses frais lui soient remboursés sans autre indemnité et sans rien demander pour son tems et pour sa peine, je présente ce mode parceque je ne saurais fixer la somme à laquelle pourraient monter les frais de chaque jour, frais qui changent d'un moment à l'autre.

Je propose de tenir registre de ma dépense journallière qui me sera remboursée et c'est tout ce que je demande.

On pourrait craindre que je n'abusasse de cette faculté, si elle m'est accordée, mais je vais citer un trait de ma discrétion, on y croira si l'on veut.

Envoyé à Reims par le ci-devant Roi et à ses frais lors de son sacre, quand après avoir diné à l'Auberge à un écu, je ne me sentais pas assés d'appêtit pour prendre un autre bon repas le soir, je mangeais deux œufs dans ma chambre et mon mémoire de dépense portait un écu pour le matin et quelques

des arts qui, à son tour, l'avait renvoyée au Directoire pour prendre une détermination sur l'allocation des crédits nécessaires aux tournées (Séance du 5 floréal an III, Commission temporaire des arts).

sols pour le soir. C'était pourtant le Roi qui eut payé si j'avais pris un second repas à l'Auberge. Telle est ma discrétion : on y croira si l'on veut.

DUPLESSIS
ainsi signé à l'original.

Pour copie conforme
PETIN, *secrétaire.*

On ignore la réponse qui fut faite au district. Il est vraisemblable qu'il n'y eut aucun crédit affecté aux frais de ces inventaires. Une tradition du pouvoir central, qui remonte sans doute plus loin que la Révolution, consiste à ordonner des travaux sans mettre les ressources financières à la disposition des administrations locales. La Révolution avait à cela plus d'une excuse et, du reste, Duplessis fut indemnisé peu de temps après, ainsi qu'il résulte des documents qu'on va lire[1] :

DUPLESSIS, PEINTRE, AU PRÉSIDANT DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE D'INSTRUCTION PUBLIQUE, CE 26 BRUMAIRE DE L'AN 4 DE LA RÉPUBLIQUE.

[17 novembre 1795].

CITOYEN,

La mort de ma mère nécessita, il y a trois ans, un voyage dans ma patrie pour des affaires de famille.

J'étois prêt à retourner dans mon domicile à Paris où les plus grands intérêts m'appeloient lorsque Thermidor de l'an 2 le directoire du distric de Carpentras, département de Vaucluse, m'invita au nom de la Loi, de faire l'inventaire raisonné des objets des arts contenus dans ce distric.

A cette époque des lettres de Paris pressoient mon retour et me le fesoient regarder comme indispensable. Cependant avec plus de zèle que de réflexion je venois de promettre au Directoire du Distric qui regardoit comme une bonne fortune de trouver à sa disposition un homme sorti du sein d'une Académie célèbre. Je me décidai donc et j'abandonnai mes plus chers intérèts et je me devouai très civiquement au service public, on peut rappeler

1. Ces pièces importantes m'ont été signalées par MM. Furcy-Raynaud et Tuetey.

que c'est dans cet esprit que dans une occasion importante, le directoire du distric de Carpentras en à écrit à la Commission exécutive des arts à Paris.

J'ay dit que j'avois fait un grand sacrifice en négligeant mes plus chers interests pour me livrer au service public ; je puis ajouter que j'ay abandonné encore la seule occasion qui m'ait été présentée dans le cours de six ans de tirer quelque fruit de mon talent.

Arrivé à Carpentras en thermidor de l'an 2 pour commencer le travail que le district m'avoit confié, je me trouvai entravé de mille manières, et je restai huit mois ne fesant que chercher les moyens d'applanir les difficultés, et mangeant mon argent sans utilité.

Je commencai enfin mon travail et je fis l'inventaire raisonné de tous les dépots contenus dans le chef lieu du distric ; cela fait, je me disposai à faire une tournée dans les différentes communes où existoient d'autres dépots au nombre d'environ quarante ; je donnai alors un aperçu au directoire du distric de la dépense qu'il luy en couteroit en frais de voyages, le directoire voyant qu'il luy en couteroit dans ces temps désastreux plus de cent écus par jour et que cette tournée devoit durer plusieurs mois, jugea à propos de suspendre mes opérations jusqu'à un meilleur tems et me laissa libre de venir à Paris vaquer à mes affaires. Voilà les faits qui amènent les réflexions suivantes.

J'ay fait le voyage de Paris à Carpentras en 1792, à deux personnes avec la somme modique de 500 livres. Si je fusse retourné en thermidor de l'an 2 comme je l'avois résolu il m'en eut coûté alors 10 à 12 cent livres, aujourd'huy ce voyage m'a couté 20 mile livres et m'a complettement ruiné, j'y ai dépensé tout ce que j'avois pu œconomiser, j'ay vendu mes bijoux objet peu regretable aujourd'huy dans un sens mais infiniment prétieux puisque j'en aurois besoin pour avoir du pain : et voilà comment mon zèle pour le service public m'a conduit à ma ruine totale, seroit-ce sans indemnités, je ne puis le croire ; en conséquence je demande :

1° des indemnités pour la dépense énorme pour moi, qu'à occasionné mon dévouement pour le service public.

2° Je demande d'avoir part aux secours que la nation à accordée aux artistes en différens tems aux quels jusqu'ici je n'ay eu nulle part.

3° Je demande d'avoir part aux gratifications accordées aux fonctionnaires publics, en huile, savon, drap, etc., etc., car je suis fonctionnaire public. J'ai travaillé pendant 5 mois au catalogue des objets d'instruction publique et mes opérations ne sont que suspendues.

rien de ce que je demande ne me sera refusé si l'on considère que j'ai 70 ans passés, que mon talent autrefois honnetement productif ne m'a pas valu un liard depuis la révolution, que je suis réduit dans l'âge des infirmités à une pension et une rente sur l'état qui ensemble ne vont pas à deux mile livres, et dont les impositions prélevées, il ne me reste gueres que 15 à 16 cent livres qui ne représentent pas 12 livres effectives.

ah! de grace, qu'on s'arrete un moment sur cette dernière observation.

Duplessis dont le nom dans la partie des arts n'étoit pas sans considération, dont l'exercice de son talent joint à son revenu, luy produisoit année commune 12 mile livres de rente, n'a pas aujourd'huy douze francs, aujourd'huy, agé de 70 ans.

Non les indemnités et les secours qu'il demande ne luy seront pas refusés, de plus il espère que prenant en considération sa déplorable situation, on luy fournira l'occasion de gagner sa vie en luy procurant une place soit au Muséum, soit ailleurs[1].

Duplessis au citoyen Ginguené, directeur général de l'instruction publique.

Ce 10 frimaire, de l'an 4 de la République [1er décembre 1795].

Citoyen,

je vous ai présenté le 2 frimaire un mémoire datté du 26 Brumaire, la bonté avec laquelle vous m'avés reçu, l'interest que vous avés pris à ma situation à donné à mon cœur une émotion que mon accent en vous parlant, ne vous aura pas permis de méconnoître. O! quil est beau d'accueillir ainsi les hommes malheureux qui ont besoin de consolations.

Vos dispositions bien connues, je n'ay à craindre de vottre part qu'un oubli causé par la multiplicité de vos affaires; vous m'excusés donc, je l'espère, si je viens me rappeler dans vottre souvenir; vous voudrés bien me permettre encore quelques observations.

Dans mon premier mémoire jay demandé 1° des indemnités pour les frais énormes pour moy, que mon voyage m'avoit coutés; vous avés senti que ces frais n'aiyant été occasionnés que par mon dévouement au service public je méritois d'ettre indemnisé.

1. Archives nationales, F17A 1242, Musées, 4 frimaire, n° 223.

2° une part aux secours accordés aux Artistes malheureux et je suis je pense le plus malheureux de tous.

3° une part aux distributions faittes au maximum aux fonctionnaires publics, de ces trois demandes la première seule vous a paru admissible; vous avés bien voulu me donner les raisons qui feront rejettées la seconde et je vous ai très bien compris, il est clair pour moi que lorsqu'on a donné une somme à répartir à différens artistes; il est clair, dis-je, que la liste fermée et la somme épuisée il ny a plus rien à espérer pour ceux qui viennent après. En d'autres termes on n'a pas décreté des secours à accorder à tous les Artistes, mais une somme à répartir et une somme déjà employée et épuisée. il me semble quil n'en est pas de même pour la demande qui fait l'objet du 3ᵉ article.

On à décrété une distribution, payée au maximum, à tous les fonctionnaires publics sans exception, et à moins qu'on ne me conteste ce titre, il me semble que je dois avoir ma part à cette distribution — hélas! celuy qui, en vertu des ordres du comité d'instruction publique, à eté nommé pour travailler aux Inventaires raisonnés des objets des arts à servir au Catalogue général ne seroit pas un fonctionnaire public!

Celuy qui a sacrifié ses interests les plus chers pour se livrer à un travail d'utilité publique!

Celuy qui a attendu huit à neuf mois, aprés s'être déplacé, et fait un voyage exprés que le directoire du distric à applani les difficultés qui s'opposoient à l'exécution de ses ordres, qui à mangé ainsy son argent lorsquil pouvoit en gagner ailleurs où il étoit demandé, le Citoyen Duplessis peut présenter les pièces justificatives, de ce qu'il avance ici, Celuy qui a été poussé par son zèle au delà de son devoir qui se bornoit à faire l'inventaire des Tableaux, qui en à restauré plusieurs, entre auttres un grand et superbe Tableau de Nicolas Mignard, le Chef d'œuvre de cet Artiste, qui tomboit en poussiere, et qui à conservé à la République un Tableau que trente mile livres en numéraire ne payeroient pas, Celuy-là disje se verroit refusé lorsquil demande sa part accordée aux fonctionnaires publics, lorsqu'il n'a pas demandé un sol, pour le travail dont il vient de parler, travail qu'il à fait gratuitement et par zèle pour l'interest public, autant que par amour pour les Arts.

Enfin, si l'on considère que je suis arrivé à Paris, au moment où l'on fesoit une distribution en huiles, savons, chandeles, salaisons, etc... à tous

les Citoyens indigens sans distinction et que je suis arrivé que quelques jours trop tard, pour y avoir part, et que je serois arrivé six semaines ou deux mois plus tot si je ne métois pas livré au travail dont je viens de parler, serai-je encore refusé lorsque je demande celle accordée aux fonctionnaires publics?

Citoyen, je vous soumets ces considérations et vous prie de me permettre d'aller à une de vos prochaines audiences recevoire une réponse définitive; mais, en attendant, n'oubliés pas de solliciter pour moy les indemnités que vous avés cru juste de m'accorder, pour les frais de mon voyage. Je suis pressé par tous les besoins et quand la maison brule on n'ajourne pas les secours,

je suis pressé par tous les besoins, ceci n'a pas besoin de preuves, lorsque vous scavés que mon revenu ne monte pas à 12 francs effectifs.

Le pain des sections nous manque 2 ou 3 fois chaque décade, il y à trois jours que j'ai été forcé d'en acheter 2 livres qui ont à peine servi pour faire diner mon petit ménage, où l'on à toujours faim, il me couta 55 francs la livre, hier la distribution ne se fit pas encore.

je voulus en acheter pour souper, on m'a demandé 58 francs, je me retirai et je soupai sans pain; aujourd'huy, je viens d'en recevoir et je l'ai arrosé de mes larmes en pensant que je n'en auroi peut être pas demain et que je n'ai plus pour en acheter bientôt, pour en acheter au prix où il est. Ah! Citoyen pressés ces indemnités que vous m'avés fait espérer, l'humanité le sollicite ainsi que la justice.

O! dans quel état effroyable on réduit de pauvres françois!

O! dans quel état effroyable on a réduit un homme, un Artiste aprés soixante ans d'un travail assidu, un homme qui de sa vie ne s'est livré à des dépenses folles, et qui n'a cessé de bien mériter de sa patrie[1].

Paris, le 1er nivôse, L'an IVe de la République française, une et indivisible.
[22 décembre 1795].

Rapport présenté au Ministre de l'Intérieur.

Le citoyen Duplessis, peintre, étant allé pour affaires de famille à Carpentras, son pays, y fut retenu par les autorités constituées pour faire l'inventaire raisonné des objets d'art que contenait ce district. Ce travail lui fut

1. Archives nationales, F^{17A} 1242, 4e bureau, no 223.

confié dans le mois de Thermidor de l'an II, mais différens obstacles ne lui permirent de l'entreprendre que huit mois après. Non-seulement Duplessis inventoria les tableaux du chef-lieu du district, mais il en répara plusieurs, entre autres un superbe tableau de Nicolas Mignard.

Le district, par raison d'économie, a suspendu les opérations dont il avait chargé Duplessis. Cet artiste s'est vu obligé de revenir à Paris à une époque où il est si difficile de vivre avec des facultés bornées. Son voyage seul lui a coûté 20 000 livres et a absorbé tout le fruit de ses épargnes, il est dans la plus affreuse misère.

Sans sa longue absence de Paris, il aurait peut-être pu avoir part aux secours que la Nation a accordés aux artistes malheureux. Il aurait du moins été employé à des travaux analogues à son état. Cette absence, qui a été si préjudiciable à ses intérêts personnels, n'a pas été sans utilité pour l'intérêt des arts.

Il s'est donc cru fondé à demander :

1° des indemnités pour les frais de son voyage et autres dépenses occasionnées par son dévouement.

2° une part dans les secours accordés aux artistes.

3° une part dans les distributions de denrées faites à un taux modéré aux fonctionnaires publics.

Le Ministre répondra sur ces deux dernières demandes qu'il n'a point la faculté, comme les comités du Gouvernement, de disposer du Trésor public et des approvisionnements et qu'il est obligé d'user de la plus sévère économie.

Mais la demande d'une indemnité est plus fondée; les travaux de Duplessis à Carpentras méritent de la reconnaissance, puisqu'il a conservé à la République des objets précieux.

D'ailleurs ce peintre de la ci-devant Académie a joui d'une juste réputation; il est âgé de 70 ans; ces motifs suffiraient seuls pour lui donner droit à quelque secours.

On propose donc au Ministre de lui accorder une indemnité de 12 000 livres[1]. Ce sera un bien faible soulagement dans la situation où il se trouve.

approuvé

signé : Benezech.

1. Il n'a pas été possible de savoir si les 12 000 livres accordées au peintre lui furent payées en numéraire. Assurément les 20 000 livres qu'il assurait avoir dépensées pour son

Duplessis est prévenu de se présenter au bureau du citoyen Grandjean.

3 nivôse an IV. [24 décembre 1795].

LE DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU Cen DUPLESSIS, PEINTRE.

Le Ministre, Citoyen, n'a point comme avaient les Comités de Gouvernement, la faculté de disposer du Trésor public et des approvisionnemens, il est obligé d'user de la plus sévère Economie.

Il n'a pu donc acquiescer aux demandes que vous formez pour avoir part dans les secours accordés en denrées faites aux fonctionnaires publics.

Mais vos travaux à Carpentras, et surtout votre grand âge, et vos besoins, lui ont paru mériter une indemnité et un secours, il vous accorde en conséquence une somme de 12,000 fr.

Je vous invite à vous transporter au Bureau des Dépenses de la direction d'instruction publique pour que l'on vous procure les moyens de toucher la somme qui vous est allouée[1].

Salut, etc....

LE DIRECTEUR.

L'ensemble de ces documents montre que, malgré de plus graves soucis intérieurs et extérieurs, la Révolution française s'est préoccupée non seulement des grandes questions touchant à l'instruction publique, mais aussi, en prescrivant l'inventaire des œuvres d'art, des travaux préliminaires à tout classement et à toute création de Musées. On voit, par le chiffre de l'indemnité allouée à Duplessis,

voyage étaient en assignats, car Duplessis était loin de les posséder en espèces, même si l'on admet que la répartition, faite en 1792, aux créanciers du prince de Guéménée lui ait procuré des ressources inattendues.

D'après le tableau de dépréciation du papier monnaie arrêté le 28 fructidor an V, par l'administration centrale du département de la Seine, en exécution de la loi du 5 messidor précédent, pour cent livres assignats, on avait, les cinq premiers jours de la première décade de nivôse, 8 sous 9 deniers. Douze mille livres en assignats auraient donc représenté un secours dérisoire. On sait, par Jules Renouvier, que les 442 000 livres de récompenses créées pour les artistes qui avaient concouru à représenter les événements les plus glorieux de la Révolution, furent payées non sur le taux du papier monnaie, mais d'après une évaluation en numéraire.

1. Arch. nationales, F17A 1242.

l'importance que le ministre de l'Intérieur Bénezech y attachait ; cependant, ce qu'il faut louer le plus, c'est, il me semble, l'activité déployée par les administrateurs du district de Carpentras qui savent accomplir tous leurs devoirs — et on devine par la lettre du peintre quelques-uns de ceux qui s'imposaient à leur vigilance — et, en même temps, faire face à des œuvres pour lesquelles ils savent découvrir et l'un des hommes les plus aptes à les mener à bonne fin et même certaines ressources qu'ils durent prélever sur un budget de famine.

Duplessis était préparé par toutes les études de sa vie à dresser un inventaire des œuvres d'art de son pays ; il y avait pensé depuis un grand nombre d'années. Dès 1763, il écrivait à Calvet, fondateur du musée qui porte son nom, et qui exerçait la médecine à Avignon, en formant une collection destinée à sa ville natale, et il lui demandait quelle était « l'histoire des causes qui ont arrêté la publication de nos antiquités méridionales ». Son correspondant les lui avait exposées dans le plus grand détail. « Il faut, disait-il, que ces obstacles aient été invincibles, puisqu'ils ont résisté aux immenses ressources que M. le comte de Caylus était à portée de mettre en usage pour les surmonter. Il est juste qu'un peintre qui réunit le talent et les connaissances, soit instruit de toutes les anecdotes qui concernent son état[1]. »

C'est uniquement faute de crédits budgétaires en temps utile, — car le secours accordé à Duplessis un peu plus tard aurait suffi assurément pour payer toutes les dépenses — que l'inventaire du district de Carpentras fut interrompu. Quoiqu'il fût sans argent, notre artiste multiplia ses démarches à Avignon et dans quelques communes ;

1. Cette lettre qui, sur le registre où Calvet, selon l'usage du temps, copiait sa correspondance, porte la date du 18 décembre 1793, avec la suscription de « peintre du roy et de conservateur du musée de Versailles » à la fois, est en réalité de 1763, le copiste ayant réuni tous les titres du peintre aux dates où la lettre fut écrite et où elle fut transcrite. Elle a été publiée en partie seulement dans l'ouvrage consacré à Calvet, à l'occasion du centenaire du musée et en extrait par M. Labande, mais le texte que nous venons de citer est inédit.

Les personnes que cette étude intéresse devront lire la notice de M. Labande sur *les Dessins de la France méridionale exécutés par Pierre Mignard* et sur leur publication projetée par le comte de Caylus. *Revue du Midi* du 1er avril 1900, Nîmes.

il fit transporter au chef-lieu du district les tableaux de l'hôpital de Villedieu ; il recensa tous ceux qui étaient dans les maisons de sa ville natale et l'enregistrement officiel les mit immédiatement à l'abri de toute déprédation et de la destruction presque inévitable au cours des guerres civiles. On peut lui faire honneur de cette protection des peintures qui ornent l'église Saint-Siffrein, parmi lesquelles une de Nicolas Mignard, qu'il restaura avec plusieurs autres [1].

M. Labande, alors qu'il était conservateur du musée Calvet, avait recherché le catalogue incomplet dressé par Duplessis, que lui avait révélé la découverte de sa lettre aux administrateurs du district : il a échappé à ses recherches. Je n'ai pas manqué d'en faire à mon tour, avec les moyens d'action et d'investigation que me donnait une fonction administrative exercée dans le département de Vaucluse ; mais c'est vainement qu'on a fouillé tous les dépôts d'archives où il pouvait se trouver ; dans aucun d'eux on n'a découvert ce précieux inventaire, non plus que le catalogue annoncé de la bibliothèque de Carpentras, où ont été admirablement préservés les mille manuscrits et les livres rares provenant de la bibliothèque de Peirese, acquise par l'évêque d'Inguimbert.

Un travail analogue fait par les soins des administrateurs du district d'Avignon ne se retrouve pas non plus. Les papiers de la Commission temporaire des arts, dite exécutive, ont presque tous disparu et ce qui en reste commence à être classé. Il y avait alors 550 districts ; la correspondance considérable qui dut être échangée ne pouvait trouver sa place dans les procès-verbaux. Si l'on avait la bonne fortune de mettre la main sur la minute des documents qui doivent exister dans certaines villes, leur réunion permettrait d'écrire un jour un chapitre

1. Lauzan l'affirme dans une phrase qui doit être citée : « Le seul nom de Duplessis rappelait trop les arts pour que l'on négligeât de confier à ses mains habiles leurs plus chers intérêts. Il en rassembla les débris et, après les avoir en quelque sorte réhabilités dans leurs beautés premières, il en fit un catalogue raisonné. »

Le tableau de Nicolas Mignard restauré par Duplessis, dont il s'agit, parait être celui qui représente la Vierge, saint Bernard, saint Louis, sainte Hélène, et sainte Madeleine ; il a été classé par arrêté du 5 décembre 1908, en vertu de la loi du 9 décembre 1905.



Photo J.-E. Bulloz

JOSEPH PÉRU

(Musée de Carpentras)

plein d'intérêt sur l'histoire de l'art pendant la Révolution française. Cette tentative de la Convention fut aussi admirable qu'audacieuse, si l'on songe que ce projet, qui avait souri à Colbert, est loin d'être réalisé à l'heure actuelle et que l'inventaire général des richesses d'art de la France n'a été fait que pour un petit nombre de régions [1].

1. Voir aux Annexes la note relative aux *Œuvres d'Instruction* publique dans le district de Carpentras.

CHAPITRE XIV

DUPLESSIS, CONSERVATEUR DU MUSÉE DE VERSAILLES, INVENTEUR, EN LUTTE AVEC L'INSTITUT ET LES BUREAUX DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — SA MISE A LA RETRAITE. — SON DERNIER PORTRAIT. — SA MORT.

Revenu à Paris, Duplessis est nommé, le 3 thermidor an IV (21 juillet 1796), conservateur du musée de Versailles, avec le peintre Durameau[1], le sculpteur Roland et l'architecte Le Roi ; celui-ci est spécialement chargé de l'entretien des bâtiments et des eaux.

Le traitement des conservateurs avait été porté à 3000 francs, valeur fixe, et ils devaient être logés *près le Musée*[2].

Notre peintre donne quelques détails sur les circonstances de cette nomination, dans une lettre du premier jour complémentaire de l'an V (17 septembre 1796) adressée à un de ses compatriotes inconnu de nous ; il n'en parle qu'avec une certaine circonspection[3].

1. Durameau meurt le 4 sept. 1796 ; il est remplacé par Gibelin, membre associé de l'Institut national, le 20 octobre 1796, qui réunit, écrit le ministre Benezech en le désignant « des connaissances étendues tant dans l'art de la peinture que dans la science de l'antiquité ; il est en état de donner des éclaircissements aux étrangers et aux artistes qui visiteront le musée et pourra faire des cours publics sur les costumes, les antiquités et la fresque ».

2. Le ministre Benezech avait, le 3 thermidor an IV (21 juillet 1796), engagé les administrateurs du département à loger les conservateurs du musée « d'une manière convenable. On gagne toujours, disait-il, à bien traiter les hommes qui joignent le mérite du talent à celui des qualités estimables ». L'acte de décès de Duplessis nous apprend qu'il était logé dans la galerie de Diogène.

3. Autographes Requien, nº 11090, au musée Calvet. Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires* de l'Académie de Vaucluse, par M. Labande, au cours de l'article déjà cité.

Versailles, ce 1er complémentaire de l'an V [17 septembre 1796].

Et vous aussi, mon cher compatriote, vous êtes victime, hélas ! Oh ! oui, je me souviens de vous et je m'en suis toujours souvenu avec plaisir jusqu'au moment où l'on ne peut que gémir sur le sort d'une personne que l'on estime autant que vous mérités de l'être, et qui est tombée dans le malheur. Croyés qu'absorbé par mes propres peines, je partage encore les vottres et plut à Dieu qu'il ne tint qu'a moi de les adoucir !

Je dois avoir, dites-vous, des puissans amis. J'en avois auttre fois, mais ils sont dispersés et tous ceux qui ont du pouvoir aujourd'hui sont des hommes nouveaux que l'on ne connoit pas et dont on n'est pas connu. J'ay cependant obtenu une place pour moi, mais c'est une affaire de circonstance. Je ne connoissois pas du tout quelques mois auparavant l'home en place qui m'en a procuré une lorsque je m'y attendais le moins. Si quelque circonstance favorable se présentoit, et je ferai mes efforts pour la faire naitre, croyés que je me ferois le double plaisir de vous servir et de vous attirer dans le lieu que j'habite, pour y jouir de l'avantage de votre aimable société.

La place que j'occupe ne seroit pas mauvaise si nous étions payés, mais nous ne le sommes pas. Sur une année juste que j'occupe ma place, il nous est du sept mois et les auttres n'ont été payés qu'a moitié en valeurs réelles. Cela n'est pas attrayant. Nous espérons toujours du mieux ; je croyois qu'a la paix notre sort deviendroit meilleur, et voila la foudre qui tombe sur les rentiers pour achever de les écraser. On vient de prendre une résolution au Conseil des 500, qui ordonne le remboursement de touttes les rentes même viagères des deux tiers de leur valeur, et ce remboursement se fera en papier décrié et de presque nulle valeur. On écrasera par là les pauvres rentiers, qui languissent sans payement depuis plusieurs années ; ils avoient du moins l'espérance d'un meilleur sort, elle leur est enlevée. On favorise les agioteurs. on ouvre le chemin de la fortune a cette espèce perfide, et les petits rentiers qui ont survécu à la déplorable négligence avec laquelle on les a traités, périront jusqu'au dernier de faim et de misère, hélas !

La fatale résolution n'a pas encore passé au Conseil des anciens ; cela fera passer encore deux ou trois jours de perplexités, au bout duquel tems nous recevrons le coup de massue, je m'y attends.

Salut et fraternité.

Duplessis.

Aux termes de l'acte d'organisation du musée de Versailles, signé du ministre de l'Intérieur Benezech, les conservateurs devaient nommer l'un d'entre eux directeur pour présider leurs assemblées, signer leurs délibérations et la correspondance ; il était soumis au renouvellement tous les trois mois et ne pouvait pas continuer ses fonctions pendant plus de six mois. Il semble bien, d'après les états de traitement des fonctionnaires du musée [1], que les collègues de Duplessis lui décernèrent le plus souvent la présidence, car il y est désigné en qualité de directeur du Conservatoire, conservateur pour les peintures [2], jusqu'en floréal an X. Vers le milieu de l'an VII, il change de service et il remplace le sculpteur Roland, qui était chargé de l'entretien et des menues réparations des objets de sculpture du parc et du musée, et qui jouissait pour ce service d'un traitement particulier de 3000 francs, valeur réelle, sur lequel il était tenu de prendre « le salaire des artistes dont il pourra se faire aider ». Mais les réparations importantes, faites d'après les ordres spéciaux du ministre, étaient payées à part.

Le 5 pluviôse an VII, le citoyen Pillon ayant demandé une place de professeur à l'École de Versailles, invoquant sans doute, avec ses titres, des appuis sérieux, un rapport au ministre François de Neufchâteau, propose de l'utiliser, en le nommant comme suppléant de Duplessis. Le rédacteur du rapport dit :

« On a accordé au vieux peintre Duplessis la place de conservateur et restaurateur des statues de Versailles, mais ses infirmités et son grand âge lui ôtant la faculté d'avoir de ces statues le soin qu'elles exigent, c'est moins un emploi qu'une retraite qu'on lui a donnée. Cependant les monuments souffrent. On pourrait donc nommer le citoyen Pillon comme suppléant de Duplessis. On ne lui donnerait qu'un très faible traitement... »

François de Neufchâteau approuva la proposition et fixa le traitement à 500 francs. Il n'est pas exact que le conservateur fût empêché

1. A. N., O² 849.

2. Ses portraits de Vien et d'Allegrain figurent au catalogue publié par Leblanc, l'an X, sous les nos 87 et 88.

par ses infirmités et son grand âge de s'occuper de son service d'entretien. A la vérité, il avait été atteint, vers ce temps-là, d'une congestion cérébrale qui, d'après Lauzan, avait frappé de paralysie ses jambes et son bras droit, mais une amélioration s'était produite dans son état. Il avait déployé jusque-là une activité extraordinaire. Non seulement il s'était occupé de la restauration des tableaux qui lui avait été demandée expressément [1], mais avec les autorisations nécessaires et avec la prudence, l'adresse et le talent d'un artiste éminent, il avait réparé un grand nombre de toiles importantes qui, dit-il, dans une expression originale et forte « étaient presque à l'agonie ». Il s'agit d'environ 40 œuvres sauvées de la destruction en sept mois de travaux et « de peines presque au delà des forces d'un vieillard bientôt octogénaire » [2].

Quoique l'argent lui fasse défaut pour se procurer les remèdes qui lui sont ordonnés, les soins de Marie Rodier, qu'il appelle une de ses parentes, et qu'il épousa par reconnaissance [3], rétablirent momentanément sa santé. Dès lors, il s'adonna à l'entretien des statues mieux que n'aurait pu le faire un homme jeune et valide, mais sans expérience. Ayant repris des études dont le début, on le verra, remontait

1. Le 6 floréal an VII, il est invité « à laver et à passer un blanc d'œuf sur le tableau de Vien, représentant *la Prédication de saint Denis* ». Il signale, du même peintre, le *Saint Germain* qu'il a trouvé fort sale et qu'il pourrait « non pas seulement éponger, mais décrasser convenablement ».

2. Ces mots sont de Duplessis. Voici comment Lauzan confirme ces détails : « Malgré son grand âge, on le voit se charger des travaux les plus pénibles. En moins d'un an, il restaure les trois grands tableaux de Jouvenet, la *Pêche miraculeuse,* la *Résurrection de Lazare*, le *Magnificat*, le *Repos en Égypte* et la *Présentation au Temple* de Louis de Bouleongne ; le *Martyre de saint Gervais* par Goulay ; deux grands tableaux de Vouet, plusieurs autres encore, et enfin la *Vie de saint Bruno*, par Le Sueur, en vingt-deux morceaux. »

3. L'acte de mariage est du 18 prairial an IX. Marie-Madeleine Rodier est âgée de 34 ans ; elle demeure avec Duplessis, au Palais national ; elle était née à la Houssaye, près Rozay, département de Seine-et-Marne, de Antoine Rodier et de Marie-Jeanne Cormier, tous deux décédés au moment du mariage de Duplessis. La veuve du peintre habita, lorsque la mort de son mari l'obligea à s'installer ailleurs qu'au palais, la rue Carnot et la rue de la paroisse, au nº 16, où elle mourut le mercredi 2 septembre 1846 ; elle avait reçu une petite pension ou un secours de l'État.

assez loin déjà dans le passé, il découvrit un moyen inoffensif de nettoyer les marbres.

« Ma tête travaille toujours », écrit-il le 22 prairial an VIII au ministre de l'Intérieur, et, en effet, en lisant la correspondance qui va suivre, on admire l'ingéniosité et la ténacité qu'il applique à vouloir faire adopter ses divers procédés de nettoiement des marbres, dans l'intérêt de l'art. Au cours de ses démarches, qui se réduisent à l'envoi de mémoires et de pétitions, il garde le ton respectueux d'un fonctionnaire ; il use de moyens insinuants, de formules quelque peu humbles et il demande au chef de la division de l'Instruction publique au ministère de l'Intérieur « d'être son patron ». Duplessis appartient tout entier à l'ancien régime ; il ne peut en être autrement ; mais il explique à Arnault, le successeur, dans ce poste, de Jacquemont[1], que celui-ci s'était intéressé à lui en lisant ses lettres ; il le prie donc aussi de les lire et de vouloir bien les mettre sous les yeux du ministre ; il pense qu'elles le toucheront. Il n'a donc recours qu'aux ressources de son esprit, et servi par une plume adroite, il se révèle, dans cette sorte de testament, comme un lettré, un savant, un dialecticien souple et puissant et il a, devant les réponses sèches et dédaigneuses préparées par des bureaucrates indifférents, des sursauts de dignité qui élèvent ses répliques à une réelle éloquence, par exemple lorsqu'il écrit : « Les fruits du génie sont, vous le savez, de toutes les propriétés, la plus sacrée... »

Duplessis, hémiplégique et atteint dans les moyens d'exécution de son art, expose, au Salon de 1801, un portrait de Franklin qui diffère un peu, par le costume, du premier qu'il a présenté au public,

1. Il s'agit d'Arnault, membre de l'Institut, l'auteur de *Marius à Minturnes* et de *Lucrèce*, conseiller de l'université. Quant à Jacquemont, c'est assurément le père de Victor Jacquemont, le voyageur naturaliste à qui l'on doit 4 volumes d'une Correspondance si attachante, dont la préface est de Mérimée. Le protecteur de Duplessis, membre du Tribunat et plus tard Directeur général de l'Instruction publique au Ministère de l'Intérieur, fut exilé par Napoléon, son nom ayant figuré parmi les membres du Gouvernement provisoire lors de la conspiration du général Mallet. Il rentra en France après la Restauration et fit partie de l'Institut.

en 1779, et qui doit en être une réplique commandée par un amateur. On ne sait en quelle année elle a été exécutée.

Il peint encore un dernier portrait, qui est le sien et qui porte en lui-même sa date. Ni l'âge, ni la maladie, ni les soucis qui, depuis douze ans, le tourmentent, ne semblent avoir épuisé son talent ou engourdi son pinceau ; il a même plus de vigueur et de coloris qu'en certaines œuvres de sa belle époque. Il doit être, au point de vue de sa santé, dans une période de rémission, car ses yeux si longtemps menacés d'une lésion, sont restés vifs et pénétrants. Son port est très droit ; il a les joues grasses et sa lèvre inférieure seule, à gauche, est un peu distendue et pendante. On sait que sa mise fut toujours soignée et élégante ; il porte un habit couleur de bure à collet large et élevé, entr'ouvert, ainsi qu'un gilet garance dont les parements sont ornés de fleurettes brodées, et qui laisse apparaître la haute cravate et le jabot de batiste. Avec de longs cheveux blancs qui tombent jusqu'au col, des sourcils épais et encore noirs, un teint rosé, il a l'air débonnaire et vénérable, mais il garde l'empreinte d'une volonté et d'une fermeté peu communes avec une gravité douce. C'est un excellent portrait, traité comme tous ceux que nous avons passés en revue, avec la même lumière sur le visage et une entente des valeurs que l'inaction, depuis les portraits de Péru, n'a pas altérée.

Une partie du sujet traité dans ce chapitre a été abordée dans une communication faite aux Sociétés des beaux-arts des départements[1], avec les seuls documents locaux. Nous avons pu réunir ici tout le dossier des archives départementales de Seine-et-Oise et des archives nationales sur cette question, à l'exception d'une pièce à laquelle Duplessis recommande sans cesse aux ministres de se reporter. Ce mémoire a été égaré et c'est fort regrettable, mais on peut y suppléer par les autres correspondances qui offrent, à notre avis, un puissant intérêt. Nous ne les accompagnerons d'aucun commentaire ; elles par-

1. A. Dutilleux. Le museum national et le musée spécial de l'École française à Versailles (1792-1823). — Quelques notes concernant le musée spécial de l'École française. Réunions des sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, 1886-1895.

lent assez d'elles-mêmes, et nous nous bornerons à quelques éclaircissements, en note, lorsqu'ils seront indispensables. Nous y incorporons, dans l'ordre chronologique, le rapport présenté à l'Institut par Vauquelin et Chaptal, que nous avons pu retrouver :

Versailles 27 germinal an 7 de la République [16 avril 1799].

Aux administrateurs du musée spécial de l'école française,

Le citoyen Duplessis fait part à l'administration dans une lettre en forme de mémoire des moyens qu'il croit qu'on doit prendre pour le nétoyement des statues du parc, d'après ses expériences : il cite deux passages d'une lettre d'un célèbre chimiste (le citoyen Darcet) qui se trouve, dit-il, parfaitement d'accord avec lui avant de l'avoir mis à même de prononcer. Le citoyen Duplessis pense que pour décrasser les marbres, on n'a connu qu'une manière d'opérer, c'est d'employer l'action des caustiques qui agissent sur la crasse par dissolution, et il ajoute qu'il a obtenu de ses méditations la certitude qu'on pourrait agir sur la crasse des marbres par d'autres principes et qu'il l'a attaquée par la contraction et l'extraction, etc. ; il espère qu'en confiant cette lettre comme un dépôt, elle restera dans les archives et il se résume par la déclaration suivante :

Je déclare que je crois avoir perfectionné la méthode de décrasser les marbres, c'est-à-dire la méthode connue, où les alcalis sont employés pour dissoudre la crasse. Je déclare en outre que je suis l'auteur et l'inventeur d'une nouvelle méthode qui agit par des principes tout différents de la première; méthode qui pouvant être portée par moi ou par d'autres à la perfection dont elle sera susceptible, sera regardée peut-être un jour comme un grand spécifique contre cette maladie des marbres regardée aujourd'ui comme incurable, etc.

Signé : DUPLESSIS.

Versailles le 30 prairial an 7 de la République une et indivisible [18 juin 1799].

Le citoyen Duplessis surveillant de l'entretien des figures du parc, aux administrateurs du muséum de Versailles.

Citoyens, Permettez-moi d'abord de vous observer que dans votre lettre

du 26 prairial, il y a une erreur qui vous a sans doute échappé. Je ne suis pas chargé de l'entretien des figures du parc comme vous l'écrivez ; mais surveillant de l'entretien etc., ce qui est un peu différent, je vous prie de corriger cette erreur.

L'administration, dites-vous, n'a pas recherché si c'est de mon aveu ou à mon insu que le citoyen Pillon a nettoyé des figures avec du savon noir ; ainsi donc cette déclaration me dispense d'une réponse là-dessus. Vous ajoutez : elle s'est crue obligée d'arrêter une pareille opération.

Si j'ai bien lu et si j'ai bonne mémoire, il me semble que vous vous êtes bornés à témoigner au citoyen Pillon vos inquiétudes sur l'usage des drogues qu'il pourrait employer.

Puisque vous avez eu des inquiétudes, je pense que vous avez bien fait de les manifester. Le citoyen Pillon s'est arrêté de lui-même, et il a bien fait, il ne faut pas lui enlever ce mérite ; de mon coté j'ai fort approuvé le parti qu'il a pris, et je crois avoir bien fait aussi. Ce n'est pas que je partage aucunement vos craintes, mais je crois qu'il est bon de recevoir des conseils de toute part, et quand il est question d'un intéret aussi puissant, ils doivent tous etre pris en considération.

J'ai dit que nous avions tous bien fait ; mais il vous reste une meilleure chose encore à faire, c'est d'accélérer la réponse du ministre. A quoi tient-elle ? Il n'est question de la part du ministre que d'inviter trois à quatre savants à se réunir en quelque lieu que ce soit et tout est fait pour lui, deux heures de temps sont plus que suffisantes pour les mettre à portée de juger, peut-être un quart-d'heure suffit. Si cependant pour prononcer sur une question peut-être nouvelle pour eux, il était nécessaire qu'ils fissent des expériences qui pourraient traîner en longueur, c'est une raison de plus pour accélérer leur réunion.

Vous me dites que le citoyen Pillon convient lui-même qu'il n'entend rien dans cette matière. J'ai lu la copie de sa lettre que vous m'avez envoyée et je n'y trouve point ces mots ; il est vrai qu'il dit qu'il en parle comme un aveugle des couleurs ; mais j'observe qu'il emploie cette expression modeste après avoir parlé sur la nature du savon comme un homme très-entendu. Je crois, je vous l'avoue, que vous avez pris trop à la lettre les expressions du citoyen Pillon.

Ce qui me confirme surtout dans cette opinion, c'est sa seconde lettre. Hé quoi ! le citoyen Pillon cite des autorités, il pose des principes, et

il en tire les conséquences les plus justes, et vous pourriez croire encore qu'il a parlé sincèrement lorsqu'il dit qu'il en parle comme un aveugle des couleurs !

Vous observez avec raison que ce n'est pas à nous à entrer en discussion sur cette matière, cependant en m'abstenant de vous développer mes opinions, ce n'est pas sans quelque regret que je me priverais du plaisir de calmer vos inquiètudes en attendant qu'elles soient tout à fait dissipées par la décision que vous ne manquerez pas de solliciter vivement, si je n'étois persuadé que vous n'aves plus d'inquiètudes lorsque vous savez que le citoyen Pillon a tout fait suspendre son travail à cet égard pour s'occuper d'autre chose.

Salut et fraternité.

Signé : Duplessis.

P.-S. — Je suis tout à fait dans l'opinion du citoyen Pillon sur l'inutilité de l'eau pour décrasser les marbres, ce qu'il en dit dans sa lettre est appuyé sur des principes incontestables et sur l'expérience.

Duplessis, surveillant de l'entretien des figures du parc de Versailles, au rédacteur du *Moniteur*.

A Versailles, le 28 thermidor, an 7 [15 août 1799].

Citoyen, il a paru dans le N° 30 de la *Décade philosophique,* un article concernant le nétoiement des figures de marbre. L'auteur de cet article, pour peindre les ravages causés par la crasse qui les ronge, répète mot pour mot, et sans daigner m'en faire honneur, ce que j'ai consigné depuis longtemps dans un mémoire où je déclare que cette crasse n'est autre chose qu'une végétation, une espèce de lichen dont les racines s'insinuent dans les porosités du marbre. Cependant, malgré cet exposé qu'il s'approprie, on s'étonne de le trouver bientôt en contradiction avec lui-même en applaudissant au lavage à l'eau pure. Il ignore vraisemblablement cet axiome de la physique : que tout corps vraiment dissoluble dans l'eau est de nature saline ; et qu'aucun corps ne peut se dissoudre dans l'eau si ce n'est par l'intermède d'une matière saline. Si l'on dit que l'eau emporte au moins une partie de cette crasse, je réponds que l'eau n'emporte rien du tout : si cela était, les pluies

continuelles qui tombent sur les figures de nos jardins, les décrasseraient elles-mêmes. C'est le frottement seul qu'on emploie en tentant vainement de les décrasser avec l'eau (qui ne peut rien) qui emporte quelque chose; et ce petit succès entretient un préjugé funeste qui conduit à leur perte les figures de nos jardins: car ce n'est pas le velouté de cette mousse qui couvre les marbres et que le frottement peut emporter, qui les corrode; c'est le corps, ce sont les racines qui ne peuvent être enlevés ni par l'eau ni par le frottement, qui les rongent et les dévorent, et qui de plus altèrent leur couleur à un point malheureusement trop sensible.

On me demandera peut-être par quelle considération le surveillant de l'entretien des figures du parc de Versailles ne met pas en usage les moyens dont il doit avoir fait la découverte. Je puise ma réponse dans l'article même contre lequel je réclame: il y est dit que le ministre de l'intérieur a ordonné qu'on ne lavât les figures *qu'avec de l'eau.* On peut me demander encore si le ministre connaît ma méthode; je suis forcé de dire *non,* quoique j'aye fait tout ce qu'il est humainement possible pour la lui faire connaître. On ne me demandera pas sans doute pourquoi le ministre s'est adressé à l'institut pour en obtenir des moyens de décrasser les marbres; tout le monde sent la sagesse d'une telle conduite. Mais les savants de l'institut sont occupés depuis longtemps, dit encore l'auteur de l'article, à chercher une route qui conduise à ce but désiré. Il ne paraît pas qu'ils l'aient trouvée, et il est possible qu'ils ne la trouvent de longtemps encore. Si donc, en attendant le succès de cette recherche, de la part de l'institut, il se présente un homme, quel qu'il soit, qui déclare que d'après des tentatives multipliées et longtemps infructueuses, il a enfin découvert plusieurs moyens qui conduisent sûrement à ce but; et si l'on paraissait surpris que cet homme ne soit point recherché, pas même accueilli quand il se présente pour produire ces moyens, je répondrai que j'en ignore la cause, et qu'il faut croire à une invincible fatalité.

Les effets que j'ai obtenus par ces deux moyens, ont surpassé mes espérance. Les marbres les plus altérés et les plus noircis, ont repris et conservent leur blancheur primitive. Mes vœux actuels sont que l'autorité veuille s'assurer de l'exactitude de résultats aussi importants.

Si vous voulez, citoyen, publier ma lettre dans votre journal, elle pourra peut-être, soit directement, soit indirectement, porter la lumière aux yeux du ministre actuel dont les louables intentions sont connues.

Versailles le 1er pluviose an 8 [21 janvier 1800].

Aux administrateurs du Musée,

Citoyens, Puisque le ministre vous demande des informations sur la demande ou indemnités que je lui ai faittes, pour près de quarante tableaux que j'ai restaurés du tems que j'étais un de vos collègues et m'attends au succès de ma juste demande, personne ne sait mieux que vous que pendant sept mois et demi je n'ai pas cessé ce travail pénible, avec votre approbation, je dirai plus encore; lorsque j'ai abandonné ce travail vous m'aves manifesté des inquiétudes qui ont enfin vaincu mes espérances. J'attends un rapport favorable de votre part qui décidera les résolutions du ministre.

Si vous avies besoin de plus amples instructions de ma part je vous les donnerais un autre jour; je n'aurais qu'à vous rappeler tout ce que vous auries pu oublier pour m'attendre au rapport le plus favorable. salut et fraternité,

Duplessis.

Versailles le 17 Pluviose an 8 [6 février 1800].

Concernant un secret pour décrasser les marbres, le citoyen Duplessis joint en même tems un état aproximatif de trente à quarante tableaux qu'il a restaurées et dont il a sollicité le ministre de l'intérieur, pour obtenir l'indemnité de son travail et invite l'administration d'appuyer auprès du ministre sa juste réclamation.

Duplessis ex-administrateur du musée.

Citoyens administrateurs,

Ps. — Je ne sçaurais doutter que vous n'ayes envoyé au ministre la réponse à sa lettre par laquelle il vous demandait des informations sur la demande que je lui avois faite en indemnité pour la restauration d'un assez grand nombre de tableaux que j'ai restaurés, cependant je ne vois pas que le ministre ait pris une détermination en conséquence. Je n'entends parler de rien dans un tems ou j'ai un si grand besoin de secours.

Duplessis au Citoyen d'Arnaud, chef de la division d'Instruction publique du Ministère de l'Intérieur.

Versailles ce 22 Ventôse an 8 [13 Mars 1800].

Citoyen,

Depuis longtems je n'ai pu recevoir une réponse à mes lettres au Ministre que lorsque vottre prédécesseur avoit eu connoissance et en dernier lieu avoit soin de les mettre toujours sous ses yeux : le C. Jaquemont commençoit à me connoitre et à prendre intérest à moi; lorsque j'appris sa prochaine retraitte je le priai de me recommander à son successeur et de me présenter à ses yeux tel que j'étois, un des siens; j'ignore s'il ma rendu ce service auprès de vous : quoi quil en soit, permettés moi de vous recomander cette lettre que j'écris aujourd'huy au Ministre. Les Ministres ne peuvent pas tout lire; mais si vous voulés bien vous même lire celle-ci, je pense quelle vous touchera, que vous voudrés bien prendre une partie des sentiments du C. Jaquemont, que vous serés peut être mon patron pour me consoler de la perte que j'ay faitte par la retraitte du Citoyen Jaquemont. Ce Citoyen n'avoit appris à me connoître que par la lecture qu'il avoit faitte des lettres que j'écrivois au Ministre et il s'étoit intéressé à moi : permettés que je me flatte du même succès auprès de vous, en me permettant de faire passer sous vos yeux celles que je lui écrirois dorénavant; mais si vous m'accordés cette grace il seroit important de connoitre les moyens de vous les faire passer secretement et directement.

Salut et respect,

Duplessis.

Je ne crois pas trop présumer en me flattant que ma triste situation dont vous prendrés connoissance par la lecture de ma lettre au Ministre, vous touchera, et si je me flatte encore que vous y ferés obtenir une réponse dont j'ay un grand besoin.

Duplessis surveillant, etc... au Ministre de l'intérieur.

Ce 22 Ventôse an 8.

Citoyen Ministre,

Dans une de mes dernières lettres, je vous apprenois que depuis dix huit mois (à cette époque) il m'étoit du des indemnités pour la restauration de

trente à quarante tableaux du Museum de Versailles, j'implorois de vottre justice une prompte satisfaction à ma demande, fondé sur l'état de détresse où nous mettoit la suspension du payement de nottre traittement, je vous représentois que à l'âge de 75 ans je n'avois pas le moyen de me vetir pour me préserver de la rigueur du froid et que pour avoir du pain j'étois à la veille de recourir aux derniers expédients.

Depuis ce tems il est survenu un bien plus fort motif d'urgence, je suis depuis environ deux mois affligé d'une attaque de paralysie qui me force de m'entourer de médecins, d'apotiquaires et de gardes malades et je suis négligé, presque abandonné de tout le monde, parce que personne n'a encore vu de mon argent; enfin je suis forcé de me retenir des médicamens qui sans être chers sont au-dessus de mes moyens. Hélas! Citoyen Ministre, dans cette triste situation, ne dois-je pas espérer de trouver des secours dans le produit de mes travaux passés : je parle à vottre cœur, si je veux le toucher, vous verrés du moins que je ne veux pas le séduire puisque j'ay commencé de parler à vottre justice.

Vottre sagesse vous a porté, je le scais, à demander des renseignemens aux administrateurs du Musée, sur la légitimité de ma demande, mais, si je ne me trompe, depuis plus de deux décades, ils ont du vous avoir donné les informations que vous leur demandiés et je ne puis croire que ces informations ne me soyent pas favorables.

S'il pouvoit m'être fait soit de la part de l'Administration, soit de toutte auttre part quelque objection importante, je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir bien me la communiquer affin que je puisse y répondre; vous sentés bien que sans cela vottre justice ne seroit jamais éclairée et qu'elle seroit exposée à prononcer l'abandon d'un malheureux qui a rendu plus d'un service à la chose publique et qui pour toutte faveur ne demande cependant que son salaire.

Si parmi les causes de la paralysie on compte les peines de l'esprit, les chagrins; je dois vous apprendre que j'en ai été accablé par quelques-uns de vos prédécesseurs. Ne seroit-il pas tems que je reçusse de vottre part quelques consolations en attendant que vous puissiés réparer enfin touttes les injustices dont j'ay à gémir.

Salut et respect

Duplessis.

Versailles le 2 Germinal an 8 de la République [23 mars 1800].

L'Administrateur du Musée spécial de l'École française
au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Vous demandez par votre lettre du 18 du mois dernier que l'administration vous donne des renseignements positifs sur ce qui peut être dû au Citoyen Duplessis.

Elle s'empresse de vous satisfaire autant qu'il est en son pouvoir. Le citoyen Duplessis a restauré plusieurs tableaux pendant qu'il était administrateur, mais alors il ne vouloit aucune rétribution pour ce travail; il se contenta de produire des mémoires des déboursés seulement, qui ont été portés dans les états de dépenses et acquittés.

En cessant d'être membre de l'administration, le Citoyen Duplessis fut nommé restaurateur, alors il fit à plusieurs tableaux des restaurations ordinaires, l'administration ne l'ayant chargé de restaurations essentielles, qu'elle n'était point autorisée à faire exécuter.

Pour les tableaux qu'il a nétoyés pendant qu'il était restaurateur, l'administration pense qu'il ne lui est dû que les déboursés, attendu qu'il recevoit un traitement pour cet objet; c'est donc pour les tableaux qu'il a restaurés étant administrateur, qu'il paroit juste de lui accorder une indemnité.

Le Citoyen Duplessis dit avoir travaillé pendant six mois, desquels y retranche un mois qu'il a dit avoir employé pour ses affaires domestiques, ce qui réduit sa demande à cinq mois : il désire être payé à l'instar des restaurateurs employés par l'administration du Musée central des arts, auxquels il est alloué 12 f par jour; mais attendu que le Citoyen Duplessis ne vouloit d'abord que ses déboursés pour les restaurations qu'il a faites pendant les cinq mois de travail pour lesquels il réclame une indemnité, l'administration n'a pas du tenir note du tems qu'il y a employé, n'y du nombre des tableaux qu'il restauroit : elle ne peut apprécier d'une manière précise ce qui lui est légitimement du pour cet objet; mais elle pense, Citoyen Ministre, qu'une somme de cinq à six cents francs, au plus seroit suffisante.

Salut et respect

E. A. Gibelin, *président*.



Photo Georges

J.-S. DUPLESSIS, Conservateur du Musée de Versailles
(Collection J. Joly)

Ce 26 germinal an 8 [16 avril 1800].

Aux administrateurs du Musée,

Citoyens, Dans une de mes dernières lettres, après vous avoir manifesté mes inquiètudes sur le silence du ministre, au sujet de ma demande en indemnité pour restauration de tableaux, je vous priais de m'apprendre si vous lui avies transmis les renseignements qu'il vous avoit demandés a ce sujet et j'ajoutais que s'il les avoit reçus j'avois lieu de me flatter que de votre part ils me seraient favorables. Vous aves bien voulu me répondre et m'apprendre que vous avies envoyé ces renseignements au ministre et vous ajouties que vous les avies présentés d'une façon convenable. Convenable? je n'en doute pas, mais si ce mot signifie pour moi favorable, on sent bien que pour d'autres il peut signifier défavorable.

Si donc les observations que vous aves fournies au ministre portaient malheureusement pour moi un caractère de défaveur, je ne pourrais m'en plaindre puisque vous aves dû parler d'après votre conscience; mais si votre mémoire vous avoit mal servi sur certains faits, si vous avies ignoré d'autres qui me soit favorables, vous sentes bien que n'ayant point d'avocat auprès de vous, lorsque vous aves rédigé votre réponse au ministre, vous sentés bien, dis-je, que vous auriès pu tomber dans quelque erreur qui me serait funeste et dont sûrement vous series fâchés. J'ai d'autant plus lieu de le craindre que le ministre ne fait point de réponse à ce sujet quoique je lui aye écrit de nouveau à ce sujet. Si donc votre rapport portait sur quelques erreurs de votre part, comme il serait bien possible, il ne me reste, vous le sentés bien, d'autres moyens pour obtenir mes droits, que de la rectifier; il ne tiendra qu'a vous de m'en fournir les moyens en me donnant connoissance de ce que vous aves écrit au ministre à ce sujet; vous ne me refuserés pas cette faveur, si vous considérés que vous-mêmes aves crus avoir besoin que je vous communiquasse ma lettre au ministre avant de lui faire votre rapport, vous sentirés sans doute combien il est plus important pour moi de connaître la vôtre pour soutenir mes intérêts. Vous ne me refuserés pas cette faveur, si vous considérés que la justice la moins rigoureuse veut cependant que toutes les dépositions qui peuvent être à la charge d'un plaideur lui soient communiquées afin qu'il puisse y répondre. Sans quoi le juge prononcerait sans avoir

entendu les deux parties. La jurisprudence de tous les tribunaux de la terre exige cette communication que j'attends de votre amitié.

Salut et fraternité

Signé: Duplessis.

Versailles ce 27 germinal an 8 [17 avril 1800].

Duplessis, surveillant, etc... au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

J'ay eu l'honneur de vous écrire le 22 Ventôse, pour la troisième fois, au sujet des indemnités que je réclame pour restauration de tableaux; dans ma derniere, je n'avois d'auttre but que d'accélérer vottre décision sur ma demande, dont j'avais cru avoir précédemment établi la justice. Je me fondois dans cette derniere lettre sur l'état de maladie qui demandoient des prompts secours et cette version était bien faitte pour vous toucher : cependant je ne recois de vous aucune réponse.

Le rapport que vous avés demandé à ce sujet à l'administration du Musée, vous a été envoyé depuis longtems et cependant je ne reçois de vous aucune réponse.

Ne pouvant accuser de ce silence ni vottre justice ni vottre humanité, je suis forcé de l'attribuer à ce rapport de l'administration du Musée qui peut contenir quelques erreurs qui me seroient défavorables.

Si vous craignés comme je n'en puis doutter d'être induit en erreur, il n'est qu'un moyen de vous en préserver, c'est de me communiquer ce rapport de l'administration du Musée affin que je puisse scavoir quelle est l'erreur que j'ai à détruire et vous vous féliciterés apprès de m'en avoir donné les moyens : si je vous demande cette communication comme une grace, je puis l'espérer encore de vottre justice : jamais, vous le scavés, un plaideur n'a été refusé lorsqu'il a demandé la communication des dépositions qui peuvent être à sa charge et sans cela comment pourroit-il repousser les imputations de la malveillance, de la calomnie même? Je n'ai rien à craindre de l'administration du Musée; il n'est pas moins vrai que tous les hommes sont sujets à l'erreur, à être trahis par leur mémoire et à tomber enfin dans des méprises de toutte espèce : tout honette homme dans ce cas est ravi qu'on le

tire d'erreur, si cette erreur peut nuire à quelqu'un; c'est ce que je pense des administrateurs.

Délivrez-vous de moi une fois pour touttes de mes importunités en me repondant, car vous scavés que les malheureux sont importuns et ils méritent cependant plus de pitié que de blâme.

Salut et respect
Duplessis.

Citoyen Ministre, je vais vous entretenir d'un autre objet et il ne sera plus question de moi qu'indirectement, je vais vous entretenir de la conservation de nos chefs d'œuvres de sculpture ; il importe beaucoup que vous connoissiés ce que j'ay dit là dessus dans une lettre ou mémoire que j'ay présenté au Ministre Francois de Neuchateau, sous la date du 3 germinal, an 7. Ce mémoire doit être dans vos bureaux ; s'il ne s'y trouvoit pas, vous n'auriés qu'à me le faire seavoir et malgré ma difficulté à écrire je vous en enverrois un duplicata.

Quand vous aurez lu ce mémoire, c'est alors que vous en sentirés l'importance et vous serés étonné qu'il n'ait reçu aucune réponse et que le Ministre n'ait pas même témoigné la moindre curiosité de voir ce que j'avois obtenu de mes longues et pénibles recherches.

Si apprès la lecture de ce mémoire, vous prenés un vif intérêt, comme je n'en doutte pas, à la conservation de nos chef d'œuvres de sculpture, alors pour éviter les embarras que vos grandes occupations vous forcent quelques fois d'écarter, alors vous pourrez me mettre en communication avec quelque membre de votre Conseil, qui pourra apprendre de moi combien j'ay fait à ce sujet de démarches infructueuses ; ce que j'ay enfin obtenu et ce qui reste encore à faire pour le salut des figures prétieuses qui décorent le parc de Versailles.

Du lendemain 28 germinal.

Citoyen Ministre,

J'ai dit dans la première partie de cette lettre que j'attendois de vous la communication du rapport de l'administration au sujet des indemnités que je réclame par la raison que l'infidélité de ce mémoire pouvoit avoir occasionné un rapport erroné, je puis aujourd'huy vous donner un exemple frappant de cette triste vérité.

Vous êtes venu hier à Versailles et mon infirmité ne m'a pas permis de vous joindre pour vous présenter mon respect ; mais j'ay appris que vous aviés remarqué que les figures étaient très sales ; si vos prédécesseurs les avoient vues comme vous, les itératives représentations que je leur ai faittes à ce sujet n'auroient sans doutte pas été vaines.

J'ay appris, de plus, que sur la remarque que vous aviés faitte, un des administrateurs qui étoit à vos cotés vous avoit dit que, pour les nettoyer, on attendoit que l'Institut, qui avoit été invité par un de vos prédécesseurs de trouver des moyens de les nettoyer sans danger, en ait donné quelqu'un ; s'il en est ainsi et que l'on n'ait rien ajouté, voilà certes une preuve bien forte de l'infidélité de la mémoire, vous allés en être convaincu.

Il faut que vous scachiés, citoyen Ministre, que depuis plus d'un an, j'ay consigné dans les archives de l'administration du Musée une déclaration qui porte que j'ay beaucoup perfectionné les méthodes connues de décrasser les marbres, méthode qui agit par la dissolution de la crasse et qu'en outre j'ay imaginé un moyen supérieur à tous qui agit par la concentration et extraction de cette crasse ; et que c'est apprès un travail de 15 mois que je suis parvenu à cette découverte.

J'ay déclaré depuis que j'étois prèt à me soumettre à tout pour convaincre le Ministre de cette vérité.

Les administrateurs qui ont reçu cette déclaration, n'ont pas pu l'ignorer et ils ne vous en ont pas parlé, il faut que leur mémoire les ait bien malheureusement trahis.

D'apprès cet exposé, vous conclurez sans doutte que la même chose a pu leur arriver en vous fesant leur rapport sur la légimité de ma demande en indemnités et quil faut que je connoisse ce rapport pour relever les erreurs, s'il y en a.

Dans mon mémoire du 3 germinal an 7, vous verrés que je me suis borné d'estimer et a faire entendre au Ministre que j'avois trouvé des moyens de décrasser les marbres, on peut voir dans des mémoires postérieurs que j'ay déclaré positivement que j'avais trouvé ces moyens ; le résultat de ces déclarations a été que le successeur de François de Neufchâteau a cru bien faire de me mettre en oubli et d'inviter l'institut national de chercher des moyens de décrasser les marbres ; c'est fort bien, mais pourquoi avant tout n'ai-je pas été écouté ?

Les scavans, on le voit, n'apprennent pas toujours ce qu'on voudroit

scavoir d'eux, je puis le prouver en vous citant un passage d'une lettre de Voltaire à D'Alembert en datte du 7 juin 1758, le voici :

« J'ay bien renoncé à la physique depuis qu'aucune accadémie n'a pu m'apprendre le secret de se laver les mains dans du plomb fondu sans se faire de mal, secret connu de tous les charlatans et celuy de chasser les mouches d'une maison, ce que font tous les bouchers de Strasbourg[1]. »

De cette déclaration de Voltaire vous concluerez du moins que tout en donnant sa confiance aux scavans, aux accadémies ou aux instituts, il faut encore écouter tout le monde et même les charlatans et les bouchers. Pour moi qui ne suis ny scavant ny charlatans, ni boucher, je mérite encore quelque confiance parce que j'ay une tête tout comme une auttre et que je ne suis pas sans chaleur lorsque je suis à la poursuitte d'un objet d'une utilité reconnue ; je vais le prouver par un effet.

J'étois à la recherche des moyens de faire venir des Indes en Europpe du suc de caoutchouc liquide, c'est ce suc qui consolidé, forme la gomme élastique ; le citoyen Macquet[2], le plus grand chimiste de son tems, avoit fait de vaines tentatives sur le même objet ; apprès avoir vu tout ce qu'il avoit consigné dans les mémoires de l'accadémie des sciences, je fus voir ce scavant, il me montra deux bouteilles remplies de suc de caoutchouc qu'il avoit fait venir des Indes hermétiquement bouchées ; dans une de ces bouteilles, ce suc laiteux s'étoit consolidé et la masse du suc nageoit dans une liqueur qui étoit vraisemblablement la sève de l'arbre. Dans l'autre le suc laiteux étoit absolument corrompu ; d'après tout ce que je voyois et ce que j'avois vu de différens auteurs dans les mémoires de l'Accadémie des sciences, il me vint une idée heureuse, je la communiquai au citoyen Macquet, avec la modestie d'un écolier qui interroge son maître ; il en fut frappé ; encouragé par l'approbation de ce scavant, j'en fis faire l'expérience dans les Indes, avec la recommandation du Ministre de la Marine qui m'applanit les difficultés ; enfin je reçus des Indes du suc de caoutchouc liquide comme du lait de vache et tel quil est quand il est

1. Le paragraphe se termine par cette phrase : « Si vous savez ces grandes choses, je vous prie de m'en faire part. » La lettre est écrite des Délices. Voltaire remercie d'Alembert de l'envoi de son ouvrage sur la *Dynamique*, le félicite de l'avoir dédié à un disgracié, le comte d'Argenson, et il ajoute : « J'en entendrai ce que je pourrai, car j'ai bien renoncé, etc. »

2. P. Joseph Macquer, né à Paris en 1718, mort en 1784, professeur de pharmacie et membre de l'Académie des sciences, rédacteur au *Journal des Savants* de 1768 à 1776 ; on lui attribue l'introduction à la manufacture de Sèvres de la fabrication de la porcelaine de Saxe.

tiré de l'arbre; ensuitte en fesant évaporé dans un vase l'intermède qui l'avait tenu en dissolution pendant la traversée, j'obtins une masse solide qui conservoit touttes les qualités de la gomme élastique; et voilà pourtant une découverte à laquelle le célèbre Macquet n'avait jamais pu parvenir avec tout son scavoir.

Je le repette, citoyen Ministre, il faut écouter tout le monde, surtout ceux qui se sont livrés tout entiers à la recherche d'un objet qui vous intéresse.

Le Ministre qui a chargé l'institut de faire des découvertes a fait à peu près comme un homme qui feroit battre la caisse pour trouver un bijou perdu et qui, d'un auttre côté, refuseroit d'entendre un citoyen qui diroit l'avoir trouvé et qui le lui apporte; il se peut qu'en effet ce ne soit pas ce qu'il cherche, mais au moins il faut voir.

Je vous prie, citoyen Ministre, de pardonner à un malade une écriture qui vous paroitra sans doutte fatiguante à lire.

DUPLESSIS, SURVEILLANT ETC. AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Ce 4 floréal an 8 [24 avril 1800].

Citoyen Ministre,

Vous avés vu dernièrement les figures du parc de Versailles fort sales : en conséquence je crois qu'il est de mon devoir de vous apprendre que depuis deux ans je n'ai cessé de crier auprès des Ministres qui se sont succédés, que cette négligence entraîne les plus grands inconvéniens, que non seulement on en perdoit la jouissance; mais ce qui est tant pi (?), que cette crasse étoit une espèce de mousse, une végétation quelconque qui introduisoit ses racines dans les porosités du marbre et le détruisoit à la longue.

J'ay de plus déclaré qu'apprès des expériences continues pendant 15 mois, je suis enfin parvenu à trouver des moyens d'enlever sans danger cette crasse reconnue des plus tenaces. Mon mémoire du 3 germinal an 7, qui est dans vos bureaux, vous en convaincra, il vous convaincra du moins de cette tenacité et vous serés convaincu de mes succès quand vous le voudrés et si ensuitte vous daignés me consulter sur les moyens à prendre, les figures du parc seront enfin mises dans un état satisfaisant.

Permettés que je vous réitere ici ma prière sur la communication que je désire du rapport de l'administration du musée sur ma demande en indemnités pour restauration de tableaux! car puisque ce rapport n'a amené

aucune détermination de vottre part, il faut qu'il contienne des erreurs que je ne puis détruire sans le connaître.

Salut et respect.

DUPLESSIS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris le 14 floréal an 8 [4 mai 1800] de la République une et indivisible.

Rapport demandé par le Ministre de l'Intérieur.

La lettre adressée le 27 germinal an 8, au Ministre de l'Intérieur, par le citoyen Duplessis, surveillant de l'entretien des figures du parc de Versailles a trait a deux objets :

Le 1er est une réclamation d'indemnité pour restauration de tableaux.

L'administration du muséum de Versailles, consultée sur le droit du pétitionnaire, l'a constaté positivement dans sa lettre du 2 germinal an 8; mais elle évalue à six cents francs seulement l'indemnité à prétendre, vu que le citoyen Duplessis confond dans sa réclamation quelques restaurations auxquelles il était obligé par les devoirs de sa place, avec celles qu'il a faites extraordinairement.

Je pense qu'on ne peut lui refuser les 600 francs. Quant au 2e objet, c'est la proposition d'un nouveau procédé, inventé par le citoyen Duplessis pour le netoyement des marbres et statues. Mais avant de l'adopter ne convient-il pas de consulter l'institut sur l'efficacité de ce procédé[1]?

ARNAULT, de l'institut,
rapporteur près le Ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 15 prairial an 8 [4 juin 1800] de la République une et indivisible.

Rapport demandé par le Ministre de l'Intérieur le 5 prairial.

Le citoyen Duplessis sollicite du Ministre l'autorisation pour faire nettoyer les statues du parc de Versailles.

1. L'avis de l'Institut avait déjà été demandé. A la séance du 26 thermidor an VII, la lettre du ministre fut lue et une commission nommée pour lui faire une réponse.

Il veut employer dans cette opération une composition dont il est l'inventeur.

L'Institut national instruit de la demande du citoyen Duplessis a prié le Ministre de suspendre cette opération jusqu'à l'examen du procédé du citoyen Duplessis.

Mais le citoyen Duplessis fait un secret de sa découverte.

Cependant les dangers de dégradation auxquels on exposerait les chefs-d'œuvres que renferme le parc de Versailles ne permettent pas d'employer cette composition dont on ignore les élémens, et par conséquent les effets.

Je propose en conséquence au Ministre d'écrire au citoyen Duplessis pour l'engager à donner par écrit, la recette de la composition qu'il veut employer au nettoiement des statues de Versailles, afin de la soumettre à l'examen de l'Institut.

Ad. Duquesnoy.

18 prairial an 8 [7 juin 1800].

Le Ministre au citoyen Duplessis,

J'ai reçu, citoyen, la lettre par laquelle vous demandez à employer, pour le nétoyement des statues du parc de Versailles, une composition dont vous êtes l'inventeur.

Je vous prie d'observer que la conservation des objets d'art, exige qu'on connoisse les élémens et par conséquent les effets de votre procédé; en conséquence je vous engage à donner par écrit la recette de la composition que vous voulez employer afin de la soumettre à l'examen de l'Institut.

Je vous salut.

Duplessis, surveillant, etc., au Ministre de l'Intérieur.

Le 22 prairial an 8 [11 juin 1800].

Citoyen Ministre,

Vous m'aprenés par vottre lettre du 18 que vous avés reçu la mienne par laquelle je demande à employer pour le nettoyement des marbres une composition dont je suis l'inventeur.

Je ne puis expliquer ceci qu'en imaginant que ce sera quelque lettre d'ancienne datte qui vous aura passé tout récemment sous les yeux et dont j'ay perdu le souvenir. Je me souviens seulement que j'ay écrit peut-être à vous,

mais surtout à vos prédécesseurs une infinité de lettres à ce sujet et toujours bien inutilement : voyez celle du 3 germinal an 7 qui doit être dans vos bureaux ; celle-là, seule, vous fera juger de l'importance de celles qui l'ont précédée et de celles qui l'ont suivie.

Ce qu'il y a de plus récent et dont je me souviens bien, c'est que le C. Pilon vous a fait cette demande sans mon autorisation, en conséquence de laquelle vous m'avez invité (en écrivant au C. Pilon et non à moi) de m'adresser à l'institut. Là-dessus, j'ay écrit à vottre secrétaire général, Portes, une lettre que je vous prie de vous faire représenter ; vous y verrés en touttes lettres que je ne demande rien, absolument rien, pas même à faire constater la bonté de mes découvertes et malgré le respect et la confiance que m'inspire une telle réunion de scavans, vous y verrés que je déclare avoir une invincible répugnance à être jugé par l'institut. Cette répugnance est fondée sur des raisons que j'avois alléguées à un de vos prédécesseurs, qui avoit voulu m'envoyer à l'institut ; elles avoient été si bien senties que le Ministre avoit pris d'auttres mesures qui depuis ont été négligées et peut-être totalement oubliées ; cependant malgré mes répugnances, le désir de vous complaire, en entrant dans vos vues, m'a porté à envoyer à l'institut un morceau de marbre couvert d'une crasse des plus tenaces, nettoyé par parties, non pour juger si je l'avais bien nettoyé ; car un enfant seroit en état de prononcer là-dessus ; mais pour juger si, en le décrassant, je n'en ai pas altéré la substance ; les scavans de l'institut n'ont plus qu'à examiner et prononcer ensuitte, ils n'ont nullement besoin pour cela de scavoir ce que j'ay employé. Si je présentois soit à des scavants, soit à des peintres, des restaurateurs, des marchands de tableaux, un tableau décrassé par un procédé inconnu, il n'est aucun d'eux qui ne jugea que mon procédé est innocent, si en le décrassant convenablement il n'avoit en rien altéré la couleur du tableau et vice versa.

Citoyen Ministre, je vais vous faire ici quelques déclarations qui vous prouveront ma soumission à vos volontés, puisque la prudence que je n'écoute pas ici devroit me les interdire ; mais après cela j'espère de vottre générosité que vous n'exigerez rien de plus.

Le morceau de marbre que j'ay envoyé à l'institut a été décrassé par trois procédés différents : par le premier je fais usage des alcalis ou sels lexiviels, mais le succès dépend d'abord du soin que j'ay de les fabriquer moi-même en rejettant ceux que l'on trouve dans le commerce ; on pourroit, il est vrai, se confier à ceux que l'on trouve chez les apoticaires, mais cela pourroit deve-

nir un peu trop cher, lorsqu'il est question de les employer en grand ; secondement le succès dépend surtout de la manière, à moi connue, de les employer.

J'étois bien sur de l'innocence de ce procédé, mais la prudence ne me permettant pas de m'en rapporter à mes faibles lumières, je consultai le docteur Majault, mon ami ; ce citoyen n'étoit pas seulement médecin, il avoit encore pendant plusieurs années été le bras droit du comte de Cailus, lorsque celuy-ci tentoit de faire des découvertes en chimie, lorsque sur les indications de Pline il voulut renouveller la peinture à la cire, l'encaustique des anciens : ce fut encore le citoyen Majault qui trouva le moyen de tracer des desseins sur le marbre et de lui imprimer des couleurs inéfaçables[1] ; ce citoyen, instruit comme on le voit, me rassura sur ma méthode d'employer les alcalis, cela ne me rassura pas encore ; je consultai d'auttres chimistes qui tous me rassurèrent.

Content de ces autorités comme je devois l'être, mais poussant à l'excès la prudence, je fis exprès le voyage de Paris pour consulter un scavant que j'avois vu cité comme une autorité des plus respectables ; sur l'exposition que je luy fis de mon procédé, il m'assura que je n'avois rien à craindre, et enfin comme je ne me lassois pas de luy présenter des si et des mais, il me répondit avec vivacité et en termes énergiques mais honettes en m'assurant toujours que je n'avois rien à craindre. Ce fut ce citoyen qui, par quelques observations fines, me fit naître le dessein de composer moi-même ma matière alcaline; j'ajouterai ici, pour donner à ce témoignage tout le poids qu'ilméritte, que ce Citoyen, outre son profond scavoir et sa grande expérience connue, passe encore pour le plus fin observateur de son siècle, c'est ainsi que je l'ai vu cité dans le Dictionnaire de chimie et, pour tout dire enfin, c'est le citoyen Baumé[2], que je prie ici de me garder le secret, s'il peut se souvenir encore des confidences que je luy ai faittes, confidences que je n'ai pas craint de luy faire par l'opinion que j'ai de sa loyauté.

J'ay une seconde méthode qui me parait à certains égards bien supérieure à la première, mais sur les dangers desquels (si touttefois elle offre des dan-

1. Duplessis avait fait son portrait et l'avait exposé dès 1764 à l'Académie de Saint-Luc. V. *suprà*.

2. Antoine Baumé, membre de l'Académie des sciences, né à Senlis en 1728, mort en 1804, inventeur de l'aréomètre; on lui doit des découvertes utiles aux arts et des procédés de teinture et de dorure.

gers) je n'ai pas tenté de me rassurer parceque j'ay enfin senti que c'étoit compromettre mon secret en pure perte, que de le manifester à tous ceux que j'irois consulter; je me suis donc abstenu de prendre ce moyen qui d'ailleurs ne serviroit à rien auttre qu'à me donner à moi seul une confiance que je ne pourrois faire partager, puisqu'il faudroit encore soumettre les effets de ma méthode à d'auttres juges et à des juges qui ne seroient pas de mon choix et qui exigeroient peut-être de moi que je leur revelasse mon secret. Vous voyés bien, citoyen Ministre, que je n'ai du consulter personne jusqu'ici et que je suis encore dans l'ignorance dans laquelle je resterai peut-être toutte ma vie, sur les bons ou mauvais effets de ma seconde méthode à moins que l'institut n'examine avec attention ce que j'ay fait et ne prononce ensuitte sans exiger aucune révélation de ma part; la question à juger se réduit à scavoir si en décrassant le marbre, j'en ai altéré la substance; il ne faut qu'un oui ou un non.

J'irai au-devant des objections et je mettrai tout au pire; si on m'objectait..... mais non je m'arrête, j'attendrai qu'on me fasse des objections pour y répondre.

Ce n'est pas tout, citoyen Ministre, j'ay encore une troisième méthode; mais je suis à son égard dans le même cas qu'à l'égard de ma seconde, c'est-à-dire que je ne l'ai soumise au jugement de personne et je vous avoue que je n'aurai jamais la pusillanimité de consulter qui que ce soit sur celle-ci, parce que je suis, à l'égard de cette troisième, dans la plus grande sécurité. il se peut que je me trompe, mais voici mes raisons : c'est que de cette drogue dont je me sers ici, j'en avalerai avec aussi peu de crainte que j'avalerois quelques cuillerées d'huile d'olive ou un verre de vin et que je présume qu'un morceau de marbre peut y résister autant bien que mon faible estomac, si je ne me trompe.

Comment, me dira-t-on peut-être, vous oseriés vous vanter d'enlever avec une drogue aussi bénigne une crasse tenace et invétérée qu'on a pu attaquer jusqu'ici qu'avec les menstrues (*sic*) les plus actifs, cette crasse enfin que tout récemment un chymiste du premier ordre, de son premier aveu, a tenté en vain de détruire avec un caustique puissant, la pierre à cautère, ah! mons Duplessis, si vous n'êtes pas un charlatan, craignés du moins de le paroitre. Si on me tenoit ce langage, je répondrois :

Oui, j'en conviens, la chose est un peu plus embarrassante et difficile à comprendre, c'est une énigme, si vous voulés, mais si je vous en disois le

mot, je pense que je ne verrois autour de moi que des visages ébahis et que j'entendrois dire : Ah, ah! oui, oui, cela se comprend à présent à merveille, mais qui diable s'en serait douté?

J'en verrois d'auttres sans doute qui, moins crédules et peut-être plus sages diroient gravement : *il faut voir, il faut voir*! il faut voir du moins ce qu'a pu produire ce procédé particulier; alors j'inviterois ceux-ci à venir faire un tour à Versailles, et ils verroient dans les bosquets où j'ay fait quelques essais, de quoi se satisfaire; j'ajouterois, si vous voulés vous épargner ce voyage, voyés seulement le marbre que j'ay envoyé à l'institut. Parmi les places que j'ay décrassées par différents procédés, il y en a une décrassée par ce même procédé dont j'ay vanté la douceur; je n'ai pas besoin de vous indiquer cette place parceque si vous les trouvés touttes également bien décrassées, il est évident que la drogue la plus douce a agi autant bien que les plus actives.

Si vous me demandiés, Citoyen Ministre, comment avec un procédé qui m'inspire tant de confiance, j'ay pu montrer quelque regret d'abandonner mon second procédé, qui me laisse des inquiétudes qui ne se dissiperont qu'autant que quelques scavans apprès un mur examen auront prononcé qu'il ne produise point d'impression fâcheuse sur le marbre, voici mes raisons :

Mon troisième procédé, ce procédé si innocent, a malheureusement un grand défaut, c'est qu'il n'opère bien que secondé par la température de l'air, dont les hommes ne disposent pas à leur gré, ce qui prouve qu'il est bon et nécessaire d'avoir plusieurs moyens, pour les employer alternativement selon les cas, ce qu'on appelle avoir plusieurs cordes à son arc; j'en ai déjà trois, mais comme ma tête travaille toujours, je pourrois bien en trouver encore d'auttres et nous aurions à choisir. Je m'appliquerois surtout à vaincre les obstacles que l'intempérie de l'air oppose souvent au succès de ma troisième méthode, je ne crois pas impossible de faire même tourner ces obstacles au plus grand succès, c'est-à-dire de me faire aider par ce qui me contrarie et de me faire servir par l'être même dont je suis aujourd'huy l'esclave. C'est porter mes vues bien haut, j'en conviens; mais aussi je ne promets rien si ce n'est de m'en occuper avec le même zèle qui me conduit depuis plus de deux ans. Si tous mes efforts sont vains, je ne désespererai pas encore, en supposant que je n'ensevelirais ma découverte avec moi dans le tombeau (*sic*) que je la transmettrois, comme je me le propose, à la citoyenne

Rodier ma parente, qui vit avec moi et si, par ce moyen, ma méthode pouvant un jour être répandue, je ne désespérerois pas qu'alors il ne se trouvat quelqu'un plus habile et plus heureux que moi qui, ayant trouvé le moyen de vaincre l'obstacle, ne présente un jour à nos neveux ma méthode ainsi perfectionnée comme la plus belle découverte pour décrasser les vieux marbres sans aucun danger.

D'apprès tout ce que je viens de dire, Citoyen Ministre, je présume que vous employerez tous vos moyens pour engager l'institut à prononcer sur les effets que mes différentes méthodes ont produit sur le marbre que je luy ai envoyé et j'espère de vottre générosité que vous l'engagerez encore à renoncer au dessein qu'il paroit avoir manifesté de connoittre mon secret. Les fruits du génie sont, vous le scavez, de touttes les propriétés la plus sacrée et j'ajoute qu'ayant perdu par la révolution toutes, absolument touttes mes propriétés qui devaient me faire passer doucement le reste de ma vie sans dépendre de personne, mon secret est aujourd'huy la seule propriété qui me reste.

Je viens de dire que j'avois perdu absolument touttes mes propriétés, il m'en reste cependant encore une, si je puis donner le nom fastueux de propriété à quelques modiques secours que j'attends de vottre justice, en indemnité de beaucoup de tableaux que j'ay restaurés pendant sept à huit mois sans interruption et avec des peines presque au delà des forces d'un vieillard bientôt octogénaire et cela pour vous conserver une quantité de tableaux prétieux dont quelques-uns presque à l'agonie, si je puis parler ainsi, et qui seroient peut-être déjà perdus si je ne leur avois donné mes soins; si je n'ai pas perdu l'espérance de recevoir ce secours, je reste cependant toujours dans la crainte que m'inspire vottre silence persévérant sur mes itératives réclamations; prenés-les enfin en considération, je vous en conjure, dans l'état de maladie ou je suis et que vous n'avés pas ignoré, ne pouvant enfin acheter dans ma détresse acheter les secours dont j'ai besoin, j'ai fait parler auprès de vous la justice et l'humanité; ne pouvant présumer que ces deux intercesseurs n'ayent été favorablement écoutés, je ne puis me plaindre ici que de vottre mémoire : permettés-moi donc que je m'y rappelle jusqu'à ce que j'aye reçu une réponse favorable.

Salut et respect.

DUPLESSIS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 11 messidor an 8 (30 juin 1800)
de la République une et indivisible.

Rapport demandé par le ministre de l'Intérieur le 6 Messidor.

Le citoyen Duplessis a offert depuis longtemps aux prédécesseurs du Ministre, d'employer pour le nétoyement des statues du Parc de Versailles, un procédé dont il est l'inventeur. Il a toujours été invité, et récemment encore, à envoyer la recette par écrit, afin de soumettre ce procédé à l'examen de l'Institut national.

Sur cette dernière invitation, il répond aujourd'hui qu'il a adressé à l'Institut un morceau de marbre, nétoyé en plusieurs endroits; que cet échantillon doit suffire pour prouver que la matière n'est pas altérée et conséquemment que son procédé doit obtenir l'approbation de cette Société.

Il avoue cependant qu'il emploie de certains alkalis, obtenus par des procédés qui lui sont particuliers : il espère de la générosité du ministre qu'il n'exigera rien de plus que cet aveu. Ce procédé, que le citoyen Duplessis a soumis à l'examen de quelques chimistes, est un secret pour l'Institut; il craint qu'il ne soit connu de trop de personnes; c'est une propriété dont il compte se faire une ressource contre la misère qui le poursuit.

A cet égard on prie le Ministre d'observer que l'Institut a promis d'indiquer, sous peu, un moyen de netoyer les statues sans aucune espèce d'inconvénient.

Enfin, le citoyen Duplessis termine sa pétition par prier le Ministre de vouloir bien lui faire payer ce qui lui reste dû pour la restauration de quelques tableaux du Musée spécial de Versailles.

Le Ministre a accordé la somme réclamée, mais la distribution des fonds ne permet pas de lui en expédier l'ordonnance en ce moment.

On propose donc de ne point insister sur le procédé du citoyen Duplessis, et de lui écrire qu'il recevra incessamment avis du jour où il pourra toucher les six cents francs qui ont été reconnus lui être dus pour restauration de tableaux.

Le chef du Bureau des Beaux-Arts
AMAURY-DUVAL.

Le Ministre au Cit. Duplessis, artiste.

Le 12 Messidor an 8 [1 Juillet 1800].

D'après la répugnance que vous témoignez, Citoyen, de communiquer votre procédé pour le nétoyement des statues, je n'insisterai pas davantage sur l'invitation que je vous avois faite de le soumettre à l'examen de l'institut national.

Quant à l'indemnité que vous réclamiez pour la restauration des tableaux du musée spécial de Versailles, je vous préviens qu'elle a été portée à 600 francs ; vous recevrez incessamment avis du jour où vous pourrez vous présenter pour toucher cette somme.

Je vous salut.

Duplessis, surveillant, etc... au Ministre de l'Intérieur.

Versailles ce 16 Messidor an 8 [5 Juillet 1800].

Citoyen Ministre,

Par votre lettre du 12 vous m'aprenés que vous ètes disposés à m'accorder les indemnités que j'ay si longtems sollicitées pour restauration de tableaux, je vous en remercie ; mais au vu de la modique promesse que vous me faittes, il n'est pas douteux pour moi que vous n'ayez été abusé par des faux rapports.

Permettés moi donc de vous éclairer pour m'en remettre apprès à ce que vottre sagesse vous inspirera.

J'ay travaillé à cet ouvrage et de toutes mes forces pendant sept mois et demi, sans compter les jours complémentaires ; si je défalque trente jours, par aperçu, pour les distractions que mes propres affaires ont occasionnées dans ce travail, il restera encore six mois et demi, près de sept mois, d'un travail continu.

Si je suis payé à la journée, et c'est la manière d'écarter toutes prétentions exagérées de ma part, je vous prie de considérer que les restaurateurs au Musée de Paris sont payés à 12 francs par jour, et je ne le cède à personne dans ce talent, puisque j'ay vécu pendant trente ans dans la plus grande intimité avec le meilleur restaurateur de son tems, le C. Boileau, mais comme j'ay prétendu et me suis vanté d'avoir rendu un véritable service

à la chose publique, et pour qu'on ne pensat pas qu'en faisant parade de mon zêle, je ne pensois qu'à mon intérêt, j'ay déclaré il y a longtems que je me contenterois de la moitié de ce qu'on donnoit aux restaurateurs du Musée de Paris, vous péserés mes raisons, Citoyen Ministre, et je m'abandonne avec confiance à vottre justice.

A l'egard du décrassement des figures de Versailles, voyés, Citoyen Ministre, je vous y invite au nom du bien public, voyés ma lettre qui est dans vos bureaux, en datte du 3 germinal an 7 : quand vous l'aurez lue, il ne sera plus nécessaire de vous exorter à faire quelques petits fonds nécessaires pour payer quelques ouvriers que je surveillerai avec le zêle, l'intelligence et la prudence que vous me connoissés. La lecture de la lettre que je vous invitte à voir, vous portera à éveiller vous même tous ceux qui pourroient s'endormir la dessus.

Si je viens de vous parler de ma prudence, vous en avés une preuve dans les démarches que j'ay faittes, lorsque, malgré mon intime conviction, j'ay cherché à m'appuyer de l'approbation de tout ce que je connoissais de sçavans chymistes ; vous en avés une preuve dans l'abandon provisoire que je fais d'un second procédé; j'en ai assés dit dans ma lettre du 22 courant et si ce que je vous écris ici n'étoit pas destiné à passer dans vos bureaux sous les yeux de vos commis, je vous dirois en confidence un mot qui vous feroit sûrement partager la confiance que j'ay à l'innocence de ce troisième procédé.

Mais pourquoi l'institut ne prononce-t-il pas sur l'effet bon ou mauvais de mes trois procédés, après l'examen du marbre que je luy ai envoyé il y a juste un mois; il me semble qu'il ne falloit pas un si long tems.

Lisés, Citoyen Ministre et permettés que je revienne souvent là-dessus, lisés ma lettre du 3 Germinal an 7 et vous vous applaudirés de l'avoir lue parce qu'elle contient des observations très importantes pour la conservation de nos chefs d'œuvres.

Si au zêle qui m'a conduit en tout ceci, vous pouviés soupçonner quelque intérêt particulier, j'avoue franchement j'ai espéré que vous me tiendrés quelque compte et que vous me scaurés quelque gré des soins infinis que je me suis donné pour observer, pour constater la nature du mal et ses dangers, pour en avertir tous les Ministres qui se sont succédés et enfin pour trouver les moyens de le guérir, ce que je crois avoir trouvé.

Salut et respect.

DUPLESSIS.



MADAME MADELEINE DELESSERT

(Collection du Baron Hottinguer)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 27 messidor an 8 [16 Juillet 1800]
de la République une et indivisible.

Rapport demandé par le Ministre de l'Intérieur le 21 messidor.

Le 6 de ce mois le Ministre a approuvé un rapport dans lequel, après lui avoir rendu compte que le Citoyen Duplessis se refusoit à la demande qui lui a été faite plusieurs fois, de soumettre à l'examen de l'Institut, les procédés qu'il emploie pour le nétoyement des statues de marbre, on proposait de ne plus insister sur cette demande, d'autant que l'institut promettoit de donner incessamment un procédé de cette nature.

Aujourd'hui le Citoyen Duplessis renouvelle ses instances. Il se plaint en même tems de la modicité de la somme de 600 francs qui lui est accordée pour son travail à la restauration des tableaux de Versailles, et demande six francs par jour, des sept mois qu'il s'est occupé de ce travail.

La somme de 600 francs a été accordée, d'après les renseignements donnés par les administrateurs du Musée de l'École française à Versailles.

Le Ministre ayant, par les décisions ci-dessus mentionnées, terminé ces deux affaires,

On lui propose d'inviter le Citoyen Duplessis à ne plus luy renouveller à ce sujet des demandes inutiles.

Le Chef du Bureau des Beaux-Arts
AMAURY-DUVAL [1].

LE MINISTRE AU CITOYEN DUPLESSIS.

Exp. le 28 Messidor an 8 [17 Juillet 1800].

J'ai reçu, Citoyen, la lettre par laquelle, tout en ne voulant pas donner

1. Amaury Pineu Duval, né à Rennes en 1760, mort en 1838, fut membre de l'Académie des Inscriptions, créa la *Décade philosophique* et commenta les *Monuments des arts du dessin chez les anciens et chez les modernes*, recueillis par Denon. Il n'y a pas de plus beau modèle de sécheresse et d'infatuation administrative! Il dut être froissé de la défiance de Duplessis, mais les indiscrétions de la *Décade philosophique* n'étaient-elles pas faites pour rendre l'inventeur prudent?

par écrit le procédé que vous employez pour le nétoyement des statues, vous n'en insistez pas moins pour qu'il soit adopté. Je vous préviens qu'à ce sujet, l'institut national promet de publier incessamment un procédé dont il n'a à redouter aucun inconvénient.

Je vous prie d'observer en même tems que la somme de 600 francs qui vous a été accordée, et dont vous paroissez peu satisfait, a été fixée d'après les renseignemens qui me sont parvenus sur votre travail pour la restauration des tableaux du Musée de Versailles.

En conséquence je vous invite, à vouloir bien cesser dorénavant vos demandes sur deux affaires entièrement terminées.

Je vous salut.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS

68e séance du 6 fructidor an VIII (24 aout 1800).

Rapport sur le nettoyement des statues de marbre.

Le 5 thermidor de l'an VII, le Ministre de l'Intérieur a soumis à l'Institut la question suivante :

« Par quels moyens peut-on éviter les inconvénients qui résultent de l'emploi du savon noir ou autres compositions mordantes mises en usage pour le nettoiement des statues de marbre? »

La classe de Littérature et Beaux-arts a chargé tous les membres de la section de sculpture[1] d'examiner cette importante question, de concert avec les citoyens Vauquelin et Chaptal, nommés commissaires par la classe des sciences mathématiques et physiques.

Il faut distinguer les statues de marbre exposées au grand air de celles qui décorent l'intérieur des édifices. Les premières se couvrent tôt ou tard d'une espèce de croûte noirâtre. Des matières qui appartiennent au genre des lichens s'y attachent et les salissent plus ou moins, selon que les surfaces en sont plus ou moins raboteuses.

Les secondes ne sont presque pas sujettes à contracter des taches parce qu'elles sont à l'abri de l'humidité.

L'effet du lichen sur le marbre est tel que peu à peu la surface s'altère, se

1. C'étaient : Pajou, Houdon, Julien, Moitte, Roland, Dejoux.

dégrade, se carie. Quand il s'établit dans les fentes, les morceaux de marbre se séparent bientôt; notre collègue Cels l'a observé à Versailles, sur la *nymphe à la coquille.*

Pour étouffer ce germe destructeur, on a eu recours jusqu'ici tantôt à des procédés chimiques, tantôt à des procédés mécaniques. On a employé des savons, des acides faibles, de l'eau de chaux, des dissolutions salines, du sable fin et humecté, de la craie ou de l'argile délayées par l'eau. Mais toutes ces méthodes ne méritent pas plus de faveur les unes que les autres. L'expérience l'a prouvé.

La commission propose d'employer, pour le nettoiement des statues, l'eau pure, des pinceaux, des brosses ou des éponges. Elle est d'avis qu'on laisse exister sur le marbre une légère teinte brunâtre, plutôt que de s'exposer à enlever de la pierre une seule couche. Mais si l'on veut rendre au marbre toute sa blancheur primitive, il faut employer à l'aide du pinceau l'acide muriatique oxygéné, saturé de potasse. Quand la tache a disparu, on doit avoir soin de laver et même d'inonder la statue à plusieurs reprises et pendant plusieurs jours, pour être sûr qu'il ne reste rien de l'acide muriatique.

La commission ne s'est pas bornée à chercher un remède propre à guérir le mal; elle a découvert le moyen de le prévenir. Le procédé qui suit lui a paru le plus convenable.

On chauffe le marbre dans une étuve ou à l'aide de charbons ardents. Dès qu'il est assez chaud pour fondre la cire, on promène sur la surface de la cire blanche qui, en se ramollissant, pénètre insensiblement dans les pores. Quelques minutes après, on frotte le marbre avec des linges chauds et mous, et on enlève tout l'enduit dont la surface est couverte. En plein air, on profite d'un soleil brûlant pour enduire le marbre de cire fondue; on promène ensuite des fers chauds sur la surface, pour tenir la cire plus longtemps ramollie et enlever plus commodément, avec des linges très chauds, tout l'excédent de l'enduit. Par là, on donne au marbre un plus beau poli; on remplit parfaitement les pores, et il en résulte une surface vitreuse qui empêche les végétaux de jeter des racines dans le corps même du marbre. La pluie ne s'infiltre plus dans le tissu, et le marbre n'a plus rien à craindre des gelées. Les statues ainsi préparées n'ont besoin que d'être lavées de temps en temps pour conserver leur blancheur et leur poli.

L'expérience en a convaincu tous les commissaires dont le rapport, adopté par l'Institut national, a été adressé par lui au Ministre de l'Intérieur.

(Registre des séances de la classe des sciences physiques et mathématiques. T. 112, p. 269-364.)

Versailles, le 3 Germinal an 9 [24 Mars 1801].

Duplessis, surveillant, etc... au Citoyen Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

J'ai sollicité il y a longtemps auprès de votre prédécesseur une indemnité pour restauration d'une quarantaine de tableaux du musée de Versailles qui tomboient en ruine; et que j'ai conservés par des réparations que ji ait faites.

Il a senti la justice de ma demande et ma répondu en datte du douze messidor an huit, que je serois incessamment averti de me présenter pour toucher la somme qu'il me destinoit : incessamment veut dire sans délai, et cependant il i a neuf à dix mois que cette promesse me fut faite, d'où je conclus j'ais été oublié, je réclame auprès de vous, avant d'autant plus de confiance que j'espère que vous corrigeré une erreure dans laquelle votre prédécesseur a été conduit je ne sais comment; il paroit qu'il me destinoit six cents francs, somme bien insuffisante pour un travaille aussi important et aussi long.

Estimés mon travail, en bloc, ce n'est guierre possible, puisque pour cela il eut fallu constater l'état de ces tableaux. Mais il i a aussi un autre moyen, c'est d'aprécier mon tems. J'ai travaillé à cette restauration depuis le quinze thermidor jusqu'au premier germinal l'année suivante; ce qui fait sept mois et demi de travail; si je défalque une trentaine de jours (et c'est beaucoup) pour le temps que j'ai employé à mes propres affaires, il reste six mois et demie d'un travail assidu autent que pénible. Qu'on me paye à la journée comme on fait à l'égard des restaurateurs du museum de Paris; je me contenterai même de la moitié de ce qu'on leur donne, afin. . . . . que l'on ne croit pas que c'est l'intérêt plustot que mon zèle qui ma conduit : or les restaurateurs du museum de Paris resoivent douze francs par jours; après avoir fait parler la justice, je ferai parler l'humanité, je suis âgé de soixantes-dix-sept ans et de plus infirme, de plus ruiné, je n'ai que mon traitement arriéré de plusieurs mois et cependant forcé de m'entourer de médecins, apothicaires, etc.

Après avoir fait parler la justice et l'humanité, je me soumettrai cependant à ce que votre sagesse vous inspirera ; mais surtout, ne m'oubliés pas, je vous prie, comme a fait votre prédécesseur.

Salut et respect

Duplessis[1].

Le Ministre etc., Au Cen Duplessis, surveillant de l'entretien des figures du parc de Versailles.

Le 29 Germinal An 9 [19 Avril 1801].

J'ai reçu, Citoyen, la lettre que vous m'avez adressée le 3 de ce mois par laquelle vous réclamez le payement de l'indemnité qui vous a été accordée pour restauration de divers tableaux au Musée de Versailles, en persistant à demander une augmentation de salaire pour ce travail ; je vous rappelle que mon prédécesseur vous a fait connoître l'inutilité de toutes démarches pour obtenir cette augmentation ; je ne changerai rien à sa décision. Quant à la somme qui vous revient, elle est ordonnancée depuis longtems, et vous pouvez vous présenter quand vous voudrez à la division de comptabilité de mon Ministère pour retirer votre ordonnance. Les jours d'entrée sont les 4 et 8 de chaque décade

Je vous salue.

*
* *

Ainsi rudoyé et invité à se taire, Duplessis se tut, mais il ne livra pas son secret. Il avait craint l'indiscrétion des bureaux et laissé voir une défiance dont on lui tint rigueur, non seulement dans la fixation de la maigre indemnité qui lui fut allouée — inférieure au salaire d'un simple artisan — pour la conservation de tant d'œuvres que nous lui devons de connaître ; il avait aussi appelé l'attention sur sa personne plus que de raison et on s'avisa qu'il avait dépassé la soixante-quinzième année : c'était un motif de se priver de ses services ; on le remplaça au musée de Versailles vers la fin de prairial an IX. Il faut citer ici le récit de Lauzan qui, pour cette période, est un témoin :

1. Le corps de la lettre est d'une main étrangère ; seule la signature est de Duplessis.

« Alarmé de l'incertitude de son sort, il trouve assez de force pour se transporter chez le préfet du département de Seine-et-Oise ; et là, il peint, avec cette chaleur qui le caractérisait, la situation fâcheuse dont il se croyait menacé. Émû par le spectacle touchant d'un vieillard octogénaire, que tant de motifs rendaient recommandable, ce magistrat sensible s'empresse de le consoler, le rassure et lui dit : — Citoyen Duplessis, ayez confiance dans la justice du ministre et soyez bien convaincu qu'un gouvernement comme le nôtre, n'oublie pas un homme tel que vous [1].

« Quelques jours après, il reçut une lettre du ministre de l'Intérieur, qui lui annonçait une pension de 2 000 livres, à titre d'indemnité annuelle. Depuis ce moment ses forces qui diminuaient chaque jour, l'abandonnèrent insensiblement et enfin le 11 germinal an dernier (1er avril 1802) la mort est venue terminer une carrière qu'il honora pendant 78 ans par une vie sans tache et par des talents distingués. »

1. Ne perdons pas une occasion de rendre justice à un préfet ami des arts; il s'appelait Germain Garnier. Le ministre était Chaptal.

CHAPITRE XV

L'HOMME, LE PEINTRE, L'INVENTEUR

Je n'ai pas la prétention de découvrir Duplessis ; assurément, il n'est pas inconnu des critiques d'art, mais peu de toiles, dans les musées de Paris, portant son nom, on ne pouvait savoir l'importance de son œuvre. Si quelque jour, on la rassemble, comme on l'a fait heureusement pour d'autres artistes, ce sera une révélation pour tout le monde.

Parfois, à l'occasion d'une exposition, d'une vente, quand paraissaient Mme Lenoir, Gluck, Marie-Antoinette Dauphine, la Femme au manchon, Chabanon légué au Louvre, un petit groupe d'écrivains et de peintres, dont la sagacité est particulièrement exercée, couraient à ces portraits, les comparaient, les admiraient et, à chacune de ces manifestations, la réputation de Duplessis s'accroissait d'un tribut d'éloges.

C'est M. Léon Lagrange qui s'avise le premier, dans son livre sur Joseph Vernet, de reconnaître à celui-là « un sentiment exact et fin du modèle, un goût de couleur harmonieux et sobre, une justesse d'interprétation que l'imagination ne trouble jamais aux dépens de la vérité. » C'est ensuite M. Louis Gonse, que nous avons cité et qui partage l'enthousiasme de Jules Laurens pour son compatriote. C'est M. Armand Dayot et M. André Michel, qui ont écrit, à propos des *Cent portraits de femmes,* des pages très judicieuses sur ceux de

Mme Lenoir et de la Dame au livre. M. J. Louis Vaudoyer, à son tour, loue « l'honnête et vigoureux pinceau » de Duplessis, comme M. de Nolhac vante sa « fidélité ». Et M. Roujon porte le jugement décisif, en disant : « Une œuvre de Duplessis qui entre dans nos musées, c'est une joie pour les amateurs de psychologie peinte. Ce fin portraitiste, de pure manière française, a plus d'une fois égalé les maîtres. »

Cependant on a pu écrire deux *Histoires du portrait en France* sans prononcer le nom de cet artiste. Dans *La peinture française au* XVIIIe *siècle,* Olivier Merson lui accorde une simple mention honorable. M. Dumont-Wilden signale chez lui, j'ignore au sujet de quelle toile, « une tendance de plus en plus marquée vers cette afféterie douceâtre dont Mme Vigée-Lebrun arrivera à faire une manière de style » ; il ne le gâte pas en le traitant « d'excellent portraitiste de second ordre, habile, honnête et vrai », quoique ces qualités ne courent pas les Salons.

Il n'y a guère que M. Schéfer qui, dans une consciencieuse étude sur l'*Art au* XVIIIe *siècle,* assigne son véritable rang à l'auteur du portrait de Louis XVI et émette, en ces termes, une appréciation équitable, sans excès de louange :

« Il n'est pas jusqu'aux portraitistes qui ne subissent l'influence universelle. S. Duplessis, *le maître du portrait* à cette époque, et Mme Vigée-Lebrun signent des œuvres pleines de force et de grâce, mais où se révèlent une tendance et une expression que ne soupçonnaient pas les artistes de la génération précédente. Ce n'est pas encore l'art moderne, mais ce n'est plus l'art de l'ancien monde monarchique ».

M. G. Schéfer a simplement ratifié l'avis des contemporains de Duplessis et, sans accorder à leurs éloges et à leurs critiques une portée que le temps leur a retirée, sans attribuer à l'opinion de Pierre une autorité qu'elle a perdue, il ne faut pas la juger dénuée de fondement :

« Duplessis est le premier peintre de l'Europe », disait-il par deux

fois, à la reine, qui lui préférait je ne sais quel peintre viennois, vers 1773.

C'est un sentiment qu'il partage, au moins pour ce qui est de la France, avec l'unanimité des salonniers ; c'est le verdict, ne l'oublions pas, des artistes, de Cochin, de Bouquier (c'est le roi du portrait, dit-il); des amateurs comme Nogaret : « l'Académie n'a pas d'homme plus célèbre pour le portrait ». C'est celui du comte d'Angiviller, et, comme Duplessis n'a pas été recommandé par le député de son arrondissement, il faut bien voir une favorable présomption dans le choix qu'on a fait de lui pour peindre le roi, la reine, le comte de Provence, la duchesse de Chartres. Sans doute, on prit ce qu'il y avait de mieux, et ce ne serait pas assez pour proclamer la supériorité de l'élu. Fabre a trop raison, dans cette conversation à Naples, chez la comtesse d'Albany, que Paul-Louis Courier nous a rapportée en un récit entraînant, qui est une joute de paradoxes de détail et de logique spirituelle dans l'ensemble ; il a raison de soutenir qu'un artiste qui sort vainqueur de ses rivaux n'a encore rien fait « et qu'on lui oppose les anciens pour lui disputer la palme avec tout l'avantage que donne une gloire établie ».

C'est donc aller un peu loin que d'égaler Duplessis à Van Dyck et il est inutile d'entreprendre ce parallèle écrasant, encore qu'il n'ait pas semblé trop téméraire à Diderot lui-même. Mais être le premier de son temps, lorsque ce temps est une partie du XVIIIe siècle, en être le meilleur des portraitistes, avoir ses œuvres anonymes attribuées aux plus illustres peintres d'alors, comme un hommage à leur mérite ; c'est ce que l'on peut revendiquer en l'honneur de Duplessis, sans dépasser la mesure qui s'impose à l'historien, et sans encourir le reproche de rehausser son héros.

De 1771, quand il est nommé académicien, à 1783, où il expose Necker et Lassone, c'est-à-dire dans cette douzaine d'années qui représentent le point culminant de la notoriété de Duplessis, disparaissent Michel Van Loo, Louis Tocqué, Chardin, Perronneau (La Tour, qui vivra cinq années encore, s'est retiré, après 1773, des Salons). Seuls,

parmi les peintres qui sont à peu près de la même génération, subsistent Joseph Vernet, Fragonard, Greuze, Roslin, Lépicié, que rejoignent Kucharsky, Danloux, Louis David, Mmes Labille-Guiard et Vigée-Lebrun.

Eh bien! auquel de ces peintres, Duplessis, le dans portrait, est-il inférieur? Notez que David n'a encore exposé que le prince Potocki et Pécoul, son beau-père. Du reste, sans vouloir rechercher quelle note nouvelle il apporte, il appartient plutôt à une autre époque. Il apparaît au déclin de son collègue de l'ancienne Académie.

Dans l'ensemble de la carrière qu'ils parcourent presque parallèlement, Duplessis n'a de rival que le Suédois Roslin, de sept ans plus âgé que lui. A chaque Salon, ils sont opposés l'un à l'autre. C'est Duplessis qui a la meilleure presse. On reproche à Roslin « de ne pas attraper la ressemblance et d'enluminer ses portraits ». C'est l'avis général.

Si Roslin peignait les carnations comme Duplessis? dialoguent un Anglais et un Français au Salon de 1783. — Si Duplessis peignait les étoffes comme Roslin?

Diderot dit que Roslin est « un aussi bon brodeur que Carle Van Loo fut autrefois un bon teinturier ». Lesuire, critique centre gauche, écrit ce distique :

> Duplessis, de Roslin le généreux rival,
> Moins brillant, mais plus sage, et du moins son égal...

Du Pont de Nemours, seul, les met au même rang : « tous deux saisissant la ressemblance et la saisissant avec esprit, tous deux dessinateurs, tous deux peintres, le premier réussissant un peu mieux dans les chairs, le second dans les meubles et les étoffes ».

Pourtant il semble qu'on s'accorde sur la supériorité de Duplessis, l'autre « s'attachant plus aux accessoires qu'à la vérité des carnations ».

Cochin, lui, n'hésite pas à écrire que Duplessis est « le plus excellent des deux ».

Pour former son opinion personnelle, il suffit de comparer les por-

traits de Marmontel et de Vien exécutés par les deux peintres et le sculpteur Julien, du musée de Versailles, par Roslin, à Allegrain, du musée du Louvre, par Duplessis. On est vite fixé sur la prééminence du maître français.

Une classification, une sorte de concours général des peintres, et une étude complète des artistes contemporains de Duplessis exigeraient un autre livre pour être développés. Il n'en est nul besoin. La postérité est éclectique ; elle admire librement, sans les entraves du parti pris et des écoles. Elle aime également Ingres et Delacroix ; elle ne demande qu'à les connaître mieux dans leurs œuvres, leur technique et leur vie.

Sur Duplessis, il n'y a rien d'autre à apprendre que ce qu'on a pu lire plus haut. C'est un solitaire. Son infirmité l'a cloîtré au Louvre : « J'ai vécu toute ma vie loin de la société et de ses amusements », écrit-il. Le jour, il peint. Quand la nuit vient, il s'exerce avec des outils à des travaux manuels. Lesquels ? Il ne s'explique pas là-dessus. Fabrique-t-il ses châssis ? Prépare-t-il ses toiles ? Confectionne-t-il ses cadres, comme beaucoup de peintres besogneux ? On ne sait.

Il ne voisine pas avec les autres artistes logés aux galeries du Louvre, sauf avec Joseph Vernet, dont la vie mondaine met de longs intervalles entre leurs relations. Aussi, n'est-il question de Duplessis dans aucun des mémoires du temps, sauf dans les lettres de Mlle de Lespinasse. Son nom n'est cité qu'à propos de ses œuvres. On ne sait de lui aucune aventure sentimentale, ni sur lui d'anecdote médisante ou sympathique. Célibataire, il ne peut intéresser par ses infortunes conjugales, comme Greuze. Aucun autre roman, dans sa vie, que celui d'épouser, à 75 ans, sa domestique, qui est surtout une infirmière et qui a du mérite à s'attacher à ce vieillard sans ressources, dont le testament ne lui promet rien.

Depuis la mort de l'abbé Arnaud, qui l'avait présenté à ses amis, il est comme supprimé du monde. On ne le connaît pas et il ne connaît âme qui vive, à l'exception du comte d'Angivillier, pas même ses modèles. Rappelez-vous l'étonnement de cet abbé qu'il rencontre chez

d'Albert, un des liquidateurs de la faillite de Guéménée : Duplessis a fait le portrait du roi et il ne peut obtenir la protection d'aucun personnage de la cour ? Non. Il a fait celui du prince de Marsan et il n'a aucun accès auprès de la princesse, qui s'occupe aussi de la liquidation ? Il a fait celui de Gerbier, le plus célèbre avocat de l'époque, et quand il vient le consulter sur sa créance, il semble bien que Gerbier ne lui accorde pas beaucoup d'attention.

Il est timide, comme il est respectueux. Il n'a aucun entregent, et les arrivistes des Salons actuels, si adroits à se créer des relations et à les utiliser, ne doivent rien à son exemple.

Pauvre enfant, élevé pour le séminaire, enfermé dans une chartreuse, jeté ensuite dans Rome sans un sou vaillant, commençant sa vie par l'emprunt de quelques baïoques à Joseph Vernet, pour faire un modeste repas, il la finit en mendiant du bois — il se dit l'homme le plus frileux et le plus enrhumé de la terre — ainsi que du pain, dans sa ville natale et à Paris, se couchant sans souper, faute d'argent, et cela lui arrive plus d'une fois. Il parle de son petit ménage, « où l'on a toujours faim ». Pour avoir du pain, il doit se priver de chauffage. Je suis sans pain, écrit-il plusieurs fois, au comte d'Angiviller et au ministre de l'Intérieur. Manquer de pain, c'est communément une exagération, dit-il, mais non point dans mon cas. La misère de ses débuts lui demeurant toujours présente à l'esprit, qu'avait en vue, dans les rêves de son ambition, ce peintre de roi, de reine, des membres de la famille royale, de duchesses et de princesses ? uniquement de « ne pas manquer de pain ».

Il gagne par son travail, avec sa pension, une somme annuelle de 12 000 livres environ. Depuis 1775, il ne fait pas un portrait pour moins de 600 livres ; la plupart sont payés 1 000 à 3 000 livres. Mais il peint avec une extrême lenteur et il est à la merci des loisirs des gens de cour, ses modèles ; il ne fait guère plus de dix portraits par an. Cela pourtant suffit à le faire vivre bourgeoisement. Il a la mise la plus élégante. Il porte des dentelles et des bijoux (qu'il est obligé de vendre pendant la Révolution). Son cachet est une belle intaille

qui représente Faustine jeune. Et voilà qu'en quelques années, il perd sa petite fortune dans deux banqueroutes princières. En même temps, la maladie de ses yeux le contraint au repos. Puis les commandes cessent. La Révolution survient et la réduction des pensions. De 1788 jusqu'à 1794, il ne peint plus ; ensuite, il semble qu'il n'ait fait que les portraits de Péru, de Mme Delessert, le sien et la répétition de celui de Franklin. Or, le pain coûte 53 francs la livre...

Toutes ses sollicitations s'expliquent par là. Encore a-t-il de la discrétion et son désintéressement éclate-t-il dans diverses occasions. Il ne fait aucun mystère de ses travaux sur les laques, sur la garance, sur l'outremer, sur le caoutchouc, dont l'importation en France lui est due, ainsi que la prévision d'un grand nombre de ses utilisations. Mais quand l'extrême vieillesse est venue, avec la misère, qu'il n'a que la modeste place de conservateur du musée de Versailles, après avoir écarté le projet d'aller peindre à l'étranger, comme Doyen et Roslin [1], il se résigne à cette fonction qu'il a été heureux de trouver ; il veut s'y montrer utile ; il restaure un grand nombre de toiles « à l'agonie », dit-il ; il est devenu habile à ce travail ; il a appris de Boileau [2] ce métier, « où il ne le cède à personne ». Il croit avoir trouvé là un petit supplément de ressources ; il réclame ce qu'on lui doit ; il pétitionne à chaque changement de ministre ; il insiste jusqu'à sa dernière heure, avec l'acharnement d'un homme qui, malade, n'a pas les moyens d'acheter des remèdes et qui se voit abandonné de tous. Peintre officiel, il ne sait s'adresser qu'à l'État. Pour avoir fait l'inventaire de Carpentras, il affirme qu'il est « fonctionnaire public », parce que ce titre lui donnerait droit à certaines distributions de denrées.

Et, au milieu de ses tourments, sa tête « travaille toujours », écrit-il ; il lit les mémoires scientifiques et la fertilité de son cerveau lui permet de découvrir divers procédés de *décrasser* les marbres du

1. Demandé en Hollande en 1775, il avait refusé d'y aller, occupé par les portraits du roi.

2. Je ne connais de ce nom qu'un peintre employé par le duc d'Orléans.

parc, dont la surveillance vient de lui être confiée. Par là aussi, il espère obtenir quelques ressources pour ses vieux jours ; alors il entame une longue correspondance avec le ministre de l'Intérieur, de qui dépendaient les musées, et qui est admirable par l'ingéniosité, la ténacité, la fermeté qu'y déploie Duplessis ; qui est poignante aussi par ce qu'on devine encore plus que par ce qu'elle révèle de sa profonde détresse ; qui est d'une logique, d'une éloquence, d'une hauteur de vues et parfois d'expressions qu'aucun inventeur, je crois, n'a pu dépasser.

Il a des insinuations habiles, des familiarités, des imprudenees, des accents tragiques et sublimes ; après des tournures humbles de solliciteur, des formules de persuasion, viennent des ironies respectueuses mais puissantes : il se reprend ; il traite d'égal à égal avec les savants de l'Institut ; il les raille avec Voltaire ; il marque sa défiance des bureaux du ministère auxquels il ne confiera point son secret ; il parle enfin des « fruits de son génie, la propriété la plus sacrée » et il invite le ministre à lire ses suppliques « au nom du bien public » !

Ces lettres, qui attendriraient des bêtes féroces, il prie instamment qu'on les mette sous les yeux du ministre. Déjà le père de Victor Jacquemont s'est intéressé à lui, rien qu'en les lisant. Je le crois bien ; elles valent sa peinture ; ce sont des chefs-d'œuvre de raisonnement : elles ont une chaleur de ton qui, d'après Lauzan, caractérisait sa conversation, un tour oratoire tout à fait méridional ; de remarquables trouvailles de mots. Pourtant il écrit au courant de la plume, et quand il ne peut plus la tenir, il dicte, sans doute à Marie Rodier, on le voit à l'écriture et à l'orthographe. Son style est clair, précis, persuasif — les négligences et les répétitions sont peu de chose à considérer. Habitué à la politesse et aux termes empreints de l'esprit de hiérarchie, Duplessis n'en est pas dupe et sa pensée est forte et tenace, si elle est toujours mesurée et courtoise, encore que l'ironie, faiblement contenue parfois par le respect ou la crainte, y transparaisse assez souvent.

Avec quelle adresse il écrit aux directeurs du musée, dont il soup-

çonne que l'avis sur ses réclamations n'est pas très favorable ; avec quelles précautions, mais avec quelle persévérance, il sollicite la communication du rapport de l'administration ! Il tient à éviter tout froissement ; il n'a en vue que de rectifier une erreur, de réparer une omission ; il n'accuse que l'infidélité de la mémoire, jamais les personnes ; il ne se plaint point des hommes mais seulement des circonstances.

Il a ceci de commun avec tous les inventeurs qu'il redoute les indiscrétions ; il sait quels pilleurs d'épaves rôdent autour des gens en place. Sa lettre du 3 germinal an VII, à laquelle il renvoie constamment et qui donnerait la clé des autres, a disparu ; aussi, ne veut-il plus rien expliquer, rien livrer à l'Institut. Ce qu'on lui demande n'est pas nécessaire : le morceau de marbre qu'il envoie ne suffit-il pas ?

Les motifs qu'il fournit sont admissibles et pressants. Mais les ministres passent. Les ministres ont bien d'autres sujets de préoccupation. Pour ne considérer ici que ce qui est dans leurs attributions, sans parler de la situation extérieure, il y a les élections de l'an VII, le renouvellement du Directoire, le retour de Bonaparte, le 18 brumaire, le Consulat, la Constitution de l'an VIII...

Pourtant, un jour, Lucien Bonaparte vient visiter le musée de Versailles. Duplessis pourrait le voir, l'entretenir une minute, lui dire de bouche ce qu'il ne veut pas écrire. Mais frappé d'une congestion cérébrale peu de temps auparavant, il n'est pas averti de sa visite ; il ne peut aller jusqu'à lui. Et personne, ni parmi ses collègues à l'administration du musée, ni parmi l'entourage du ministre, qui a vu passer les pétitions de l'inventeur, personne ne dit au ministre que, derrière la cloison qu'il frôle, un vieux peintre, cloué sur son fauteuil peut lui révéler le secret d'un procédé utile aux arts, qu'on a vainement cherché jusqu'à lui. Personne ne se préoccupe de si peu de chose. Beaucoup de ministres sont servis de cette manière.

Le vieillard, qui a attribué sa congestion aux peines de l'esprit et aux chagrins, a une patience stoïque. Au lendemain de cette visite, il écrit de nouveau au ministre avec une sérénité sans égale ; il lui rap-

pelle ses demandes antérieures ; la déclaration qu'il a faite à cet égard aux administrateurs du musée et il se borne à dire : « ils ne vous en ont pas parlé ; il faut que leur mémoire les ait bien malheureusement trahis ». Avec une persévérance de Sisyphe, il reprend le récit de sa découverte dans la magnifique lettre du 28 germinal an VIII, péniblement tracée d'une écriture défaillante ; on sait qu'elle se termine ainsi :

« Le ministre qui a chargé l'Institut de faire des découvertes a fait à peu près comme un homme qui ferait battre la caisse pour trouver un bijou perdu et qui, d'un autre côté, refuserait d'entendre un citoyen qui dirait l'avoir trouvé et qui le lui apporte ; il se peut qu'en effet, ce ne soit pas ce qu'il cherche, mais au moins il faut voir. »

Le ministre s'en tient à la consultation de l'Institut, et je sais bien qu'en matière ordinaire, il ne peut avoir recours qu'aux comités techniques ; mais si quelqu'un, autour de lui, comme Jacquemont peu de temps avant, avait lu les lettres de Duplessis, avait su qui était Duplessis par son talent et ses recherches antérieures, ce ministre lui aurait fait crédit d'une courte audience, et, pour la modeste retraite qu'on dut bien lui accorder, il aurait révélé son secret, puisqu'il ne voulait que s'assurer du pain !

Repoussé avec sa découverte, marchandé pour ses travaux, remplacé dans sa fonction pour son importunité — il avait trop attiré l'attention sur ses 75 ans — sa fin en fut hâtée et les derniers instants de sa vie se passèrent dans l'oubli et la misère.

Des trois grands peintres que la Provence a donnés à la France au XVIII[e] siècle, Joseph Vernet et Honoré Fragonard ont été longuement étudiés ; seul Duplessis, omis par Charles Blanc dans l'École française, n'avait pas sa monographie.

Je serai heureux si je puis contribuer, par ce livre, à faire revivre sa figure et à honorer sa mémoire.



FEMME INCONNUE

(Collection de Madame Rogers-Doucet)

ANNEXES

Le portrait du prince de Marsan pour la ville de Marseille. — Le choix de Duplessis. — Jugement sur les peintres et les graveurs de l'époque, avec détails sur leurs habitudes et le prix de leurs ouvrages.

La ville de Marseille, ayant eu à se louer des services que le prince de Marsan, son gouverneur, lui avait rendus en défendant ses intérêts économiques « dans l'affaire du privilège du vin contre les entreprises des patrons catalans et napolitains », le conseil de ville, sur la proposition du maire, décida d'offrir au prince son portrait — 8 avril 1775 — et autorisa toute la dépense nécessaire.

Avec l'homologation de l'intendant de Provence, Sénac de Meilhan, à qui la ville de Valenciennes rendra en 1783 le même hommage, la délibération du conseil est présentée au prince de Marsan, par Huguet, l'agent de la Communauté à Paris, en lui laissant le choix du peintre. Le prince reçoit « cet hommage avec bonté, intérêt, sensibilité et satisfaction ». De peintre, il n'en connaît pas, et il donne à la ville carte blanche à son sujet.

Huguet, comme l'abbé Nardi, l'agent d'Avignon, est singulièrement diligent et bien informé. Il propose à la ville de s'en rapporter là-dessus à Nogaret « à raison de la connaissance particulière qu'il a dans la peinture et de son goût pour cet art qui le met à portée de

connaître les artistes en ce genre et d'apprécier le mérite de chacun ». Nous savons par là auprès de qui seront puisées les appréciations que l'on trouvera plus loin sous la plume de Huguet.

Félix Nogaret, né à Versailles en 1740, était entré à 21 ans dans les bureaux du ministère de l'Intérieur; il était en 1775 premier commis du duc de la Vrillière, et Huguet, en bonnes relations avec lui, avait les moyens de servir ainsi la ville de Marseille, dont il lui recommandait les affaires. Selon une tradition fort ancienne, Nogaret, sans négliger l'administration, cultivait les lettres; il passait pour homme d'esprit. On lui doit divers ouvrages, publiés avant la Révolution, notamment *Le fond du sac* et *l'Aristénète français*, et plus tard deux volumes de contes en vers. Dès 1795, il occupe de nouveau un emploi, celui de censeur dramatique, que Fouché lui retira en 1807. Il mourut en 1831.

Les corrrespondants étant connus, nous citerons plusieurs lettres qu'ils ont écrites ou inspirées. Les maire, échevin et assesseur de la ville qui signent ensemble, rappellent que Tocqué fit en 1748, pour cinquante louis, le portrait de M. de Saint-Florentin et demandent si cet artiste « existe encore ». Huguet passe la plume à Nogaret qui répond directement. Voici les pièces de ce dossier tiré des archives de Marseille[1], et qui est intéressant et piquant par les révélations qu'il apporte sur un certain nombre de peintres et de graveurs de l'époque :

De Mr Nogaret, Ier Commis du duc de La Vrillière, à MM. les Maire, Échevins et Assesseur de Marseille.

Messieurs,

Je suis encore cause du retard que Mr Huguet a apporté à vous répondre sur la dernière lettre qu'il a reçue de vous au sujet du portrait de Mr le prince de Marsan dont vous luy avez designé la place dans votre hostel de ville.

1. Collection de lettres autographes.

J'aurois désiré que le local vous eut permis de demander un tableau de 10 à 12 pieds de haut sur 8 à 10 de large. Le peintre se seroit mieux signalé dans cette étendue. Le Prince auroit pu estre en pied avec des attributs qui auroient caractérisé ses dignitéz, sa charge de Gouverneur général, et son grade militaire. Quelques accessoires auroient eu trait à la Provence, et particulièrement à la ville de Marseille, ce qui auroit rendu ce tableau très riche et en auroit fait un sujet assez intéressant pour vous porter à le faire graver par la suite. Puisque vous estes gênéz par la place, il faut se conformer à la mesure que vous donnez.

L'Académie de peinture de Paris n'a pour a présent d'homme plus celèbre pour le portrait que Mr Duplessis qui travaille actuellement à celuy du Roy. Je suis convenu avec cet artiste a mille écus pour le tableau de Mr le Prince de Marsan, et ce n'est pas sans peine qu'il s'est reduit à ce prix. Mr Tocqué qui a peint Mr le duc de la Vrillière en 1749 est decédé depuis plusieurs années, et les prix sont aujourd'huy bien différents de ceux de ce temps là. Je suis donc d'avis que vous consentiez aux 3000# demandéz par Mr Duplessis.

Un grand portrait tel que je comptais vous le proposer auroit coûté 9 à 10000#. Celuy du Roy étant convenu pour 12000#.

Il me reste à vous faire observer que vous feriez une très grande faute si vous demandiez que ce portrait vous fut envoyé en rouleau. Il faudrait que la peinture fut très sèche et attendre plus d'un an pour le risquer. Il est donc à preferer en tous points de le laisser sur son chassis et de l'emballer dans une caisse. Vous feriez encore très bien à mon avis de laisser faire le cadre à Paris. Je suis certain que le tout vous parviendra sans aucun accident en faisant prendre les précautions nécessaires. Ce cadre doit estre riche relativement au sujet et il faut sacrifier une quarantaine de louis pour avoir beau, bon et solide.

Tels sont les détails dans lesquels j'ay cru devoir entrer moi-même avec vous. Mr Huguet se conformera néanmoins à vos dernières intentions lorsque vous les luy aurès fait savoir.

J'ai l'honneur d'estre avec une respectueuse considération, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Nogaret.

A Reims, le 13 juin 1775.

A Mr Nogaret, à Paris. — Du 26 juin 1775.

Monsieur,

Nous vous sommes infiniment obligés du détail que vous avez bien voulu nous faire touchant le portrait à faire de M. le prince de Marsan.

Nous eussions bien désiré que le local nous eut permis de donner à ce tableau les dimensions que vous nous proposez, mais la chose n'est pas absolument possible. Nous sommes donc forcés de nous en tenir à ce que nous vous avons marqué, et nous allons en conséquence écrire à Mr Huguet de commander le portrait à Mr Duplessis, puisque vous nous assurez que c'est aujourd'hui le plus habile artiste dans ce genre ; Nous vous serons très obligés, Monsieur, si vous voulez bien contribuer par vos connaissances à rendre ce tableau aussi parfait qu'il sera possible. Nous prendrons le parti de le faire venir en chassis dans une caisse, attendu le danger de le faire venir en rouleau, quant au cadre, nous avons ici de très habiles sculpteurs et comme ils sont sur les lieux, nous pourrons donner à l'encadrement tous les ornements et toute l'étendue que le local pourra permettre.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Les Maire, Échevins et Assesseur de Marseille.

A Mr Huguet, à Paris. — Du 26 juin 1775.

Monsieur,

Nous aurions bien souhaité de pouvoir donner au portrait de Mr le prince de Marsan toute la hauteur et toute la largeur que Mr Nogaret nous propose par sa lettre du 13 de ce mois, mais nous vous avons déjà marqué que le local ne nous permet de suivre que les dimensions que nous vous avons données et que nous vous recommandons de bien faire observer. Vous aurez donc la bonté de commander ce portrait à Mr Duplessis qui, suivant ce que nous marque Mr Nogaret est le plus habile artiste en ce genre et puisque le prix en est fixé à Mille écus, vous voudrez bien en dresser une convention qui sera signée à double entre vous et lui et dont vous garderez en main l'un des doubles. Nous prions Mr Nogaret et vous de vouloir bien donner tous vos soins

pour que ce tableau reçoive toute la perfection dont il est susceptible ; marquez nous s'il vous plaît, dans quel temps Mr Duplessis pourra vous expédier cet ouvrage, nous aurons ensuite le temps de vous donner les ordres ultérieurs, mais nous pensons qu'il conviendra mieux de faire faire ici l'encadrement par le meilleur de nos artistes, pour être à portée d'y donner toute l'étendue que le lieu permettra.

Nous avons l'honneur d'être... etc...

Les Maire, Échevins et Assesseur de Marseille.

A Mgr le Prince de Marsan, à Paris. — Le 5 juillet 1775.

Monseigneur,

Après avoir fait consulter à Paris les meilleurs connaisseurs en fait de peinture, il nous a été attesté que le Sr Duplessis est aujourd'hui le plus habile artiste pour les portraits et qu'il est même chargé de faire celui du Roi. Nous n'avons pas hésité, Mgr, de le charger du votre, nous flattant que vous voudrez bien l'agréer, et lui permettre de prendre vos moments de loisir pour cet ouvrage que nous désirons de recevoir avec le plus grand empressement.

Nous sommes, etc...

Les Maire, Échevins et Assesseur de Marseille.

12 juillet 1775. — De Mr Huguet à MM. les Maire, Échevins et Assesseur (Extrait).

Messieurs,

A la reception de votre lettre en date du 26 du mois dernier, je suis passé chez Mr Duplessis avec qui je suis convenu de tout pour le portrait de Mr le prince de Marsan, conformément à ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer. Il n'a pas pu me fixer le temps où il pourra livrer cet ouvrage ; cela dépendra d'ailleurs beaucoup, je crois, de celuy que Mr le prince de Marsan pourra luy donner pour les séances dont cet artiste aura besoin. Je vous préviens seulement que lors même qu'on le luy auroit demandé il y a six mois, il n'auroit pas pu le donner pour le Salon qui s'ouvrira au mois de septembre prochain, à cause du grand nombre de portraits qu'il s'est engagé à finir pour cette époque, mais il m'a fait espérer que celuy du prince seroit

fait pour la fin de cette année, en sorte que vous pourrès le recevoir dans le commencement de janvier 1776.

. . . .

Je suis avec respect, etc...

HUGUET.

.... février 1776. — De Mr Huguet à MM. les Maire, Échevins, Assesseur de Marseille.

(Extrait). . . . .

Le Portrait de Mgr le prince de Marsan n'est pas aussi avancé que je le desirerois pour votre satisfaction, mais ca n'est la faute de personne, la circonstance d'abord de la rigueur de la saison, et ensuitte celle des embaras d'un deménagement que le peintre a fait pour aller occuper un appartement que le Roy luy a donné au Louvre en sont la seule cause, mais cet artiste va reprendre son travail et m'a promis de l'accelerer autant qu'il le pourra ; je vous prie d'être persuadés que j'y donnerai tous mes soins pour répondre à l'empressement que vous temoignès avec raison de jouir de la ressemblance d'un bienfaiteur aussi attaché à tout ce qui peut interesser votre Communauté et la province en général.

. . . .

Je suis avec respect, etc...

HUGUET.

A Mr de Cypières, maire de Marseille, député par la Communauté, à Paris. — Le 23 juillet 1777.

(Extrait). . . . .

Nous vous prions aussi de voir Mr Duplessis peintre du Roi chargé par nous depuis deux ans de faire le portrait de Mr le prince de Marsan, il a négligé furieusement ce travail et nous prive de la satisfaction que nous désirons avec le plus vif empressement. Mr Huguet vous indiquera la demeure de cet habile peintre, il seroit temps qu'il répondit à nos vœux. Vous voudrez bien nous excuser auprès de notre illustre Gouverneur sur ce retardement qui assurément ne vient pas de notre fait.

Nous avons l'honneur, etc...

LES ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

De Mr de Cypières, maire de Marseille, député par la Cie à Paris. (Post-Scriptum d'une lettre du 2 août 1777).

A MM. les Échevins et Assesseur de Marseille.

Pour voir le portrait de Mr le Prince de Marsan, je n'ai point attendu de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du sieur Duplessis peintre, chargé de donner à la ville de Marseille celui de Mr le Prince. Il est absent, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, et le peintre a oublié de lui demander avant son départ, l'habit sous lequel il voulut qu'on le peignit. J'ay écrit au Prince à ce sujet et j'attends sa réponse ; s'il n'arrive aucun contre-temps le portrait sera prêt au mois de Novembre.

18 mai 1778. — De Mr Huguet à MM. les Maire, Échevins et Assesseur de Marseille.

Messieurs,

J'ai enfin la satisfaction de vous annoncer que Mr Duplessis vient de terminer le portrait de Monseigneur le prince de Marsan, attendu depuis si longtemps. Je dois néanmoins à cet artiste le témoignage que s'il y avoit mis moins de zèle, que s'il eût été moins jaloux de son ouvrage et de vous satisfaire, il ne vous l'auroit pas fait attendre autant de temps, mais il a voulu y donner tous ses soins, afin de ne rien laisser à désirer pour la perfection dont ce portrait était susceptible, et il aura vraisemblablement parfaitement réussi ; aussi se flatte-t-il, Messieurs, que vous ne vous bornerès pas seulement aux prix dont je suis convenu avec luy et qui est de mil écus, mais que vous voudrés bien lui faire éprouver une marque de votre satisfaction en lui accordant en outre, une gratification proportionnée au mérite de l'ouvrage.

Si avant de vous décider à faire cet acte de generosité vous consultiès ce que le portrait de Mr le duc de La Vrillière a couté vous trouveriès sûrement que Mr Duplessis doit être suffisamment payé à mil écus pour celuy de Monseigneur le prince de Marsan, mais vous remarquerès aussi que depuis ce temps les choses en général ont bien changé de prix. Ces observations n'ont d'autre objet, Messieurs, que de vous mettre dans le cas de juger par vous-mêmes du mérite de la demande de cet artiste, aussi me bornai-je uniquement à la mettre sous vos yeux pour que vous me fassiès connoître vos intentions à

cet égard, afin que je m'y conforme ; il paroit tenir à honneur pour luy la marque de satisfaction qu'il espère de votre part. J'attendrai votre réponse pour le payer afin que ce soit une affaire terminée d'un seul coup.

Monseigneur le prince de Marsan à qui j'ai eu l'honneur de rendre mes devoirs et d'annoncer que son portrait étoit fini m'a demandé si vous le feriès graver ; ne pouvant que présumer de vos dispositions à faire cette dépense du moment que vous seriez instruits que Son Altesse le desiroit, j'ai répondu à cette question comme il convenoit dans la circonstance, et de manière à vous laisser tout le mérite de lui faire ce nouvel hommage. Vous ferès dans cette occasion chose qui sera agréable à Son Altesse, mais je pense qu'avant tout vous devès luy écrire pour lui demander son agrément, en lui temoignant tout le désir que vous auriès de multiplier sa ressemblance, si elle vouloit bien permettre à la Communauté de faire graver son portrait.

Si comme je n'en doute nullement, à raison du désir de Son Altesse, cette gravure a lieu, elle sera j'espère infiniment moins de temps à faire que le portrait à cause des circonstances dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte et qui ont mis Mr Duplessis dans l'impossibilité de vous en faire jouir aussitôt qu'il l'auroit désiré.

. . . .

Je suis avec respect, etc...

HUGUET.

A Mr Huguet, à Paris. — Le 24 juin 1778.

(Extrait). . . . .

Quant à la gravure du portrait de Mr le Prince de Marsan et à la gratification de Mr Duplessis, nous vous dirons que quoique nous désirions en particulier de pouvoir faire l'un et l'autre, cependant nous ne pouvons rien statuer là-dessus qu'après une delibération du Conseil Municipal que nous convoquerons incessamment et nous vous instruirons du résultat.

Nous sommes, etc...

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

Delibération du 1er juillet 1778. — 7ème Proposition.

Le Sieur Huguet, agent de notre Communauté à Paris nous a donné avis

par sa lettre du dix huit may dernier que le portrait de M. le Prince de Marsan etoit fini mais que le peintre ayant donné tous ses soins pour ne rien laisser à désirer sur la perfection de l'ouvrage s'attendoit à recevoir de notre générosité une gratification.

D'autre part il nous demande des ordres pour la graveure de ce portrait, et nous observe que la chose seroit très agréable au Prince.

On va vous faire lecture de cette lettre, veuillès bien, Messieurs, délibérer sur l'un et l'autre objet.

Sur la septième proposition, et en conséquence de l'avis reçu que le portrait de Mr le Prince de Marsan se trouve fini le Conseil a unanimement deliberé que le prix en sera payé sur le pied convenu et que de plus M. le prince de Marsan sera suplié de vouloir bien en permettre la graveure.

A Monseigneur le Prince de Marsan, Gouverneur de Provence.
Le 3 juillet 1778.

Monseigneur,

Après une trop longue attente, le Sr Duplessis vient enfin de finir le portrait de Votre Altesse; nous l'avons annoncé au Conseil Municipal qui a reçu cette nouvelle avec autant de joye que nous en avons eü à l'en informer. Nos citoyens brûlent déjà du désir de le voir, mais un nouvel interest suspend leur impatience c'est la graveure de ce portrait que nous venons vous demander pour multiplier autant qu'il est possible votre ressemblance.

Daignez, Monseigneur, nous accorder cette nouvelle faveur, nous n'oublierons rien pour le choix de l'artiste, et pour la prompte expédition.

Nous sommes, etc.

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

A Monsieur Huguet agent de la Cté. — Le 3 juillet 1778.

Nous demandons par ce courrier, Monsieur, à Mr le Prince de Marsan son agrément à la graveure de son portrait, et nous lui témoignons tout l'empressement que nous avons d'en distribuer à nos citoyens les estampes.

Veuillez bien nous marquer quels sont les meilleurs graveurs de Paris en fait de portrait, le prix, et le tems qu'ils metront à cette graveure et, sur vos avis, nous vous donnerons les derniers ordres pour cet ouvrage, après que nous serons convenus du prix. Nous vous prions en outre de nous donner bien précisément la hauteur et la largeur de la toille de ce portrait et pour qu'il n'y ait aucune équivoque, vous voudrès bien nous donner les dimentions en longueur et largeur effective par une mesure ou bande de papier, en marquant par écrit d'un cotté *hauteur* et de l'autre *largeur* moyenant quoi, nous commanderons icy le cadre relativement à ces mêmes dimentions, attendu que la place nous gêne beaucoup.

Nous souhaitons pareillement scavoir quel est le nombre des estampes que l'on pourra tirer des premières épreuves, qui sont toujours plus parfaites, et jusqu'à quel nombre on pourra en tirer des secondes.

Quant à la planche, nous nous la reservons expressément, après avoir fait présenter au Prince tel nombre d'estampes qu'il souhaitera.

Nous avons fait proposer au Conseil Municipal une gratification pour Mr Duplessis en sus des 3 000# que vous lui avés compté, mais il ne s'est pas cru autorisé à donner plus qu'il n'avoit été convenu, les gratifications sont prohibées par le règlement et des Administrateurs des deniers publics ne peuvent point consulter leur générosité.

Nous avons, etc.

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

Du Prince de Marsan, Gouverneur de Provence, à MM. les Maire, Échevins, Assesseur de Marseille. — A Paris, ce 16 juillet 1778.

On ne saurait être, Messieurs, plus sensible que je le suis à la demande que vous me faites de faire graver mon Portrait. Cette nouvelle preuve de vos sentiments est trop flatteuse pour moi pour ne pas l'accepter avec toute la reconnaissance possible et vous prier, Messieurs, d'être persuadés que je m'empresserai dans tous les temps, à vous en convaincre, ainsi que des sentiments avec lesquels personne n'a l'honneur d'etre plus sincèrement que moi, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

C. DE LORRAINE Pce DE MARSAN.

Paris, le 18 juillet 1778. — De Mr Huguet à MM. les Maire, Echevins, Assesseur de Marseille.

(Extrait). . . . .

J'ai dejà vu plusieurs graveurs relativement au portrait de M. le prince de Marsan, mais tous ne m'ayant point encore donné de réponse parce qu'ils n'ont pas pu l'aller voir, il ne me sera guère possible de vous marquer que dans le courant de la semaine prochaine le prix et le temps que chacun d'eux en demandera, ainsi que les autres conditions d'usage ; je joins ici, en attendant, les mesures que vous m'avez demandées en bandes de papier, du portrait sur chassis prêt à etre mis dans le cadre que vous vous disposez à faire faire.

Je suis avec respect, etc.

HUGUET.

A M. Huguet. — Le 27 juillet 1778.

(Extrait d'une lettre). Nous avons reçu les mesures du tableau auxquelles l'artiste se conformera exactement pour le cadre, nous attendons votre avis pour faire choix du graveur et arrêter le prix de la graveure.

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

27 juillet 1778. — De Mr Huguet à MM. les Maire, Echevins, Assesseur de Marseille.

Messieurs,

On ne joint point aisément ici des bons artistes surtout de peintres et de graveurs parce qu'ils sont rares et extrèmement occupés; c'est ce qui m'a mis dans le cas de différer jusqu'à présent à répondre sur ce dont vous desirez être instruits avant de me charger definitivement de faire graver le portrait de Mgr le prince de Marsan.

Les graveurs en portrait sont on ne peut plus rares ou plutôt il n'y en a pas qui se livrent uniquement à ce genre de gravure; aussi ceux qui en entreprennent réussissent-ils rarement comme Mr Wille qui a fait la gravure de Mr le duc de la Vrillière que vous avez sous vos yeux. J'aurais bien

désiré que cet artiste eût encore pu se charger de celle de Mgr le prince de Marsan, mais son âge et la faiblesse de sa vue l'ont mis dans l'obligation de renoncer au genre du portrait; d'ailleurs il ne fait plus rien que pour lui, c'est à dire qu'il ne fait plus de planches pour le particulier, et il n'y a que Mr Beauvarlet qui puisse être son émule.

Les seuls graveurs travaillant le portrait à Paris et aux talents desquels, d'après les informations que j'ai prises avec le plus grand soin, vous pourriez confiez celui de Mgr le prince de Marsan, sont MM. Beauvarlet, St Aubin, Chevillet, Cathelin et Henriquez. Je les ai vus les uns après les autres et ils ont également vu successivement le portrait du Prince, dont ils m'ont paru chacun en particulier très satisfaits. Voici le prix de chacun, après avoir bien entendu marchandé avec eux.

Mr Beauvarlet demande dix mil livres et deux ans pour faire cet ouvrage; il m'a paru que Mr St Aubin ne le ferait pas à meilleur compte, s'il pouvait l'entreprendre, mais il ne peut pas s'en charger, parce qu'il est occupé dans ce moment de beaucoup de choses pour la Maison d'Orléans qu'il ne peut pas quitter et qui le tiendront plusieurs années.

Mr Chevillet ainsi que Mr Henriquez demandent six mil livres et deux ans et Mr Cathelin ne demande que cinq mil livres et un an.

Il est d'usage parmi les artistes de ce genre d'exiger un tiers du prix convenu en commençant l'ouvrage, le second tiers lorsque l'ouvrage est au point de tirer la première épreuve, et le dernier payement en livrant l'ouvrage.

Mr Cathelin est le seul qui sur mes observations consente de déroger à cet usage et a n'etre payé qu'en livrant l'ouvrage. En effet je pense qu'un Corps quelconque qui ne meurt jamais et surtout une ville est dans le cas d'être excepté de la règle générale, il n'en n'est pas de même vis à vis d'un particulier parce que s'il venait à mourir avant que l'ouvrage fut fini, alors l'artiste seroit exposé à perdre le fruit de son travail, à moins que les héritiers ne consentissent d'en faire les frais; mais un artiste, leur ai-je dit, n'a aucun risque à courir lorsque il a affaire à une ville surtout comme celle de Marseille. Ces raisons néanmoins n'ont pu convertir que Mr Cathelin sur leur usage; je ne suis point étonné que celui-ci s'y soit rendu, sachant qu'il est dans l'habitude de manquer à ces sortes d'engagements surtout pour un ouvrage de longue haleine parce qu'il n'est point à beaucoup près à son aise.

Pour vous mettre à portée de choisir vous-mêmes le graveur qui vous

paroîtrait le plus en état de bien remplir vos vues pour cette gravure, j'avais projeté de vous faire passer quelques morceaux de chacun de ceux que je viens de vous citer, afin que vous pussiez juger de leurs talents, mais la difficulté d'en faire un paquet à pouvoir être contresigné m'a fait renoncer à ce projet; je l'aurais néanmoins exécuté si vous n'étiez pas dans le cas de trouver à Marseille différents morceaux de ces artistes, soit dans des maisons particulières, soit chez des marchands d'estampes, parce que je me persuade que cette ville est assez importante pour attirer les productions des meilleurs artistes.

Je n'aurais pu d'ailleurs vous envoyer qu'un morceau de chacun, mais je vais vous en citer plusieurs dont vous pourriez trouver quelques uns à Marseille.

Mr Henriquez a gravé à ma connaissance le portrait de Louis XIV et quelques autres tableaux dont *l'Amour dédié au beau sexe* en est un, *Vénus désarmant l'Amour,* et une gravure d'après un tableau de Gerard Terburg.

Mr Cathelin a gravé le portrait de M^r^ l'abbé Terray, celui de Mr Vernet, peintre célèbre, et celui de Mr Jiliote fameux acteur de l'Opéra.

Mr Chevillet a gravé le portrait de Mr de Sartine etant lieutenant de police, celui de Mr Chardin peintre, et deux autres sujets composés.

Et Mr Beauvarlet a gravé le portrait de Mr Pombalio, ancien ministre de Portugal, morceau très considérable, *la Conversation Espagnol[e]* et pour pendant *la Lecture.* Ces deux morceaux ont fixé dans le temps la réputation de cet artiste rempli de talents. Il a gravé en outre le portrait de Mgr le Comte d'Artois et de Madame ensemble dans leur enfance, montée sur une chèvre (c'est Mad^e^ qui est actuellement à Turin); il a aussi gravé le portrait de Mad^e^ de Pompadour sous le nom de *La Sultane* et pour pendant *La Confidence*; il a encore gravé les deux portraits de *MM. de Béthune faisant jouer de la guitare à un chien,* enfin celui de Mad^elle^ Clairon fameuse actrice de la Comédie Française représentant *Médée dans son char, après avoir tué ses enfants, et bravant la colère de Jason.*

Si je vous cite plus de productions de Mr Beauvarlet c'est qu'il est plus connu qu'aucun de ses confrères et qu'il a plus travaillé qu'eux.

Si vous rencontrez quelques unes de ses productions à Marseille vous y reconnaîtrez sûrement le talent que je vous annonce dans cet artiste. Au surplus je vais encore mettre quelques reflexions sous vos yeux qui pourront peut-être décider encore plus aisément le choix que vous avez à faire.

Mr Henriquez annonce des talents, mais ils sont encore faibles, et je doute d'après le temoignage de ceux que j'ai consultés qu'il put rendre cette gravure aussi interessante et aussi parfaite que vous êtes dans le cas de pouvoir la désirer.

Quant à Mr Chevillet je vois en général qu'on le regarde comme étant supérieur à Mr Henriquez; il paraitrait en conséquence devoir meriter la préférence sur lui si je pouvais repondre autant de cet artiste comme de Mr Henriquez pour faire cette gravure dans l'espace des deux années qu'ils demandent l'un et l'autre; mais je suis instruit que Mr Henriquez est extrèmement laborieux et qu'il tiendra plutôt parole qu'aucun autre; c'est un garçon, m'assure-t-on d'ailleurs, qui aime son art, qui a le plus grand désir de réussir et d'être chargé de quelque chose de capital pour se faire connaître.

Le burin de Mr Cathelin parait être préféré à celui de ces deux artistes, cependant toutes les opinions ne sont pas d'accord à cet égard, mais ce qui doit, dans cette incertitude, principalement vous décider à ne pas faire choix de cet artiste, c'est que je suis prévenu de bonne part qu'il est très dissipé, par conséquent peu laborieux et qu'il est presque impossible d'en jouir, qu'il ne peut pas d'ailleurs travailler de suite un ouvrage de conséquence, comme il offre de le faire, sans recevoir des àcomptes parce qu'il est souvent dans le besoin et aux expédients et que lorsqu'il est chargé de quelque chose on ne peut le faire aller que l'argent à la main; qu'il y aurait conséquemment beaucoup d'inconvénient à le payer d'avance, et qu'il n'y en aurait pas moins à l'employer, puisque s'il venait à mourir avant d'avoir fini l'ouvrage, on perdrait necessairement la majeure partie des avances qu'on lui aurait faites, et qu'en ne lui en faisant pas, on ne verroit jamais finir cette planche entre ses mains.

A l'égard de Mr Beauvarlet, ses productions parlent pour lui, c'est ce que nous avons certainement de mieux à Paris dans ce genre; il est generalement reconnu comme étant infiniment supérieur à ses confrères, aussi profite-t-il de cet avantage pour se faire payer plus cher; je ne dois pas cependant passer sous silence qu'il a la réputation de se faire aider quelquefois pour satisfaire à tous ses engagements; cependant il m'a bien promis ainsi qu'à Mr Duplessis dont les soins pour cette gravure ne nous deviendront pas inutiles, qu'il ferait toute la planche lui-même s'il en etait chargé.

Je termine, Messieurs, mes observations sur cet article en vous annonçant que si vous desirez avoir une bonne gravure et qui puisse faire pendant à

celle de Mr le duc de la Vrillière, Mr Duplessis est d'avis que vous donniez toute preférence à Mr Beauvarlet; son opinion doit vous paraître d'autant meilleure quant aux talents qu'il doit être jaloux lui-même que son tableau soit gravé par un habile homme. Vous trouverez sûrement comme moi exhorbitant le prix que demande Mr Beauvarlet, mais les temps sont changés et informations prises, il n'est pas aussi cher dans cette occasion que dans bien d'autres, et comparaison faite des talents et des prix des artistes que je vous ai cités, Mr Beauvarlet est ce que vous pouvez choisir de mieux pour l'exécution de la gravure et pour la sureté du payement d'avance parce qu'il est très rangé, fort à son aise, je pourrais même vous dire riche.

Quoi que la Communauté n'ait pas pu faire pour Mr Duplessis ce qu'il esperait en obtenir, il n'a pas moins été très sensible aux dispositions où vous étiez de lui accorder la marque de satisfaction qu'il attendait, si le règlement ne s'y fut point opposé, et je connais assez son honneteté pour être assuré que sans aucune vue d'interêt, il voudra bien donner de nouvelles preuves de son zêle à la Communauté toutes les fois que ses soins et ses avis pourront être necessaires pour la perfection de la gravure.

Mr Beauvarlet promet que la planche sera en état de tirer dix huit cents épreuves sans être remaniées dont mille à douze cents belles, mais les premières sont toujours plus recherchées. Vous voudrez bien me dire dans le temps la quantité que vous jugerez à propos que j'en fasse tirer. Il est encore d'usage d'en donner vingt-cinq du premier cent au graveur, mais je tâcherai de réduire ce nombre ou au moins de ne pas tout donner du premier cent afin qu'il vous en reste davantage, après que le Prince aura fait son choix.

Je suis avec respect, etc.

HUGUET.

Paris le 27 juillet 1778.

Délibération du 31 juillet 1778. — 1ère Exposition.

En exécution de la delibération du Conseil Municipal tenu le premier de ce mois, nous eûmes l'honneur d'ecrire le trois à M. le prince de Marsan pour luy demander la permission de faire graver son portrait. Ce prince nous a répondu le seize de ce mois de la manière la plus affectueuse et la plus obligeante; on va vous faire lecture de cette lettre, vous observant de plus que la délibération a été homologuée le vingt-huit de ce mois.

Nous attendons les avis que nous avons demandé à notre agent à Paris pour connaître les meilleurs artistes en ce genre et le prix à peu près que cette gravure pourra nous coûter.

De Mr Huguet à MM. les Maire, Échevins, Assesseur de Marseille. Paris du 18 août 1778 (Extrait).

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre que je viens de recevoir de Mr le Directeur Genéral des fermes relativement à la gravure du portrait de Mr le Prince de Marsan que vous avez arrêté de faire faire. J'ai répondu à Mr Necker[1] que je n'avais fait jusqu'à présent que vous indiquer les meilleurs artistes de Paris en ce genre, ainsi que le prix et le temps que chacun d'eux demandait, qu'il n'y avait rien encore de commencé, et qu'en conséquence des ordres contenus en sa lettre, je ne donnerais aucune suite à cet ouvrage, j'attendrais que vous me fassiez connaître vos intentions ultérieures pour voir Mr le prince de Marsan à ce sujet et je me suis persuadé que vous lui en écrirez en même temps.

. . . .

Je suis, etc...

A Mgr le Prince de Marsan, Gouverneur de Provence. Le 16 7bre 1778.

Monseigneur,

Le Conseil Municipal de Marseille se livrant aux transports de sa juste reconnoissance avoit délibéré par acclamation la graveure de votre portrait. Notre premier soin après en avoir reçu votre agrément, avoit été de connaître les meilleurs artistes en ce genre. Mais tandis que nous délibérions sur le choix, il nous est parvenu un ordre qui nous consterne : le Ministre de la Finance nous a interdit toute dépense qui n'est pas d'absolüe nécessité, et

1. La lettre officielle de Necker à l'intendant de la Tour est du 15 août 1778 : « La dépense à prévoir pour le portrait de M. de Marsan devant s'élever à 12 000 l. au lieu de 6000 dont il avait été primitivement question, il n'y a pas lieu d'autoriser la ville à la faire. »

Le 19 septembre l'intendant répond que « la municipalité hésitait en présence des prétentions des graveurs, mais que la lettre du contrôleur général mettait fin à cette hésitation et que la gravure ne serait pas exécutée ».

Archiv. des Bouches-du-Rhône, C. 2616, p. 85.886.

parmi divers retranchemens économiques il a différé la gravüre de votre portrait; c'est avec le plus vif regret, Mgr, que nous nous voyons privés d'une satisfaction qui eut fait la joye publique; nous n'en conservons pas moins dans nos cœurs les sentimens de reconnaissance qui sont dus à vos bienfaits.

Nous sommes avec un profond respect, etc.

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

A Mr Huguet, agent de la Cté à Paris. — Le 2 juin 1779.

Nous avons différé jusques à présent, Monsieur, de vous prier de nous envoyer le portrait de Mgr le prince de Marsan, notre gouverneur, dans l'esperance d'être autorisés par Mr le Directeur genéral à faire graver ce portrait pour seconder les vœux du Corps municipal et du public qui le désirent.

Mais cette dépense ne nous ayant pas été permise, nous vous prions de prendre les moyens convenables pour nous faire parvenir ce portrait, par la voye la plus sure et la plus prompte. Vous consulterès sur cela Mr Duplessis ou telle personne de l'art que vous jugerez convenable pour que la caisse soit conditionnée de manière que le transport ne puisse dégrader cette peinture.

Nous avons, etc.

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

A M. Huguet.

Post-Scriptum d'une Lettre du 12 juillet 1779. — Nous sommes surpris que vous n'ayez rien répondu au sujet de la demande que nous vous avions fait de l'envoi du portrait de M. le prince de Marsan.

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

15 juillet 1779. — De Mr Huguet à MM. les Maire, Échevins, Assesseur de Marseille.

Messieurs,

A la réception de la lettre que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire, pour que je vous fisse l'envoy du portrait de Mgr le prince de Marsan, je me suis occupé de répondre comme je le devois à l'empressement que vous avès d'en

jouir ; et vous seriès à la veille de le posséder, si le prince n'avoit pas désiré que Mr Duplessis y fit des changements dans quelques parties ; en conséquence Son Altesse a bien voulu lui donner une séance, et l'artiste en attend une seconde de sa complaisance et de ses bontés pour mettre la dernière main à son ouvrage. J'ignore précisément quand Son Altesse pourra lui accorder cette nouvelle séance étant actuellement à sa campagne aux environs de Paris, mais ce sera sûrement dans le courant du mois prochain au plus tard. En suitte vous serès encore quelques mois sans que je puisse vous le faire passer, parce que Mr Duplessis désirant qu'il soit vû du Public a obtenu du Prince l'agrément de l'exposer au Salon de l'Accadémie de peinture et de sculpture qui n'a lieu que tous les deux ans et qui sera ouvert pendant le mois de septembre prochain.

Cet artiste se flatte que vous voudrès contribuer à luy procurer cette satisfaction, en permettant que je ne vous envoye ce tableau qu'après la cloture du Salon où les artistes n'exposent absolument que ce qu'ils pensent avoir fait de mieux.

Je suis, avec respect, etc...

HUGUET.

Au même. — Le 11 octobre 1779.

Nous croyons qu'il est tems, Monsieur, de nous faire parvenir le portrait de Mr le prince de Marsan ; nous avons donné à Mr Duplessis la satisfaction qu'il souhaitoit, il est juste que nous jouissions de celle que nous attendons depuis si longtemps : Veuillès bien prendre toutes les précautions possibles pour que la peinture ne souffre en rien dans le transport, surtout dans cette saison de pluyes.

Nous sommes très parfaitement, etc.

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

A M. Huguet, à Paris. — Le 24 Xbre 1779.

Nous avons reçu, Monsieur, le 21 de ce mois, le Portrait de M. le prince de Marsan. L'empressement que nous avions de le recevoir a fait faire les réflexions auxquelles nous n'avons pu nous refuser en le voyant, que les gens de l'art et nos concitoyens ont partagé.

Nous ne pouvons nous sçavoir mauvais gré de n'avoir pas adhéré à la de-

mande que le peintre avait fait d'une gratification en sus du prix bien considérable qu'il a exigé de la Communauté.

Si quelques personnes qui ont eu l'honneur de voir Mr le prince de Marsan ne nous avoient assuré que ce portrait avoit le mérite de la ressemblance jusques à un certain point, nous vous avouons à regret que nous en serions très mécontens. Ce Portrait est placé dans la chambre consulaire de la manière dont il devoit l'être, mais il est entre deux autres portraits qui ne contribuent pas à le faire valoir. C'est celui de feu Mr le duc de la Vrillière, qui a coûté la moitié moins à la Communauté, et celui de Mr le Maréchal de Bellîlle qui lui a été donné. Le longtems qui s'est écoulé, depuis que le portrait de Mr de Marsan est fait auroit permis au peintre d'en réparer les défauts sans peine, et le jugement que les Connoisseurs en ont porté, s'il est vrai que ce portrait a été exposé dans le Salon de peinture pouvoient lui donner une perfection que nous eussions désiré.

Nous sommes, etc...

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

A Mgr le Prince de Marsan, Gouverneur de Provence, à Paris.
Le 24 Xbre 1779.

Monseigneur,

Nous avons enfin reçu le portrait de Votre Altesse que nous désirions depuis longtems, nous l'avons fait placer dans la chambre consulaire.

Nos concitoyens qui partageoient notre empressement, sont penétrés des mêmes sentimens de reconnaissance. Ce gage prétieux pour la ville de Marseille est une preuve de la protection dont Votre Altesse veut bien l'honorer. Il est et sera toujours pour ses administrateurs un nouveau motif d'encouragement pour en mériter la continuation.

Nous sommes, etc...

LES MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR DE MARSEILLE.

15 janvier 1780. — De Mr Huguet à MM. les Maire, Échevins, Assesseur de Marseille (Extrait).

Je suis très fâché, Messieurs, que vous ne soyès pas plus contants du portrait de M. le prince de Marsan; je ne vous dissimulerai cependant pas qu'on

n'en a pas porté à ma connoissance le même jugement au Salon; et lorsque je me suis adressé à Mr Duplessis pour faire ce portrait, ses talents et sa réputation dans ce genre devoient m'assurer que vous auriès lieu d'être satisfaits du morceau qui sortiroit de ses mains.

Quant au prix, il ne doit pas vous étonner, relativement au temps, parce que ce qui se faisoit en 1747 pour 12 à 1500# ne s'entreprend souvent pas aujourd'huy à moins de quatre à cinq mille livres; et Mr Duplessis m'a annoncé bien des fois que s'il avoit été instruit que c'etoit la Ville de Marseille qui faisoit la dépense de ce portrait, il ne l'auroit pas entrepris pour les mil écus qu'il l'a fait payer.

J'ay l'honneur d'etre, etc...

HUGUET.

* * *

Lettre à M. Barrère de Vieusac, député à l'assemblée nationale,
Par M. Duplessis, peintre du Roi.

Monsieur,

J'ai vu hier, 27, dans un journal, qui rendoit compte de la séance de la veille à l'Assemblée Nationale, j'ai vu, dis-je, votre motion pour faire du Louvre le Temple des Arts.

En qualité d'artiste, je ne puis qu'applaudir à un projet qui vous fera honneur auprès de tous les gens de gout et de tous les bons politiques; mais je n'applaudirai pas de même à une tirade qui vous a échappé, et que je vais transcrire, pour en montrer après toute l'injustice :

« Il faut, dites-vous, il faut que la Galerie du Louvre où sont déjà tant de Chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, devienne un museum célèbre; et qu'on y déploie les nombreux tableaux de Rubens et d'autres peintres illustres, qu'un Ministre ignorant, un d'Angiviller, homme obscur, malveillant, tenait dans la poussière. Débarrassés de la crasse ignorance des hommes de ce genre, il faut que les arts soient rendus à leur éclat et aux sublimes élans de l'émulation. »

C'est avec une extrême répugnance, monsieur, que je viens de transcrire ce passage, mais il le falloit bien, pour amener la réponse. Je pense que vous m'en saurez gré, car je pense que pour rien au monde vous ne voudriez être injuste envers qui que ce fût.

L'idée de former un museum, qui rassemble ce que la France a de plus précieux en peinture et en sculpture, est une grande et belle idée ; peu importe que vous ne l'ayez pas conçue, pour qu'elle vous fasse honneur ; vous apprendrez donc avec plaisir que M. d'Angiviller, que vous décriez tant, est là-dessus parfaitement d'accord avec vous ; vous n'en douterez pas lorsque vous saurez qu'il a prévenu vos désirs, et que, depuis environ dix ans, il travaille à remplir celui que vous ne manifestez que d'aujourd'hui.

Ce projet a d'abord été conçu, si je ne me trompe, par feu M. de la Condamine ; si M. d'Angiviller n'en est pas l'inventeur, il a au moins le mérite de l'avoir adopté et d'avoir commencé son exécution ; et pourquoi ne l'a-t-il pas achevé ? Oh, monsieur, cette question seroit déplacée ! on vous auroit bien embarrassé vous-même, si, dans cette Place, avec un projet pareil, on vous avoit encore chargé d'exécuter des travaux immenses, et en même-tems à Rambouillet[1], à Fontainebleau, à Compiègne, etc. etc. sans vous donner la clef du Trésor-Royal.

Un d'Angiviller, un homme obscur ! Je prends la liberté de vous demander ce que vous entendez par-là. Un Directeur, un Ordonnateur-général des Bâtiments, jardins, Académies, Arts et manufactures de France, n'est certainement pas un homme obscur : ce n'est donc pas ce que vous avez voulu dire. Est-ce de son extraction que vous voulez parler ? Oh ! quelle pitié ; pardon, Monsieur ; mais quoi ! dans la bouche de nos Législateurs, un pareil propos ! certes vous êtes bien loin d'être dans le sens de la Révolution. Mon étonnement ne vous surprendra pas lorsque vous saurez que je l'ai devancée d'un demi siècle ; il y a cinquante ans que je n'estime un homme, que ce qu'il vaut par lui-même, sans m'informer s'il peut aller de pair avec les Montmorenci.

Un malveillant..... un malveillant ! Lui, M. d'Angiviller ; lui dont le caractère très marqué est celui de la bonté ; on voit bien, Monsieur, qu'on vous a étrangement abusé sur l'homme dont vous parlez si légèrement ; vous me saurez gré, je l'espère, de vous désabuser.

Après les beaux établissemens de ses prédécesseurs pour l'encouragement des Arts, il sembloit qu'il ne restoit plus rien à faire à M. d'Angiviller ; cependant je doute qu'aucun Directeur-général ait fait, dans cette partie, depuis l'établissement de l'académie, autant de bonnes choses que lui. Il a

1. Comme je veux être exact sur les faits, je dois dire que je me suis trompé lorsque j'ai mis les dépenses de Rambouillet sur les fonds de l'État, je me suis assuré que le Roi les a payées du revenu de la terre, et des deniers de sa cassette. (Note de Duplessis.)

brisé les liens qui garrottoient et étouffoient les talens. Un jeune homme se montroit-il dans les provinces avec de rares dispositions, il ne pouvoit les cultiver que dans la Capitale ; arrivé à Paris s'il n'avoit pas de fortune, on lui disputoit le droit d'étudier en travaillant, ou de travailler en étudiant. S'il ne payoit pas vingt-cinq louis, lors même qu'il n'avoit pas vingt-cinq écus, on lui enlevait impitoyablement ses tableaux, ses dessins, tous ses ustensiles de peinture, ses études, enfin ce qu'il avoit de plus précieux : il étoit forcé de retourner dans la province, où son talent périssoit faute d'aliment, c'est-à-dire, fautes de maîtres et d'émulation.

M. d'Angiviller a brisé ces entraves. Est-ce la malveillance qui l'a conduit : Il a doublé l'école à l'Académie pour admettre un plus grand nombre d'étudians ; est-ce encore de la malveillance ? Il a formé une école où douze jeunes gens entretenus au frais du Roi, et dans l'âge le plus tendre, étoient reçus lorsqu'ils marquoient des dispositions distinguées pour le dessin. On n'en faisoit d'abord ni des peintres, ni des sculpteurs, ni des architectes ; ce n'étoit qu'après avoir reconnu auquel de ces trois talens la nature les appelloit, qu'on les y fixoit ensuite. Cet établissement si sagement conçu, et qu'on devrait rétablir, n'est tombé que depuis que le directeur général des arts n'a plus eu les moyens de le soutenir.

M. d'Angiviller enfin a senti de bonne heure qu'il ne suffisoit pas de faire naître les talens, ce à quoi ses prédécesseurs s'étoient bornés ; il a senti qu'il falloit encore les occuper, les alimenter. Il a vu que tout étoit mode en France, et que celle de décorer les Palais, les hôtels, de tableaux et de plafonds, étoit passée, et que la peinture, dans le grand genre de l'histoire, commençoit à dégénérer ; il a engagé le Roi à fournir aux artistes de son académie, des travaux dignes des grands talens qui languissoient. En conséquence, depuis plusieurs années, sans interruption, nous avons vu à toutes les expositions du Louvre, huit grands tableaux, représentant les traits mémorables de l'histoire de France et quatre grandes figures en marbre, représentant les grands hommes qui l'ont illustrée. Cet établissement, vraiment patriotique, puisqu'il doit exposer aux yeux et à la vénération de la postérité la figure des grands hommes qui ont bien mérité de la Patrie, a parfaitement rempli son double objet ; il a exercé, encouragé les artistes, a fait naître ou soutenu l'émulation parmi eux, et a enfin produit des chefs-d'œuvre qui soutiennent en France la gloire des arts, à l'égal des beaux siècles de Périclès, de Léon X et de Louis XIV ; je vous prie d'observer que cette idée de M. d'An-

giviller est d'autant plus belle, d'autant plus patriotique, qu'elle est propre a enflammer le courage de tous les François qui peuvent espérer, avec de grandes vertus ou de rares talens, occuper une place dans le museum, et obtenir l'immortalité; car ce qu'il est essentiel d'observer encore, c'est qu'aucun homme de mérite n'a été un homme obscur aux yeux de M. d'Angiviller. A côté du Grand Condé, de Turenne (dans cette suite des grands hommes, ordonnée par le Roi et d'après les conseils de M. d'Angiviller) à côté de ces Princes vous trouverez Pascal, Molière, Racine, la Fontaine, Poussin, etc. etc.

J'ose vous demander à présent, si vous persistez à appeller la conduite du directeur-général, la conduite d'un ignorant et d'un malveillant; j'ose encore défier qui que ce soit de faire mieux, à moins qu'avec autant de lumières et de bonne volonté, on ne lui fournît des moyens d'exécution qu'on s'obstineroit de refuser à M. d'Angiviller.

Je suis, etc.

Signé: Duplessis.

Paris, ce 28 mai 1791.

P. S. — En relisant, monsieur, le paragraphe de votre motion, que j'ai transcrit au commencement de ma lettre, je me suis aperçu qu'il y avait un mot que j'ai laissé sans réponse. Vous avez dit que M. d'Angiviller laissoit, dans la poussière, les chefs-d'œuvre de peinture que le Roi possède. Ce mot a évidemment une double signification; en même temps qu'il annonce la privation pour le public, qui auroit dû en jouir, il veut dire aussi qu'on les laisse périr. J'ai répondu à ce reproche dans la première acception du mot, en faisant entendre qu'on avait déjà foit des dépenses considérables dans le local destiné à les recevoir, pour que le public pût en jouir. Quant à la dernière acception, bien loin de mériter le reproche d'une stupide indifférence, pour les trésors que le Roi possède en ce genre, M. d'Angiviller, depuis qu'il est en place, n'a pas cessé de faire, pour le Roi, de nouvelles acquisitions, non, à la vérité, avec cette profusion de l'Impératrice de Russie, qui a acquis, dans un seul marché, plusieurs collections immenses, telles que celle du baron de Thiers, de M. Baudouin, etc. M. d'Angiviller, borné dans ses moyens, s'est contenté d'acheter, pour le Roi, quelques-uns de ces tableaux, qu'il voyoit avec plus de regret passer en pays étranger, malheureusement pour la France, qui a vu sortir de son sein tant de chefs-d'œuvre, dont le souvenir me laisse encore de vifs regrets; mais heureusement pour

lui, car, s'il eût donné dans cette magnificence qu'a montré l'Impératrice de Russie, les malveillans ne manqueroient pas de l'accuser aujourd'hui de dissipation.

Un seul fait va vous prouver que M. d'Angiviller ne voit qu'avec regret, dans la poussière. selon votre expression, les chefs-d'œuvre de l'art ; il s'étoit apperçu, peut-être depuis long-tems, que les chefs-d'œuvre de l'immortel le Sueur, périssoient dans le cloître des Chartreux, par l'activité de l'air et les rayons dévorans du soleil, auxquels ils étoient exposés. Pour les soustraire à une perte inévitable, il en fit l'acquisition pour le Roi, les livra ensuite à un restaurateur de tableaux, homme unique en ce genre, que M. d'Angiviller sut attacher à la France par des bienfaits sans prodigalité, lorsque le Roi de Prusse lui faisoit des offres séduisantes pour l'engager à son service. Ce n'est certainement pas-là la conduite d'un homme qui ait pour les tableaux du Roi, l'indifférence que vous lui supposez.

Je crois vous voir à présent, monsieur, revenir de loin, j'ai éclairé votre justice, et j'espère que vous m'en remercierez.

Puisque l'accusation a été publique, je pense qu'il m'est permis de publier la défense : je l'ai donnée à l'impression, et je crois ne rien faire en cela qui puisse déplaire à un homme comme vous, monsieur, qui, dans mon opinion, doit applaudir au triomphe de la vérité et de la justice, contre de malheureuses et injustes préventions.

Lettre de M. Barrere de Vieusac.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre sans date, à l'Assemblée Nationale. J'ai été affligé de la manière légère, avec laquelle vous m'accusez d'avoir été injuste envers un citoyen que je ne connois ni dans ses travaux, ni dans sa personne, et j'ai excusé votre style en voyant l'erreur qui m'a valu vos réprimandes. Je ne sais, monsieur, dans quelle source vous puisez mes rapports ; ce n'est pas du moins dans celle de la vérité ; le paragraphe que vous voulez m'imputer n'est pas de moi ; il n'est jamais sorti de ma plume ni de ma bouche. Je n'attaque jamais les personnes, mais les abus ; et, dans mon rapport sur les domaines du Roi, je n'ai jamais parlé, ni de M. d'Angiviller que je ne connois pas ni d'aucun autre individu. Vous avez pris le style et les formes

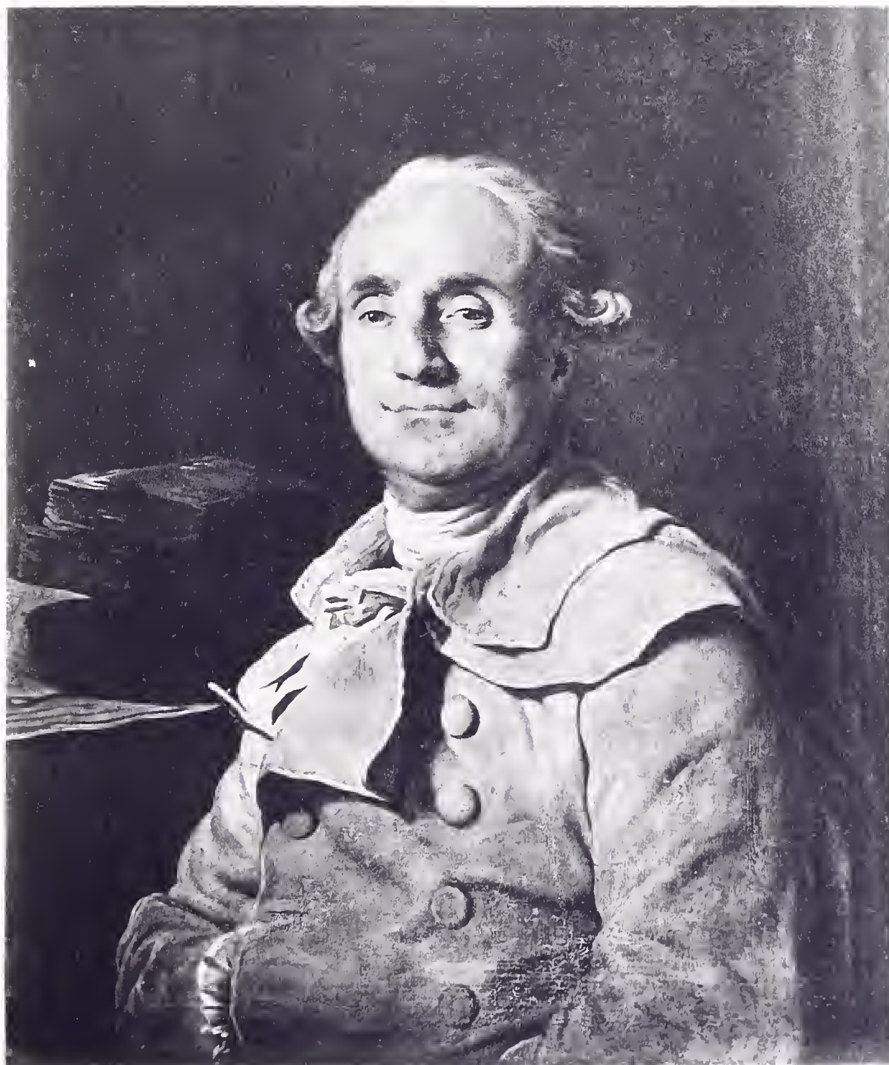


Photo Braun & Cie.

GUY DE CHABANON

(Musée d'Orléans)

de quelque libelle, pour le mien. Je croyois cependant avoir prouvé dans mon obscure carrière à l'Assemblée, que je n'employois pas les mots d'homme obscur, ou malveillant, et que je ne parlois pas non plus de la crasse ignorante des hommes de ce genre. Votre répugnance à transcrire ces étranges paroles doit vous prouver quelle a dû être la mienne à vous répondre dans le premier moment. Lisez, monsieur, les extraits du rapport qui ont été mis dans le moniteur, ou dans des feuilles dont les auteurs se piquent de quelque véracité, et votre accusation pésera sur votre cœur, parce qu'elle est légere et calomnieuse. Ce n'est pas que je l'impute à vous-même cette calomnie : un artiste célèbre doit avoir l'âme grande et noble ; je n'accuse que celui qui a pu imprimer, dans quelque feuille, ce paragraphe que vous avez eu tant de peine à transcrire, et tant de facilité à m'imputer. Mais, avant de vous livrer à ces élans de sensibilité ou de reconnoissance pour M. d'Angiviller ; avant sur-tout de livrer à l'impression, les premiers mouvemens et les légers apperçus qui vous ont dictés votre lettre, vous auriez pu, ou interroger d'autres feuilles périodiques, ou savoir avec quelque certitude, si l'homme que vous avez affligé par votre lettre, méritoit vos injustes inculpations.

Mon rapport a été envoyé chez l'imprimeur de l'Assemblée Nationale, suivant l'usage. C'est la minute qui est déposée chez lui. Veuillez-y chercher le beau morceau, bien injurieux qu'il vous plait de m'imputer. Comment un artiste qui a de la réputation, et qui devroit connoître avant d'accuser, pouvoit-il inculper un député des ci-devant communes, d'avoir appellé homme obscur un homme très connu par ses places et par ses travaux ; obscur moi-même sous tous les rapports, j'ai toujours pensé que,

Qui sert bien son pays, n'a pas besoin d'ayeux ;

et que le hasard de la naissance n'est rien auprès des vertus civiques, et du respect de la réputation des autres.

Vous vous attendiez à des remerciemens de ma part ; et certes vous les auriez eus, si je m'étois égaré ou votre fameux paragraphe le prouve. Après le mérite de ne pas faire de fautes, le premier est, sans doute, de les avouer.

Voyez maintenant, monsieur, lequel de nous deux en a commis une? Lequel de nous deux a été imprudent ou léger dans l'accusation?... imprimez maintenant votre lettre et mettez la mienne à la suite. Elle en sera

l'heureux commentaire, et nous applaudirons tous les deux au Triomphe de la vérité et de la justice contre de malheureuses préventions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Barrère.

Paris, 30 mai 1791.

Lettre de M. Duplessis, peintre du roi[1].

Monsieur,

En me permettant de vous écrire la lettre dont vous voulez bien m'accuser la réception, je n'ai rien donné à une légèreté qui n'a jamais été dans mon caractère; je n'ai écouté que mon cœur, que le soupçon seul de l'injustice, envers qui que ce pût être, afflige, je dirai même irrite; j'étois loin de supposer que je me rendrois moi-même injuste envers vous, puisque je me trouve n'avoir adopté que l'imputation d'une calomnie. Votre lettre d'hier, 30 mai, me l'atteste, je m'y rends sans hésiter : je fais plus, je m'applaudis en quelque sorte de mon erreur, puisqu'en faisant naître votre dénégation, elle me fournit le moyen d'éclairer l'opinion publique, et sur votre façon de penser, Monsieur, et sur l'audace de cette tourbe de folliculaires, qui, chaque jour, se font un jeu si cruel de cette liberté d'écrire, dont il est évident que les trop coupables excès n'ont jamais été mesurés ni même prévus : en attendant que le public sage écrase les méchans de ce mépris qui les dévoue d'avance à l'oubli, je me hâte de vous venger, Monsieur, en satisfaisant à l'invitation que vous me faites d'imprimer votre réponse, elle vous disculpera aussi complettement dans l'esprit des honnêtes-gens, que dans le mien; il ne restera de ma première lettre que l'effet que j'ai voulu essentiellement en tirer; c'est-à-dire, de détromper le public sur des imputations, que la malignité saisit toujours trop avidement, et que les feuillistes, tristes échos l'un de l'autre, font pulluler partout : je serai trop heureux si la révélation de mon erreur peut devenir un préservatif pour tout le monde.

Je suis etc.

Signé : Duplessis, peintre du Roi.

Paris, 31 mai 1791.

1. Nota. — M. Duplessis s'empresse de rendre hommage à l'honnêteté de M. Barrere, en publiant, sur la demande de ce député, la dénégation qu'il a bien voulu faire d'imputations imprimées par des journalistes, comme émanées de M. Barrere dans son rapport, du 27 mai, à l'Assemblée nationale.



Les recherches scientifiques de Duplessis

M. J.-J. Guiffrey dit que Duplessis a été un « homme à idées ». On pourra juger, par les documents que nous produisons, de la diversité de ses recherches d'ordre scientifique, dont la plupart ont trait aux beaux-arts et concernent l'outremer, les laques, la garance et le nettoyage des marbres.

Quant à ses expériences sur la gomme élastique, on a pu lire, au chapitre xiv, les lettres où il en parle longuement, et M. Guiffrey n'a pas hésité à faire remarquer qu'il a « prédit le soulier en caoutchouc ». N'a-t-il pas fait mieux encore et que ne doit pas l'industrie de l'automobile à celui qui a cherché et paraît avoir trouvé les moyens d'introduire en France « la gomme liquide » ?

Le premier mémoire est transmis par la voie hiérarchique :

Pierre à d'Angiviller[1].

26 novembre 1779.

J'ai l'honneur de vous adresser un mémoire de M. Duplessis, sur les avantages que l'on pourrait obtenir de la gomme élastique, si les moyens de la tenir dans un état de fluidité nécessaire à l'usage qu'il en voudroit faire ne se trouvoient point fort au-dessus de la fortune des artistes. Un charlatan aurait fait un mémoire bien plus étendu, cela y prête ; mais M. Duplessis ne s'occupe que de son affaire, et il a déjà beaucoup couru pour s'instruire ; son impatience de vous sçavoir à Paris est extrême, car il a bien des choses à mettre sous votre protection sur sa nouvelle découverte.

Mémoire sur l'utilité de la gomme élastique pour la perfection des mannequins[2].

C'est bien en vain qu'on dira, comme on l'a déjà dit, que le manequin

1. *N. Arc. de l'art fr.*, 1905, p. 270.
2. Archives Nationales, O^1 1915, pl. 3, n° 266.

dont se servent les peintres est une chose qu'il faudrait bannir de leur attelier, cela n'empêchera pas qu'on n'en voye partout, et que plusieurs même ne regardent comme impossible de s'en passer. C'est surtout pour les peintres de portraits qu'il est indispensable de s'en servir, attendu la richesse des habits qu'on leur donne à peindre, remplis de détails pour lesquels le modèle vivant ne peut tenir assés longtemps de suitte pour les rendre avec la vérité qu'exige ce genre. On scait combien les peintres d'histoire, et les sculpteurs même en tirent de services ; si, comme le disent quelques uns, il est dangereux de se servir de ces machines, cela n'est vray que parcequ'elles sont toujours imparfaites et très imparfaittes.

Un manequin, sorti de la main de l'artiste qui l'a fait, peut avoir d'abord une belle apparence, mais pour peu qu'on le fasse agir, il se déforme et ne rend plus la nature, et ne peut par conséquent donner aux étoffes dont on le couvre que des mauvais plis ; il est même impossible qu'un manequin qui n'est pas encore déformé par l'usage, puisse satisfaire un artiste délicat ; des cavités profondes sont employées dans les jointures pour faciliter l'extension ; si par exemple on métoit un muscle sur la poitrine du manequin, qui allat s'insérer comme dans la nature au dessous de la tête de l'os du bras, il empêcheroit le bras de s'élever ; pour obtenir ce mouvement on supprime le muscle et de là les mauvaises formes.

C'est ainsi que le manequin est fait dans touttes ses parties. D'où vient donc cette difficulté, cette impossibilité de rendre dans un manequin, la nature avec plus de justesse ? elle vient de l'insuffisance des matières dont on s'est servi jusqu'ici ; moy-même qui ay fait deux manequins pour mon usage, qui les ay faits avec des soins, des vues et des prétentions extraordinaires, j'ay gémi cent fois de la résistence des matières qui ne me permettoient pas d'aprocher de la perfection à laquelle j'aspirois. Cette perfection se bornoit pourtant à corriger quelques uns des plus grands deffauts du manequin.

Cependant il existoit dans la nature, une matière qui auroit levé touttes les difficultés, si je l'avais connue ; c'est la gomme élastique dont j'ay entendu parler il y a deux mois pour la première fois ; j'ay cherché à la connoître et j'ay essayé ce qu'elle pouvoit produire, j'ay vu qu'on pouvoit en obtenir des merveilles dans ce genre ; échauffé par le désir de la mettre en usage j'ay fait des recherches pour m'instruire des moyens de la travailler ; j'ay feuilleté les Mémoires de l'Accadémie des sciences ; j'y ay trouvé que M[r] Macquer, un de ses membres, avoit cherché et trouvé le moyen de la fondre et la mettre

par conséquent en état de prendre touttes les formes qu'on désire ; mais apprés m'être entretenu avec Mr Macquer, j'ay appris de luy que chaque once de gomme élastique luy avoit coûté pour la dissoudre au moins cinquante écus ; on concevra facilement, d'après cet éclaircissement, que l'idée qui se présente, de la dépense pour un ouvrage pour lequel il faudroit dissoudre 10, 15 ou vingt livres de cette gomme est effrayante pour un particulier.

Le suc laiteux qui forme cette gomme, se travaille comme on veut sur les lieux où croit l'arbre qui la fournit; mais le pays où croit cet arbre est à deux mile lieues d'ici. Cette distance est effrayante, aussi malgré ces raisons décourageantes, le désir d'employer cette matière à la perfection du manequin, m'a fourni des raisons d'espérer qu'il serait possible de surmonter ces difficultés.

Il est reconnu que le moyen de la dissoudre comme le fait Mr Macquer est impraticable pour les ouvrages de quelque étendue, à cause de son excessive dépense. Il est reconnu qu'on ne peut donner une forme à cette gomme que sur les lieux où croit l'arbre qui la fournit parcequ'elle se durcit en peu de temps; mais j'ay conçu l'espoir de la faire venir en France dans un état de liquidité qui la rendroit propre à être travaillée de touttes les manières. J'ay communiqué mes idées à Mr Macquer qui les a approuvées; mais pour arriver à ce but, il faudroit qu'un homme intelligent fut chargé par le Ministre de faire sur les lieux où croit le caoutchouc, l'arbre à la gome, les expériences qu'on luy indiqueroit; il n'est pas douteux que parvenus à un moyen de porter en France cette gomme liquide, on pourroit l'employer à une infinité d'usages précieux pour l'humanité. L'employ qu'on en fait depuis peu pour des sondes élastiques si comodes pour ceux qui sont dans la malheureuse nécessité de s'en servir, en est une preuve convaincante.

Il seroit à souhaiter que le Ministre se chargeat des frais nécessaires pour ces expériences, et s'occupat des moyens de faire parvenir cette matière en France à un prix modique, ce qui paroit très possible.

Les indiens du Pérou en font des chandelles, et à moins qu'on ne suppose le Pérou dépourvu de cire, de suif, d'huile, on peut croire que la gomme élastique est la matière la plus vile qu'on puisse employer à cet usage; je puis conclure qu'elle n'a pas la moitié de la valeur de nos suifs en France, et nous payons à Paris 12, 15, dix-huit francs une bouteille de cette matière qui n'a tout au plus que le poids d'une chandelle de deux sols; il paroit donc certain que cette matière peut se vendre à un prix très modique.

Il ne paroit pas d'abord fort important de s'occuper des moyens d'en faire baisser le prix. L'usage qu'on en a fait jusqu'ici, se borne à effacer sur le papier, le crayon de mine de plomb, les architectes qui s'en servent, peuvent avec un écu s'en procurer pour toutte la vie. Depuis peu, on en a fait quelques jarretières; on en fait des sondes; probablement on se bornera à ces petits objets précisément parcequ'elle est très chère, sans compter les difficultés de la travailler; mais si jamais elle baissoit à sa juste valeur, on en pourroit faire des bottes impénétrables à l'eau, des chaussons ayant même propriété pour mettre dans les souliers de ceux qui vont à pied, des bas très fins pour mettre sous les bas de soye pour garantir de la piqure des mouches qui sont si importunes dans les provinces méridionales et à la campagne, des corps pour les femmes, des bendages élastiques, ou pour mieux dire des demi caleçons très commodes qui suppléeraient aux bendages elastiques de fer très incommodes, des manequins pour l'usage desquels rien ne peut suppléer cette matière, ouvrages qui en consomeraient beaucoup, et enfin mille choses dont on ne se doute pas aujourd'huy et que le génie de nos artistes leur feroit imaginer, si cette matière étoit plus connue, qu'elle fut à un prix modique et qu'on trouvat le moyen de l'apporter liquide en France, en attendant la découverte d'un moyen de la fondre à peu de frais, ce qui n'est peut être pas impossible.

Je ne scais s'il y aurait de l'absurdité à tenter de planter cet arbre en France, le marronier d'Inde y a si bien réussi, il y est très cultivé et n'est pourtant bon à presque rien, et le caoutchouc qui produit une gomme utile à tant de choses est encore très propre à ce qu'on dit à faire des mats de vaisseaux.

Je hazarde cette idée, dont des gens plus instruits que moy pourront démontrer la possibilité ou l'impossibilité.

J'ay senti et j'aurois pu démontrer que la gomme élastique employée à la construction des manequins, pouvoit les conduire à un dégré de confection dont on n'auroit pas même osé concevoir l'idée sans ce moyen. Je dis plus encore, en supposant la charpente du manequin faitte, trois à quatre mois suffiront à peine pour le rembourrer très mal, et je conçois qu'il seroit très possible avec la gomme élastique de faire en quinze jours un rembourrage d'une grande perfection.

Duplessis.

Fait à Paris, ce 20 novembre 1779.

Le Directeur de l'Académie, consulté sans doute, sur la proposition du peintre, fit les réflexions qu'on va lire ; et naturellement, comme il est arrivé pour chaque invention, il considéra que l'idée de Duplessis était une pure utopie, or, nous voyons toutes les prévisions de celui-ci réalisées et l'on peut dire qu'un homme de génie seul pouvait s'y livrer à son époque. Le Directeur général des Bâtiments, plus sensible à l'avis de Pierre qu'à celui de son correspondant, pensa « qu'il y avait lieu de différer à rien faire sur cet objet » :

Voici la lettre de Pierre :

2 décembre 1779.

A l'égard du premier objet je vois peu de facilité à procurer à M. Duplessis le moyen de se procurer de cette matière[1].

Je scais qu'on avoit tenté vers 1766 de l'avoir, en plus grande abondance, de Cayenne ; mais cela n'a pas réussi selon les apparences ; car on n'en a jamais eu encore qu'en fragments de vases de sauvages, et quand on en auroit abondamment la manière de l'employer est si dispendieuse qu'elle seroit impraticable pour de grands ouvrages.

M. Duplessis en convient, et propose de la faire venir en état de fluide, sur quoi, dit-il, il a quelques idées qu'il a communiquées à Mr Macquer qui ne les a pas desapprouvées.

Il faudroit, ajoute-t-il, que le Ministre chargeat quelqu'un d'intelligent de faire sur les lieux des expériences qu'on lui indiqueroit, cela me paroit avoir bien des difficultés.

Ce n'est que fort loin de Cayenne et dans l'intérieur des terres que croit l'arbre à la gomme élastique ; voilà d'où vient qu'on n'en a qu'en fragmens de vases ou d'ajustements de sauvages. Il n'est pas impossible qu'un homme aille sur les lieux faire ces expériences, mais cela est fort difficile ou sera fort dispendieux.

Je suis fort tenté de regarder cette idée de M. Duplessis comme une idée creuse ; un de ces réves qui s'élèvent dans une imagination inquiète.

Soit par pure complaisance, soit qu'il ait le désir d'encourager les

1. Archives Nationales, O[1] 1915, pl. 3, n° 267.

recherches du peintre, d'Angiviller s'emploie sérieusement à les faire réussir.

Le mémoire qu'on a lu fut envoyé par les soins de Turgot à un ingénieur du roi, Cossigny, à l'Ile-de-France, avec divers ingrédients, la nomenclature d'un grand nombre d'expériences à poursuivre et d'instruments de physique à fabriquer avec la gomme élastique. Mais le vaisseau *le Sévère*, qui portait la caisse et les objets nécessaires aux expériences, ainsi que celui qui rapportait la réponse de Cossigny, furent pris par les Anglais.

Nouvelle lettre, dont nous savons le sens par un rapport de l'Ingénieur du roi, du 16 avril 1782, fort intéressante, mais qui ne saurait trouver place ici. Il dit en substance que l'Ile-de-France ne produit pas la gomme élastique, que les rares plants qui sont au Jardin du Roi viennent de Madagascar, qu'il est possible pourtant d'en procurer à son correspondant, et il expose quelles sont les plantes ou les arbres à suc laiteux qu'on trouve dans la colonie et les divers procédés employés pour extraire ce *lait* et l'utiliser; il lui en envoie quatre flacons par l'intermédiaire du ministre de la Marine; il se propose de multiplier ses expériences et il lui demande ses instructions.

Duplessis, inlassable, rédige un nouveau mémoire que, selon les indications du marquis de Castries, il fait parvenir à M. Clouet, commissaire en chef au port de Lorient, avec tout un matériel, à destination de l'Ile-de-France. Voici ce mémoire avec deux lettres qui s'y rapportent :

Mémoire sur les moyens à essayer pour transporter en France de la résine élastique dans un état de liquidité ou de mollesse assés grande pour qu'on puisse l'employer à divers ouvrages très importants pour les arts[1].

Les propriétés de la résine ou gomme élastique formée par le suc laisteux du caoutchouc, la rendent infiniment prétieuse et même unique pour plusieurs ouvrages très essentiels ; mais la pluspart de ces usages exige qu'elle

1. Archives Nationales, O[1] 1916, pl. 4, n° 186.

soit dans une liquidité ou une très grande molesse qui permettent de l'appliquer par couche et de luy faire prendre touttes les formes dont on peut avoir besoin.

Il y a quelques années que M. Macquer, de l'accadémie des sciences, fit venir de ce suc laisteux dans deux bouteilles de verre; au lieu de recevoir ce suc liquide, on trouva dans une des bouteilles la résine en une masse dure et nageant dans une liqueur blanchâtre un peu trouble, ayant au reste l'élasticité propre à cette substance. L'auttre bouteille contenoit aussi une masse moulée de la forme de la bouteille comme dans la première et nageant de même dans une liqueur blanchâtre ; mais cette masse solide de matière résineuse, étoit blanche, friable et n'avoit aucune espèce d'élasticité. Comme ces deux bouteilles n'étoyent accompagnées d'aucun mémoire, on ne scait a quoy attribuer la différence des matières qu'elles contenoient.

Ce mauvais succès ne nous a pas fait perdre l'espérance de faire parvenir en France ce suc laiteux dans un état de liquidité ou de molesse assez grande pour pouvoir luy donner la forme que l'on désire.

Pour parvenir à ce but, l'année passée, nous avons, sous la protection de Monsieur le marquis de Castries, envoyé une caisse à l'Isle de France contenant trois grands flacons de cristal remplis l'un d'esprit de vin ordinaire, l'autre d'esprit de vin très rectifié et le troisiéme contenant de l'éther.

Une douzaine de petits flacons de cristal accompagnent les grands, ils étoient vuides, et estoient destinés à faire des mélanges des liqueurs sus dites avec le suc de caoutchouc par moitié, par trois quarts de suc laiteux sur un quart d'une des sus dites liqueurs, nous aurions désiré que ces mélanges se fissent, les uns avec le suc laiteux tel qu'il découle de l'arbre, les autres avec le suc laiteux dont au moyen du feu ou du soleil on auroit fait évaporer la sève qui s'y trouve probablement mêlée et que nous croyons être cette liqueur blancheatre qu'on a trouvée dans les bouteilles envoyées à M[r] Macquer ; nous pensons que l'absence de cette sève auroit peut être laissé plus d'action sur la matière résineuse aux liqueurs spiritueuses qu'on devoit y joindre en différentes proportions pour le conserver liquide. Un mémoire trés détaillé accompagnoit l'envoy que nous faisions ; mais le navire *le Sevère*, qui portoit le tout ayant été pris par l'ennemi, nous avons vu évanouir nos espérances de ce côté.

Si nous ne faisons pas aujourd'huy un pareil envoy, c'est que nous en avons fait un dans le même temps tout pareil à l'Isle de Cayenne, qui est arrivé à bon port, nous nous contentons d'attendre de ce côté le résultat de nos expériences.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici paroitroit donc inutile si nous ne pensions qu'il faira naître des idées et metre sur la voye des personnes intelligentes et curieuses dans l'Isle de France qui pourroient dans leurs moments de loisir, essayer s'il est possible de conserver le suc laiteux, liquide, aussi longtemps qu'il le faudroit pour faire le voyage d'Europe.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du suc du caoutchouc et peut être n'y en a-t-il point à l'Isle de France ; mais nous scavons qu'il y a une espèce de figuier sauvage qui donne un suc tout pareil.

Si nous avons renoncé à faire un nouvel envoy pareil à celuy de l'an passé, comptant qu'il sera suplée par celuy qui est arrivé à Cayenne ; nous allons parler de ce que nous désirerions recevoir de l'Isle de France et que nous ne pouvons obtenir d'ailleurs. Avant d'en venir la nous désirerions qu'on voulut bien faire quelques essays que nous allons indiquer.

Dans la pluspart des lieux où l'on trouve du suc laiteux qui forme la résine élastique, on est dans l'usage d'en faire des bouteilles. On comence par en faire la forme en terre, on enduit cette forme ou ce moule de plusieurs couches de suc laiteux, en passant sur une épaisse fumée le moule ainsi enduit pour faire secher chaque couche l'une après l'autre, en observant de n'en point passer que la précédente couche n'ait suffisamment séché. Lorsqu'on a donné à cet enduit l'épaisseur que l'on désire, on casse en frapant, le moule de terre et on le fait sortir par le goulot ; je suppose que cet usage peut ètre connu à l'Isle de France.

Dans le mémoire que nous avons envoyé l'année dernière et qui a été pris par l'ennemi, outre les mélanges que nous demandions dans des flacons de cristal que nous avions envoyés, nous demandions aussi d'en faire dans ces bouteilles de gomme élastique, et il nous seroit bien plus avantageux d'obtenir un bon succès par ce moyen, cette matière n'étant point fragile comme le verre et le cristal. Nous renoncerons donc à faire des essays avec l'éther qu'il faudroit vraisemblablement envoyer d'icy, mais comme on doit supposer qu'il ne manque pas à l'Isle de France de l'esprit de vin, nous nous bornerons aux essays suivants :

1° Il faudroit mettre, dans une bouteille de gomme élastique, du suc laiteux tel qu'il découle de l'arbre et sans mélange.

2° Dans une bouteille pareille, du suc laiteux dont on auroit fait évaporer la sève et sans mélange.

3° Dans une bouteille pareille du suc laisteux tel qu'il découle de l'arbre, mêlé avec moitié d'esprit de vin.

4° Dans une bouteille pareille du suc laiteux dont on auroit fait évaporer la sève et mêlé avec moitié de bon esprit de vin.

Ces bouteilles seroient fermées tout de suitte avec des bouchons de gomme élastique. On auroit en réserve un peu de suc laiteux qu'on auroit fait épaissir en consistance de miel, de cette matière on enduiroit le bouchon et le goulot pour les coler ensemble pour qu'ils ne fissent plus qu'un seul corps au point qu'on seroit obligé de couper le goulot pour vuider la bouteille, ce qui empêcheroit toutte évaporation.

Ces quatre expériences pourroient se faire sur le suc de figuier sauvage qui vaut le suc de caoutchouc et même mieux à ce qu'on dit.

On n'oubliera pas d'étiqueter chaque bouteille de façon que l'étiquette ne puisse se détacher affin que si l'on obtient quelque succès on puisse scavoir à quel moyen on le devra. Nous avons vu dans le Dictionnaire d'histoire naturelle, tome 7me, que M. Poivre ancien commissaire ordonateur de l'Isle de France, a mandé à M. le chevalier Turgot qu'il avoit découvert une plante tres commune dans cette Isle qui donne, lorsqu'on la casse un suc laiteux pareille à celuy de l'arbre de Cayenne, qui comme luy, forme en s'épaississant une résine semblable au caoutchouc, quoyqu'un peu moins élastique que ce dernier, elle est comme luy susceptible d'une grande extension.

Rien n'étant plus incertain que le bon succès des expériences à faire pour faire parvenir en Europe le suc liquide des arbres qui donnent la résine élastique. On conçoit combien il seroit important d'essayer de cultiver en Europe cette plante qui tous les ans nous donneroit son suc sur les lieux, en état d'être façonné comme on le désireroit. Nous prions en conséquence la personne que le Ministre chargera de ce mémoire de nous envoyer de la graine de cette plante, et comme nous serons obligé de l'essayer dans plusieurs provinces et même dans le climat chaud de l'Espagne, il ne nous en faudroit gueres moins d'un boisseau, si la chose est possible.

Nous désirerions qu'on accompagnat cet envoy d'un mémoire qui nous fit connoître sa nature, coment on pourroit la cultiver, quelle est la nature du terrain où elle se plait, si elle aime l'humidité, la secheresse, le temps où il conviendroit de la semer, etc., etc.

Nous désirerions encore que pour ne pas trop nous en raporter à ce qu'en a dit M. Poivre et pour scavoir d'abord si cette matière vaut la peine et les soins qu'elle nous donneroit, on nous la fit connoitre en nous en envoyant un morceau d'environ un pied carré et de l'épaisseur d'une ligne à peu prés,

qu'on pourroit former en enduisant d'autant de couches qu'il seroit nécessaire, un morceau de carton, une planche ou autre chose.

Nous désirerions que cet envoy se fit le plutôt possible et nous rendrions exactement les déboursés à la personne qui nous sera indiquée.

Nous désirerions aussi que la personne qui sera priée par le Ministre de vouloir bien remplir ces intentions, voulut bien nous communiquer ses sentiments sur nos projets et nous communiquer ses lumières.

Duplessis
Conseiller de l'accadémie royale de peinture
aux Galleries du Louvre [1].

Fait à Paris ce 10 aoust 1782.

[17 août 1782.]

Monsieur le Comte [2],

J'ay reçu l'honneur vottre lettre et vous remercie de ce nouveau témoignage de vottre bonté.

Quoyque je ne soye pas refroidi sur les essays à faire sur la gomme élastique, il ne m'est pas toujours permis de donner mon temps et mon argent pour cet objet. D'ailleurs je scais que M. Richard qui est parti l'an passé pour l'Isle de Cayenne avec une caisse pareille à celle que j'avois envoyée à l'Isle de France, est arrivé à bon port. Je compte donc sur luy pour les expériences à faire sur la gomme élastique tirée du caoutchouc ; mais je ne puis pas obtenir de luy une chose qui ne peut me venir que de l'Isle de France ; et je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien avoir la bonté de faire recomander un mémoire que vous trouverés sous même enveloppe qu'il convient ce me semble d'adresser recomandé comme celuy de l'année passé à M. de Cossigny, ingénieur du Roy à l'Isle de France.

Je suis, etc.

Duplessis.

Versailles, le 17 août 1782.

M. le marquis de Castries,

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'informer de la prise de la caisse chargée sur le vaisseau *le Sévère,* laquelle con-

1. Au dos est écrit de la main de Duplessis : Mémoire envoyé par Duplessis à Monsieur de Cossigny, ingénieur du Roy à l'Isle de France.

2. Archives Nationales, O[1] 1916, pl. 4, n° 183.

tenoit un mémoire et les ingrédiens nécessaires pour des expériences sur la gomme élastique; j'en ai informé le Sieur Duplessis qui se bornera pour cette fois à envoyer à l'Isle de France le mémoire ci-joint que je vous prie de bien vouloir recommander à M. de Cossigny, ingénieur du Roi, correspondant de l'académie royale des sciences. Je serai au surplus volontiers le garant du Sr Duplessis, à l'égard du remboursement des frais que ces essays pourroient coûter à M. de Cossigny et sur lesquels je vous prie de vouloir bien aussi donner des ordres, afin qu'il ne soit pas dans le cas d'attendre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'Angiviller[1].

*
* *

Le 29 août 1784, à propos du brevet de sa pension, pour laquelle il fait diverses recommandations et énumère ses prénoms, il remercie son correspondant inconnu, probablement un commis des bureaux de la Direction des Bâtiments, qui est au courant de ses enquêtes, de l'avis qu'il lui a donné de l'existence d'un livre intitulé : *Première suitte des expériences de M. Montgolfier,* et il ajoute :

Si vous aviez ajouté le nom du libraire, j'aurois déjà le livre, cependant je suis moralement sur que je n'y trouveray rien qui puisse m'être utile, je m'imagine, ou pour mieux dire je suis sur que la résine élastique qui a été employée pour les balons n'est plus une matière élastique parce que l'huile dans laquelle on le fond en sépare les parties et détruit cette liaison qui dans son état naturel empêche quelle ne rompe quoyqu'on la tire avec effort; cependant cette résine élastique ainsi préparée et dénaturée a été trouvée un très bon enduit pour les ballons, en partant de là il ne sera certainement pas difficile de trouver des matières analogues, c'est-à-dire qui formeront un aussi bon enduit pour les ballons ; enduit qui ne laissera pas échaper le gaz, mais pour de l'élasticité je ne crois qu'on trouve en Europe une substance qui ait la plus petite partie de l'élasticité du caoutchouc ou du (illisible) au reste je désire de tout mon cœur de me tromper dans mes conjectures.

Je suis, etc.

Duplessis.

1. Archives Nationales, O[1] 1916, pl. 4, no 184.

Mémoire sur la rareté de l'outremer et un moyen d'en obtenir, par M. Duplessis.

Il n'est plus possible aujourd'huy aux peintres de se procurer de l'outremer; il seroit inutile de dire icy combien cette couleur est prétieuse par sa solidité. On n'en trouve plus à Paris et nous croyons l'Europe entière dépourvue de cette couleur; fut-elle abondante, elle a toujours été d'un prix si excessif que les peintres l'ont toujours épargnée au point que le débit a été très borné, et si l'on y prend garde on pourroit peut être trouver la cause de sa rareté dans le peu de débit qui s'en fait.

Il seroit bien digne du Ministre qui est à la tête des arts et qui les dirige si bien de s'occuper des moyens de procurer non seulement l'abondance de cette couleur prétieuse; mais encore d'en faire baisser les prix au point que les peintres les moins aisés n'eussent aucune raison de l'épargner.

On dit qu'au temps de Louis XIV cette couleur manqua en France comme aujourd'huy, que Le Brun s'en plaignit et que M. de Colbert en fit demander par son ministre à la Porte, que le grand seigneur en envoya une quantité considérable; ce qui fut reconnu par une magnifique tapisserie des Gobelins.

Nous ne proposerons pas un pareil moyen. Cet outremer fut acheté par le Roy et il seroit peut être possible d'en avoir d'un souverain déjà prévenu par la libéralité de notre Roy et qui ne demanderoit pas mieux qu'on luy fournit une occasion de s'acquitter.

On dit qu'à la Chine il y a des montagnes de *Lapis azuli,* lorsque l'empereur de la Chine desira de faire graver les batailles dont il envoya les desseins, il adressa une lettre au ministre des arts; on commença par engager M. Cochin de refaire entièrement les desseins on en fit les gravures les meilleurs possibles; tout fut fait aux frais du Roy à ce qu'on dit et les planches furent envoyées en présent à l'empereur.

Il semble que ce monarque ne pourroit recevoir qu'avec plaisir une pareille demande et qu'il seroit charmé de donner ce léger témoignage de sa reconnoissance. On pourroit écrire pour cet objet au père Attiret s'il est encore en vie ou à quelque autre des jésuites attachés à l'empereur en qualité de matématiciens; si le fait est vrai, qu'il y ait à la Chine des Montagnes de lapis, il seroit aisé de l'avoir à un aussi bas prix que le marbre de Carrare.

Car quoique la Chine soit à un éloignement prodigieux relativement à celuy de l'Italie dont on tire le marbre blanc, le lapis destiné à faire de l'outremer n'a pas besoin d'être apporté en grosses masses, les plus petits morceaux sont tout aussi bons que les plus gros et on pourroit lester des vaisseaux avec cette matière, un seul vaisseau qui arriveroit à bon port en fourniroit à l'Europe pour des siècles[1].

DUPLESSIS.

ce 24 juillet 1786.

Le premier commis des Bâtiments, de Montucla, avait annoté ce Mémoire, de quelques rectifications et réflexions, publiées par M. J.-J. Guiffrey en même temps que le document lui-même[2]. Il met en doute qu'il existe en Chine des montagnes de lapis et qu'on puisse s'adresser à l'Empereur de Chine pour en obtenir. Il suggère d'écrire à M. de Vergennes pour savoir le prix auquel on pourrait se procurer cette matière et s'en faire envoyer des échantillons. En effet, par l'entremise du comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, le Directeur des Bâtiments voulut faire venir de Russie une certaine quantité de lapis, mais on lui livra du smalt (verre coloré en bleu) à la place.

D'après les renseignements recueillis par M. Guiffrey, l'outremer valait 850 à 4 250 livres les 500 grammes. L'idée de Duplessis n'avait donc rien de chimérique, quoiqu'il ignorât la situation réelle des carrières de lapis lazuli, et on lui en doit la recherche[3]. J'ai cité le supplément de prix que les visitandines de Carpentras durent lui payer pour employer du véritable bleu d'outremer dans le manteau de la Vierge de son tableau de la Visitation.

A la séance du 2 décembre 1786, le secrétaire de l'Académie lut un mémoire sur les laques par Duplessis. Le compte rendu dit : « Il paroit résulter que, pour la permanence, la garance est pré-

1. Archives nationales, O[1] 1919, pl. 2, n° 237.
2. Nouv. Archiv. Art français, 1877, p. 17, 112, 114.
3. D'après une lettre au Comte d'Angiviller, du 23 juillet 1785, collection Fossé-d'Arcosse, Duplessis avait déjà indiqué les moyens de réduire le prix de l'outremer.

férable à toutes les autre laques. L'Académie a témoigné à M. Duplessis sa satisfaction sur les recherches auxquelles il se livre, et dont il en doit résulter un bien réel pour la conservation des ouvrages des artistes : mais la Compagnie, pour se conformer à l'usage, et pour voir confirmée la découverte de M. Duplessis, a nommé pour examiner ladite laque, formée avec la garance, MM. Bachelier et de la Grenée jeune, tous deux professeurs. »

Pierre ajoute quelques détails à ce procès-verbal dans sa lettre du même jour au comte d'Angiviller :

L'Académie s'est occupée d'un mémoire de M. Duplessis sur la perte des anciennes laques et sur les recherches qu'il a fait pour en obtenir de bonnes et surtout de solides [1]. La garance lui ayant procuré des résultats dont il espérait plus de solidité que de la cochenille, il s'est adressé à M. d'Arcet [2] qui l'a confirmé dans ses aperçus. La matière a été débattue et l'on a terminé en nommant des commissaires.

*
* *

La poussière des livres.

M. Noël Charavay a bien voulu me communiquer l'analyse d'une lettre autographe, datée du 30 janvier 1780 (3 p. in-4) adressée par Duplessis à l'abbé Deshoussayes, bibliothécaire de la Société de Sorbonne, qui avait témoigné des inquiétudes, dans le *Journal de Paris,* au sujet des effets malfaisants de la poussière des livres et invoqué le secours et les conseils de la médecine. Duplessis lui indique un moyen employé par les Chinois pour y obvier, mais le sommaire de l'autographe ne le divulgue pas.

1. *Nouv. arch. Art français,* 1907, p. 160.

2. Darcet, chimiste, succéda à Maquer à l'Académie des sciences et à la manufacture de Sèvres : il fut aussi inspecteur général de la manufacture des Gobelins, où il apporta des perfectionnements.

*
* *

Copie conforme. . . 3 900 ₶

Memoire des ouvrages de peinture faits pour le service du Roy sous les ordres de Monsieur le comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, par le S. Duplessis, pendant l'année 1776[1].

Scavoir :

1. Le portrait du Roy Louis XVI grandeur de buste en ovale. Nª Ce tableau est l'original d'après nature. Estimé. . . . . 1 200 ₶

2. Copie du dit portrait, destinée pour les Affaires étrangères. Cette copie est entièrement de la main de l'auteur. Estimée.. . . 600 ₶

3. Autre idem, destinée pour l'Impératrice Reine, et livrée à M. l'ambassadeur de Vienne. Cette copié est également de la main de l'auteur. Estimée. . . . . 600 ₶

4. Autre idem, pour M. le Cardinal de Bernis. Cette copie est entièrement de la main de l'auteur. Estimée. . . . . 600 ₶

5. Copie du portrait de Louis XVI grandeur de buste ovale, destinée pour MM. les premiers gentilshommes, et livrée à M. le duc d'Aumont. La tête est entièrement de la main de l'auteur. Estimée. 300 ₶

6. Autre, idem, destinée pour M. le comte de Mercy, ambassadeur à Vienne. La tête est de la main de l'auteur. Estimée. . . 300 ₶

7. Autre, idem, destinée pour M. le comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur gl des bâtimens de Sa Majesté. Cette copie est entièrement de la main de l'auteur. Estimée.. . . . . 300 ₶

TOTAL. . . . . 3 900 ₶

Certifié de M. Pierre, premier peintre du Roy le 10 août 1778, signé : Pierre.

1. Archives Nationales, O[1] 1921[B].

Arrêté à la somme de 3 900[tt], à Paris le 20 may 1779, signé : Hazon, Pierre et Soufflot.

Copie conforme. . . 3 000[tt]

Mémoire des ouvrages de peinture faits pour le service du Roy, sous les ordres de Monsieur le Comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur des Bâtimens de Sa Majesté, par le S. Duplessis, pendant l'année 1777 et 1778[1].

Scavoir :

1. Le portrait de Louis XVI grandeur de buste ovale, destiné pour M. de Sartine, ministre. Estimé.	300[tt]
2. Autre idem, destiné pour M. le Comte de S[t] Priest, ambassadeur à la Porte. Estimé.	300[tt]
3. Autre idem, destiné pour M. Le Noir, lieutenant de police. Estimé.	300[tt]
4. Autre idem, destiné pour M. le Maréchal de Mouchy. Estimé.	300[tt]
5. Autre idem, pour M. le marquis de Bridges. Estimé.	300[tt]
6. Autre idem, destiné pour M. Amelot, ministre. Estimé.	300[tt]
7. Autre idem, destiné pour la Maison de S[t] Cyr. Estimé.	300[tt]
8. Autre idem, destiné pour M. le marquis de Lévis. Estimé..	300[tt]
9. Le portrait du Roi grandeur de buste en ovale, destiné pour M. le Comte de Mailly. Estimé.	300[tt]
10. Autre idem, destiné pour M. de la Michaudière prévost des marchands. Estimé..	300[tt]
TOTAL.	3 000[tt]

Certifié à M. le comte d'Angiviller, à Paris le 10 février 1779. Signé Pierre.

Arrêté à la somme de 3 000[tt], à Paris le 20 mars 1779, signé : Soufflot, Pierre et Hazon.

1. Archives Nationales, O[1] 1921[B].

Copie conforme. . . 1 200# *(sic)*.

Mémoire du grand portrait du Roy Louis XVI, fait sous les ordres de Monsieur le Comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, par le Sr Duplessis, pendant l'année 1777[1].

Ce tableau porte 8 pi. 6 po. de hauteur sur 6 pi. de largeur.

Le Roy est représenté en pied, dans le grand habit du jour de son sacre; la main droite auppuyée sur son scêptre et sa couronne de diamants posée sur un carreau semé de fleurs de Lys. Estimé. . . . . 12 000#

Certifié par M. Pierre, premier peintre du Roy, le 10 février 1779. Signé Pierre.

Arrêté à la somme de 12 000#. A Paris le 30 mars 1779. Signé : Pierre, Soufflot et Hazon.

Mémoire des ouvrages de peinture faits pour le service du Roy sous les ordres de Monsieur le comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté par le S. Duplessis, pendant les années 1778 et 1779[2].

Savoir :

La répétition du grand portrait de Louis XVI en pied et en habit de sacre, destinée à rester dans les Salles de la Sur-intendance à Versailles pour les copies qui en seront ordonnées. Portée à Versailles. Estimée. . . 3 000#

Une copie du portrait de Louis XVI, grandeur du buste ovale, pour M. de la Boullaye, intendant d'Auch. Estimée. . . . . . . 300#

Autre idem, pour M. Coquebert, maire de la ville de Rheims, lors du sacre. Estimée. . . . . 300#

Total. . . . . 3 600#

Certifié le 1er may 1781, signé : Pierre.

Arrêté et signés le 3 may 1781.

Signés : Heurtier, Hazon et Pierre.

1. Archives Nationales, O1 1921B.
2. Archives Nationales, O1 1921B.

Mémoire des ouvrages de peinture faits pour le service du Roy, sous les ordres de Monsieur le Comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, par le S[r] Duplessis, pendant les années 1780 et 1781[1].

Savoir :

1. Copie du portrait de Louis XVI en buste grandeur d'ovale, destinée pour M. de Monthion, chancelier de M. le comte d'Artois. Estimée. . . 300 ₶

2. Autre copie, idem, destinée pour M. l'abbé de Radonvilliers. Estimée. . . . . 300 ₶

3. Autre idem, destinée pour M. l'abbé Gaston, depuis évêque de (le nom manque). Estimée. . . . . 300 ₶

4. Autre, idem, destinée pour M. de Marville, conseiller d'Etat. Estimée. . . . . 300 ₶

5. Autre, idem, destinée pour le M. le vicomte de Monteil. Estimée. . . . . 300 ₶

6. Autre, idem, destinée à M. le comte de Fougieres, sous-gouverneur des Enfans de France. Estimée. . . . . 300 ₶

7. Autre, idem, destinée pour M. Perronnet, inspecteur des Ponts et Chaussées. Estimée. . . . . 300 ₶

8. Autre copie du portrait de Louis XVI en buste, grandeur d'ovale, destinée pour MM. du Chapitre de S[t] Martin de Tours. Estimée. . . . . 300 ₶

9. Autre, idem, destinée pour M. de Beaujon. Estimée. . . . 300 ₶

10. Autre, idem, destinée pour M. de Caumartin, prévôt des marchands. Estimée. . . . . 300 ₶

11. Autre, idem, destinée à M. le Garde des Sceaux. Estimée. . 300 ₶

12. Autre copie du même portrait en buste, grandeur d'ovale, réduite suivant la mesure donnée, de 2 pieds 3 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces 3 lignes de large, destinée pour Madame Louise. Estimée. . . . . 300 ₶

TOTAL. . . . . 3600 ₶

Certifié le 19 mars 1782. Signé : Pierre.

Arrêté et réglé, le 9 avril 1782.

Signé : Hazon, Jardin et Pierre.

1. Archives Nationales, O[1] 1921[B].

Mémoire des ouvrages de peinture, faits pour le service du Roy, sous les ordres de Monsieur le Comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, par le S. Duplessis, peintre du Roy, pendant les années 1782 et 1783 [1].

Savoir :

1. Une copie du portrait de Louis XVI en buste, livrée à la manufacture de Seves *(sic)*. Estimée. . . . . 300#

2. Une autre copie, id., destinée à la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand. Estimée. . . . . 300#

3. Une copie, id., destinée à M. l'Evêque de Sées. Estimée.. . 300#

4. Une autre copie, idem, destinée à M. le marquis de La Roche du Maine.. 300#

5. Une autre copie, idem, destinée à M. de St Sauveur, intendant du Roussillon. . . . . 300#

6. Une autre copie, id., destinée à M. le comte de Fumel. . . 300#

7. Une autre copie, id., destinée à M. l'Evêque du Puy. . . . 300#

8. Une autre copie, id., livrée à M. Gojard, premier commis des finances. Estimée. . . . . 300#

9. Deux autres copies, id., ordonnées sans destination. Estimées chacune 300#, les deux. . . . . 600#

TOTAL. . . . . 3 000#

Mémoire des ouvrages de peintures faits pour le service du Roy sous les ordres de Monsieur le Comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, par le S. Duplessis, peintre du Roi, pendant l'année 1787 [2].

Savoir :

1. Une copie du portrait de Louis XVI en buste, destinée pour M. le comte de la Touche. Estimée. . . . . 300#

2. Une autre copie, id., destinée pour M. de Neyrac. Estimée. . 300#

1. Archives Nationales, O^1 1921^B.
2. Archives Nationales, O^1 1921^B.

3. Une autre copie, id., destinée pour M. de la Bretonnière. Estimée. . . . . 300 #

4. Une autre copie, id., destinée pour M. de la Moignon, garde des sceaux de France. Estimée. . . . . 300 #

TOTAL. . . . . . 1 200 #

Mémoire de tableaux faits pour le service du Roy, sous les ordres de Monsieur le comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, par le S. Duplessis, peintre du Roy, pendant les années 1789 et 1790[1].

Savoir :

Une copie du portrait en buste de Louis XVI, d'après l'original de M. Duplessis, destinée et livrée en 1789 a M. de Barentin, lors garde des Sceaux. Estimée. . . . . 300 #

Une autre copie du même portrait, destinée et livrée en 1789 à M. Albert de Rions, commandant de la Marine à Toulon. Estimée. 300 #

Une autre copie du même portrait, destinée pour l'Ordre de St Michel. Estimée. . . . . 300 #

TOTAL. . . . . . 900 #

Il faut ajouter à ces 48 copies, les deux qui furent accordées à MM. de Saint-Didier, premier commis du ministère de la marine, et du Bois, commandant de la garde de Paris, le 14 mars 1778, sur la demande de M. de Sartine, et qui furent payés par les soins du Lieutenant de police ; plus deux autres commandées le 28 janvier 1788 pour M. de Villedeuil et l'archevêque de Toulouse.

Il y a trace, dans les fiches d'archives de la Bibliothèque d'art et d'archéologie d'autres copies pour le comte de la Joux et pour le duc d'Orléans ; la dernière fut placée dans la galerie de Saint-Cloud.

* * *

1. Archives Nationales, O[1] 1912[B].

Les portraits de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Monsieur, sous la Restauration. — La maison du Roi refuse de les acheter.

Ministère de la Maison du Roi.

Paris, le 29 novembre 1815[1].

à Monsieur Lavallée, secrétaire général du Musée royal,

Me Duplessis, veuve d'un des conservateurs du musée de Versailles, offre de céder au Roi trois portraits dont son mari est l'auteur et qui représentent l'un, Monsieur aujourd'hui Louis XVIII et les deux autres Louis XVI et la Reine Marie-Antoinette. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire examiner ces portraits et de me faire connaître s'ils sont dignes d'être acquis pour le compte de Sa Majesté et le prix qu'on pourrait en offrir. Me Duplessis demeure à Versailles, Boulevard de la Reine, n° 19.

Recevez, etc.

Le Directeur Général du Ministère de la maison du Roi,
Cte de Pradel.

Rapport de Lafontaine, expert.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai examiné à Versailles les trois portraits apparten[t] à la veuve Duplessis et représent[t] Louis XVI, Louis XVIII, et le troisième celui de la Reine, épouse de Louis XVI.

Le portrait de la Reine a été peint à l'âge de 18 à 20 ans. Il n'est nullement ressemblant. Il a 22 pouces de haut, sur 18 de large et peut valoir 50 francs.

Le portrait de Louis XVI en costume de cour a été peint à l'âge de 30 ans et est assez bien coloré. Il est sur toile, en ovale, ayant de hauteur 3 pi sur 2 1/2 de largeur et enchassé dans une bordure dorée garnie de feuilles de chêne. Ce tableau n'a pas une grande ressemblance et peut valoir de 3 à 400 fr. *en raison du sujet.*

Le portrait de Louis 18 de même en costume de cour et ayant les mêmes dimensions a été peint à l'âge de 30 ans est moins heureux comme exécution

1. Arch. Louvre. Dossier Duplessis, p. 30.

et colori. Il est sans bordure et peut être estimé de 250 à 300 fr. environ *par rapport* au sujet qu'a traité l'auteur[1].

*
* *

Les portraits de Benjamin Franklin a Boston et a New-York.

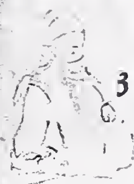
Le livret du Salon de 1779 dit que le portrait de Franklin est tiré du cabinet de M. de Chaumont; il s'agit de Donatien le Roy de Chaumont, dont Franklin occupa la maison à Passy, durant la plus grande partie du séjour qu'il fit en France. Le portrait devint la propriété de Thomas Jefferson, assistant de Franklin et plus tard président des États-Unis; il fut légué à Joseph Coolidge de Boston, à qui l'Athenæum de cette ville l'acheta en 1828, et fut placé au Musée[2].

M. John Bigelow, diplomate et écrivain, biographe de Franklin dont il a publié les œuvres complètes, a fait don, le 13 mai 1908, trois ans avant sa mort, à la Bibliothèque publique de New-York, dont il présidait le conseil d'administration, d'un portrait au pastel de Franklin par J.-S. Duplessis, sur l'origine duquel il a fourni des renseignements intéressants résumés ci-après :

Ce portrait fut peint pour Franklin; il l'offrit à son ami intime Louis le Veillard, maire de Passy, qui était son adversaire au jeu d'échecs, et qui l'accompagna en Amérique à son retour. M. Champney, « notre meilleur pastelliste », a déclaré que quoiqu'il datât de plus d'un siècle, ce pastel avait été préservé de tout signe de détérioration et de toute restauration. Une inscription derrière la toile est ainsi conçue : « Benjamin Franklin, dans sa 77e année, peint en 1783 par Duplessis, offert par Franklin lui-même à M. Louis le Veillard, gentilhomme ordinaire de la Reine, son ami et son voisin à Passy ». Suivent les extraits de *Les trois siècles de la peinture en France* (1808) par Gault de Saint-Germain :

1. Aucun des portraits proposés ne fut acquis (Communiqué par MM. Vuaflart et Bourin).

2. Autobiographie de Franklin, publiée par Houghton, Miflin Co, 1906.



Par M. DU PLESSIS, *Agréé.*

190. Le Portrait de M. le Marquis de Rasilly, Brigadier des Armées du Roi, Capitaine des Gardes-Françoises.

Tableau de 2 pieds 3 pouces de hauteur, sur 1 pied 10 pouces de largeur.



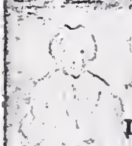
191. Le Portrait de M. l'Abbé Arnauld, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

Tableau de 2 pieds 6 pouces de haut sur 2 pieds 3 pouces de largeur.



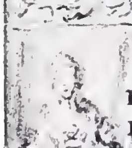
192. M. Majault, Docteur en Médecine.

Tableau de 2 pieds 10 pouces de hauteur, sur 2 pieds trois pouces de largeur.



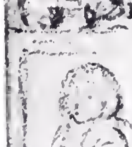
193. M. Gerbier, Avocat au Parlement.

Tableau ovale de 2 pieds 6 pouces de hauteur, sur 2 pieds de largeur, y compris sa bordure.



194. Le Portrait de M. le Ras de-Michel.
agé de 100 ans.

De 2 pieds 6 pouces de hauteur, sur 2 pouces de largeur.



195. M. Couturier, ancien Notaire.
196. M.me Couturier.
197. M. l'Abbé Jourdans, Chanoine de S. Louis du Louvre.



Photo Lansiaux

LE LIVRET DU SALON DE 1769

par Gabriel de Saint-Aubin

« J.-S. Duplessis se distingua par une belle intelligence, par ses effets de lumière sur les chairs et leurs accessoires, par un coup de crayon franc, beaucoup de sentiment et un coloris correct, etc., etc. ».

M. Bigelow, étant ministre des États-Unis à Paris de 1864 à 1867, découvrit au moment de terminer sa mission, le propriétaire du pastel, d'une autobiographie de Franklin et de plusieurs lettres du célèbre fondateur de l'indépendance ; c'était M. de Sénarmont, membre par alliance de la famille Le Veillard ; l'ambassadeur dit qu'il « considéra comme un privilège et un devoir de les restituer au pays qu'ils honorent le plus[1] ».



Les dessins de G. de Saint-Aubin, d'après Duplessis.

Les dessins de Gabriel de Saint-Aubin ont été étudiés avec une grande érudition par M. Émile Dacier (*Publications de la Société de reproduction de dessins de maîtres, 1910*).

En ce qui concerne les croquis des portraits exposés par Duplessis aux Salons de 1769 et de 1777, voici le résultat de mon propre examen, guidé par des agrandissements photographiques.

Sont reproduits, en 1769, sans contestation possible : n^os du livret, 190, marquis de Rasilly ; 191, l'abbé Arnaud ; 193, Gerbier, avocat au Parlement ; 197, l'abbé Jourdan ; 198, Mme Freret Dericour ; 199, Mme Lenoir.

Restent :

1° Le Dr Majault, 192, qui n'est pas reproduit. Je ne puis me résoudre à le voir, en regard de son nom, dans la troisième vignette, qui est une femme ayant une partition entre les mains.

2° Couturier, ancien notaire, 195. M. Dacier le voit, au bas de la page 30, à droite, ayant la main gauche passée dans son gilet. Je dois y voir, d'après mes documents photographiques, un portrait de femme,

1. *Bulletin de la Bibliothèque publique de New-York*, juin 1908.

et l'auteur du catalogue de la collection Rouart est de la même opinion, puisqu'il croit que c'est Mme Couturier. Il s'est trompé, car ce beau portrait qui appartient aujourd'hui à M. Propper, est beaucoup plus de face que Saint-Aubin ne nous montre la personne dessinée entre les n°s 194 à 197.

3° Mme Couturier est l'une des trois femmes que nous voyons à la page 30 : ou cette dernière, ou, à gauche, celle qui se trouve entre les n°s 192 et 193, ou celle qui est placée immédiatement au-dessus de l'abbé Jourdan. Laquelle? Je ne puis le dire, malgré toutes mes recherches. Mais il y a là deux dessins qui ne représentent pas des personnages ayant servi de modèles à Duplessis.

4° Le Ras de Michel, le centenaire, dont le portrait serait, d'après M. Dacier, esquissé en face du n° 194. J'ai cru un moment qu'il s'agissait de la femme inconnue du musée Condé, mais Duplessis n'a, en 1769, au Salon, que des portraits de personnes nominativement désignées; or, cela nous ferait quatre croquis de femmes où nous aurions à choisir Mme Couturier. Il faut abandonner cette explication et se rallier à l'avis de M. Dacier, quoique ce dessin ressemble étrangement à une figure féminine, surtout par la coiffure.

Quant aux dessins du Salon de 1777, on remarque à gauche Louis XVI en pied ; à droite, entre les n°s 121 et 122, Ducis, reconnaissable, et reprise à la page 63, Mlle de Lonjeau, assise, qui était à peine esquissée et indistincte à la page 49.

Restent : 1° un portrait de femme, de profil, à gauche, non identifiée, et 2° un portrait ovale représentant en buste, de face, un homme mince qui peut être le Président d'Ormesson et plus vraisemblablement le marquis de Bièvre.

*
* *

Les œuvres d'instruction publique dans le district de Carpentras.

Le chapitre XIII était composé lorsque l'*Annuaire de Vaucluse* pour 1913 m'a apporté une étude sur *Les œuvres d'instruction publique dans*

le district de Carpentras, par M. L. Duhamel, archiviste du département, qui, après Achard, a fait, depuis plus de trente ans, de cet annuaire, un répertoire si précieux de documents historiques.

Je regrette qu'il soit trop tard pour mieux utiliser ce travail qui réalise, pour un district, le vœu que j'ai exprimé dans ce chapitre. Il confirme ce que j'ai dit de l'activité déployée par son Directoire; mais c'est surtout le Bureau des Domaines nationaux qui mettra son zèle le plus vif à l'application de la loi de l'an II; c'est l'indifférence de la plupart des administrations locales qui répondit à tant d'appels. Quinze communes gardèrent le silence, dans trente-neuf autres, les renseignements fournis furent incomplets ou sommaires. Le district, dit de l'Ouvèze, comprenait la plus grande partie de l'arrondissement de Carpentras et quelques communes de l'arrondissement d'Orange.

Je note deux documents qui ont un intérêt plus particulier pour la biographie de Duplessis :

1° La délibération du Directoire de district en date du 17 floréal an III (6 mai 1795) qui a pour objet de protéger l'exécution de la loi par la force publique, invite Duplessis — d'ailleurs nommé à toutes les pages de ce dossier — à faire transporter à l'hôpital, ainsi qu'il l'a proposé, les tableaux déposés dans l'église Saint-Jean, où l'humidité compromet leur existence. Les passages ci-après sont à retenir :

« Considérant que les deux portefaix employés habituellement par l'administration et requis par le citoyen Duplessis, ensuite des pouvoirs qui lui sont délégués pour l'exécution des lois sur le catalogue des objets d'instruction publique, avaient manifesté quelques craintes fondées sur l'effervescence populaire qui a malheureusement existé dans cette commune et qui a nécessité l'emploi d'une armée étrangère;

« Considérant qu'il n'est pas à présumer que le transport des tableaux nationaux excite aujourd'hui les mouvements qui étaient à craindre il y a quelques jours..... ».

2° Une autre délibération, du 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795) laquelle, « considérant que les frais nécessités par la tour-

née de Duplessis dans l'arrondissement, s'élèvent, par aperçu, à la somme de 8500 livres, que la partie essentielle dont s'était chargé ce citoyen a eu son exécution par l'examen des tableaux existant dans cette commune (Carpentras) et ne voulant pas l'entraîner dans le sacrifice plus prolongé d'un temps qu'il a accordé généreusement à l'empressement de l'administration, en faisant l'abandon de ses intérêts personnels qui l'appelaient à Paris..... », lui délivre son exeat dans les termes suivants :

« Le citoyen Duplessis pourra, dès cet instant, se regarder comme dégagé de l'obligation de terminer l'examen des tableaux nationaux de l'arrondissement. Le Directoire, en lui donnant connaissance de la présente disposition, lui exprimera sa satisfaction d'avoir employé utilement son zèle et ses lumières pour le catalogue des objets d'instruction publique déposés dans cette commune, et ses regrets de ne point le voir continuer son travail dans les autres, regrets infiniment diminués par la presque certitude qu'il n'y existe pas des morceaux très précieux. »

L'article III de l'arrêté ordonne qu'il lui sera délivré un mandat à raison de 30 livres par jour.



Notes diverses.

Aux *addenda* d'une publication récente, deux notes échangées entre les deux premiers commis de la Direction générale, Montucla et Cuvillier, ont été publiées au sujet d'un buste de Mme Adélaïde par Houdon.

Cuvillier dit : « Il (Houdon) travaille d'après le Roy même une tête de ce prince sur laquelle on s'émerveille, comme on le fait sur ce pastel du peintre provençal qui s'évertue actuellement sur le Roy, la Reine et les enfants d'Artois, et qui paraît aussi fort en ressemblance qu'il est faible et peut-être mauvais quant à l'art. »

L'éditeur paraît croire, dans une note, que le commis des Bâtiments fait allusion à Duplessis.

Or, Duplessis n'a jamais fait de pastel du roi, de la reine et des enfants du comte d'Artois. A la date de cette correspondance (29 janvier 1785) il avait depuis longtemps cessé de peindre Louis XVI et il se bornait à délivrer encore quelques copies de son portrait.

Il nous semble que le premier commis des Bâtiments a voulu parler de Joseph Boze, né aux Martigues, vers 1746, auteur de portraits du roi, de la reine, et un peu plus tard de Mirabeau et de Robespierre.

Plusieurs de ses pastels sont au musée du Louvre.



Les élèves de Duplessis.

Duplessis parle au cours de ses lettres à d'Angiviller de la douzaine d'*écoliers* et des copistes qu'il doit pouvoir installer dans les pièces de son logement du Louvre, mais il n'est nulle part question dans sa correspondance de ses élèves.

On en connaît deux :

La citoyenne Bouliar, née à Paris en 1763, est citée par Jules Renouvier, au nombre « des peintres accrédités pour le portrait » pendant la Révolution ; elle expose, en 1796, un portrait de Lenoir, créateur du Musée des Monuments français et de la citoyenne Lenoir, sa femme; en 1798, les enfants de Carle Vernet ; son portrait, par elle-même, est au Musée d'Angers.

Swebach-Desfontaines, né le 19 mars 1769, à Metz, a reçu des leçons de Duplessis pendant quelque durée.

M. Ed. André a publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* une étude sur Swebach, dont il convient de reproduire le passage ci-après, à cause de l'originalité du jugement qu'il porte sur Duplessis, et malgré ce qu'on y trouve de contradictoire, car on ne peut vraiment « exceller à peindre les nuances les plus délicates de la physionomie humaine » et être un peintre *médiocre* et *fade*.

« Il [Swebach] fréquenta l'atelier de Duplessis où il compléta ces connaissances sommaires. Étrange personnage, ce Duplessis, en tant qu'artiste du

moins ! ...Le langage hyperbolique courant le surnommait le Van Dyck de l'École française, mais Duplessis était loin d'avoir du génie, encore moins de prétendre à l'héritage de Van Dyck.

« *Peintre médiocre,* ce fut un excellent professeur, qui hâta les progrès d'un excellent élève[1].

« ...Certes, des conseils de J.-S. Duplessis, il tira grand profit pour l'apprentissage de la technique. L'art de reproduire en traits précis figures et formes lui devint familier. D'ailleurs l'atelier de Duplessis était une bonne école. Le maître jouissait d'une réputation indiscutée comme peintre de portraits ; il excellait à rendre les nuances les plus délicates de la physionomie humaine. On imaginerait volontiers, sans trop de craintes de s'aventurer, qu'il enseigna à Swebach les procédés connus pour saisir la ressemblance ; mais ce qu'on n'oserait guère assurer, c'est que l'auteur de fades peintures religieuses ait formé ce talent de grouper d'innombrables personnages sur une même toile, d'animer et de situer avec exactitude des scènes militaires ou rustiques, qui mit hors de pair Swebach-Desfontaines. »



Actes de l'état civil.

Certificat de Mariage.

D'un acte en date à Versailles, du 18 Prairial l'an 9 de la République Française. Il appert que le citoyen Joseph Siffrede Duplessis de la ci-devant Académie de Peinture de Paris, et chargé par le Gouvernement de la Surveillance de l'entretien des figures du parc de cette ville, né à Carpentras en Italie(?) majeur, fils des défunts Guillaume Duplessis et de Sperite Raynard son épouse, demeurant au Palais National, et demoiselle Marie Madeleine Rodier, âgée de trente quatre ans, née à la Houssaye près Rozay, département de Seine-et-Marne, demeurante à Versailles, même demeure, fille des défunts Antoine Rodier et de Marie Jeanne Cormier son épouse, ont été unis en mariage.

Pour extrait conforme.

1. *Gazette des Beaux-Arts,* 1904, p. 376-490.

*
* *

Du onze germinal l'an dix de la République Française.

Acte de décès du citoyen Joseph Siffrede Duplessis, de la ci-devant académie de peinture de Paris, demeurant à Versailles au Palais national, gallerie de Diogène, décédé ce jourd'hui une heure de relevée, âgé de soixante-dix-huit ans, né à *Carpentras en Italie* (*sic*), époux de Marie Madeleine Rodier.

Sur la déclaration à moi faite par les citoyens Nicolas Joseph Jacques Sutat, ancien juge du Tribunal de ce département, rue de l'Orangerie n° 44, et de Charles Goyer, cordonnier, rue de la Paix n° 12, qui ont signé.

Constaté suivant la Loi par moi, adjoint de la Mairie de Versailles, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil.

Ont signé : Sutat, Goyer, Ménard.

Registre des décès de l'An X, folio 78, recto.

*
* *

Extrait du Registre des Actes de Décès
de la ville de Versailles pour l'année 1846.

Du Mercredi deux septembre mil huit-cent-quarante-six, une heure après midi. Acte de Décès de Marie Madeleine Rodier, rentière, âgée de soixante-dix-neuf ans ; décédée ce jourd'hui, neuf heures du matin, en sa demeure à Versailles, rue de la Paroisse, 16, veuve de Joseph Siffrede Duplessis. Les témoins sont Edouard François Louis Beaufait, greffier de la Justice de Paix du Canton Nord, âgé de trente-cinq ans, demeurant à Versailles, place Hoche, 9 et Louis Adolphe Vitry, chef de bureau, âgé de quarante-six ans, demeurant à Versailles, place des Tribunaux, 2 bis, lesquels ont signé avec nous Remilly, maire de Versailles, membre de la Chambre des Députés, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil, après lecture faite et le décès constaté.

(Suivent les signatures.)

CATALOGUE DES ŒUVRES DE DUPLESSIS

On s'est attaché dans ce catalogue à décrire plus particulièrement et aussi fidèlement qu'on l'a pu, les ouvrages qui ne sont pas dans des dépôts publics, qui n'ont jamais été exposés, ou qui n'ont pas fait l'objet d'une étude spéciale au cours du livre. Les passages placés entre guillemets sont empruntés aux catalogues édités à l'occasion d'une vente publique.

Pour les portraits exposés au Louvre, les indications de toute nature, sauf l'orthographe des noms propres rectifiée, sont reproduites d'après les anciens livrets. Lorsque les dimensions des toiles ne sont pas mentionnées, c'est que les livrets n'en donnent point.

Duplessis signa très rarement ses portraits ; sa signature est toujours relatée lorsqu'elle existe.

Toutes les œuvres citées dans le catalogue sont des peintures à l'huile, sur toile, à l'exception des paysages de l'hôpital de Carpentras peints sur bois, à la détrempe, de 5 pastels expressément indiqués et de deux dessins.

Presque tous les portraits peints par Duplessis étant de grandeur nature, cette mention n'a pas été répétée.

Nous avons placé au paragraphe *Attributions* les toiles qui, n'ayant pas été exposées, n'ont pas été soumises à la discussion, ou qui ne sont pas connues par un document ou enfin que nous n'avons pu étudier ; non point que nous les tenions en suspicion, mais pour observer une méthode prudente.

PEINTURES RELIGIEUSES
PAYSAGES ET ŒUVRES DIVERSES

1. Adoration. — Copie d'après Carlo Maratta. Signalée dans la maison de Cavet, inventoriée par Duplessis lui-même. Archives départ. de Vaucluse. L. — 190.

2. Apôtre a genoux. — Étude pour le *Cénacle*. N° 92 du musée de Carpentras.

3. Le Cénacle. — Esquisse. N° 91 du cat. du musée de Carpentras.

4. — Tableau à l'église Saint-Siffrein, suivant très fidèlement l'esquisse. M. Gruyer, dans la notice qu'il consacre à Duplessis, à propos des peintures de cet artiste qui sont au musée Condé, a dû confondre cette toile avec une *Cène,* qu'il lui attribue et qui n'existe pas. Sous le titre la *Pentecôte,* a été classé par arrêté du 5 décembre 1908, parmi les œuvres d'art du département de Vaucluse, en vertu de la loi du 9 décembre 1905.

5. Invention de la Croix. Tableau d'autel d'une chapelle de l'église Saint-Siffrein, à Carpentras.

6. — Une esquisse de ce tableau appartient à M. le Dr Beurier.

7. — Une étude à la mine de plomb, pour un personnage du tableau, sur papier gris, signé à gauche : Duplessis, porte de sa main : *Etude pour le tableau de l'Invention de la Croix que possède l'église Saint-Siffrein de Carpentras* (n° 44 du cat. du musée de Carpentras).

8. Jésus donnant les clés a Saint-Pierre. Esquisse. N° 90 du cat. du musée de Carpentras. Le tableau n'est pas à Saint-Siffrein. On cite une toile de Duplessis qui se trouvait dans l'église de Cavaillon. Le cadre est vide aujourd'hui.

9. Saint-Marc. Sur bois. Commandé par la confrérie du Saint-Sacrement pour l'oratoire champêtre de Saint-Marc. La peinture est payée 15

livres roy. et la planche sur laquelle on a peint le tableau 3 livres, sur l'acquit de Duplessis, le 26 mars 1759.

10. Sainte Famille. Mentionnée comme provenant d'un établissement supprimé. Arch. départ. de Vaucluse, L. reg. 190.

11. Tête d'apôtre. Saint Pierre. Haut. 0,64; larg. 0,47. N° 86 du cat. du musée de Carpentras. Retouches au front, autour de l'œil droit, à la chevelure. Le châssis porte : *peint à Rome*.

12. Vieux paysan (portrait de). Signé : *J. Duplessis pinx.* N° 87 du cat. du musée de Carpentras (don de M. Denis Bonnet). J'ai donné les raisons (chapitre I) pour lesquelles je place cette toile parmi les peintures religieuses.

13. Visitation. Tableau d'autel que le peintre exécuta à Rome pour les Visitandines de sa ville natale (monographie de Saint-Siffrein, par Andréoli et Lambert, 1862). Il est impossible d'affirmer que c'est bien celui qui est placé dans la chapelle de la Vierge de cette église.

14. — Un grand tableau d'autel, fait par Duplessis à son retour de Rome pour l'église de Bedoin (Vaucluse), fut brûlé par les soldats de Suchet : « La rage de détruire l'a, sous les yeux de l'agent national et d'un membre du district, réduit en cendre, malgré les plus fortes recommandations faites au commandant du 4e bataillon de l'Ardèche. » — Correspondance du bureau des Domaines nationaux, citée par M. Duhamel, *Annuaire* de Vaucluse, 1913.

15. Sacrifice a Pan. Esquisse. N° 88 du cat. du musée de Carpentras.

16. Paysages. Ensemble décoratif de la salle de la pharmacie à l'hôpital de Carpentras ; divers donatifs exécutés pour le même établissement du 17 mars 1754 au 11 octobre 1772, payés 656 livres royales.

17. Paysage fait pour Fontanel, marchand de tableaux à Montpellier. 1778.

PORTRAITS

18. Mme la duchesse d'Aiguillon, à l'âge de 32 ans, et M. le duc d'Aiguillon, son fils, à l'âge de 14 ans (Portraits de famille, où l'on voit feue). Les têtes sont peintes d'après Nattier. Tableau de 7 pieds

6 pouces de large sur 5 pieds 6 pouces de haut. Salon de 1773, sous le n° 169.

19. Aymar (Louis-Marcel d') d'Orange ; grand pénitencier de l'évêché d'Auxerre, ensuite grand chantre du chapitre de Paris, puis grand vicaire de Lisieux. Appartenait à M. Paul de Faucher, qui l'a légué, en nue-propriété, au musée Calvet.

20. Allegrain, sculpteur du roi. Haut. 2 pieds 10 pouces sur 2 pieds 3 pouces[1]. Salon de 1775, sous le n° 127. Gravé par J.-S. Klauber, pour sa réception à l'Académie en 1787. N° 276, du cat. du musée du Louvre : cette toile a été transférée de la salle XV dans la salle des dessins français du xviii[e] siècle.

21. Angiviller (F. de la Billarderie, comte d'), directeur et ordonnateur général des bâtiments. L'original est en Danemarck. La peinture du musée de Versailles (haut. 1,44 ; larg. 1,06) attribuée d'abord à Roslin sans vraisemblance et restituée depuis à Duplessis, n'est qu'une répétition ou une copie. Salon de 1779, sous le n° 127.

22. Angiviller (le comte d'), répétition pour l'Académie de peinture.

23. — Esquisse du portrait exposé en 1779. Haut. 0,47 ; larg. 0,39. Musée Condé sous le n° 389.

24. — Réduction du portrait original. Appartient à M. Pierre de Nolhac.

25. Arnaud (l'abbé), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Haut. 2 pieds 6 pouces ; larg. 2 pieds 3 pouces. Salon de 1769 (n° 191). Gravé par Valperga. Dessiné par G. de Saint-Aubin sur son livret du Salon. Ce portrait avait été fait pour l'avocat Gerbier. On ne sait par suite de quelles circonstances, Duplessis, qui le considérait comme l'un de ses meilleurs ouvrages, fut amené à l'acheter. Il avait consenti à le donner à sa ville natale, ainsi que le sien ; sa veuve respecta sa volonté et, sur les démarches de l'abbé Olivier-Vitalis, au nom de l'administration de la bibliothèque de Carpentras, ces deux tableaux furent mis à sa disposition par le conservateur du musée de Versailles qui les avait en dépôt. Or, Olivier-Vitalis les

1. Il doit y avoir une erreur dans les dimensions du livret, car la toile du Louvre, qui est incontestablement l'original, a 1 m. 26 sur 0 m. 95.

garda pour lui, et soutint qu'ils lui avaient été donnés personnellement ; il ne consentit à s'en dessaisir qu'en présence des preuves qui furent découvertés de son détournement. N° 81 du cat. de Carpentras.

26. Baculard de Saint-Hilaire. Bienfaiteur de l'hôpital de Carpentras, dont le portrait fut fait pour cet établissement, et mandaté, le 10 mars 1771, avec une inscription en lettres d'or pour l'évêque d'Inguimbert, 63 livres royales.

27. Bailly (Jean-Sylvain), de l'Académie des Sciences (1763), de l'Académie française (1784), de l'Académie des Inscriptions (1785), maire de Paris (16 juillet 1789). Ovale. Haut. 0,68 ; larg. 0,45. « En buste, de face ; cheveux poudrés, relevés sur les côtés et enfermés derrière la tête, dans une bourse de soie noire ; cravate blanche, chemise à jabot ; gilet à ramages ; habit de soie grise. » Notice H. Jouin. A figuré à la Galerie des Portraits nationaux. Exposition Universelle 1878. N° 428. A M. Eudoxe Marcille. Gravé par Fr. Hillemacher, 1863.

28. — En perruque poudrée à deux rouleaux ; habit de taffetas gris. Haut. 0,55 ; larg. 0,30. De la même collection ; a figuré en 1860 à l'Exposition Burty. Une copie en avait été commandée par Louis-Philippe pour le musée de Versailles.

29. Bernus (Thomas), peintre et statuaire, né à Mazan le 29 décembre 1741, mort à Carpentras le 27 mai 1826 ; petit-fils de Jacques Bernus, statuaire de grand talent. Cité par E. Parrocel : *Les Annales de la peinture*. A figuré à l'Exposition de 1861, à Marseille.

30. Bièvre (le marquis de), né en 1747, mort en 1789, conquit la célébrité par ses calembours. Salon de 1777, sous le n° 122, dessiné à gauche du livret par G. de Saint-Aubin.

31. Bossut (l'abbé), de l'Académie royale des Sciences. Salon de 1773, sous le n° 171. Gravé par B.-L. Henriquez. Ce portrait de l'abbé Bossut fut proposé au musée du Louvre, en juillet 1878, par M. H. Cabanes ; l'acquisition ne fut pas faite.

32. Bouchony (François-Louis, abbé de), chanoine à Paris. Portrait révélé par une copie de D. Bonnet, au musée de Carpentras. N° 26.

33. Boullongne (de), intendant des finances. Salon de 1773, n'est pas nommé au catalogue; il est compris au nombre des portraits figurant sous le n° 172. Ce sont les *Mémoires secrets* qui révèlent l'existence de ce portrait. Appartient à M. Huillier, notaire.

34. Caffieri, sculpteur, adjoint à professeur de l'Académie. Salon de 1771, sous le n° 210.

35. Canillac (marquis de Leuctre de). Appartient à M. de Camaret.

36. Canillac (la marquise de Leuctre de), née de Barjavel de Saint-Louis. Le portrait a été reproduit par D. Bonnet; la copie est au musée de Carpentras. N° 26. Appartient à M. de Camaret.

37. Cavet (Mme de), née Elisabeth-Charlotte de Florans, née à Carpentras en 1735, décédée dans la même ville le 2 mars 1809.

38. Cavet (Joseph-Xavier-Nicolas de), né à Carpentras le 18 février 1717, décédé le 2 mars 1786 dans la même ville. Lieutenant au royal Comtois. En 1766 et 1776, fut deuxième consul de Carpentras. Ce portrait est mentionné, ainsi que le précédent, dans l'inventaire après décès de Cavet, dressé par Me Quinquin, notaire à Mazan, du 30 mars au 26 mai 1786; ils ont été acquis en 1875 à la vente du Dr Mazen, petit-fils de Cavet, par M. Philippe Gaudibert, qui les a donnés au musée de Carpentras, où ils portent les nos 83 et 84 du catalogue, sous le titre de : *Homme en costume de maréchal de camp* et de *Femme en robe bleue*. M. Edouard Lautier, notaire à Noves, de qui je tiens les détails précis qui m'ont permis de rectifier une erreur d'identité, est le petit-fils du Dr Mazen : il a pu voir ces portraits dans sa famille pendant 25 ans; il a fait justement remarquer que s'il s'agissait d'un maréchal de camp et de M. de Saint-Sauveur, comme on a pu le croire, à cause de la lettre de Duplessis, de décembre 1751, cet officier porterait la cravate rouge, l'écharpe blanche et la croix de Saint-Louis. Il faudrait, d'après les mêmes renseignements, placer l'exécution de ces deux portraits à la fin de 1763. Cette date correspond en effet avec la mode de corsage *en échelle* que porte Mme de Cavet.

39. Chabanon (Michel-Paul-Guillaume de), membre de l'Académie française. Haut. 3 pieds 3 pouces; larg. 2 pieds 8 pouces. Salon de

1785, sous le n° 45. A figuré sous le n° 576, à l'Exposition des Portraits nationaux, 1878. Au musée d'Orléans, don de M. Auvray-Fédou, en 1825.

40. — Une réplique a été donnée à l'Etat par M. Malouet en 1910. Destinée au musée du Louvre, elle en a été écartée à cause de l'état de la peinture et a été envoyée au musée de Versailles.

41. Chartres (la duchesse de). Signé : J.-S. Duplessis, 1777. Haut. 0,97 ; larg. 1,30. Salon de 1779, sous le n° 125. Musée Condé, à Chantilly, n° 386 du cat. A figuré à l'Exposition Universelle de 1878, Galerie des Portraits nationaux, n° 371. La notice de H. Jouin contient une erreur typographique sur la date : il faut lire 1777 et non 1787. Gravé par B.-L. Henriquez.

42. Cheylus (Joseph-Dominique de), né à Avignon en 1717, abbé de Cormeilles en 1754, évêque de Tréguier en 1762 ; évêque de Cahors en 1766 ; évêque de Bayeux de 1776 à 1797 ; maire de Bayeux en 1790, mort à Jersey en 1797. Haut. 0,80 ; larg. 0,65. A figuré à l'Exposition de l'Académie de Saint-Luc, en 1764. N° 71 du cat. du musée de Bayeux. Gravé par Broodshaw.

43. Collot. Exécuté pour l'hôpital de Carpentras, en 1755, et payé 53 livres.

44. Costebelle (de), de Carpentras. Exécuté en 1760 pour l'hôpital de cette ville et payé 24 livres.

45. Couturier, ancien notaire.

46. Couturier (Mme). Grâce aux croquis de G. de Saint-Aubin, on peut identifier la plupart des portraits exposés par Duplessis au Salon de 1769 ; malheureusement le nom de Mme Couturier est exactement placé entre deux portraits de femmes et on n'a aucune indication qui puisse guider un choix. Salon de 1769 (sous les n°s 195 et 196).

47. Couturier (l'abbé Jean), supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Signé et daté de 1771. Gravé par P. Maleuvre, 1772.

48. Croissi (le marquis de). Haut. 2 pieds 3 pouces ; larg. 1 pied 10 pouces. Salon de 1775, sous le n° 123.

49. Delessert (Mme Etienne), née Madeleine-Catherine Boy de la Tour.

Ovale. Haut. 0,73 ; larg. 0,60. J.-J. Rousseau lui adresse les *Lettres sur la Botanique* pour sa fille Marguerite-Madeleine. « Je me fais un tableau charmant de ma belle cousine (c'est ainsi qu'il appelle l'enfant) empressée à éplucher des monceaux de fleurs cent fois moins fleuries, moins fraîches et moins agréables qu'elle. » Lettre du 18 octobre 1771. C'est sans doute beaucoup plus tard, entre 1795 et 1801, que Duplessis fit le portrait de Mme Delessert, car elle paraît avoir une cinquantaine d'années, avec ses abondants cheveux gris surmontés d'un voile de soie ; sur sa robe de satin groseille, elle porte un fichu de gaze pékinée à revers de fines dentelles : une sorte de virago, malgré ses ajustements de jeune femme. N° 80. Exposition des portraits du siècle (1783-1883). Reproduit dans le recueil des *Lettres inédites* de J.-J. Rousseau, correspondance avec Mme Boy de la Tour, publiées par H. de Rothschild, 1892. Appartient au baron Rodolphe Hottinguer.

50. Ducis, secrétaire de Monsieur et associé à l'Académie de Lyon. Né à Versailles en 1733, mort en 1816. Salon de 1777, sous le n° 121 ; dessiné à droite de la page du livret par G. de Saint-Aubin.

51. Ducis, l'Américain. Ovale. Haut. 3 pieds sur 2 pieds 6 pouces de large. Il s'agit vraisemblablement de Georges Ducis, procureur au siège royal de Saint-Louis, à Saint-Domingue, et frère de Louis-François Ducis, le poète, d'après une généalogie de la famille que me communique M. André Girodie. Dans certaines provinces, on donnait et on donne encore aux gens pour surnom, sans doute afin de mieux les distinguer les uns des autres, le nom du pays où ils ont voyagé et habité. Salon de 1785, sous le n° 46.

52. Duplessis (J.-S.), peint par lui-même. Haut. 0,59 ; larg. 0,49. Daté de 1780 et signé. Salon de 1781, sous le n° 76. N° 80 du cat. du musée de Carpentras.

53. Duplessis (J.-S.), peint par lui-même. Vu de face, habit couleur de bure, à grand collet : gilet garance avec fleurettes brodées aux revers, cravate et jabot de batiste, longs cheveux gris. Appartient à M. J. Joly, à Versailles, dont le père l'a acquis à la vente après décès de Marie Rodier, veuve de Duplessis.

54. Duplessis (l'abbé Claude-Siffrein). Oncle du peintre, prêtre bénéficier de l'église de Saint-Siffrein de Carpentras. Haut. 0,72; larg. 0,58. A longtemps passé pour le portrait de l'abbé Arnaud. Au musée Calvet d'Avignon, qui l'a acheté 200 francs, le 22 novembre 1875.

55. Louis Dussieux. Un des rédacteurs du *Journal de Paris*. Haut. 0,94; larg. 0,78. « Il est debout, de face, vu jusqu'à mi-jambes, accoudé du bras gauche sur une commode dont le marbre porte un journal (dont on peut lire le titre *Journal de Paris*) et une pendule de bronze doré. Il appuie contre la cuisse sa main droite, le bras allongé. Il a une jolie tête au teint vif, sous sa perruque poudrée et une spirituelle expression avec sa bouche fine et ses yeux illuminés de malice. Il est vêtu d'un habit gros bleu à boutons de métal, d'un gilet bleu à rayures brodées d'or et d'une cravate blanche formant jabot... Au fond, une étoffe de tenture à rayure vert sur vert et une porte peinte en gris ». La biographie universelle écrit d'Ussieux, mais les notes de M. Roullier montrent qu'il s'agit du même personnage, qui, à la Révolution, se retira à Pontgouin, près de Chartres; il y acheta le château des Vaux, se livra à l'agriculture, en 1795 fut élu par le département d'Eure-et-Loir au conseil des Anciens où il siégea jusqu'au 18 brumaire; il fit partie en 1801 du conseil général du département et mourut le 21 août 1805 au château des Vaux. Polygraphe fécond, il paraît justifier le mot de Rivavol dans le *Petit almanach des grands hommes :* « Ce beau génie s'annonce par un débordement; tout fut de son domaine ». Sa traduction de *l'Histoire universelle des Anglais* en 126 vol. in-8, n'est qu'une partie de ses œuvres.

N° 194 du cat. de la collection Sedelmeyer, vente de mai 1907, adjugé 12000 francs, reproduit dans le catalogue. Appartient à M. Ed. Allez.

56. Fontanel. Rédacteur au *Mercure de France,* d'après les *Mémoires secrets*. Salon de 1779, sous le n° 129.

57. Franklin (tiré du cabinet de M. de Chaumont). Salon de 1779, sous le n° 128, gravé par Chevillet, in-folio, en 1778. C'est la toile qui est au *Museum of fine Arts* de Boston, d'après les renseignements obtenus de M. Morris Carter, Asst. Director.

58. — Un portrait du même appartient au docteur Alfred Pamard, à Avignon. Le catalogue de cette collection, imprimé vers 1820, chez François Chambeau, dans cette ville, cite ce portrait sous le nº 18 et dit : « C'est celui qui a été gravé par Chevillet. »

59. — Salon de 1801, sous le nº 124. Gravé par Pierre-Alexandre Tardieu. Cette gravure révèle un détail du vêtement, qui est sans collet de fourrure, tandis qu'on le trouve dans l'estampe de Chevillet. De plus, dans le portrait de 1779, Franklin est en veste de satin blanc, d'après un compte rendu de l'époque.

60. — On en connaît de nombreuses répliques. Une au musée de Brest, haut. 0,66 ; larg. 0,57 ; don de M. Félix Barret, en 1881.

61. — Une autre, musée de Douai : « Notre tableau, écrit le Conservateur, M. P. Bellette, a bien les caractères d'une peinture originale et non d'une copie. Ovale ; haut. 0,71 ; larg. 0,57. Franklin est représenté vêtu d'un large habit de velours rouge, garni de fourrure, et d'un gilet de même étoffe, d'où sort un jabot de batiste. »

62. — Une autre, de la collection de M. de Lamothe-Mastin, à Avignon, a figuré sous le nº 521 à l'Exposition de l'art provençal, à Marseille, 1907.

63. — Appartient au Dr Clifford Snyder, à Berlin. M. Labande en a rappelé les origines, qui sont peu précises ; il tient ce portrait pour une copie exécutée dans l'atelier et sous les yeux de l'artiste, d'après celui de 1779.

64. — Le même écrivain en cite un autre dépendant de la succession de Mme Brillon de Gouy, il lui paraît être la répétition de celui de 1801.

65. — Réplique inachevée ou copie, appartient à M. Furcy-Raynaud.

66. — *Pastel.* M. John Bigelow, juriste et diplomate, ancien ministre des États-Unis en France, de 1864 à 1867, qui est décédé au mois de décembre 1911, avait fait don de ce portrait à la Bibliothèque publique de New-York, dont il était président. M. Bigelow l'a fait graver par I.-D. Hall, pour la *Vie de Franklin.*

67. Freret Dericour (Mme). Haut. 2 pieds 6 pouces ; larg. 2 pieds. C'est parmi les dessins de Saint-Aubin, un de ceux qui permettent

le mieux de reconstituer la physionomie de la personne représentée ; elle est tournée de trois quarts, décolletée en carré ; assise, elle tient sur ses genoux un petit chien. Salon de 1769, sous le n° 198.

68. Garipuy (de). Ingénieur général de la province du Languedoc. Haut. 0,65 ; larg, 0,53. De trois quarts à droite, la tête de face, en buste. Habit vert bleu, gilet de satin blanc à fleurs. Appartient à M. Ch. Oulmont.

69. Gerbier (Pierre-Jean-Baptiste). Avocat au Parlement, né à Rouen en 1725, mort le 26 mars 1788. Ovale, haut. 2 pieds 6 pouces ; larg. 2 pieds, y compris la bordure. Salon de 1769, sous le n° 193 ; avait figuré à l'Exposition de l'académie de Saint-Luc, en 1764. Appartient à M. Gabriel d'Agier. M[me] d'Agier, née de Guestiers, est une descendante de Gerbier. On le reconnaît dans les croquis de Saint-Aubin, mais sans l'indication du livret qu'il s'agit d'une toile ovale, on pourrait le confondre avec le D[r] Majault ; il est coiffé d'une perruque et porte des lunettes. M. G. Brière a étudié les deux bustes de Gerbier qui sont au Palais de Justice à Paris : l'un est le moulage d'un marbre de Houdon ; l'autre, en terre cuite, est attribué à J.-B. Lemoyne. Il a bien voulu me signaler le portrait de la collection d'Agier.

70. Gérenton de Saint-Vallier (le chevalier). Exécuté pour l'hôpital de Carpentras, en 1767 et payé 24 livres.

71. Gluck (le chevalier). Haut. 3 pieds 2 pouces ; larg. 2 pieds 6 pouces. Signé et daté J.-S. Duplessis, pinx. Parisis, 1775. Donné à la galerie impériale de Vienne par M[me] Gluck après la mort de son mari. Une lettre de Gluck, datée de Vienne le 12 mars 1775, adressée à l'abbé Arnaud, et appartenant à la collection Malherbe, léguée au Conservatoire de Paris, précise l'époque où ce portrait a été fait et montre que le compositeur ne s'en désintéressait pas : « Je vous prie de me faire savoir, écrit-il, si M. du Plessi finira mon portrait pour le Salon ou non. »

Salon de 1775, sous le n° 126, gravé par Miger. Les *Petites Affiches* du 9 juillet 1782 annonçaient la mise en vente chez le sieur Lemarchand, d'un portrait de « M. le chevalier Gluck » par Duplessis. C'est l'un des portraits ci-après :

72. — « Représenté assis auprès d'un bureau, appuyé sur une pile de livres ; il est vêtu d'une robe de chambre, un foulard autour du cou », d'après le catalogue de la collection Félix Doisteau. Haut. 0,85 ; larg. 0,70. A figuré à l'Exposition universelle de 1878, n° 694 du cat. (larg. 0,68 seulement). Il appartenait alors à Alexandre Dumas fils, qui l'avait payé 500 francs. A la vente de la collection Doisteau, il a été adjugé 8900 francs ; a été à l'Exposition du XVIIIe siècle à Berlin. Appartient à M. le Dr Tuffier.

73. — Haut. 0,31 ; larg. 0,24, connu sous le titre de *Gluck improvisant*. A figuré à l'Exposition faite au Palais Bourbon, en 1874, au profit de la colonisation de l'Algérie par les Alsaciens-Lorrains, n° 140 et à celle des portraits du siècle, 1883, n° 81. Appart. à M. L. Viardot.

74. — Toile, haut. 0,67 ; larg. 0,57, en buste, de trois quarts, tête de face, veste et gilet de velours vert ; perruque, grandeur naturelle. A figuré à l'Exposition de 1874 au Palais Bourbon, n° 139 ; à l'Exposition universelle de 1878, portraits nationaux, n° 695. Appartenait à Mme veuve Érard et provenait de la galerie de Sébastien Érard.

75. — « Il est vu de face, ses yeux bleus levés, brillant d'inspiration. Son visage plein, que l'âge a déjà marqué de sillons, s'encadre de cheveux souples et poudrés. Il est vêtu d'un habit de soie bleu paon, qui s'ouvre sur une chemise blanche à jabot », d'après le catalogue de la collection Félix Doisteau. C'est, dit M. L. Roger-Milès, une étude faite sur nature pour le portrait où Gluck est représenté improvisant au clavecin. Pastel, ovale, haut. 0,53 ; larg. 0,43. A figuré à l'Exposition des *Cent pastels* (1908) sous le n° 16. Adjugé 71 000 francs à la vente Félix Doisteau.

76. — Dessin à la sanguine. Haut. 0,43 ; larg. 0,35. En buste, de trois quarts, à droite, habit ouvert sur le jabot de dentelle. Appartient à M. André Dormeuil, qui l'a acquis de M. A. Beurdeley.

77. Gualtéry (le chanoine). Portrait exécuté pour l'hôpital de Carpentras et payé 24 livres en 1750.

78. Héricourt (de). Salon de 1771, sous le n° 211.

79. Hû (Mme, née Marie-Théophile Milard de la Corbière). Seconde femme du peintre de marines, élève de J. Vernet et continuateur des Ports de France, qui l'épousa le 15 février 1774 (v. *Jal.* Dictionnaire critique). Salon de 1781, sous le nº 73.

80. Inguimbert (d'). Chanoine de la cathédrale Saint-Siffrein. Portrait fait pour l'hôpital de Carpentras et payé 53 livres en 1767.

81. Jourdan (l'abbé). Chanoine de Saint-Louis-du-Louvre. Salon de 1769, sous le nº 197. Appartient à M. Jourdan, notaire.

82. — Pastel. Appartient à Mme veuve Jourdan, à Aubignan.

83. Lamballe (princesse de). Portrait donné par la princesse à M. Bonnard, avocat au Parlement de Metz, nº 70 du cat. du musée de Metz. Notre reproduction est faite d'après l'*Austrasie,* revue du pays messin, avril-juillet 1907.

84. Lassone (de), conseiller d'État, premier médecin du roi et de la reine. Haut. 3 pieds 3 pouces; larg. 2 pieds 8 pouces. Salon de 1885, sous le nº 44. « Le peintre Duplessis a fait peindre, je crois, sous sa direction, trois tableaux de mon grand-père d'après le tableau original. J'en possède un qui a du prix. Un d'eux, qui appartint au baron Portal, est maintenant à l'Académie de médecine de Paris. » Lettre du lieutenant-colonel Lassone, du 13 juin 1847, au Dr Barjavel. Ajoutons qu'un autre exemplaire est au musée Calvet ; ses dimensions ne coïncident pas, haut. 0,80 ; larg. 0,64, avec celles de l'original. On lit au registre de réception des objets d'art et antiquités trouvés chez les émigrés et condamnés, an II, A. N. F17. 23A, supplément de l'inventaire du comte d'Angiviller fait le 3 germinal an II par la Commission des arts, qu'un portrait de Lassone, médecin du ci-devant roi par Duplessis, a été remis à la citoyenne Lassone. C'est apparemment celui qui est resté dans la famille. La copie du musée Calvet a été acquise en 1836 de M. de Besaure, à Cavaillon, parent de Lassone, avec divers autres objets, dont le prix total montait à 170 fr. 30. Lorsqu'il écrivait à Barjavel, le 13 juin 1847, le lieutenant-colonel Lassone ne paraissait pas la connaître.

85. Le Blanc de Castillon (Jean-François-André), né à Aix le 9 mars 1719, mort en 1800. Procureur-général au Parlement de Provence,

gravé par E. Beisson (1790). Collection de M. Paul Arbaud, léguée à l'Académie d'Aix.

86. Lenoir (Mme). Haut. 2 pieds; larg. 1 pied 8 pouces. A l'encre sur le livret de Saint-Aubin : marchande de bas, près les Quinze-Vingts. Salon de 1769, sous le nº 199 ; avait figuré à l'Exposition de l'Académie de Saint-Luc, 1764, on l'a vu depuis à l'Exposition des Cent portraits de femmes, et il a été reproduit dans diverses revues. Appartient à Mme Lenoir.

87. Le Ras-de-Michel. Haut. 2 pieds 6 pouces; larg. 2 pieds. Agé de 100 ans, dit une note manuscrite du livret où Saint-Aubin a croqué sa silhouette. Salon de 1769, sous le nº 194.

88. L'Hôpital (le marquis de), lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, etc. Salon de 1771, sous le nº 208.

89. Lonjeau (Mlle de). Duplessis expose au Salon de 1777 plusieurs portraits sous le nº 123. G. de Saint-Aubin en crayonne deux à la page 24 ; l'un, à gauche, représente une femme assise, vue de face ; l'autre, à droite, une femme vue de profil ; ce dernier dessin qui a 0,012 de hauteur et 0,008 de largeur a été repris à la page 57 avec un peu plus de précision. Saint-Aubin a griffonné quelques mots, peu déchiffrables malgré l'agrandissement photographique que j'ai fait faire, mais on peut voir dans l'ordre ci-après deux noms, l'un assez lisible *Mme de Saint-Maurice*, qui paraît s'appliquer à la femme de gauche, et l'autre s'appliquant à la femme de droite, que je n'ai pu fixer exactement, mais que M. Émile Dacier lit *Mlle de Lonjeau*. M. Dacier, qui a étudié les dessins de Saint-Aubin et mis une introduction et des notices si érudites à l'édition de la Société de reproduction des dessins de maîtres, est le meilleur guide que l'on puisse suivre dans ce cas.

90. Lorme (Charles-François de). Abbé de Sainte-Geneviève de Paris. Signé : n. d. Gravé par Tardieu.

91. Louis XVI. C'est de ce portrait, en buste, que furent tirées les nombreuses copies données par le roi, et payées 300 livres à Duplessis, les unes faites d'après l'original et la plupart d'après des répliques. Il a été gravé par Romanet (1783) ; Le Mire ; Le Vachez fils (1792),

etc. et reproduit très fréquemment. Salon de 1775; n'est pas mentionné au livret; il est compris, avec d'autres portraits, sous le n° 128.

Une tapisserie a été exécutée à la manufacture des Gobelins, en 1784, d'après ce portrait, pour être offerte au prince Henri de Prusse, qui voyageait en France, sous le nom de comte d'Oels. Collection de l'Empereur d'Allemagne.

92. — En buste, ovale, haut. 0,80; larg. 0,65; sorti du musée du Louvre le 31 mai 1830 et transporté au château royal de Meudon. On doit signaler sous ce n° les copies entièrement faites de la main de Duplessis, et dont on trouve le détail aux Annexes.

93. — En buste, ovale, haut. 0,80; larg. 0,64, don de la baronne de Saint-Didier au duc d'Aumale, n° 388 du musée Condé. Il s'agit d'une copie demandée par M. de Sartine pour M. de Saint-Didier (lettres des 9 et 14 mars 1778).

94. — Une autre copie est au musée de Versailles, de dimensions peu différentes, haut. 0,80; larg. 0,62. Il existe encore un certain nombre de copies du même portrait, où Louis XVI est représenté de face, en petit habit, portant les ordres du Saint-Esprit et la Toison d'or, et ayant la main droite passée dans son gilet. On connaît celles qui appartiennent au marquis d'Argence et à M. de Curel.

95. — Toile, haut. 0,70; larg. 0,62. A figuré à l'Exposition des portraits du siècle, n° 79. Collection Rothan.

96. — En buste, ovale. Paraît être une étude pour le portrait de 1775; la tête a bien la même jeunesse, mais le roi ne porte aucun ordre, il a un habit verdâtre, à revers, orné d'un galon et des épaulettes. Collection de M. Chevrie. Haut. 0,67; larg. 0,54.

97. — Haut. 0,80; larg. 0,62. « En buste, tenant dans la main une petite lance, à l'extrémité de laquelle se trouve un moulin fait avec des cartes à jouer; il est coiffé d'un chapeau de feutre gris, orné de plumes, habit de velours rouge, ceinture bleue, plaque de l'ordre du Saint-Esprit. A figuré sous le n° 337 à l'Exposition des portraits nationaux. Je le mentionne pour cette raison, quoiqu'il n'ait laissé aucune trace dans les comptes de la maison du roi. Appart. à

M. Eugène Féral-Cussac. Provenant de la collection Papin, adjugé 1 950 francs.

98. — En pied, pour le rajah de Carnatique.

99. — En pied, haut. 8 pieds 6 pouces; larg. 6 pieds. Salon de 1777, sous le n° 119; gravé par Muller. G. de Saint-Aubin le dessine dans son livret. Le portrait du Grand Trianon, n° 84, haut. 2,27; larg. 1,84, ne s'accorde pas, par les dimensions, avec l'original. Ce pourrait être la copie mentionnée dans *l'État général des tableaux et autres objets* qui ne tiennent point à la collection des monuments français et qui se trouvent déposés provisoirement dans le musée de la rue des Petits-Augustins, t. II, p. 259. On remarquera que Louis XVI tient le sceptre de la main gauche, contrairement à ce qu'indique le mémoire du peintre (voir page 299). L'erreur provient de Duplessis; car le dessin de Gabriel de Saint-Aubin, sur le livret du Salon de 1777, permet l'identification du portrait placé dans le salon des Malachites, qui est bien de Duplessis et non de Callet, comme les gardiens continuent à le prétendre, malgré la rectification de MM. de Nolhac et Pératé.

100. — Une copie, appartenant à la collection de la ville, est au musée de Montauban, haut. 2,35; larg. 1,60.

101. — Une autre copie de ce portrait est signalée par M. Engerand, au musée de Besançon, où elle est donnée comme une peinture de L. Michel van Loo.

102. — Haut. 0,68; larg. 0,50. « Représenté debout, en pied, revêtu du manteau de pourpre fleurdelisé d'or, à longue traîne et à pèlerine d'hermine. Il a sur la poitrine l'ordre du Saint-Esprit et tient le sceptre renversé, le fleuron posant sur le siège d'un fauteuil. La couronne royale est sur un tabouret, devant le piédestal d'une colonne contre laquelle se drape un rideau bleu à palmes d'or. *Esquisse*[1]. Adjugé 820 francs à la vente de la collection Rothan, avait figuré sous le n° 138 à l'Eposition du Palais Bourbon en 1874, comme provenant de la vente Baroilhet.

1. Le catalogue porte Louis XV, mais il s'agit de Louis XVI, puisque le portrait est attribué à Duplessis.

103. — A la vente d'Hautpoul (juin 1905) figurait, sous le nom de J.-S. Duplessis, un portrait présumé de Louis XVI, ainsi décrit dans le catalogue :

« En habit gris, ouvrant sur un jabot de tulle, son chapeau sous le bras, il est vu à mi-corps, de profil à gauche, le visage souriant tourné vers le spectateur, les cheveux poudrés et bouclés noués d'un large ruban. — Toile, haut. 0,32, larg. 0,23. »

Vendu 8 000 francs, ce portrait n'a retrouvé que 4 000 francs à une vente anonyme du 2 février 1911.

104. MAJAULT, docteur en médecine. Haut. 2 pieds 10 pouces ; larg. 2 pieds 3 pouces. Il fut chargé de l'examen du magnétisme animal avec Darcet, Guillotin et Sallin en juillet 1784 ; voir sur ses travaux la correspondance de Duplessis. Salon de 1769 sous le n° 192 ; avait figuré à l'Exposition de l'Académie de Saint-Luc, en 1764.

105. MARIE-ANTOINETTE (la dauphine). « La jeune princesse semble avoir 17 ans ; elle porte un corsage de brocart bleu à fleurs, avec le cou et les épaules nus ; les cheveux sont poudrés, les joues sont fraîches et fortement colorées. » *Carle Dreyfus :* La *Collection de Madame la marquise de Ganay* (*Les arts,* 1909). A figuré (n° 799), à l'Exposition au profit des Alsaciens-Lorrains en 1874 ; à celle des portraits de Marie-Antoinette en 1894, n° 109. Appartient à Mme la marquise de Ganay, née Ridgway.

A été exécuté en tapisserie à la manufacture des Gobelins, en 1774, par Audran et appartient au prince d'Arenberg.

106. — Esquisse. Appartient à M. de Nolhac.

107. — Marie-Antoinette, reine, portrait exécuté en mai 1775 pour Marie-Thérèse et mentionné dans la correspondance du comte de Mercy.

108. — La veuve de Duplessis offre à la maison du roi, en 1815, un portrait de Marie-Antoinette, qui n'est pas acquis (voir aux annexes). On ne doit pas oublier l'esquisse de la Dauphine à cheval, qui fait l'objet d'une correspondance connue entre Marigny et Pierre.

109. MARIGNY (Abel-François Poisson de Vandière, marquis de). Directeur général des bâtiments, etc. Il s'agit d'une copie — faite en 1765 —

pour l'Académie de France, à Rome, et qui fut payée 600 livres. Le mémoire n'indique pas d'après quel portrait fut faite cette copie. La correspondance avec le Directeur de l'Académie de France mentionne l'envoi à Natoire en 1768 d'un portrait de Marigny, d'après De Troy, mais n'en cite pas l'auteur.

110. Marmontel (Jean-François) de l'Académie française. Salon de 1773; n'est pas nommé au catalogue; il est compris dans les portraits figurant sous le nº 172. Il est cité par le *Dévidoir du Palais-Royal* et les *Mémoires secrets*. Un portrait de Marmontel, appartenant à M. Firmin-Didot, a figuré à l'Exposition universelle de 1878, galerie des portraits nationaux. Grand. nat. toile, haut. 0,98; larg. 0,73. Nous n'avons aucune hésitation à l'attribuer à Duplessis.

111. Marsan (le prince de) pour la ville de Marseille. Voir aux Annexes la correspondance des autorités municipales de Marseille avec Huguet et Nogaret. Salon de 1779, sous le nº 126.

112. Joseph Ménier, dans le rôle du *Déserteur*. Ovale, haut. 0,64; larg. 0,54. En buste, gr. nat.; cheveux poudrés, yeux bleus très doux, sourcils châtains. La chemise au col entr'ouvert est ornée d'un volant de gaze; gilet blanc. L'uniforme de soldat aux bandes rouges est très raide. Nº 111 du cat. du musée de Perpignan (Le registre d'entrée ne porte aucune indication. Don de M. Paul Massot).

113. Michodière (J.-B. François, comte de la), prévôt des marchands du 17 mars 1772 au 17 août 1778. Signé à gauche : *Duplessis pinxit, 1771*. Haut. 0,85; larg. 0,64. A figuré à l'Exposition universelle de 1878, aux portraits nationaux, nº 398; appart. à M. Armand Fréret. Nº 616 du cat. du musée Carnavalet. Gravé par P.-P. Moles, en 1772.

114. Montjoye (l'abbé Guillot de), chanoine de N.-D. de Paris. Haut. 0,93; larg. 0,75. « Assis devant une table à gauche, il tient un plan. Sa tête, vue de face, annonce un âge proche de la quarantaine; cheveux poudrés. Parements rouges aux poignets de sa soutane. » Nº 143 du cat. du musée de Picardie à Amiens (legs des frères Lavalard de Roye, en 1890). Ce portrait est mentionné dans l'État des objets d'art placés dans les monuments religieux et civils de

Paris au début de la Révolution française, comme se trouvant dans l'église Notre-Dame (H. Stein) et dans l'État décadaire (10 au 20 floréal an II (29 avril-9 mai 1794) d'Alexandre Lenoir, des objets entrés au dépôt des Petits-Augustins (musée des monuments français); il l'avait reçu le 16 floréal du comité révolutionnaire de la Cité, par les mains des citoyens Jurine et Guiraudet (Inventaire des richesses d'art de la France, II, p. 154).

115. Monsieur, frère du roi (comte de Provence). Ovale. Haut. 0,80; larg. 0,64. Salon de 1779, sous le n° 124. Gravé par Sergent, in-4, N° 387 du cat. du musée Condé.

116. — Une réplique ou une copie en est offerte, en 1815, par la veuve de Duplessis à la maison du roi, qui refuse de faire son acquisition. Un exemplaire a été payé 2020 francs à la vente Martini, février 1911.

117. — Monsieur, comte de Provence. Ovale, haut. 0,80; larg, 0,65. De trois quarts, la tête presque tournée de face et vivement en lumière. Le prince est en habit de couleur mauve tirant sur le rouge et brodé d'or, sur lequel il porte, en sautoir, le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit; il a aussi la croix émaillée des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, dont il était grand maître. Le gilet est en soie crème.

Ce portrait est antérieur à celui du musée Condé, dont il est très différent; il a été rentoilé; il appartient au vicomte de Reiset, à qui l'on doit les plus intéressants travaux historiques sur les derniers Bourbons, et dont le grand-père commanda les gardes du corps du roi Louis XVIII.

118. Necker. Signé: *J. S. Duplessis pinx. 1781*. Salon de 1783, sous le n° 48. Gravé par Auguste de Saint-Aubin, en 1784, qui estimait tout particulièrement cette gravure. Sergent en fit sous sa direction un dessin aquarellé qui est au musée Carnavalet et qui porte cette mention : « historié d'un bas-relief allégorique ». Appartient au comte d'Haussonville, qui a bien voulu m'écrire que les archives de Coppet ne contiennent aucun document au sujet de ce portrait. Il en a été fait de nombreuses reproductions.

119. Necker (Madame). Salon de 1783, sous le n° 49. Appartient au comte d'Haussonville.

120. Necker. Ovale. Haut. 0,48; larg. 0,38. « A mi-corps, de trois quarts à gauche, le visage souriant, les cheveux relevés et poudrés, la tête rejetée en arrière et inclinée sur la droite; il porte un habit de couleur lie de vin ouvert sur un jabot de dentelle. » N° 51 du cat. de la vente Mniszech, 9 avril 1902, où il fut adjugé 13 220 francs (à M. Lévy).

121. — A la vente du comte de G..., avril 1907, les portraits de M. et Mme Necker (nos 24 et 25), toile, ovales, haut. 0,32; larg. 0,27 ont été adjugés 25 200 francs (répliques réduites des portraits de Coppet), reproduits dans le catalogue.

122. — Une autre réduction a figuré à l'Exposition de Berlin, 1910; appartient au comte de Camondo.

123. Olivier-Durouret, membre de l'Assemblée représentative du Comtat en 1790. Né le 10 février 1753 à Carpentras; juge au tribunal d'appel et conseiller à la Cour d'appel de Nîmes. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés, le Dr Barjavel cite : *L'Esprit d'Orphée, ou de l'influence respective de la musique, de la morale et de la législation*. L'auteur, dit le *Dictionnaire biographique de Vaucluse*, voudrait voir l'enseignement de la musique substitué à celui de la science du droit, cet art lui paraissant devoir produire les plus salutaires effets pour améliorer les mœurs publiques. Portrait cité dans une lettre d'Olivier-Vitalis, bibliothécaire à Carpentras, parent du peintre (1841).

124. Ormesson (le Président d', L. François de Paule), neveu de d'Aguesseau (1748-1789), premier Président du Parlement de Paris, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions. Salon de 1777, sous le n° 120.

125. Péru (Joseph), né à Avignon le 21 janvier 1721, mort à Carpentras le 14 février 1800. Professeur de dessin à l'École centrale de Vaucluse. Haut. 0,59; larg. 0,48. Musée de Carpentras, n° 82.

126. — Le même. Haut. 0,63; larg. 0,51. A figuré à l'Expos. univ. de

1900, à la Centennale; musée Calvet, n° 155. Payé 40 francs en novembre 1844. Reproduit dans le livre d'or du musée Calvet.

127. Rasilly (le marquis de), brigadier des armées du Roi, capitaine des gardes-françaises. Haut. 2 pieds 3 pouces; larg. 1 pied 10 pouces. Louis-François, marquis de Rasilly (1718-1804), fit toute sa carrière dans le régiment des gardes-françaises, où il fut nommé capitaine d'une compagnie avec le grade de colonel, puis brigadier des armées du roi le 20 avril 1768. Il avait épousé en premières noces la veuve de Georges Maréchal, seigneur de Bièvre, et était ainsi le beau-père du marquis de Bièvre, connu par ses bons mots et dont Duplessis exposa le portrait au Salon de 1777. Salon de 1769, sous le n° 190. Appartient au comte Ferrand.

128. Roux, secrétaire du roi, correspondant de l'Académie royale d'architecture. Salon de 1773, sous le n° 170.

129. Saint-Maurice (M[me] de). Exposé sous le n° 123 au Salon de 1777, dessiné par Saint-Aubin dans son livret.

130. Saint-Paulet (la marquise Gabrielle de), née de Raymond Pomerol de Modène, décédée le 5 avril 1774. En buste, de trois quarts; coiffe de dentelles; robe de soie grenat, brochée de fleurs vertes, décolletée en carré; mouche sur la joue gauche. Haut. 0,70; larg. 0,55. Légué au musée de Carpentras par Gautier de Saint-Paulet, ancien magistrat. Une copie par D. Bonnet est au musée de cette ville.

131. Saint-Sauveur (Joseph-Marie de Rafellis, marquis de). Lieutenant dans le régiment d'infanterie de Conti, à 14 ans; servit aux sièges de Philippsbourg et de Kehl dans la guerre de 1732, passa dans le régiment de Conti-Cavalerie en 1740; chevalier de Saint-Louis en 1746 et l'année suivante mestre de camp de cavalerie, après avoir été sous les ordres du maréchal de Saxe; il était capitaine de cavalerie à Fontenoy où il fut blessé et montra une vaillance que Voltaire signala. Mort à Tulle le 12 octobre 1774. D'après une lettre de Duplessis, ce portrait fut achevé en décembre 1751, peu de jours avant le départ du peintre pour Lyon.

132. Sénac de Meilhan (Gabriel), intendant du Hainault, né à Paris en 1736, fils du premier médecin de Louis XV; mort à Vienne, en

Autriche, en 1803. Voltaire lui écrit quelques lettres flatteuses : « Faites de la prose ou des vers ; donnez-vous à la philosophie ou aux affaires, vous réussirez à tout ce que vous entreprendrez. » Il est invité aux Délices. D'après l'ouvrage que M. Louis Legrand, conseiller d'État, a consacré à l'auteur des *Considérations sur l'Esprit et les mœurs*, son portrait fut placé à l'hôtel de ville de Valenciennes, où il fut lacéré pendant la Révolution. Peint en 1783, gravé par Ch. Cl. Bervic, en 1784. La gravure fut exposée au Salon de 1785.

133. Taverneery (Jacques-Joseph-Durand de), aide-major des gardes du corps, décédé à Paris le 17 août 1787, inhumé à Saint-Sulpice. Salon de 1781, sous le n° 75. Barjavel cite ce portrait, qui se trouvait en 1840, à Carpentras, chez les demoiselles Bernus, de la famille du sculpteur.

134. Thomas, de l'Académie française. Salon de 1781, sous le n° 74. Un portrait de Thomas, donné à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, a figuré à l'Expos. univ. de 1878, galerie des Portraits nationaux ; toile, ovale. Haut. 0,70 ; larg. 0,57.

135. Usson (comte d'). Haut. 2 pieds 3 pouces ; larg. 1 pied 10 pouces. Salon de 1775, sous le n° 124.

136. Vaisnes (Jean de) avait été nommé par Turgot directeur des domaines à Limoges pendant son intendance. Il remplaça en septembre 1774 M. Le Clerc, en qualité de premier commis des finances ; il était du parti des philosophes. Un pamphlet intitulé : *Lettre d'un profane à l'abbé Beaudeau* attaqua sa vie privée et son origine. Il en est fréquemment question dans la correspondance de Mlle de Lespinasse qui dit de lui : « Il a sacrifié son intérêt à son amitié pour M. Turgot et à son amour pour le bien public... il a eu l'activité de la vertu. » Diderot parle de Mme de Vaisnes avec sympathie et soupçonne que le mari « a plus d'ambition qu'il n'en montre ». Voltaire lui écrit fréquemment les lettres les plus flatteuses, par exemple : « Je lis dans les gazettes que les vils ennemis de M. Turgot ont fait un libelle dans lequel vous étiez insulté et que le roi leur a répondu lui-même en vous faisant son lecteur. — On dit que vous travaillez avec une facilité étonnante, que vous mettez le plus grand ordre et

la netteté la plus lumineuse dans tout ce que vous faites, que vous n'avez jamais l'air occupé en vous occupant toujours; que vous êtes aussi aimable dans la société qu'essentiel en affaires ». Il donnait à dîner le mardi aux gens de lettres, aux philosophes et aux économistes. Quoique le « vieux malade » de Ferney lui conseille de garder sa place, il résigne ses fonctions à l'entrée de Necker au ministère et devient administrateur des postes jusqu'au 1er janvier 1778. Il fut nommé membre de l'Institut en 1803, et mourut le 16 mars de la même année. Ce portrait, qui a figuré à l'exposition de Marseille en 1861, appartient au marquis de Montgrand.

137. Valadier de la Bonnette. Exécuté pour l'hôpital de Carpentras et payé 24 livres le 20 septembre 1772.

138. Valernes (Henri Bernardi de), lieutenant des vaisseaux du roi. Pastel. Haut. 0,30; larg. 0,25. Au musée de Sault. Don de M. Evariste de Valernes, 1878.

139. Véri (abbé de). Ovale. Haut. 2 pieds; larg. 1 pied 8 pouces. Représenté de face, en buste, sans les mains. En perruque, petit rabat; camail violet, laissant passer la dentelle du rabat. Signé : J. S. Duplessis. Salon de 1775, sous le nº 125. Appartient à Mlles F...

140. — Même personnage, à peu près au même âge; en camail rose bordé d'hermine, nœud de soie rose sur l'épaule gauche; avec les armes à gauche. Appartient à Mme Paul de Faucher en usufruit, et en nue propriété au musée Calvet. Dans une question posée à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (20 mars 1899) M. Paul de Faucher en cita des répliques ou des copies chez le marquis des Isnards-Suze, chez M. de Merles, à Valréas, et chez feu le marquis de Séguins-Vassieux.

141. Vien, peintre du roi et chevalier de son ordre. Haut. 1 m. 30; larg. 0 m. 98. Salon de 1785, sous le nº 43. Musée du Louvre, nº 277 du cat. salle XV; a été transféré depuis dans la salle xvi.

142. Vincent (Jacques), licencié en droit. « A légué à cet hôpital (de Carpentras) 6000 francs par son testament... il est décédé dans cette

volonté le 14 sept. 1749. » L'inscription de ces mots au bas du portrait, exécuté pour l'hôpital en 1754 et payé 24 livres, a porté le prix à 40 sols en sus. C'est le seul portrait peint par Duplessis qui ait été retrouvé à l'hôpital de Carpentras.

143. Voisins (Gilbert de), avocat général, puis conseiller d'Etat. Gravé par B. Car. Levesque, 1791.

INCONNUS

144. Femme a sa toilette. Ce portrait, « dont on se souvient toujours », est cité comme ayant été exposé antérieurement. (*Ah! Ah! Encore une critique du Salon*, etc., 1779, p. 20). Il en est question dans *le Jugement d'une demoiselle de 14 ans sur le Salon de 1777* et dans le *Mercure de France*; ce dernier l'admire fort.

145. Madame ***. Salon de 1779, sous le n° 130.

146. Madame ***. Salon de 1781, sous le n° 72.

147. Madame ***. Haut. 4 pieds 4 pouces; larg. 3 pieds 6 pouces. Salon de 1785, sous le n° 47.

148. Femme inconnue (la Dame au livre). Haut. 0,80; larg. 0,65. Gravé par A. Morse, pour la Société française de gravure sous le nom de Mme Lenoir. Musée du Louvre.

149. Dame inconnue. Haut. 0,80; larg. 0,60. « Assise de face, elle tient de ses deux mains une couronne de lauriers. Elle n'est plus jeune; mais, à défaut de beauté, elle garde quelque chose de plaisant. L'embonpoint l'a envahie déjà. Sa robe, en soie rouge brodée de fleurs blanches, appartient aux alentours de 1780. » N° 390 du cat. du musée Condé.

150. Femme inconnue. Ovale. Musée Carnavalet, don de M. Jules Maciet, 1903.

151. Jeune femme, coiffée en boucles, grand chapeau relevé posé de côté; un peu de rouge aux lèvres et aux joues; corsage décolleté, rose. Signé: à gauche *Duplessis pinxit*. Huile. Ovale. Haut. 0,36; larg. 0,30. Collection de Mme Rogers-Doucet.

152. Femme inconnue. Ovale. Haut. 0,73; larg. 0,60. N° 147 de l'Exposition des œuvres de l'art français du xviiie siècle à Berlin, 1910. Ce portrait n'a pas été identifié. Nous conseillons de le comparer à celui de Mme Necker. Appartient à M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin.

153. Femme tenant un manchon. Haut. 0,81; larg. 0,64. Représentée presque entièrement de face, même coiffure que la *Femme au livre* de la galerie La Caze, qu'elle rappelle d'une manière frappante par la facture. Vaste front, nez fort, beaux yeux attentifs; bouche faite pour les libres propos. Autour de sa fanchon noire, les petits frottis clairs habituels à Duplessis. Elle est assise dans un fauteuil recouvert de velours grenat, à côté d'un guéridon où elle appuie, à droite, son grand manchon de fourrure. Mante de soie noire; robe bleue. M. Arsène Alexandre a consacré, dans les *Arts* d'avril 1902 à ce portrait, un article où il signale « les analogies saisissantes pour le coloris et l'exécution » de cette œuvre, avec la toile du musée du Louvre. Je ne puis me ranger à son avis au sujet de l'identité de la personne, tout en partageant son admiration. Le catalogue de la collection Rouart lui donne le nom de Madame Couturier, exposée au Salon de 1769. L'examen des dessins de G. de Saint-Aubin ne permet pas d'adopter cet avis; mais peu importe le nom. En 1876, dans le catalogue de la vente Marcille, n° 38, ce portrait était attribué à Greuze. A la vente Rouart, adjugé 15 150 fr. Appartient à M. Propper.

154. Femme inconnue. « Les cheveux relevés, poudrés et frisés en rouleaux sur le cou; des roses au sommet de la coiffure; pendants de perles aux oreilles; robe blanche décolletée et bordée d'une ruche. Buste, de trois quarts à droite ». Ovale; haut. 0,59; larg. 0,47. A la vente de la Béraudière, n° 23 (1885), adjugé 400 francs.

155. Femme inconnue. Pastel, signé et daté : 1762. Vente Zélikine, 23 mai 1908, adjugé 200 francs.

156. Jeune fille, « vue en buste, de face; elle est vêtue d'une robe décolletée de ton changeant, les mains dans son manchon de fourrure

blanche; le visage est souriant sous un gracieux chapeau à plumes noires et blanches » (d'après le catalogue de la collection de Félix Doisteau). Pastel, ovale. Haut. 0,63; larg. 0,52. A la vente de cette collection (juin 1909), ce portrait a été adjugé 16 100 francs.

157. M***, procureur au Châtelet et de l'Académie de Saint-Luc. Expos. de l'Acad. de Saint-Luc, 1764.

158. Abbé X*** (l'), peint un an après sa mort, avec l'aide de divers secours. Salon de 1771, sous le n° 209.

159. Inconnu. Pastel; ovale. Haut. ; larg. , Signé J. Duplessis, à mi-hauteur, à gauche. En buste, sans les mains, de trois quarts, à gauche; perruque poudrée; front largement découvert, sourcils très drus; yeux noirs; nez droit; bouche entr'ouverte; pommettes rosées; visage animé et agréable. Vêtu d'un habit bleu, à petit collet, cravate et jabot de dentelle; gilet marron à peine visible. Appartient au marquis d'Oncieu de Chaffardon.

160. Inconnu, « en buste, visage imberbe, tourné de trois quarts; cheveux poudrés, cravate et jabot, habit violacé ». Haut. 0,60; larg. 0,51. A la vente Beurnonville (n° 52), 1881; prix : 195 francs à M. Faisant.

161. Inconnu, « à perruque poudrée, vêtu d'un costume gris, à broderies et à boutons d'or ». Toile; haut. 0,55; larg. 0,45. A la vente de Meurville (n° 11), 28 mai 1904, adjugé à 610 francs.

162-163. Deux personnages inconnus, bienfaiteurs de l'hôpital de Carpentras, dont les portraits, exécutés pour cet établissement, en 1764, furent payés chacun 24 livres.

164. Un inconnu, représenté, assis, exécutant des pizzicati sur son violon, portrait présumé de M. Bermès. Cité d'après Barjavel, *Dictionnaire biographique de Vaucluse*, t. I, p. 446, et *J.-J. Bonaventure Laurens, sa vie et ses œuvres*, p. 301.

*
* *

Duplessis a exposé en outre :

Salon de	1771.	Plusieurs portraits sous le n°	212.
—	1773.	—	172.
—	1775.	—	128.
—	1777.	—	123.
—	1779.	—	131.
—	1781.	—	77.
—	1783.	—	50.
—	1785.	—	48.
—	1789.	—	31.

*
* *

M. Paul Ratouis de Limay, secrétaire adjoint du comité de la Société de l'Histoire de l'art français, me communique l'extrait ci-après d'une lettre inédite du collectionneur rouennais, le président Robert de Saint-Victor à Aignan Thomas Desfriches, en date du 3 mars 1776 :

« J'ai fait à Dieppe une petite trouvaille qui mérite que je vous en parle..., trois Van de Velde..., plus deux Henri Roos..., plus deux beaux tableaux de Duplessis, peintre français. J'ignore s'il a eu l'honneur d'être connu de vous. Ce sont des Bacchanales dans une fête au dieu Pan et l'autre une Fête de l'amour. Ils sont peints dans le goût de Pater. »

Le catalogue de la vente (novembre 1822) de Robert de Saint-Victor, rédigé par Pierre Roux, artiste, appréciateur d'objets d'art, ne contient aucune mention de Duplessis, mais les deux tableaux dont il s'agit peuvent être de ce peintre, et c'est assurément l'esquisse de l'un d'eux qui est au musée de Carpentras, sous le n° 88.

ATTRIBUTIONS

a. Demautort, notaire à Paris, pointe Sainte-Eustache, en perruque, habit gris de fer, à petit collet, une main gantée passée dans le gilet. Il

fait partie l'an V (et il assiste le 28 fructidor à la réunion) des quinze citoyens « les plus éclairés dans ce genre d'affaires », adjoints à l'administration centrale du département de la Seine, en exécution de la loi du 5 messidor an IV, et en vertu de l'article 5, qui arrêtent le tableau de dépréciation du papier-monnaie, dans ce département, depuis le 1er janvier 1791 jusqu'au 1er thermidor an IV. Appartient à M. Martin.

b. DUGAZON (Mme), portrait présumé « en buste, de face, corsage bleu décolleté ; un collier de perles au cou ; elle porte sur sa haute coiffure poudrée un petit bonnet de dentelles avec un nœud de ruban bleu ; visage souriant ». Toile ; haut. 0,48 ; larg. 0,38. N° 34 de la collection de Mme André Mniszech.

c. GERBIER (Mme, née Marie-Perpétue-Martin), ovale ; haut. 0,76 ; larg. 0,61. En buste, de face, décolletée, le corsage de la robe de taffetas gris bleuté a des nœuds en échelle. Appartient à M. de G..., dont la sœur possède le portrait de Gerbier ; ces deux toiles ont toujours été dans la même famille. Mme Gerbier est vraisemblablement de la main de Duplessis.

d. GRASSIN (le chevalier de), en tenue de commandant de sa légion : les arquebusiers de Grassin (1744-1749). Vu debout, trois quarts de face, jusqu'aux genoux ; bras droit étendu, l'index montrant un point hors du cadre ; bras gauche retombant, le poing sur la hanche. Bonnet à la hussarde avec plaque sur le devant et plumet sur le côté. Habit bordé et doublé de fourrure ; sabre recourbé et tenant au ceinturon par deux longues lanières. Au fond, dans le lointain, une bataille. Publié par le *Carnet de la Sabretache*, t. IX, 1901, n° 98. Appartient au vicomte H. de Villeneuve-Bargemon.

e. INCONNU. Signalé par Et. Parrocel dans *les Annales de la peinture* ; a figuré à l'Exposition de 1861, à Marseille ; était indiquée comme appartenant à M. d'Agay d'Aix. M. d'Agay fils n'a trouvé aucune trace de cette peinture dans le catalogue de sa collection.

f. INCONNU. Toile. Haut. 1,45 ; larg. 1,14. Représenté assis dans un fauteuil recouvert de soie rose, devant une table ornée de bronzes dorés ; il tient une plume d'oie de la main droite ; devant lui sont des

papiers sur lesquels se pose sa main gauche. Visage jeune, rosé; nez très fort, busqué; de face, regardant à droite. Habit gris foncé; une châtelaine pend sur sa culotte, à droite. Au fond, une cheminée avec cadre de glace de l'époque Louis XVI; porte-lumières; vase de porphyre; tasse et sucrier sur un petit meuble. Appartient à M. Wildenstein.

g. Jeune fille a l'oiseau. (Si cette attribution ne provenait pas de l'excellent peintre Jules Laurens, qui a rédigé le catalogue de ce musée, nous l'écarterions nettement.) N° 85 du musée de Carpentras.

Ah! Ah! Encore une critique du Salon, voyons ce qu'elle chante! cite, p. 20, comme ayant été exposé antérieurement par Duplessis, le portrait de l'abbé Renou. C'est évidemment l'abbé Arnaud que l'auteur a voulu dire.

— M. Eug. Asse, dans les notes dont il accompagne les Lettres de Mlle de Lespinasse, cite un portrait de l'abbé Aubert (celui « qui a fait de mauvaises fables » et qui remplaça Marin à la direction de la *Gazette de France*); on vient de parler de ceux de Gluck et de l'abbé Arnaud; le commentateur ajoute : « Outre ces portraits de l'abbé Aubert et de Gluck. » C'est de l'abbé Arnaud, sans doute, qu'il s'agit.

— Le catalogue du Musée de Carpentras attribue à Duplessis une esquisse : *Jésus et la Samaritaine* (n° 89), qui est d'Etienne Parrocel.

INDEX DES PORTRAITS

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

INDEX DES NOMS CITÉS

E

F

G

O

P

Q

R

S

T

V

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

ERRATA

P. 18, ligne 14, au lieu de *la Monnoye*, lire de Montjoye.
P. 56, ligne 27, après Louis XV, ajouter Louis XVI.
P. 144, ligne 9, au lieu de *Véry*, lire Véri.
P. 147, ligne 31, après Franklin, supprimez *de Véry*.
P. 214, note 2, ligne 4, au lieu de *Bouleongne*, lire Boullongne.
P. 321, ligne 23, au lieu de *Rivavol*, lire Rivarol.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre VII.

Chapitre VIII.

Chapitre IX.

Chapitre X.

Chapitre XI.

Chapitre XII.

Chapitre XIII.

Chapitre XIV.

Chapitre XV.

ANNEXES

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

